This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

5 AS
161
.T8

EMOIRES
POUR
HISTOIRE
S SCIENCES
ET
S BEAUX ARTS.

Octobre 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	10. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1714.

EX·LIB·CAR·MAR·DE L

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1714.

ARTICLE CXXV.

INSTRUCTION PASTORALE de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray, au Clergé & au peuple de son Diocese, en forme de Dialogues, divisée en trois parties. A Cambray, chez N. J. Doüillez, à Paris chez Barbou ruë S. Jacques 1714. *in 12. trois tomes, tome premier en tout pag.* 344. *Tome second pages* 335. *Tome troisiéme p.* 380.

LE Jansenisme, que tous les fidelles condamnent aujourd'hui comme une heresie très-réelle, & qui n'est que trop étenduë, n'a infecté tant

d'esprits qu'à la faveur du silence que ses défenseurs ont eû longtems le crédit d'imposer aux Catholiques, sans l'avoir jamais gardé eux-mêmes. Dans ces tems tenebreux, ils avoient presque persuadé aux peuples, & même aux Pasteurs, que leur heresie n'étoit qu'un fantôme. Ils se faisoient plaindre quand ils opprimoient, ils crioient à la calomnie quand ils étoient les seuls calomniateurs; hardis à loüer sans mesure ce qui venoit de leur parti, habiles à décrier ce qu'ils n'avoient pas marqué de leur sceau, & n'ayant pour regle de leurs jugemens que la plaisante loi des femmes sçavantes: *Nul n'aura d'esprit hors nous & nos amis.* Par cette adroite politique ils ont attiré à leur parti plusieurs beaux génies; plus sensibles à la gloire qu'au devoir, ils ont rempli le monde de livres bien écrits, mais où le poison étoit caché sous les fleurs: ils ont envahi les postes, ils ont entraîné les esprits superficiels, séduit quelques dévots sans lumiere par les dehors d'une pieté austere, par de perpetuelles exhortations à la péniten-

ce, par des déclamations contre la morale relâchée, d'autant plus vives qu'elles n'avoient aucune influence ſur la conduite des déclamateurs : le mal a crû juſqu'à donner aux nouveaux heretiques l'audace de ne ſe plus ménager. L'entrepriſe de faire ſigner par un grand nombre de Docteurs un cas de conſcience qui les mettoit à couvert, ne répondit pas à leur eſperance : elle ouvrit les yeux de tous les Paſteurs zelez, le Siége Apoſtolique renouvella dans une Conſtitution reçûë de toute l'Egliſe toutes les condamnations portées contre eux ; des livres qui avoient échapé à la faveur de la prévention, furent examinez & proſcrits ; les plus habiles Prélats comprirent que l'autorité employée trop tard n'étoit plus ſeule aſſez puiſſante pour arrêter l'erreur, qu'il falloit y joindre l'inſtruction. Ces ſages vûës ont produit tant d'excellentes inſtructions Paſtorales, qui ont diſſipé entierement les nüages dont cette artificieuſe ſecte affectoit d'envelopper ſa doctrine. Monſeigneur l'Archevêque de Cambray

ne pouvoit manquer à l'Eglise dans une occasion si pressante.

La publication de la Bulle *Vineam Domini* l'engagea de commencer par la question de fait : il l'a traitée à fond, & démontré l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques : on a les extraits des principaux ouvrages qu'il a publiez sur cette matiere importante & décisive, dans nos Memoires des mois de Juin 1704. Juillet, Octobre, Novembre 1705. & Août 1709. Contraint dans la suite de découvrir, de refuter les subtiles évasions de feu Mr. l'Evêque de S. Pons & d'un Theologien de Liege, il a vû finir ces disputes par les Decrets du Siege Apostolique, qui condamnent les écrits qu'il a attaquez, & tous ceux qui ont paru pour les justifier. Pressé par tous ceux qui aiment sincerement l'Eglise d'en venir à la question de droit, & de mettre dans une entiere évidence les erreurs Janseniennes, il a employé plus de dix années à lire attentivement St. Augustin, Jansenius, Saint Thomas & les Thomistes; il a conferé

des Théologiens celebres de
Ecole ; il avoit formé le plan
grand ouvrage, la charité l'a
miné à donner à son travail
orme plus gracieuse, & à pren-
tour du dialogue.
mour de la verité & le zele du
des peuples firent employer
a naissance de l'Eglise l'art des
gues familiers, pour défendre
ôt sacré de la Foi.
Toute l'antiquité la plus éclai-
a cultivé heureusement ce gen-
'écrire si insinuant. Ils voyoient
experience qu'une longue &
orme discussion des dogmes
ils & abstraits est seche & fati-
ite : on y languit, rien n'y dé-
: un raisonnement en deman-
in autre : un Auteur parle sans
tout seul. Le Lecteur, rebu-
e ne faire qu'écouter sans par-
i son tour ; lui échappe, ou ne
ait qu'à demi.
u contraire, faites parler tour
ur plusieurs hommes avec des
cteres bien gardez. Le Lecteur
agine faire une veritable con-
sation, & non pas une étude.

ne pouvoit manquer à l'Eglise dans une occasion si pressante.

La publication de la Bulle *Vineam Domini* l'engagea de commencer par la question de fait : il l'a traitée à fond, & démontré l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques : on a les extraits des principaux ouvrages qu'il a publiez sur cette matiere importante & décisive, dans nos Memoires des mois de Juin 1704. Juillet, Octobre, Novembre 1705. & Août 1709. Contraint dans la suite de découvrir, de refuter les subtiles évasions de feu Mr. l'Evêque de S. Pons & d'un Theologien de Liege, il a vû finir ces disputes par les Decrets du Siege Apostolique, qui condamnent les écrits qu'il a attaquez, & tous ceux qui ont paru pour les justifier. Pressé par tous ceux qui aiment sincerement l'Eglise d'en venir à la question de droit, & de mettre dans une entiere évidence les erreurs Janseniennes, il a employé plus de dix années à lire attentivement St. Augustin, Jansenius, Saint Thomas & les Thomistes ; il a conferé

avec des Théologiens celebres de cette Ecole; il avoit formé le plan d'un grand ouvrage, la charité l'a déterminé à donner à son travail une forme plus gracieuse, & à prendre le tour du dialogue.

L'amour de la verité & le zele du salut des peuples firent employer dès la naissance de l'Eglise l'art des dialogues familiers, pour défendre le dépôt sacré de la Foi.

» Toute l'antiquité la plus éclai-
» rée a cultivé heureusement ce gen-
» re d'écrire si insinuant. Ils voyoient
» par experience qu'une longue &
» uniforme discussion des dogmes
» subtils & abstraits est seche & fati-
» guante : on y languit, rien n'y dé-
» lasse : un raisonnement en deman-
» de un autre : un Auteur parle sans
» cesse tout seul. Le Lecteur, rebu-
» té de ne faire qu'écouter sans par-
» ler à son tour ; lui échappe, ou ne
» le suit qu'à demi.

» Au contraire, faites parler tour
» à tour plusieurs hommes avec des
» caracteres bien gardez. Le Lecteur
» s'imagine faire une veritable con-
» versation, & non pas une étude.

» Tout l'intereſſe, tout reveille ſa
» curioſité, tout le tient en ſuſpens.
» Tantôt il a la joye de prévenir
» une réponſe, & de la trouver dans
» ſon propre fonds. Tantôt il goûte le
» plaiſir de la ſurpriſe, par une ré-
» ponſe déciſive qu'il n'attendoit pas.
» Ce que l'un dit le preſſe d'enten-
» dre, ce que l'autre va dire. Il veut
» voir la fin, pour découvrir quel eſt
» celui qui répond à tout, & auquel
» l'autre ne peut donner une entiere
» réponſe. Ce ſpectacle eſt une eſ-
» pece de combat, dont le Lecteur
» ſe trouve le ſpectateur & le juge.
» Telle eſt la force du *Dramatique*.

» Si on doute du grand pouvoir
» de l'art du dialogue ſur les hom-
» mes, on n'a qu'à ſe reſſouvenir des
» profondes & dangereuſes impreſ-
» ſions, que les lettres à un Provin-
» cial ont faites dans le public. L'Au-
» teur s'y eſt ſervi du jeu du dialo-
» gue, pour inſpirer les préventions
» les plus ſerieuſes. Il donne à une
» erreur affreuſe je ne ſçai quoi de
» touchant & de gracieux. Il écarte
» toutes les épines, & ſeme ſon che-
» min de fleurs. Le venin coule de ſa

„ plume avec une douceur flatteuse
„ qui enchante l'esprit. Faut-il que
„ les enfans de tenebres soient plus
„ ingénieux pour le mensonge, que
„ les enfans de lumiere ne le sont
„ pour la verité ?

Nous avons dans tous les siécles des exemples qui autorisent M. de Cambray pour donner cette forme à ses Instructions. „ Le S. Esprit même
„ n'a pas dédaigné de nous enseigner
„ par des dialogues la patience dans
„ le livre de Job, & le parfait amour
„ de Dieu dans le Cantique des Can-
„ tiques. St. Justin Martyr a ouvert
„ ce chemin dans sa controverse
„ contre les Juifs, & Minucius Felix
„ le suit dans la sienne contre les
„ Idolâtres. C'est ainsi qu'Origene
„ a crû pouvoir mieux refuter l'er-
„ reur de Marcion. Le grand Saint
„ Athanase n'a crû rien diminuer de
„ la majesté des Mysteres de la Foi,
„ en la soutenant par la familiarité
„ de ses dialogues. St. Basile a choisi
„ ce genre d'écrire comme le plus
„ propre pour nous donner ces re-
„ gles qui ont éclairé tout l'Orient.
„ L'art du dialogue a été excellem-

„ ment mis en œuvre par St. Gregoi-
„ re de Nazianze, & par son frere
„ Cesaire, pour les plus hautes veri-
„ tez. Severe Sulpice n'a pas craint
„ de publier par des especes de con-
„ versations les merveilles de la soli-
„ tude. Un volume de St. Cyrille
„ d'Alexandrie est presque tout rem-
„ pli de dialogues, où il explique
„ les veritez les plus dogmatiques
„ sur l'Incarnation. Le mystere de
„ JESUS-CHRIST a été traité de même
„ par le sçavant Theodoret. S. Chry-
„ sostome n'a point trouvé de tour
„ plus éloquent que celui-là pour
„ faire sentir l'éminence & le péril
„ du Sacerdoce. Qui est-ce qui ne
„ connoît pas le beau dialogue où
„ St. Jerôme refute si puissamment
„ les Luciferiens? Nous admirons
„ tous les jours les dialogues subli-
„ mes de St. Augustin, & principale-
„ ment ceux du libre arbitre, où il
„ remonte à l'origine du peché, con-
„ tre les Manichéens. La tradition
„ des solitaires du desert éclate dans
„ les Conferences de Cassien, qui
„ ont répandu la même lumiere dans
„ l'Occident, que l'Orient avoit re-

» çûë de St. Basile. Le grand St. Gre-
» goire Pape a crû le dialogue digne
» de la gravité du Siege Apostolique
» pour publier les merveilles de
» Dieu. Les dialogues de S. Maxime
» sur la Trinité sont celebres dans
» toute l'Eglise. St. Anselme montre
» la force de son génie dans les siens
» sur les veritez fondamentales de la
» Religion. Tous les siécles sont
» pleins de semblables exemples.

Les dialogues de Mr. de Cambray ne seront pas moins chers à la posterité que ces admirables défenses de la Religion. L'illustre Auteur les addresse à son peuple, par un Mandement dont le commencement est une justification simple, mais décisive, sur le reproche d'avoir écrit contre les Jansenistes avec trop d'aigreur: jamais reproche ne fut plus mal fondé. Mr. de Cambray n'a parlé qu'après le Siege Apostolique, les Evêques de France; & ce qui paroît plus surprenant & n'est pas moins vrai, qu'après les Chefs du parti. Il a employé des termes moins forts que les leurs, qu'il remet sous les yeux des Lecteurs, & dont l'as-

femblage fait appercevoir comme d'un coup d'œil le portrait de la fecte Janfenienne le plus hideux & le plus capable d'effrayer une ame fidelle. Les injures de l'Eglife, c'eft la conclufion de l'Auteur, les injures de l'Eglife ne font point des injures vaines: ce font des anathemes réels & accablans; malheur à ceux qui n'ont point d'horreur de leur état, quand l'Eglife les abhorre.

Une defcription courte, mais auffi vive qu'exacte, de la conduite & des fentimens du parti, met en pleine évidence la juftice de ces anathemes de l'Eglife. Enfuite M. de Cambray fait fentir tout le ridicule où tombent les Janfeniftes, quand ils ofent attribuer aux feuls Jefuites tout ce qu'on fait contre eux: fa tendre compaffion pour les perfonnes s'exprime avec autant de force, que fon indignation équitable contre les erreurs & les impoftures s'eft expliquée: la plûpart de fes expreffions en cet endroit font empruntées de St. Auguftin. Tel eft le Mandement qui fert de préface aux dialogues, ou plûtôt à XVII. Lettres, dont chacune eft la relation d'un dialogue.

Le ſçavant Défenſeur de la Foi introduit dans ces dialogues trois perſonnes, un Catholique habile, ſage, moderé dans la diſpute, plein de confiance dans la cauſe qu'il défend, & qui ne veut vaincre qu'à force de raiſon. Mr. Fremont, Janſeniſte diſtingué dans ſon parti, plein des préjugez de la ſecte, ardent dans la diſpute, hardi à calomnier, & accoûtumé à ne refuter que par des mépris; & Mr. Perraut, autrefois diſciple zelé de Mr. Fremont, qui depuis ſix mois avoit changé de ſentiment à l'inſçû de ſon maître. Mr. Perraut n'entre que dans les derniers dialogues.

Extrait de la premiere partie, qui développe le ſyſteme de Janſenius, ſa conformité avec celui de Calvin ſur la délectation, & ſon oppoſition à la doctrine de S. Auguſtin.

Le premier dialogue a pour but de perſuader que le Janſeniſme n'eſt pas un fantôme. Le Catholique montre d'abord combien il y a peu de vraiſemblance que l'Egliſe pourſuive

depuis soixante dix ans un fantôme, & qu'elle se meprenne si grossiérement sur le sens des textes de Jansénius & de St. Augustin, sur lesquels il seroit impossible qu'un homme médiocrement habile se trompât après un si long examen. Ce n'est pas assez pour le Catholique, il veut convaincre Mr. Fremont par ses propres réponses. Le Jansenifte lui soutient que l'Eglise n'a condamné que l'erreur d'une grace totalement & absolument necessitante, que personne ne soutient, & que Jansenius a formellement rejettée; que l'Eglise ne combat donc qu'une heresie imaginaire qui n'a aucune réalité; que les cinq propositions mêmes ne contenoient cette heresie que dans un sens étranger qu'on leur imputoit malicieusement; que les gens de bien qu'on persecute comme Jansenistes rejettent les cinq propositions, puis qu'il a plû à l'Eglise de les condamner dans le sens de la grace absolument necessitante; qu'ils n'enseignent que la grace efficace par elle même, enseignée par St. Augustin & par S. Thomas, & que l'Eglise ne peut

condamner ; qu'il n'y eut jamais par conséquent de persécution plus injuste que celle qu'ils souffrent depuis tant d'années ; que s'ils refusent de signer le Formulaire, & de reconnoître dans le livre de Jansenius l'erreur condamnée de la grace absolument nécessitante, on ne peut leur en faire un crime. Ils prennent à témoin leurs adversaires, qu'il est évident que Jansenius rejette ouvertement cette erreur, & qu'il ne propose, qu'il ne défend que la celeste doctrine de la grace efficace par *elle* même.

Le Catholique pénetre l'artifice de ces vaines déclamations, qui éblouïssent tant de femmes, & même quelques Sçavans ; il veut sçavoir ce que Mr. Fremont entend par ces mots, *grace efficace par elle-même* ; ces termes lui sont suspects, Calvin est le premier qui s'en soit servi. Il fait convenir le Janseniste que ces termes artificieux cachent une grace qui a plus de force pour faire consentir la volonté, que la volonté n'en a pour refuser son consentement ; une grace qui ne per-

met pas à la volonté de lui résister, inévitable quand elle entre dans la volonté, invincible, quand elle agit sur elle. Il fait avoüer au Janséniste que la volonté, dans l'état où nous sommes, ne se détermine que par l'attrait d'un plaisir dominant, d'une delectation victorieuse, parce qu'elle est superieure aux forces presentes qu'a la volonté de n'y pas consentir; qu'elle est emportée tour à tour par la grace vers le bien, ou par la concupiscence vers le mal, selon qu'un de ces deux attraits se trouve plus puissant que l'autre, & plus fort que sa résistance. Le Catholique oblige enfin Mr. Fremont de reconnoître que la grace impose toujours une necessité, qui pour n'être que relative & partielle, ne laisse pas plus de liberté actuelle à la volonté, qu'elle necessite. Voilà le vrai systeme des Jansenistes anathematisé par avance dans le Concile de Trente, qui a défini en termes exprès : *Que la volonté poussée par la grace peut si elle veut lui résister.* Les Jansenistes soutiennent donc une heresie très-réelle, quand sous le nom im-

posant *de grace efficace par elle même*, ils soutiennent une grace qui a plus de forces pour se soumettre la volonté, que la volonté n'en a pour lui résister. Ils ne contestent pas que la grace efficace par elle même ainsi entenduë ne soit la doctrine de Jansenius. C'est donc de mauvaise foi qu'ils disputent sur le fait. On n'impute à Jansenius que la doctrine qu'ils reconnoissent pour la sienne; l'Eglise a condamné cette doctrine; elle a donc condamné la doctrine du livre de Jansenius. Le parti continuë de soutenir cette doctrine, le Jansenisme n'est donc pas une heresie imaginaire, ce n'est pas une chimere: la vraye chimere, c'est la prétenduë condamnation de l'erreur de la necessité totale & absoluë, qu'aucun ennemi du libre arbitre, ni Luther, ni Calvin, ni les Manichéens n'ont enseigné: la vraye chimere, seroit une necessité efficace, quoique relative & partielle, qui ne necessiteroit pas; & le parti a recours aux plus honteux équivoques, quand il ose avancer qu'il ne soutient pas la grace necessitante,

parcequ'il ne ſoutient pas la grace abſolument neceſſitante, & qu'il ne ſoutient que la grace relativement neceſſitante.

Nôtre neceſſité relative, s'écrie Mr. Fremont, n'eſt que l'efficacité de la grace par elle même ; il eſt neceſſaire qu'elle faſſe inévitablement & invinciblement conſentir la volonté, parcequ'il eſt impoſſible que ſa vertu ſuperieure ſoit fruſtrée de ſon effet, & qu'elle demeure inefficace. Plus vous parlez ainſi, reprend le Catholique, plus je crois voir que vôtre efficacité eſt une neceſſité réelle, & que vôtre grace invinciblement efficace eſt invinciblement neceſſitante, ſi l'attrait du plaiſir ſe trouve dans le moment déciſif, avoir plus de force pour faire conſentir la volonté, que la volonté n'en a alors pour lui refuſer ſon conſentement ; voilà l'attrait neceſſitant anathematiſé à Trente ; Calvin & Luther n'en ont jamais demandé davantage. Suppoſez au contraire de bonne foi que la volonté a autant de forces pour refuſer de conſentir, que l'attrait en a pour operer

son consentement, vous n'êtes plus heretique. Mr. Fremont, au lieu de répondre à cette proposition du Catholique, veut qu'avant toutes choses il admette la grace efficace par elle même. Le Catholique veut que Mr. Fremont commence par rejetter toute grace necessitante. Vous devez avoüer, dit-il à Mr. Fremont, que la grace efficace par elle même n'est pas autant autorisée par l'Eglise, que la grace necessitante est condamnée. Mr. Fremont pressé a recours à l'autorité de S. Augustin. Mr. de Cambray, qui reserve cette matiere pour d'autres dialogues, en dit néanmoins assez dans celui-ci pour ôter cet appui à l'heresie.

Le second dialogue réalise encore plus l'heresie Jansenienne, en montrant la conformité des erreurs du parti sur la grace & le libre arbitre, avec les erreurs de Calvin. On sera frapé de leur rapport ; mêmes principes, mêmes conclusions, mêmes preuves, mêmes addoucissemens pour cacher ce que l'erreur a d'affreux. Mr. Fremont en est frapé le premier, & pour ne pas reconnoî-

tre que les Janſeniſtes ſont heretiques, il avance que Calvin eſt orthodoxe, ſur les points où il ſe trouve conforme aux Janſeniſtes. Cette maniere de juſtifier ſon parti lui ſemble cependant trop dangereuſe : il aime mieux objecter aux Catholiques les differences que Janſenius a tâché de faire voir entre ſa doctrine & celle de Calvin. Le Catholique montre que ces differences ſont de pures illuſions fondées ſur des calomnies ; que Janſenius fait nier à Calvin, ce que Calvin affirme ; qu'il lui fait affirmer ce qu'il nie ; & qu'en dérobant à Calvin ſes erreurs, il lui en ſuppoſe d'autres que Calvin rejette en termes formels. Les paſſages de Calvin rapportez par le Catholique ſont clairs & déciſifs ; les plus fameux diſciples de Calvin parlent comme leur maître, ils crient à l'impoſture contre les Janſeniſtes, qui les accuſent de dire que la grace eſt efficace par une neceſſité fixe, abſoluë & invariable : ils montrent évidemment la parfaite reſſemblance de leur doctrine, & de celle du parti ; les Evê-

ques de France ont reconnu *cette ſo-cieté d'erreur entre Calvin & les Janſe-niſtes.* Il faut donc que Mr. Fremont en revienne à juſtifier Calvin pour ſauver la foi du parti. Le Catholique n'a pas de peine à le chaſſer de ce mauvais retranchement. Il prouve ſans replique, que la neceſſité relative de Calvin & des Janſeniſtes a été condamnée par le Concile de Trente, & il réduit Mr. Fremont à dire avec S. Cyran, que ce Concile n'eſt qu'un *Concile du Pape & des Scholaſtiques*, & qu'il s'eſt trompé ſur le fait de Calvin, comme l'Egliſe de nos jours s'eſt trompée ſur le fait de Janſenius.

Mr. Fremont, accablé par les preuves de la reſſemblance de Calvin & de Janſenius, pour détourner ce coup, objecte dans le troiſiéme dialogue la reſſemblance des adverſaires de Janſenius avec Pelage. Je vois bien, dit-il au Catholique, que vous voulez établir la balance de Pelage. Cet heretique prétendoit que la volonté de l'homme eſt en ſuſpens comme entre deux poids égaux, en ſorte qu'elle ne panche

pas davantage vers le mal que vers le bien. S. Auguſtin, c'eſt toujours Mr. Fremont qui parle, S. Auguſtin dit que Julien en imaginant cette balance en équilibre rouloit dans ſa tête creuſe des chimeres, & qu'il montroit un eſprit en délire. Le Catholique reproche à Mr. Fremont un trait de mauvaiſe foi ordinaire au parti, la ſuppreſſion d'un endroit eſſentiel du paſſage qu'il cite. *Pourquoi*, dit S. Auguſtin à Julien, en lui reprochant la même fourberie, *n'ajoutez-vous pas ce que vous liſez dans mon texte? Si elle n'eſt point delivrée.* S. Auguſtin ne refuſe l'équilibre qu'à la volonté qui n'eſt point délivrée par la grace; il veut ſeulement que les ſecours de la grace délivrent le libre arbitre qui étoit chaſſé par le vice & ſubjugué par le mal, afin qu'il remonte à ſa place, c'eſt à dire, à l'équilibre. Cette eſpece d'équilibre, continüe le Catholique, ne conſiſte point dans une égalité des deux plaiſirs contraires, mais ſeulement dans une égalité de forces, entre l'attrait de la tentation & la volonté, afin que la

volonté ne soit pas necessitée à y consentir. St. Augustin a reconnu cet équilibre, qu'il appelle *media vis*: c'est *la force élective* de S. Thomas, il faut l'admettre pour être Catholique. L'équilibre sans grace, c'est l'erreur de Pelage: l'équilibre rendu par la grace, est la pure doctrine de S. Augustin & de l'Eglise. Sans cette égalité de forces entre la volonté & l'attrait qui la porte au bien ou au mal, il n'y a point de liberté réelle dans la volonté; elle est entraînée par une force superieure & necessitante, parcequ'elle est superieure, invincible, & irrésistible, parcequ'elle est necessitante. C'est ci le point essentiel qui sépare l'erreur de la verité: reconnoître dans volonté même après le peché d'Adam un parfait équilibre qui lui est ndu par la grace suffisante, & qui met en état de résister à quelque trait que ce soit, de choisir, de déterminer sans aucune necessité.

Voilà, dit Mr. Fremont, une bien Pelagienne du libre arbi. Vous voulez que l'homme dé-

ché de son premier état soit encore libre, comme Adam l'étoit au paradis terrestre. Je veux, reprend le Catholique, que la liberté pour le bien commandé ne soit que diminuée, sans être entierement perdue. Je veux que ce soit le secours de la grace qui sauve ce reste de liberté: je veux que la grace suffisante soit suffisamment medicinale, pour guerir l'impuissance de la volonté par rapport à l'acte commandé, quand le commandement presse: je veux que la grace comme liberatrice délivre l'arbitre de l'attrait du mauvais plaisir, qu'elle le ramene à s place *au milieu* dont parle St. Au gustin, à l'égalité de forces ave l'attrait. Si cette doctrine est Pel gienne, S. Augustin & S. Thom sont Pelagiens. Le Catholique ajo te, je vois bien que comme v donnez à la délectation necessita de Calvin le nom flatteur de g efficace de S. Augustin, vous nez aussi au libre arbitre de S. gustin le nom odieux de l'équi de Pelage. Tel est le respect d prétendus Augustiniens pour

gustin : ils ne craignent pas de le faire Pelagien, ils donnent lieu de lui attribuer les erreurs les plus opposées.

Le pauvre Mr. Fremont, à qui tout moyen de justification échape, se prend à tout ce qui se présente à lui, pour éviter d'être convaincu, ou du moins confondu. Nôtre necessité n'est que la relative, s'écrie-t'il ; *faites y attention.* On lui répond, qu'il fasse lui même attention qu'aucun heretique ennemi de la liberté n'a enseigné une necessité absoluë ; que la necessité relative qui détermine par une force superieure, ne nuit pas moins à la liberté qu'une necessité absoluë. Mr. Fremont veut se tirer d'affaire, en soutenant que la necessité qu'impose la grace Jansenienne n'est que partielle, qu'elle n'est point physique ; qu'elle est volontaire, morale, accidentelle, variable ; qu'elle laisse dans la volonté un vrai pouvoir du contraire. Mais le Catholique montre évidemment qu'une necessité partielle ôte la liberté, puisqu'elle ne laisse à la volonté qu'un demi pouvoir, un

pouvoir disproportionné & insuffisant, qui est une réelle impuissance : c'est ainsi qu'un nain a une partie des forces necessaires pour vaincre un géant ; c'est ainsi qu'un homme qui n'a que deux onces de pain, a une partie des alimens necessaires pour se nourrir : avec ce pouvoir partiel le nain sera sûrement accablé ; & l'homme réduit à deux onces de pain mourra de faim dans peu de jours. Il montre ensuite que cette necessité, qu'on affecte de nommer partielle, est totale : en un certain sens elle ne laisse à la volonté que des forces disproportionnées, avec les quelles seules on ne peut rien : c'e se joüer de la crédulité des homme que de donner le nom de forces de pouvoir pour résister à la facu active de la volonté liée par un e pêchement invincible, à sa flexit té, qui la fera changer de déter nation quand l'attrait détermi changera ; à la capacité de rece des forces qu'on ne lui donnera à l'attrait plus foible, qui ne servir de contrepoids pour r l'attrait superieur.

. A quels honteux détours, à quel indigne abus des termes faut-il venir, quand on est Jansenifte, pour ne pas avoüer qu'on ôte à l'homme la liberté ? Un esclave qui change de maître en est il plus libre ? Un homme peut-il lire dans un cachot parcequ'on peut lui apporter de la lumiere ? Un poids de dix livres arrêtera-t'il l'effort d'un poids de cinquante livres ? Que sert-il de dire que la volonté n'est pas purement passive, qu'elle agit, qu'elle veut ? S'est-il trouvé des heretiques assez insensez, pour dire que la volonté voulût sans vouloir ? Elle agit par le mouvement que l'attrait plus fort lui imprime ; elle agit mechaniquement, elle veut sans qu'elle puisse s'empêcher de vouloir ; où est la liberté ? Le Catholique montre avec la même évidence que la necessité Jansenienne est physique. Qu'apelez-vous physique, demande-t'il à Mr. Fremont ; si non ce qui est conforme à une loi naturelle & invariable, ce qui vient de la nature du sujet. Or il est selon vous depuis le peché aussi naturel aux volontez de

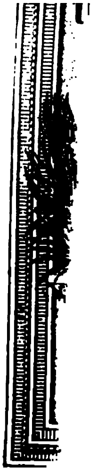

vouloir suivant leur plus grand plaisir, qu'aux corps de se mouvoir suivant la plus grande force mouvante qui les pousse, qu'y a-t'il de plus naturel & de plus physique que cette necessité ? C'est seduire que de l'appeller morale; parcequ'elle opere en délectant; accidentelle, parcequ'elle est causée par la grace ou par la concupiscence; variable, parceque la cause change sans que la necessité soit interrompuë : la servitude n'en est pas moins fixe, parcequ'un tyran succede à l'autre.

Mr. Fremont s'obstine à soutenir que la necessité qu'impose la grace efficace par elle même laisse un vrai pouvoir; voici comme il le prouve. La délectation victorieuse suspend, lie le pouvoir que nous avons de vouloir le contraire; un pouvoir suspendu, lié, est un vrai pouvoir; il nous reste donc sous la domination de la grace & de la concupiscence un vrai pouvoir d'agir autrement, dont nous nous servirons quand la délectation vaincuë deviendra victorieuse.

Cette objection si recherchée n'est

qu'un aveu de l'erreur. On convient que le pouvoir de ne pas ſuivre l'attrait dominant eſt ſuſpendu, lié ; il n'y a donc plus de liberté. C'eſt un pouvoir actuel tout prêt, délié, dégagé de tout empêchement invincible qui fait la liberté. Les Thomiſtes reconnoiſſent cette verité, les Janſeniſtes ſeuls la nient. Pour être Catholique il faut admettre ce pouvoir relatif proportionné, égal aux forces de l'attrait, qui pouſſe la volonté au bien ou au mal.

Un Auteur qui s'eſt ſignalé par une hardieſſe ſans meſure, a oſé dire que ce terme de pouvoir relatif étoit inconnu à tous les Théologiens ; il ne l'eſt pas à Gonzales, celebre Thomiſte ; l'Auteur anonyme a dit qu'on s'en ſervoit pour établir le Moliniſme comme un point de foi. Gonzales avoit-il ce deſſein ? Découvrons avec le Catholique des dialogues le myſtere de ces vaines déclamations. Le parti donne le nom de Moliniſme à tout ce qui ſauve la vraye liberté. Au reſte, on n'oublie pas dans ce dialogue le milieu entre la grace, ou la cupidité do-

minante, imaginé par Mr. Habert, pour servir d'azyle à sa Théologie accusée. On lui demande si dans ce milieu la volonté est déterminée par une troisiéme delectation dont l'attrait soit superieur aux forces de la volonté ? S'il l'avoüe, qu'aura-t'il gagné en faisant entrer dans son systeme trois causes necessitantes au lieu de deux ? S'il en vient jusqu'à dire que dans ce milieu la volonté se détermine elle même, il renverse son grand principe, *que la volonté n'agit plus que par l'attrait du plaisir dominant.*

Le quatriéme dialogue est un de ceux où la pénetration de l'Auteur paroît davantage. Il s'agit *du pouvoir séparé de l'acte.* Le Jansensite se flatte de rétablir son systeme, accablé sous les ruines de la necessité relative, s'il peut montrer une necessité insurmontable qui ne soit que morale, un pouvoir veritable qu'on puisse supposer avec une entiere certitude n'être jamais réduit à l'acte. Le Catholique demande au Jansensiste si la necessité morale dont il parle tant est celle des Ecoles ? C'est

à dire, une grande difficulté, une coûtume, une habitude d'agir ordinairement d'une certaine façon si bien décrite par le sçavant Mr. de Bissy Evêque de Meaux, dans son Instruction Pastorale contre le Pere Juenin : *Elle n'ôte pas*, dit ce Prélat, *le pouvoir parfait & exemt de tout empêchement de ne pas agir : telle est, par exemple, la necessité qui vient d'une forte passion, dont on a coutume de suivre les mouvemens, quoi qu'on ne les suive pas toujours.* Cette necessité morale n'accommode pas Mr. Fremont : il veut retenir le nom en rejettant la chose, il a beau faire, toute autre necessité est plus que morale.

Il reste encore un des artifices des plus ordinaires du parti à démêler : il faut montrer que le pouvoir séparé de l'acte qu'ils accordent à la volonté, est une veritable impuissance. C'est par Mr. Nicole qu'on le leur prouve, c'est parcequ'il avoüe dans l'endroit le plus travaillé & le plus ébloüissant de ses *notes sur les Provinciales*, où il a employé les tours les plus ingénieux pour donner quelque réalité a ce pouvoir imaginaire :

il le compare au pouvoir que tout homme a de s'arracher les yeux, de se jetter par la fenêtre, au pouvoir qu'a le plus grave Magistrat de courir les ruës tout nud ; pouvoir qui ne sera jamais réduit en acte, mais qu'on lui montre très-clairement n'être rien moins qu'un vrai pouvoir, qu'on lui montre être une impuissance physique ; la volonté ne peut avoir aucun motif serieux de se porter à ces excès, & il est aussi impossible à la volonté de vouloir sans motif, qu'à l'œil de voir sans lumiere. Deux reflexions achevent de tourner contre Mr. Fremont ses longues & brillantes citations de Mr. Nicole. Premiere reflexion. Les Jansenistes les plus raddoucis & les plus moderez parlent donc encore aujourd'hui le même langage que parloit un des Chefs du parti dans la chaleur des disputes. Seconde reflexion. Quand on passeroit à Mr. Nicole tous les exemples qu'il apporte d'un pouvoir séparé de l'acte, il n'en concluroit rien qui ne fît paroître le Jansenisme plus affreux. Selon Mr. Nicole, un juste non prédestiné, qui

ne persevere point au moment de la mort, est autant dans l'impuissance de s'abstenir de pecher & de se damner éternellement, que tout homme est dans l'impuissance d'être persuadé sans aucune raison, & de vouloir le mal pour le mal, sans aucun motif de bien, vrai ou faux, qui l'y détermine. Cet addoucissement imaginaire est réellement le comble de l'horreur & du scandale. Si Mr. Nicole avoit dirigé un homme tenté du plus violent désespoir dans une grande tentation, auroit-il pû se résoudre à lui dire ces mots pour le consoler : courage, mon cher frere, Dieu ne vous manque point. Vous avez peutêtre le pouvoir joint à l'acte pour ne vous damner pas. Mais supposé que vous n'ayez reçu que le pouvoir sans l'acte, au moins vous pouvez vous sauver, & éviter vôtre éternelle damnation, comme vous pouvez vous arracher les yeux pour vous divertir, ou vous jetter par les fenêtres, par complaisance pour un ami qui vous en prie de bonne grace. Que si ces comparaisons ne vous consolent pas assez, en

voici d'autres encore plus consolantes. Vous pouvez éviter l'enfer, comme vous pouvez sans aucune raison sérieuse aller tout nud dans les ruës, comme vous pouvez faire une action très-folle sans folie. Mr. Nicole n'auroit-il pas eû honte de tenir ce langage insensé ? Voilà néanmoins à quoi aboutissent les mitigations les plus flatteuses de vôtre systeme, & les discours les plus éblouissans d'un des Chefs de vôtre parti.

Que feroient-ils de plus ? Ils ne peuvent porter plus loin l'addoucissement de leur systeme. Ils veulent que *la grace tienne son effet d'elle même, & non du consentement de la volonté.* Il faut donc que selon eux la grace ait plus de force pour déterminer la volonté, que la volonté n'en a pour lui résister. Ils ne doivent admettre qu'un demi pouvoir de résister, un pouvoir lié par un empêchement invincible, un pouvoir en idée. Car enfin il faut que Dieu ait dans leur systeme, comme dans tous les autres, un moyen infaillible, non seulement de convertir, de sauver qui lui plaît, mais de prévoir avec une entiere

certitude tout ce que feront les volontez créés. La prémotion des Thomistes a cette certitude : c'est un concours prévenant, c'est l'action commencée. Ceux qu'on appelle Molinistes & Congruistes l'ont dans la préscience conditionnelle, où Dieu voit infailliblement l'effet de chaque grace possible, s'il la donne à tel homme en telles circonstances ; mais un Jansenite qui rejette la prémotion & la préscience conditionnelle, ne peut mettre la certitude de la prédestination que dans un attrait necessitant, par la superiorité de ses forces, qui ne laisse à la volonté aucun pouvoir réel de ne pas consentir. Il faut donc qu'un Jansenite dévore toute l'horreur des conséquences qu'on vient d'exposer.

Le Jansenite, qui voit ses erreurs découvertes, ses équivoques éclaircis, sa conformité avec Calvin démontrée, croit parer à tout avec l'autorité de Saint Augustin & de Saint Thomas : le Catholique lui ôte ces ressources dans les dialogues suivans.

Le V. & le VI. sont employez à Oct. 1714.

rendre le veritable ſens au fameux paſſage de l'Epitre aux Galates: *Il eſt neceſſaire que nous operions ſuivant ce qui nous délecte le plus*, & aux autres textes du Saint Docteur où le parti veut faire voir le ſyſteme des deux délectations dominantes tour à tour ſur la volonté. Le Catholique prouve invinciblement par Saint Auguſtin même, que la délectation du fameux paſſage de l'Epître aux Galates eſt une délectation déliberée & un amour libre, un bon plaiſir, une réſolution priſe. Il prouve par le ſimple examen des autres textes, & par des expreſſions ſemblables du Saint Docteur, que les Janſeniſtes ne montreront jamais leur ſyſteme dans ſes écrits, qu'en lui faiſant dire ce qu'il ne dit pas: quand on s'en tient précisément à ce qu'il dit, on y trouve le ſyſteme opposé au Janſeniſme.

Extrait de la ſeconde partie, qui explique les principaux ouvrages de Saint Auguſtin ſur la grace, l'abus que les Janſeniſtes en font, & l'oppoſition de leur doctrine à celle des Thomiſtes.

La ſeconde partie & le ſecond to-

me de l'excellent ouvrage dont nous rendons compte au Public commence par le septiéme dialogue. Ce dialogue est un examen *du livre de la grace de* Jesus-Christ. Le Catholique y met dans tout son jour le veritable état de la dispute entre Saint Augustin & Pelage, que les Jansenistes n'ont cherché qu'à obscurcir. Il y met hors de doute par des passages clairs de St. Augustin rapprochez & expliquez le plus naturellement, que Pelage n'a jamais admis de grace interieure, & que le St. Docteur n'a défendu contre lui que ce que toutes les Ecoles Catholiques soutiennent unanimement; la necessité d'une grace qui guerisse la volonté infirme, qui l'aide & qui coopere avec elle.

En vain Mr. Fremont rassemble-t-il les passages que les Jansenistes citent pour la grace efficace par elle même, le Catholique lui fait voir qu'il n'en est aucun que Molina même n'explique nettement dans toute la rigueur de la lettre selon son systeme. Nous ne pouvons omettre un passage qui servira de clef pour

entrer dans le sens de ce qui paroît dans les écrits du S. Docteur le plus favorable à la grace efficace par elle même. Dieu, dit Saint Augustin, *nous aide même pour agir, & c'est ainsi qu'il opere dans nous le vouloir & le faire : Adjuvando adest & actionibus nostris, ecce quemadmodum & velle & operari operatur in nobis.*

L'illustre Auteur suit la même méthode dans le VIII. dialogue *sur le livre de la grace & du libre arbitre*, nul autre ne contient des expressions plus fortes de l'Empire que Dieu exerce sur nos volontez par une operation toutepuissante. Mr. Fremont rassemble avec complaisance tous ces textes, le Catholique montre d'abord la necessité de les entendre autrement que Mr. Fremont ne les entend. Ses gloses Janseniennes mettent dans le texte de Saint Augustin les blasphemes les plus horribles ; elles font dire à ce Pere que Dieu pousse les méchans aux crimes les plus énormes par une operation toutepuissante ; qu'il a procuré la trahison de Judas aussi efficacement que la pénitence

de St. Pierre. Le Catholique plein d'une juste confiance, offre d'expliquer ces passages selon les principes de Molina, & il execute heureusement ce dessein, laissant la liberté aux Thomistes de leur donner un autre sens à leur gré. Il prend dans St. Augustin même les preuves de son explication. Le S. Docteur dans tout ce livre établit le libre arbitre pour *l'état* present, par une preuve qu'il tire de l'Ecriture sainte, & qui regarde Adam pour l'état d'innocence : ainsi il prouve démonstràtivement que nous avons encore la même espece de liberté, qui est l'exemption de toute necessité, même relative, ensorte que chaque homme est laissé comme Adam *entre les mains de son conseil* ; ainsi il exclut tout attrait invincible qui ne laisseroit pas la volonté à son propre choix. Suivant ce Pere, dans le même livre, la grace la plus forte n'est point plus forte que la volonté : *Il dépend*, dit-il, *de la propre volonté d'y consentir ou d'y refuser son consentement.* Il est prêt de se reconcilier avec Pelage, si cet heretique reconnoît que

nos merites sont aussi les dons de Dieu. On devroit réduire à ces principes ses expressions les plus fortes, quand même il n'auroit pas pris le soin de les y réduire : mais il l'a pris, ce soin ; il explique comment *Dieu donne*, comment *Dieu fait*, comment *Dieu opere* la volonté d'accomplir les Commandemens. *Dieu*, dit-il, *donne ce qu'il commande, quand il aide pour faire l'acte commandé. Dat cùm adjuvat. Il fait ce que nous faisons en donnant des forces très-efficaces à la volonté*, dont il lui est libre de se servir, ou de ne se pas servir. *Facit ut faciamus, prabendo vires efficacissimas voluntati.* Il se sert ailleurs d'une autre expression ; il appelle ces forces que la grace donne à la volonté, *sufficientissimam facultatem, un moyen très-suffisant de vaincre la tentation.* N'est-ce pas là la grace suffisante ? Enfin, comment Dieu opere-t'il le vouloir selon S. Augustin * ? *Dieu fait quand il aide ceux qui font. Deus facit cùm adjuvat.* Voilà une clef generale & décisive des textes les plus forts de S. Augustin, c'est lui-même qui

* *Quaest. in Exod. lib.*17. *quaest.*164.

l'offre à ses prétendus disciples, elle annéantit tout leur systeme; mais il n'y auroit, dit Mr. de Cambray, ni sincerité ni pudeur à la refuser.

Nous donnerons le mois prochain la suite de cet extrait.

ARTICLE CXXVI.

RECUEIL DE PIECES CHOISIES, *tant en prose qu'en vers, en deux volumes.* A la Haye, chez Van Lorn, Pierre Gosse & Albers. 1714. *In* 12. *Tome premier pages* 415. *Tome second pages* 478.

NOus devons à un des membres de l'Academie Françoise ce recüeil imprimé à la Haye, ou ailleurs. L'Editeur doit être fort assûré de la reconnoissance du Public; son goût connu par d'autres ouvrages lui a fait choisir dix pieces dont chacune est un chef d'œuvre en son genre. Une seule n'avoit point encore été imprimée, & ne devoit pas l'être: les autres imprimées plusieurs fois manquoient pourtant à l'empressement des Lecteurs. La pré-

face de l'Editeur augmente beaucoup le prix du recüeil ; elle eſt pleine d'une critique ſenſée, & d'inſtructions auſſi exactes qu'agréables ſur les Auteurs des dix pieces.

La premiere eſt *le voyage de Bachaumont & de la Chapelle*, dont ce dernier peut paſſer pour le veritable Auteur. Il ſe nommoit *Claude Emmanüel Luillier*, fils naturel d'un Maître des Comptes de Paris. Le nom qu'il portoit eſt celui d'un village entre Paris & St. Denys, où il étoit né ; on a dans ce recüeil d'autres poëſies de lui, diſtinguées par la délicateſſe des penſées, par un tour aiſé, une naïveté ſpirituelle, & tout ce qu'un eſprit naturel & juſte peut donner d'agrémens à la poëſie : les mœurs s'y font trop connoître.

La lettre à l'Auteur des hereſies imaginaires & des deux Viſionnaires, eſt une réponſe au diſcours contre le Theatre, que M. Nicole fit imprimer en 1667. à la fin de ſes lettres contre Deſmareſts intitulées, *Imaginaires & Viſionnaires*, parce que la plûpart de ces lettres ſont employées à montrer que le Janſeniſme eſt une hereſie

imaginaire ; & les dernieres à prouver géometriquement que Desmarests étoit un visionnaire. Le discours qui fut l'occasion de la lettre avoit été composé pour venger le Port-Royal du grand Corneille, qui se déclaroit hautement contre la nouvelle secte. Mr. Racine, élevé à Port-Royal, s'étoit donné au théatre, il en prit la défense. M. Arnaud & ses amis, que la petite lettre mortifia extremement, mirent tout en usage pour en découvrir l'Auteur. Surpris de trouver un de leurs éleves en état de refuter les Provinciales, ils se réconcilierent promptement avec lui. On le laissa travailler pour le théatre, pourvû qu'il ne travaillât plus contre le parti, dont la morale austere s'addoucit quelquefois quand un grand interêt le demande. Mr. Racine observa le traité. Une seconde lettre qui étoit sous la presse fut supprimée ; on supprima la premiere autant qu'on put, & peutêtre n'en reste-t'il pas dix exemplaires imprimez. Nous l'avons fait imprimer à la fin de cet extrait, revûë sur un des exemplaires qui avoit

proches : il répondit que le nor
Bourfaut avoit d'abord occupé c
place ; que s'étant reconcilié ave
Poëte, il avoit fubftitué à fon 1
celui de Perraut ; que fa reconc
tion avec Mr. Perraut l'ayant
dans la neceffité de chercher un
me en *aut*, il avoit choifi Hefn
mort en 1682. & hors d'état d
plaindre, ni de fe reconcilier
jour. Voilà une preuve fenfible
l'équité du Satirique ; il conve
que perfonne ne tournoit mieux
vers que Mr. Hefnault.

M. Hefnault avoit vécu en im
une maladie de langueur le rame
la raifon & à la foi, il donna penc
fix mois de grandes marques d'
pénitence plus fincere que n'a
été fon impieté.

La Comedie qui finit ce volu
eft de M. Bourfaut, fon tître *de*
tire des fatires apprend que L
preaux en eft le fujet ; il y eft j
fous fon nom. M. le Premier Pr
dent de la Moignon empêcha qu
le ne fût ni repréfentée, ni vend
Defpreaux a profité de quelques
marques qu'on y fait fur fes fau

l'Editeur le loüe d'avoir eû cette déference, & le blâme de ne l'avoir pas eûë ſans exception.

Le ſecond tome commence par le fameux *poëme de la Magdelaine* : c'eſt un chef d'œuvre en ridicule, & qui fait voir juſqu'où va le déreglement d'une imagination vive & fertile, quand le jugement & le bon goût ne la conduiſent pas.

Le Loüis d'or eſt une fiction morale en vers & en proſe; elle découvre ce que la France a perdu dans M. Iſarn, jeune homme de Caſtres ſon Auteur, enlevé par la mort au commencement de ſa courſe.

La relation des campagnes de Rocroy & de Fribourg écrite par Henry Beſſé Sr. de la Chapelle ſur les Memoires du Marquis de la Mouſſaie, eſt un beau commencement de l'hiſtoire du grand Prince de Condé. On ne peut la lire ſans ſouhaiter que la même main l'eût achevée.

La Comedie des Viſionnaires finit le recüeil. L'épithete d'*inimitable* que lui a donnée Mr. Peliſſon eſt une preuve de ſon merite preſque auſſi forte, que quatre vingts ans d'une

réputation qui ne vieillit point.

Le public ne nous désavoüera pas quand nous prierons l'Editeur de ne pas borner son recüeil à ces deux tomes.

ARTICLE CXXVII.

LETTRE DE MONSIEUR RACINE à Mr. Nicole, *Auteur des Heresies imaginaires & des deux Visionnaires.*

MONSIEUR,

Je vous déclare que je ne prens point de parti entre Mr. Desmarests & vous. Je laisse à juger au monde quel est le Visionnaire de vous deux. J'ai lû jusqu'ici vos lettres avec assez d'indifference, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon qu'elles me sembloient bien ou mal écrites. Je remarquois que vous prétendiez prendre la place de l'Auteur des petites lettres, mais je remarquois en même tem que vous étiez beaucoup au des sous de lui, & qu'il y avoit un

grande difference entre une Provinciale & une Imaginaire.

Je m'étonnois même de voir le Port-Royal aux mains avec Messieurs Chamillart & Desmarests. Où est cette fierté, disois-je, qui n'en vouloit qu'au Pape, aux Archevêques & aux Jesuites? Et j'admirois en secret la conduite de ces Peres, qui vous ont fait prendre le change, & qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas pour cela que je vous blâme de les laisser en repos. Au contraire, si j'ai à vous blâmer de quelque chose, c'est d'étendre vos inimitiez trop loin, & d'interesser dans le démêlé que vous avez avec Desmarests, cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

Et qu'est-ce que les Romans & les Comedies peuvent avoir de commun avec le Jansenisme? Pourquoi voulez-vous que les ouvrages d'esprit soient une occupation peu honorable devant les hommes, & horrible devant Dieu? Faut-il, parceque Desmarests a fait autrefois un

Roman & des Comedies, que vous preniez en averſion tous ceux qui ſe ſont mêlez d'en faire ? Vous avez aſſez d'ennemis, pourquoi en chercher de nouveaux ? O que le Provincial étoit bien plus ſage que vous ! Voyez comme il flate l'Academie, dans le tems qu'il perſécute la Sorbonne. Il n'a pas voulu ſe mettre tout le monde ſur les bras. Il a ménagé les faiſeurs de Romans, il s'eſt fait violence pour les loüer ; car Dieu merci vous ne loüez jamais que ce que vous faites ; & croyez-moi, ce ſont peutêtre les ſeules gens qui vous étoient favorables.

Mais ſi vous n'étiez pas content d'eux, il ne falloit pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux que ces mots *d'empoiſonneurs publics* & *de gens horribles parmi les Chrétiens*. Penſez-vous que l'on vous en croye ſur vôtre parole ? Non, non, Monſieur, on n'eſt point accoûtumé à vous croire ſi legerement. Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq Propoſitions ne ſont pas dans Janſenius, cependant on ne vous croit pas encore.

Mais nous connoissons l'austerité de vôtre Morale. Nous ne trouvons point étrange que vous damniez les Poëtes, vous en damnez bien d'autres qu'eux. Ce qui nous surprend, c'est de voir que vous voulez empêcher les hommes de les honorer. Hé, Monsieur, contentez-vous de donner les rangs dans l'autre monde, ne reglez point les recompenses de celui-ci: vous l'avez quitté il y a longtems, laissez-le juger des choses qui lui appartiennent: plaignez-le, si vous voulez, d'aimer les bagatelles, & d'estimer ceux qui les font, mais ne leur enviez point de miserables honneurs auxquels vous avez renoncé; aussi bien il ne vous sera pas facile de les leur ôter; ils en sont en possession depuis trop de siécles. Sophocle, Euripide, Terence, Homere & Virgile, nous sont encore en veneration, comme ils l'ont été dans Athenes & dans Rome. Le tems qui a abbatu les statües qu'on leur a élevées à tous, & les temples mêmes qu'on a élevez à quelques-uns d'eux, n'a pas empêché que *leur mémoire* ne vint jusqu'à nous.

Nôtre siécle, qui ne croit pas être obligé de suivre vôtre jugement en toutes choses, nous donne tous les jours des marques de l'estime qu'il fait de ces sortes d'ouvrages, dont vous parlez avec tant de mépris ; & malgré toutes ces maximes séveres que toujours quelque passion vous inspire, il ose prendre la liberté de considerer toutes les personnes en qui l'on voit luire quelques étincelles du feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité.

Vous croyez sans doute qu'il est plus honorable de faire *des Enluminures, des Chamillardes, & des Onguents pour la brûlure*. Que voulez-vous, tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes, tout le monde ne peut pas écrire contre les Jesuites. On peut arriver à la gloire par plus d'une voïe.

Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à composer des Romans & des Comedies. Ce que les payens ont honoré est devenu horrible parmi les Chrétiens. Je ne suis pas un Theologien comme vous;

je prendrai pourtant la liberté de vous dire, que l'Eglise ne nous défend point de lire les Poëtes, qu'elle ne nous commande point de les avoir en horreur; c'est en partie dans leur lecture que les anciens Peres se sont formez. Saint Gregoire de Nazianze n'a pas fait de difficulté de mettre la Passion de Nôtre Seigneur en Tragedie. St. Augustin cite Virgile aussi souvent que vous citez St. Augustin.

Je sçai bien qu'il s'accuse de s'être laissé attendrir à la Comedie, & d'avoir pleuré en lisant Virgile; qu'est-ce que vous concluez de là? Direz-vous qu'il ne faut plus lire Virgile, ni aller à la Comedie? Mais Saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'Eglise, est-ce à dire qu'il ne faut plus aller à l'Eglise?

Et vous autres qui avez succedé à ces Peres, dequoi vous êtes-vous avisez de mettre en François les Comedies de Terence? Falloit-il interrompre vos saintes occupations, pour devenir des Traducteurs de Comedie? Encore si vous nous les

aviez données avec leurs graces, le Public vous seroit obligé de la peine que vous avez prise. Vous direz peutêtre que vous en avez retranché quelques libertez ; mais dites aussi que le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'honnêteté, ne sert qu'à les rendre plus dangereuses. Ainsi vous voilà vous mêmes au rang des empoisonneurs.

Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce tems-là ? Point du tout, mais en ce tems-là Desmarests n'avoit pas écrit contre vous. Le crime du Poëte vous a irritez contre la Poësie. Vous n'avez pas consideré que ni Mr. d'Urfé, ni Corneille, ni Gomberville, vôtre ancien ami, n'étoient point responsables de la conduite de Desmarests. Vous les avez enveloppez dans sa disgrace. Vous avez même oublié que Mademoiselle de Scuderi avoit fait une peinture avantageuse de Port-Royal dans sa Clelie : cependant j'avois oüi dire que vous aviez souffert patiemment qu'on vous eût loüé dans ce livre horrible. L'on fit venir au desert le volume qui parloit de vous : il y courut de main

en main, & tous les ſolitaires voulurent voir l'endroit où ils étoient traitez d'illuſtres. Ne lui a-t'on pas même rendu des loüanges dans l'une des Provinciales, & n'eſt-ce pas elle que l'Auteur entend, lorſqu'il parle d'une perſonne qu'il admire ſans la connoître?

Mais, Monſieur, ſi je m'en ſouviens, on a loüé même Deſmareſts dans ces lettres. D'abord l'Auteur en avoit parlé avec mépris, ſur le bruit qui couroit qu'il travailloit aux Apologies des Jeſuites. Il vous fit ſçavoir qu'il n'y avoit point de part: auſſitôt il fut loüé comme un homme d'honneur & comme un homme d'eſprit.

Tout de bon, Monſieur, ne vous ſemble-t'il pas qu'on pourroit faire ſur ce procedé les mêmes reflexions que vous avez faites tant de fois ſur le procedé des Jeſuites? Vous les accuſiez de n'enviſager dans les perſonnes que la haine, ou l'amour qu'on avoit pour leur Compagnie, vous deviez éviter de leur reſſembler. Cependant on vous a vû de tout tems loüer & blâmer le mê-

me homme, selon que vous étiez contens ou mal satisfaits de lui. Sur quoi je vous ferai ressouvenir d'une petite histoire que m'a contée autrefois un de vos amis ; elle marque assez bien vôtre caractere.

Il disoit qu'un jour deux Capucins arriverent au Port Royal, & y demanderent l'hospitalité. On les reçut d'abord assez froidement, comme tous les Religieux y étoient reçus ; mais enfin il étoit tard, & l'on ne pût pas se dispenser de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, & on leur porta à souper. Comme ils étoient à table, le Diable, qui ne vouloit pas que ces bons Peres soupassent à leur aise, mit dans la tête de quelqu'un de vos Messieurs, que l'un de ces Capucins étoit un certain Pere Mullard, qui s'étoit depuis peu signalé à Rome en sollicitant la Bulle du Pape contre Jansenius. Ce bruit vint aux oreilles de la mere Angelique. Elle accourut au parloir avec précipitation, & demande, qu'est-ce qu'on a servi aux Capucins ? Quel pain & quel vin on leur a donné ? La Tour-

riére lui répond qu'on leur a donné du pain blanc & du vin des Messieurs. Cette Superieure zelée commande qu'on le leur ôte, & que l'on mette devant eux du pain des valets & du cidre. L'ordre s'execute, ces bons Peres qui avoient bû chacun un coup, sont bien étonnez de ce changement. Ils prennent pourtant la chose en patience, & se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenoit de leur faire faire pénitence. Le lendemain ils demanderent à dire la Messe, ce qu'on ne pût pas leur refuser. Comme ils la disoient, Mr. de Bagnols entre dans l'Eglise, & fut bien surpris de trouver le visage d'un Capucin de ses parens dans celui qu'on prenoit pour le Pere Mullard. Mr. de Bagnols avertit la mere Angelique de son erreur, & l'assûra que ce Pere étoit un fort bon Religieux, & même dans le cœur assez ami de la verité. Que fit la mere Angelique ? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant. Les Capucins furent conduits avec honneur de l'Eglise dans le Refectoire, où ils trouverent un bon dé-

jeûné qui les attendoit, & qu'ils mangerent de fort bon cœur, bénissant Dieu, qui ne leur avoit pas fait manger leur pain blanc le premier.

Voilà, Monsieur, comme vous avez traité Desmarests, & comme vous avez toujours traité tout le monde. Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disoient de vos amis, vous esperiez toujours de leur salut. S'ils vous étoient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fûssent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La science étoit traitée comme la vertu. Ce n'étoit pas assez pour être sçavant d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lû tous les Auteurs, il falloit avoir lû Jansenius, & n'y avoir point lû les Propositions. Je ne doute point que vous ne vous justifiez par l'exemple de quelque Pere, car qu'est-ce que vous ne trouvez point dans les Peres ? Vous direz que S. Jerôme a loüé Rufin comme le plus sçavant homme de son siécle, tant qu'il a été son ami, & qu'il traita le même Rufin comme le plus ignorant homme

de son siécle, depuis qu'il se fut jetté dans le parti d'Origene : mais vous m'avoüerez que ce n'est pas cette inégalité de sentiment qui l'a mis au rang des Saints & des Docteurs de l'Eglise.

Et sans sortir encore de l'exemple de Desmarests, quelles exclamations ne faites vous point sur ce qu'un homme qui a fait autrefois des Romans, & qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie dereglée, a la hardiesse d'écrire sur les matieres de la Religion ? Dites-moi, Monsieur, que faisoit dans le monde Mr. le Maître ? Il plaidoit, il faisoit des vers, tout cela est également profane selon vos maximes. Il avoüe aussi dans une lettre qu'il a été dans le dereglement, & qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait tant fait de traductions, tant de livres sur les matieres de la grace ? Ho, ho, direz vous, il a fait auparavant une longue & sérieuse pénitence ; il a été deux ans entiers à bécher le jardin, à faucher les prez, à laver

bez dans les froides plaisanteries des Enluminures ; vos bons mots ne sont d'ordinaire que de basses allusions. Vous croyez dire, par exemple, quelque chose de fort agréable, quand vous dites sur une exclamation que fait Mr. de Chamillard, que son grand O, n'est qu'un o en chiffre, & quand vous l'avertissez de ne pas suivre le grand nombre, de peur d'être un Docteur à la douzaine, on voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant ; mais ce n'est pas le moyen de l'être.

Retranchez vous donc sur le sérieux, remplissez vos lettres de longues & de doctes périodes. Citez les Peres, jettez vous souvent sur les injures, & presque toujours sur les antitheses, vous êtes appellé à ce stile : il faut que chacun suive sa vocation. Je suis &c.

Article CXXVIII.

Histoire des Quatre Cicerons, dans laquelle on fait voir par les Historiens Grecs & Latins que le fils de Ciceron a été aussi illustre que son pere. A Paris, en la bouti-

Octobre 1714.

que de la veuve Barbin chez Pierre Huet, au Palais 1714. *in* 12. *pages* 257. *ſans la table.*

MOreri & Bayle donnent une idée fort déſavantageuſe du fils de Ciceron ; ſa reputation en ſouffre : il lui falloit un défenſeur du caractere de M. l'Abbé Macé, Curé de Sainte Opportune. Il eſt ravi, à ce qu'il nous apprend lui même, il eſt ravi, *quand il peut faire avec ſa plume ce que les Chevaliers errans faiſoient avec leur épée, venger les torts contre les felons.* Un Evêque prévenu ayant cité en ſa preſence le fils de Ciceron, comme un exemple que les fils des grands hommes dégenerent aſſez ſouvent, Mr. Macé rappella les idées contraires que lui avoient données les écrits de Ciceron le pere. Il n'eſt pas homme à effleurer un ſujet, il chercha dans les Hiſtoriens Grecs & Latins tout ce qu'ils diſent de Ciceron le fils, en creuſant dans ces anciens monumens, il a déterré, pour ainſi dire, ſon Heros, & il croit être en état de le faire reſpecter autant que ſon

pere. Il se plaint que les Historiens ne lui ont pas fourni toutes les lumieres qu'ils pouvoient lui donner sur les grandes qualitez de Ciceron le Fils ; par une lâche politique, ils ne l'ont loüé qu'avec beaucoup de reserve, parce qu'ils vivoient sous la domination des Cesars, & que Ciceron le fils étoit reconnu pour un Républicain.

L'Auteur n'a rien ajoûté aux circonstances de la vie de son Heros ; il l'a seulement ornée de quelques reflexions, qui la rendront utile, principalement en ce qui concerne l'éducation des personnes de qualité.

La vie du fils de Ciceron étoit trop liée avec celle de son pere, de son oncle & de son cousin, pour les séparer. Afin de le faire connoître, Mr. Macé a été obligé d'écrire l'*histoire des quatre Cicerons*. Elle est écrite avec beaucoup de vivacité, & elle attache le Lecteur. Nous ne nous arrêterons pas à en donner un extrait, elle est trop connuë, & nous nous contenterons de faire ici le parallele du pere & du fils, avec

toute la fidelité que demande un rapport qui mette le Lecteur en état de juger la question proposée par l'Auteur.

Il faut d'abord convenir que le merite du fils a été fort different du merite du pere, & qu'il est difficile de les comparer. Ciceron le pere a possedé au plus haut degré le talent de l'éloquence; & même son esprit, veritablement superieur, n'a pas été borné par un art dont la perfection demande tant d'étude & tant de connoissance; il a tout sçû & presque tout lû; Poëte, Mathematicien, grand Philosophe : il a écrit avec beaucoup de clarté sur des matieres obscures, avec beaucoup d'agrément sur des matieres seches, avec beaucoup de précision sur des matieres vastes. Ciceron le pere est un de ces dix ou douze hommes extraordinaires en qui Dieu a voulu faire paroître jusqu'où peut aller l'esprit humain : il a eû le cœur noble, sensible à l'amitié, incapable de faire servir l'injustice à son élevation, désintéressé, quoique si peu riche, qu'il étoit réduit à suppléer

par l'œconomie aux biens qui lui manquoient pour soutenir sa dignité, & qu'il ne voulut jamais devoir à des rapines adroites.

Mais d'autres qualitez essentielles ont manqué à son esprit & à son cœur. Génie aussi médiocre dans les affaires qu'éminent dans les Sciences, il a toujours mal pris son parti, & pour ses interêts, & pour ceux de la Republique. Il a élevé Pompée plus haut que son merite ne le comportoit, il a mis Cesar en état de renverser Pompée & Rome avec lui : il acheva de détruire la Republique, en servant avec trop de succès l'ambition d'Octave Cesar. Enfin, il a toujous été par un bizarre contraste partisan zelé de la Republique, & instrument efficace de la tyrannie : quand il auroit eû la prudence qui forme des projets, il auroit manqué du courage qui les execute : lâche jusqu'à ne pas rougir de sa lâcheté, plaisant & mauvais plaisant : aussi hardi quand il parloit, que foible quand il falloit agir ; il se fit des ennemis, & se rendit ses amis inutiles ; il lui en coûta la vie.

Ciceron le fils plaida, & s'il n'égala pas son pere, il ne laissa pas de se faire un nom par son éloquence. Il cultiva la Philosophie ; mais sans rien écrire ; & la qualité qui l'a distingué, c'est le courage qui manque à son pere : il n'en a que trop eû, & s'il n'est pas placé parmi les plus grands Capitaines, c'est l'excès de sa valeur qui l'exclut de ce premier rang. Les fautes qu'elle lui fit faire à Pharsale & à Philippe, où il commandoit une aîle, entraînerent la perte de ces deux batailles décisives, & furent plus funestes à la Republique, que ne lui avoient été avantageux tant de combats dont il eut tout l'honneur, & dans lesquels il vainquit le grand Cesar, Dolabella, Marc-Antoine. Il entendoit parfaitement la Cavalerie. Auguste, reconcilié avec lui, l'éleva aux premiers honneurs sans pouvoir le gagner, & s'il vécut en ami d'Octave, il fut toûjours ennemi de l'Empereur. On ne lui reproche qu'un seul défaut, l'yvrognerie, il la porta loin : il bûvoit ordinairement dix pintes de vin dans ses débauches, &

il cassa des dents à Agrippa en le faisant boire par force : nous blâmons ce vice autant qu'il est blâmable. Mr. l'Abbé Macé, plus indulgent envers son Heros, tâche de le justifier à la fin de son livre. Cet endroit est beau, & plein de reflexions qui meritent que nous le transcrivions ; d'ailleurs, il fera connoître le stile de l'Auteur. » L'yvrognerie regnoit » alors dans Rome parmi les gens de » qualité ; & plût au Ciel que dans » nôtre siécle on ne pût imputer ce » vice qu'à nôtre sexe, comme dans » les tems passez. Antoine avoit fait » un livre à la loüange de son yvres» se, & c'étoit peut-être pour sur» monter cet ennemi mortel de sa » famille, que Ciceron se piquoit » de boire jusqu'à l'excès ; la haine » & la jalousie aveuglant quelque» fois si fort les hommes, qu'ils ne » se piquent pas moins de surpasser » leurs ennemis dans le vice que dans » les vertus : ajoutez à cela, que rien » n'est plus capable de porter à la dé» bauche, que l'oisiveté d'une paix » profonde & generale, telle qu'elle » regnoit alors, & qu'Auguste s'é-

»tant emparé de l'Empire, l'auto-
»rité du Senat étoit réduite presque
»à rien : la Republique n'étoit qu'u-
»ne ombre, & il ne restoit plus d'es-
»perance aux grands, plus de liber-
»té pour les suffrages, plus de cré-
»dit au peuple ; ainsi plus d'ému-
»lation à la vertu, plus d'amour pour
»l'étude, plus de gloire à acquerir.
»De là, les grands hommes dés-
»occupez tomberent dans la lan-
»gueur, & ensuite dans le vice :
»de là, Ciceron qui avoit passé plus
»de soixante ans dans les travaux
»glorieux de la Philosophie, de la
»guerre, & du gouvernement,
»voyant qu'il ne pouvoit plus servir
»sa patrie qu'en l'assujettissant de
»plus en plus, se décourage, & ai-
»me mieux vivre dans le plaisir que
»de travailler contre la liberté mou-
rante de la Republique. C'est le
défaut ordinaire des grands hom-
»mes, qui voyant leurs genereux
»desseins avortez, jugeant que dans
»un changement de gouvernement
»ils ne peuvent plus rien faire que
»contre leurs plus nobles inclina-
»tions, ils se retirent sans bruit &

» fans éclat des plus grands emploi
» & fe livrent à la volupté.

L'Auteur nous permettra d'ave
tir ici d'une faute qui lui eft éch
pée. Il prend Antoine Collegue
Ciceron, dans le tems de la conjur
tion de Catilina, pour Marc-Antoi
le Triumvir.

ARTICLE CXXIX.

LA FOI DES CHRE'TIEN & des Catholiques juftifiée contre Déiftes, les Juifs, les Mahometa les Sociniens & les autres heretique ouvrage où l'on réduit la Foi à fes v ritables principes, & où l'on mon qu'elle eft toujours conforme à la r fon. Par le R. P. Dez de la Compag de Jefus. A Paris, chez Charl Etienne Hochereau; Quay d Auguftins, au coin de la ruë G le-cœur, au Phénix, 1714. *In quatre tomes, le premier de 521 ges, le fecond de 576, le troifiéme 506, & le quatriéme de 480.*

LE Chriftianifme dès les pr miers fiécles de fon établif

ment, & dans toute la ſuite, a eû un grand nombre de ſçavans défenſeurs, qui ont démontré que c'eſt la veritable Religion, l'unique par laquelle Dieu veut être honoré, & les hommes peuvent parvenir au ſouverain bonheur. Cette ſorte d'ouvrages s'eſt extrêmement multipliée dans ces derniers tems, non ſeulement parceque le ſujet eſt de ſoi grand, intereſſant, ſolide, propre à être traité avec érudition & avec éloquence; mais parceque les principes de Luther & de Calvin conduiſoient naturellement à une indifference profane en matiere de Religion, qui s'introduiſoit, & qu'il falloit réprimer. Des Proteſtans ont auſſi pris part à ce noble travail; & les livres *de la verité de la Religion Chrétienne*, compoſez par Grotius & Abbadies, ſont entre les mains de tout le monde.

Comme s'il ſuffiſoit d'être & de ſe dire Chrétiens, ces deux celebres Auteurs n'ont pas avancé plus loin, & ont laiſſé l'indifference toute entiere entre les divers partis qui diviſent le Chriſtianiſme. Le P. Dez

entreprend de démontrer la verité ; & de la Religion Chrétienne, & de l'Egliſe Catholique ; qu'il eſt d'une égale neceſſité, & d'être Chrétien, & d'être Catholique : c'eſt ce qu'il appelle, *la Foi des Chrétiens, & des Catholiques juſtifiée.* Afin de rendre ſon ouvrage plus utile, & à la portée de tous les eſprits, il en a écarté les ſubtilitez, n'employant que les preuves plauſibles ; mais ſolides, évidentes, certaines ; & en faiſant ſentir la force invincible.

La derniere fois qu'il eut l'honneur de ſalüer le Roi, ſa Majeſté agréa qu'il lui dédiât cet ouvrage. Il eſt mort pendant l'impreſſion, & le P. de Laubruſſel a ſuppléé à l'Epître dédicatoire, & a ajouté une préface de laquelle on tirera l'éloge de l'Auteur.

Le R. P. Jean Dez naquit près de Sainte Menehoult en Champagne, le 3^e^. d'Avril 1643. & entra dans la Compagnie de Jeſus à l'âge de 17 ans, avec un eſprit ſuperieur, un naturel heureux, & une innocence de mœurs qu'il conſerva toute ſa vie. Après avoir enſeigné les Lettres

humaines, la Rhetorique, la Philosophie, les Mathematiques, l'Ecriture Sainte, il s'appliqua à la Prédication; & dans ce Saint ministere, négligeant les vains ornemens de l'éloquence, il ne s'étudia qu'à faire des discours instructifs, édifians, solides, qu'il prononçoit avec feu & d'un ton de Prophete, soutenu d'une voix forte & harmonieuse. Il prêcha dans les principales Chaires de la Province & à Paris. Les circonstances de la conversion des Calvinistes lui firent tourner son zele vers les Controverses avec une singuliere benediction de Dieu: ceux qu'il n'avoit pû vaincre par ses sermons, se laissoient gagner par sa conversation.

Il fut fait Recteur du College de Sedan; & pendant son séjour en cette ville, il travailla efficacement à la conversion d'un grand nombre de personnes. Il passa de là à Strasbourg, où le Roi & M. le Cardinal de Furstemberg l'employerent à former le grand établissement d'un Seminaire Episcopal, d'un College Royal, & d'une Université Catholique, qu'ils confierent à la direction des Jesuites

François pour l'avancement de la Religion.

La multitude d'affaires inévitables dans les commencemens d'un établiſſement ſi important, ne fut pas capable d'interrompre le zele du P. Dez pour la converſion des Proteſtans; il ramena à l'Egliſe une foule d'Officiers, pluſieurs Bourgeois de Strasbourg, le Syndic du Roi & de la Ville, celui de la Nobleſſe; & deux Miniſtres Lutheriens abjurerent publiquement l'erreur; tandis que pluſieurs Jéſuites, qu'il avoit appellez à ſon ſecours, répandus dans l'Alſace, avoient la conſolation de voir les villages & les bourgs entiers écouter leur voix avec fruit, & faire abjuration de l'hereſie.

Le P. Dez trouva encore le tems de compoſer l'excellent ouvrage de *La Réünion des Proteſtans de Strasbourg*, que le ſçavant M. Obrecht traduiſit en Aleman: ouvrage d'une brieveté & d'une précilion qui n'ôte rien à la clarté de l'expreſſion & à la ſolidité des preuves, & dont le merite a été relevé par le parallele de ce que les Proteſtans ſe ſont efforcez de lui oppoſer.

Ayant eû ordre du Roi de ſuivre Monſeigneur le Dauphin dans ſes Campagnes d'Alemagne & de Flandres, en qualité de ſon Confeſſeur, Monſeigneur le jugea digne de ſa confiance, & depuis ne ceſſa jamais de lui donner des marques particulieres de ſon eſtime. Il s'acquit auſſi celle des Troupes, & principalement des Officiers ; & on l'a vû quelquefois en raſſembler juſqu'à cinquante dans le College de Strasbourg, & leur donner les exercices de la Retraite, dont ils ſortoient pénetrez.

Le P. Dez a paſſé par les emplois honorables de ſa Compagnie, ayant été cinq fois Provincial, trois fois en Champagne, une en la Flandre Wallonne, & une en la Province de France : il a été deux fois à Rome, pour aſſiſter à des Congregations Generales ; & en ces deux voyages les Papes Innocent XII. & Clement XI. l'honorerent de quelques Audiences particulieres, où il reçût des témoignages de leur bonté envers lui.

La derniere action de ſa vie fut une harangue éloquente qu'il prononça avec ſentiment, & comme

Recteur de l'Université Cathol: de Strasbourg, en presence de M seigneur le Cardinal de Rohan, faisoit sa premiere entrée. Son tesse répondit avec ces graces & te éloquence, qui charment to les personnes qui ont l'honneu l'approcher.

Le lendemain le P. Dez fut atta d'une colique nephretique qui bientôt suivie d'une inflammat Dans sa maladie, qui ne fut qu trois jours, il n'édifia pas moins sa patience & sa soumission, pendant le cours de sa vie par zele. Il rendoit graces à Dieu l'avoir appellé à la Compagnie JESUS, & de ce qu'il y mouroit, mant que c'étoit pour lui une r que de prédestination. Il reçu derniers Sacremens, & mourut le de Septembre 1712. âgé de prè soixante dix ans.

Tome premier.

Le premier tome est destiné à montrer la verité de la Relig Chrétienne. » Pour le faire, dit l'

„ teur, avec ordre, & d'une manie-
„ re si claire & si solide, que les plns
„ simples le comprennent, aussi bien
„ que les plus habiles qui cherchent
„ de bonne foi la verité, on doit
„ d'abord supposer trois choses. La
„ premiere est, que c'est Jesus-
„ Christ lui même qui a enseigné
„ sa doctrine aux Apôtres : la secon-
„ de, que les Apôtres l'ont prêchée
„ dans le monde : la troisiéme, que
„ c'est du monde converti par les
„ Apôtres que nous l'avons apprise.
„ Ce fondement est de notorieté pu-
„ blique ; car les Chrétiens, les Juifs
„ & les Payens, en tombent d'ac-
„ cord.

„ S'il étoit possible que la foi des
„ Chrétiens fût fausse, il seroit ne-
„ cessaire, ou que les Apôtres eussent
„ été trompez, en prenant Jesus-
„ Christ pour le Messie, sans
„ avoir eû des preuves suffisantes de
„ sa Mission ; ou que les Apôtres euf-
„ sent trompé le monde, en publiant
„ de Jesus Christ, toutes les merveil-
„ les qu'ils en ont publiées en quali-
„ té de témoins oculaires, quoiqu'ils
„ n'eussent rien vû de tout cela ; ou

„ qu'enfin le monde converti par „ les Apôtres eût entrepris de nous „ tromper, en nous débitant mille „ mensonges des Apôtres, & en nous „ en faisant de faux portraits pour „ justifier sa conversion.

» Car si les Apôtres n'ont point été „ trompez en reconnoissant le Messie „ dans la personne de JESUS-CHRIST; „ si les Apôtres n'ont pas trompé le „ monde en déclarant les raisons „ qu'ils ont eûës de reconnoître ce „ Messie ; si le monde converti ne „ nous trompe pas en nous exposant „ les motifs qui l'ont absolument dé- „ terminé à prendre les Apôtres pour „ des gens envoyez de Dieu, & par „ une conséquence necessaire à croi- „ re indubitablement qu'ils ont vû „ de leurs yeux dans JESUS-CHRIST „ tout ce qu'ils en ont publié, la ve- „ rité de la Religion Chrétienne est „ évidente en cette supposition.

» Or on prétend faire voir en trois „ propositions, & dans les trois li- „ vres qui composent cette premiere „ partie, qu'on ne peut croire sans „ impieté & sans folie, ni que les „ Apôtres ayent été trompez, ni

» qu'ils ayent trompé le monde con-
» verti, ni que le monde converti
» nous trompe ; pour en pouvoir con-
» clurre qu'il n'y a rien qui soit plus
» invinciblement établi sur la terre
» que la foi des Chrétiens.

C'est ainsi que le P. Dez expose le plan & la division de ce premier tome.

Il examine donc dans le premier livre, si les Apôtres ont pû être trompez dans les faits qu'ils ont rapportez de JESUS CHRIST, & qu'ils ont assûré avoir vû de leurs yeux & touché de leurs mains. Il les considere d'abord comme des hommes prévenus, de même que tous les autres de leur nation, de l'esperance prochaine d'un Liberateur & d'un Messie : le tems prédit par les Prophetes paroissoit venu, & la presence de JESUS-CHRIST reveilloit la mémoire de ce qui étoit arrivé trente ans auparavant, à la naissance d'un enfant miraculeux. Pleins de ces pensées, ils s'attacherent à la suite de JESUS-CHRIST, afin de s'assûrer si veritablement il étoit le Messie. Tout ce qu'ils entendirent & virent de lui,

les en convainquit ; sa doctrine, la sainteté de sa vie, la grandeur & la multitude de ses miracles, la promesse & l'évenement de sa Resurrection, la gloire de son Ascension ; enfin, la venuë du Saint Esprit. Ce qui augmentoit leur admiration, c'est qu'en toute la suite de ce que faisoit Jesus-Christ, & en tout ce qui lui arrivoit, ils voyent manifestement les Propheties se développer & s'accomplir à la lettre.

Le P. Dez donne de l'étenduë à ce qu'on vient de rapporter, & il conclut : » J'en appelle à l'Athée du » monde le plus impie, je consens » qu'on s'en rapporte au plus aveugle » de tous les Payens, j'en fais juge » un Déïste orgueilleux & entêté ; » consultons, si vous le voulez, sur » cela un nouveau Pyrrhonien ; ad» dressons-nous à un Juif aussi obsti» né qu'étoit Saul le persécuteur, » quel parti pouvoient prendre les » Apôtres, si toutes ces choses se sont » passées comme ils les ont dé» crites ?

Or elles se sont ainsi passées, & le *monde converti n'a pû sans impieté &*

sans folie refuser sa créance à la doctrine des Apôtres. C'est la seconde proposition, & la matiere du second livre.

Comme les Apôtres n'ont pû tomber dans l'illusion à l'égard des choses dont ils ont rendu témoignage, de même ils n'ont pû faire illusion au monde, en attestant d'avoir vû, ce qu'en effet ils n'auroient pas vû. Ce qui se démontre, & par la conduite qu'ils ont tenue, & par la maniere dont Dieu les a autorisez en ce qu'ils annonçoient.

Quant à la conduite des Apôtres, que l'Auteur expose dans le chapitre premier, elle a été telle qu'elle devoit être en la supposition qu'ils ayent été certainement convaincus de la verité de ce qu'ils attestoient. Car ils ont vécu comme ils devoient vivre : c'est à dire, saintement, & conformément à la doctrine qu'ils préchoient : ils ont parlé comme ils devoient parler, avec assûrance : ils ont fait & souffert comme ils devoient faire & souffrir, sans ceder aux persécutions.

La maniere dont Dieu les a autorisez est éclatante. Il a soutenu leur parole par les miracles, par l'accomplissement des Propheties qui se vérifioient, par la benediction qu'il donnoit à leurs travaux en la conversion du monde. C'est une ample matiere au P. Dez pour le second chapitre. Une reflexion qu'il fait sur le style des Apôtres, est commune, mais elle merite une singuliere attention; c'est qu'ils expriment les plus grandes choses avec une noble simplicité. Ils étoient certainement interessez en la cause de leur Maître: toutefois ils ne s'arrêtent point à en faire des éloges, ils ne relevent point par de lieux communs la doctrine qu'il enseignoit & les miracles qu'il operoit, ils ne s'emportent point contre ses ennemis & ses envieux, ils se contentent de raconter simplement ses paroles, ses actions & ses souffrances.

„ Voilà ce que déclare le monde „ converti en parlant des Apôtres; „ & cequ'il déclare en qualité de té- „ moin occulaire. Si cela est ainsi, „ pouvoit-il sagement douter de leur

» sincerité ? Pouvoit il se défier de
» leur bonne foi ? Pouvoit-il sans im-
» pieté & sans folie refuser sa créance
» à leur doctrine ?

Il reste à démontrer pour une parfaite conviction, que *les Chrétiens d'aujourd'hui ne peuvent sans impieté & sans folie refuser leur créance au monde converti.* C'est la troisiéme proposition, qui est expliquée dans le troisiéme livre, divisé en trois chapitres.

Une preuve évidente que le monde converti ne nous trompe pas, dit le P. Dez au premier & au second chapitres, c'est qu'en effet il est converti, qu'il a été converti par la prédication des Apôtres, & qu'il ne l'a pû être sans que le témoignage qu'il rend aux Apôtres soit vrai ; qu'il les a vûs se conduire en Saints, & autorisez de Dieu par l'operation des miracles. L'Auteur remonte depuis le sixiéme siécle, où la Religion Chrétienne étoit reçûë dans tout le monde, jusqu'au tems de son premier établissement, remarquant, & ce que ceux qui l'avoient embrassée, & ce que les Auteurs Payens en ont écrit.

Dans le 3^e. ch. il traite des livres du Nouveau Teſtament, & dans le 4^e. des livres de l'ancien Teſtament. Nous voyons de nos yeux l'accompliſſement de ce qui étoit prédit en ceux-ci, la naiſſance & la mort du Meſſie, la ruine de Jeruſalem & la deſtruction de ſon temple, la reprobation du peuple Juif, & la converſion des Gentils, l'établiſſement du Royaume du Meſſie & de ſon Egliſe, les anciens ſacrifices abolis, & l'inſtitution d'un nouveau plus excellent.

Il y a un quatriéme livre ajouté pour réfuter le Mahométiſme.

Tome ſecond.

Le P. Dez dans le ſecond tome établit le fondement des controverſes, & propoſe l'argument de preſcription contre toutes les hereſies.

Il commence par poſer dans le premier livre des principes dont tous les Chrétiens, d'ailleurs ſi diviſez entre eux de ſentimens, conviennent unanimement. Car ils avoüent tous qu'entre tant de ſocietez qui s'attribuent le nom d'Egliſe, il n'y en a qu'une qui ait la vraye foi, & qui

ſeule ſoit la vraye Egliſe; que ſans la vraye foi & hors de la vraye Egliſe il n'y a point de ſalut ; que chaque particulier eſt obligé ſous peine de damnation de s'y unir ; que chaque fidelle doit avoir une regle ſûre & infaillible de ſa foi, & qu'il eſt de la providence de Dieu de propoſer cette regle ſûre & infaillible : enfin, que la parole de Dieu, ſûrement & infailliblement bien entenduë & bien interpretée, eſt cette regle. Tout cela n'eſt point expoſé d'une maniere ſeche, mais avec des reflexions, qui font invinciblement décider pour l'Egliſe Romaine contre toutes les ſectes qui lui ſont oppoſées.

Par exemple, en montrant que chaque particulier eſt dans l'obligation de s'unir à la ſocieté, la quelle eſt ſeule la veritable Egliſe, l'Auteur introduit un Luthérien & un Calviniſte, qui comparent chacun la ſecte où il eſt engagé avec celle de l'autre : aucun des deux n'a raiſon de préferer la ſienne, puiſque c'eſt dans l'un & dans l'autre par les mêmes principes, le même lan-

gage ; & quel avantage Luther peut-il prétendre sur Calvin, ou Calvin sur Luther ? Mais si le Luthérien & le Calviniste viennent à se comparer au Catholique, ils sont forcez de reconnoître » que celui-ci est dans une societé dont » les particuliers depuis dix-sept » cens ans, dans les contestations » qui se sont élevées parmi les Chré- » tiens, au sujet du sens que l'on » devoit donner au texte de l'Ecritu- » re, se sont toujours attachez in- » violablement au sens que l'Eglise » autorisoit ; ou si l'on aime mieux, » à la parole de Dieu expliquée par » l'Eglise. La foi des Catholiques est » donc fondée sur la parole de Dieu » expliquée par l'Eglise. Telle étoit » autrefois la foi des Athanases, des » Gregoires. Ils s'attachoient invio- » lablement à la parole de Dieu ex- » pliquée par l'Eglise aux Conciles de » Nicée, de Constantinople, d'Ephe- » se, de Calcedoine.

De ces principes le P. Dez tire trois raisonnemens, qui sont la matiere des trois livres suivans. Voici le premier raisonnement. » La vraye » foi des Chrétiens est fondée sur la

:nduë & bien interpretée, n'eſt
ıt la parole de Dieu entenduë
ıterpretée par chacun des Fidel-
en particulier. Donc la vraye
les Chrétiens n'eſt point fondée
la parole de Dieu entenduë &
erpretée par chacun des Fidelles
particulier.

ı'y a qu'à prouver la mineure,
ſeconde propoſition de ce ſyl-
ne, pour avoir démontré,
'il n'y a point de vraye foi dans
tes les ſectes dont la créance
t fondée que ſur l'Ecriture in-
pretée par les particuliers.

P. Dez vient donc à la preuve
mineure, & il la diviſe en plu-
raiſons. La premiere eſt priſe

font les uns aux autres, d'infide
dans les traductions ; de leur op
sition touchant le sens & l'intellig
ce. Luther ayant inseré en sa trad
tion le terme *seule* dans le passage
St. Paul enseigne que nous somi
justifiez par la foi, ne s'en défen
point autrement qu'en disant : *I
voilà bien émûs, de ce que j'ai fait
à S. Paul* * *dans ma Version que n
sommes justifiez par la foi*, seule, *l
que le mot* seule *ne se trouve point d
le texte de l'Apôtre. Si cependant v
Papiste s'en scandalise, dites-lui qu
Papiste & un âne est une même chose
Toute la raison que j'ai à rendre de
te addition, c'est que je veux que le*
seule *soit dans ma traduction ; je
commande, & ma volonté doit servi
raison.... Que les Papistes enragen
soyent transformez en ânes, ils ne m'
ront pas ce mot qui doit demeurer a
mon Testament.*

La troisiéme raison. Un homme s
ne sçauroit se tranquilliser sur sa p
pre interpretation, quand d'un c
il considere que tant d'heretiq
se sont trompez pour avoir vo

* *Rom.* 3. 28.

ſuivre cette voïe ; & que de l'autre il voit évidemment que tous les particuliers n'ont, ni la capacité ſuffiſante, ni le tems de s'appliquer à la recherche du veritable ſens de l'Ecriture.

La quatriéme. Qu'un particulier prétende être perſuadé interieurement qu'il eſt parvenu à la veritable intelligence de l'Ecriture, quel moyen a-t'il d'en convaincre les autres, qui lui ſoutiennent qu'il eſt dans l'erreur ?

La cinquiéme. Si ce particulier erre dans la foi, en vain ſe prévaudra t'il au jugement de Dieu, de ce qu'aprèsavoir examiné, il s'eſt perſuadé d'avoir trouvé le vrai ſens de l'Ecriture. Un Anabaptiſte, un Socinien, ſe mettroient ainſi à couvert.

La ſixiéme. Il ne convenoit pas au deſſein de Dieu, d'établir & de former une Egliſe, qu'il abandonnât l'Ecriture au caprice & aux interpretations arbitraires de chaque particulier.

Ces raiſons, revétuës de circonſtances, & appliquées à la conduite qu'ont tenuë les heretiques, demon-

trent invinciblement ce que l
teur s'eſt propoſé.

Il paſſe au ſecond raiſonnen
» Il y a dans le monde une paro
» Dieu, ſûrement & infailliblei
» bien entenduë, & ce n'eſt j
» la parole de Dieu entenduë
» chacun des Fidelles en particu
» c'eſt donc neceſſairement la p
» de Dieu entenduë par l'Egliſe
» on eſt convenu que la vraye fo
» Chrétiens eſt fondée ſur la parc
» Dieu, ſûrement & infailliblei
» bien entenduë ; c'eſt donc n
» ſairement ſur la parole de Die
» tenduë par la vraye Egliſe, q
„ vraye foi des Chrétiens eſt foi

„ Il y a dans ce raiſonnement,
„ tinuë le P. Dez, trois propoſi
„ eſſentielles, qu'il n'eſt pas dif
„ de mettre dans leur jour. La
„ miere, c'eſt qu'il y a dans le i
„ de Chrétien une parole de l
„ ſûrement bien entenduë &
„ interpretée. La ſeconde, que
„ la parole de Dieu entenduë 8
„ terpretée par l'Egliſe. La tr
„ me, que la vraye foi neceſſai
„ ſalut eſt donc fondée ſur la p

„de Dieu, entenduë & interpretée
„par l'Eglise.

La premiere de ces propositions ne souffre nulle difficulté, & n'est point contestée entre les Chrétiens. La seconde se prouve, & par l'exclusion du sens de chaque particulier, & par le témoignage positif de l'Ecriture en plusieurs endroits, & par la tradition constante. La troisiéme n'est qu'une conclusion tirée des deux premieres. Le P. Dez donne de l'étenduë à toutes les trois.

Son troisiéme raisonnement est exprimé en ces termes : „ La parole „ de Dieu entenduë & interpretée „ par la vraye Eglise, est la parole „ de Dieu sûrement & infailliblement bien entenduë & bien interpretée. Or l'Eglise Catholique, „ Apostolique & Romaine, est la seule vraye Eglise de Jesus-Christ. „ Donc la parole de Dieu sûrement „ & infailliblement bien entenduë & „ bien interpretée, est la parole de „ Dieu interpretée & entenduë par „ l'Eglise Romaine. La vraye foi „ necessaire au salut est donc fondée „ sur la parole de Dieu interpretée „ par l'Eglise Romaine.

5°. Tous les dogmes de la veritable Egliſe ſont les mêmes depuis ſon établiſſement, ſans que nulle nouveauté s'y ſoit introduite. Elle a toujours enſeigné la priere pour les morts, la doctrine de la juſtification, & le merite des bonnes œuvres; le libre arbitre. Non ſeulement les Saints nous en rendent un témoignage certain; mais Luther, Calvin, les Centurateurs, n'ont pas la hardieſſe de nier que tels étoient les ſentimens de l'Egliſe dès les premiers ſiécles. Et par un aveuglement déplorable & une contradiction manifeſte, ils regrettent de n'avoir plus les Athanaſes, les Chryſoſtomes, les Ambroiſes, les Auguſtins; ils avoüent que de leur tems il ne s'étoit fait nul changement dans la doctrine, ni à Rome, ni ailleurs; & ils condamnent en nous leurs ſentimens. L'Auteur parcourt les autres points de la Religion; & remarque le déſeſpoir des Proteſtans, qui les voyent tous appuyez du ſuffrage des anciens Docteurs & maîtres de l'Egliſe.

6°. La veritable Egliſe n'eſt point ſortie d'une autre, mais toutes les

ſectes ſont ſorties d'elle. C'eſt de l'Egliſe Romaine, de l'Egliſe primitive, qu'elles ſont ſorties.

7°. Une ſuite continüée de Paſteurs legitimes manque aux Proteſtans, & les premiers Auteurs de leurs ſectes ſe ſont intrus dans le miniſtere ſans miſſion.

8°. Le nom d'Egliſe Catholique, & 9°. l'unité de la foi, ſont des marques de la veritable Egliſe, qui ne ſont propres que de l'Egliſe Romaine : au lieu qu'il n'y a eû qu'inconſtance & que variation parmi les Proteſtans.

Ce qu'il y a de remarquable dans le cinquiéme livre, qui n'eſt qu'une recapitulation des précedens, c'eſt que le P. Dez montre que de l'aveu des Proteſtans, l'Egliſe Romaine conſerve tous les articles fondamentaux de la foi : il cite la confeſſion d'Auſbourg préſentée à Charles-Quint, Luther, Polanus, Corellus, Zanchius, Marc-Antoine de Dominis, Daillé. Enſorte qu'ils reconnoiſſent qu'on peut y faire ſon ſalut ; & comme les Puritains d'Angleterre nous damnoient ſans miſericor-

de, le sçavant Roi d'Angleterre Jac
ques I. jugeoit leur sentiment ou
tré digne du feu. On ne peut omet
tre les paroles de Calixte, fameu:
Luthérien, touchant la confessio
d'Ausbourg. « Tout ce que les Pro
„ testans prétendoient alors, c'étoi
„ de faire voir que leur doctrin
„ n'étoit pas heretique, comme o
„ le publioit; & ils auroient été for
„ contens de gagner ce point. S'il
„ eussent crû en ce tems là, que le
„ erreurs dont ils accusoient l'Eglis
„ Romaine fûssent des heresies, il
„ n'auroient pas manqué d'user con
„ tre elle de represailles, & c'eût ét
„ pour eux une necessité de le faire

On remarquera que cet aveu de
Protestans en faveur de l'Eglise Ro
maine, se tourne contre eux en un
conviction de schisme; puisque s
séparer d'une Eglise qui conserv
la veritable foi, c'est se rendre cou
pable de schisme. Messieurs de Wa
lembourg ont traité à fond cet a
gument.

Le P. Dez finit ce second tome pa
montrer que l'Eglise Grecque schis
matique est sortie de l'Eglise Ro
maine.

Tome troisiéme.

Ce tome est divisé en trois livres, *Du mystere d'un Dieu en trois personnes*; *de* JESUS-CHRIST *Dieu & homme*; *Du mystere de l'homme justifié*. Le Pere Dez démontre l'existence & l'unité de Dieu, prouve le mystere de la Trinité, & apporte plusieurs motifs de dévotion envers cet auguste mystere. Il traite de l'Incarnation & de la satisfaction de JESUS-CHRIST; il explique le dogme Catholique de la justification, & marque les variations des Protestans sur ce point, qu'ils regardoient comme un des plus importans & comme un des principaux sujets de leur séparation de l'Eglise Romaine.

Tome quatriéme.

Dans ce Tome le P. Dez traite des Sacremens en general & en particulier.

Comme on a crû devoir plus s'étendre sur les deux premiers tomes, on s'est trouvé obligé de se resserrer sur les deux derniers. Il y auroit peut-

tre quelques points de critique à re-
ver dans cet ouvrage ; mais ils ne
préjudicient pas à la force des raisons.

ARTICLE CXXX.

ΚΛ.. ΑΙΛΙΑΝΟΥ Σοφιςȣ τῆς ποι-
κίλης ἱςορίας βιβλία ιδ'. *Mélange
d'histoire en quatorze livres, par Clau-
de Elien Sophiste, avec la traduction
de Juste Vulteius, & les notes de Jean
Scheffer & de Joachim Kuhnius.
Nouvelle édition, par les soins de
Jean Henri Lederlin.* A Strasbourg,
aux frais de Jean Reinold Dulf-
secker, 1713. *In* 8°. *pages* 825. *sans
compter les tables.*

ELien étoit de Preneste, c'est à
dire, de Palestrine, & fit sa de-
meure ordinaire à Rome, où il s'ap
pliqua avec tant d'affection & d
succès à apprendre la langue Gre
que, qu'il y devint un grand ma
tre. Aussi distingue-t'on ses écr
par l'élegance de son expression,
quelle au jugement de Philostra
est d'un homme qui seroit né &
auroit été élevé au milieu d'Athe

cependant n'y fut jamais, &
tit point de l'Italie. Il trouva
me les secours necessaires,
iles Rhéteurs, de bons livres,
se perfectionner dans la lan-
es Athéniens. Il la préfera à la
, sans être arrêté par la consi-
on qui empêcha Horace de
uer, comme il avoit commen-
faire des vers Grecs.

sylvam ne ligna feras insanius,
ac si
gnas Græcorum malis implere ca-
tervas.

reste, ce que nous avons de
diversifié par des traits d'hisf-
, la plûpart assez legers, & pris
recs, & par des traits de la
, par quelques observations
ant l'histoire naturelle, &
ues particularitez de la vie des
s Philosophes, Orateurs &
s. Il n'est pas ami d'Aristote, &
eaucoup de Platon, dont il
a modestie.

qu'Elien l.13.ch.14. dit d'Ho-
merite d'être remarqué, parce-
a été le sujet d'une contestation

fort vive. On est contraint de rapporter les propres paroles de l'Auteur: Ὅτι τὰ Ὁμήρου ἔπη ᾖδον οἱ παλαιοί. *Les anciens*, dit-il, *chantoient les vers d'Homere*; & c'étoit par pieces & sous differens titres, comme le combat proche des vaisseaux, Dolon surpris, la valeur d'Agamemnon, & ainsi les diverses parties de l'Iliade & de l'Odyssée. Mais qui étoient ces anciens? Ce n'étoit pas les Grecs habitans de la Grece, c'étoit les Ioniens. Car Elien ajoute: Ὀψὲ δὲ Λυκοῦργος ὁ Λακεδαιμόνιος ἀθρόαν πρῶτος εἰς τὴν Ἑλλάδα ἐκόμισε τὴν Ὁμήρου ποίησιν. τὸ δὲ ἀγώγιμον ἐξ Ἰωνίας, ἡνίκα ἀπεδήμησεν, ἤγαγεν. *Ce fut aßez tard, ou longtems après, que Lycurge Lacédemonien apporta le premier dans la Grece le recüeil des poësies d'Homere: ce fu la seule chose dont il se chargea à so retour d'Ionie.* On ne croit pas qu le mot ἀθρόαν, puisse avoir une autr signification que celle qu'on lui do ne ici de recüeil. Ὕστερον δὲ Πεισ στρατος συναγαγὼν ἀπέφηνε τὴν Ἰλιά καὶ Ὀδύσσειαν. *Ensuite Pisistrate les ay liées ensemble, fit paroître l'Iliade l'Odyssée.* De cette narration d'E

on ne peut comprendre autre chose, si non que Lycurge apporta en Grece les vers d'Homere, comme les Ioniens les chantoient, c'est à dire, par pieces détachées; & que Pisistrate les mit en ordre pour former deux poëmes. L'Auteur des reflexions sur Longin fait parler autrement Elien; & il explique le mot *συναγαγὼν*, comme si Pisistrate n'avoit fait que ramasser les œuvres d'Homere en un volume. Quoi qu'il en soit d'Elien, la belle ordonnance des poëmes d'Homere est une démonstration évidente qu'ils n'ont pas été composez par morceaux & au hazard, mais de dessein formé, & tendant à une fin; & si Pisistrate y a mis quelque ordre, comme d'autres Auteurs qu'Elien l'assûrent, ce n'est qu'en rétablissant celui que l'admirable Poëte s'étoit fait dans son esprit, & que les Chanteurs Ioniens n'avoient pas gardé, ne pouvant réciter de suite toute l'Iliade & toute l'Odyssée.

D'ailleurs, Elien n'est pas sûr en ce qu'il rapporte d'Homere; car il dit au livre huitiéme chap. second:

Hipparque fils de Pisistrate étoit l'aîné de ses freres & le plus sage des Atheniens : il fut le premier à faire connoître à Athenes les poëmes d'Homere. Pisistrate ne les avoit-il pas déja fait paroître ?

Aristophane, qu'aujourd'hui quelques personnes veulent faire passer pour un honnête homme, étoit un farceur, ou un diseur de sottises, qui d'ailleurs étant sans biens & sans honneur, se vendit pour une somme d'argent aux ennemis de Socrate. C'est le portrait qu'en fait Elien l. 2. ch. 13. Il l'appelle βωμολόχον ἄνδρα καὶ γελοῖον, πένητα ἅμα καὶ κατάρατον.

Les notes de Scheffer & de Kuhnius ajoutées à cette édition sont sçavantes, & ne se bornent pas à quelques corrections grammaticales du texte, elles instruisent de ce que les autres Auteurs ont dit sur les choses rapportées par Elien : celles de Kuhnius sont les plus exactes. Il regrette dans sa préface que d'autres ouvrages d'Elien soyent perdus : il prétend même que celui-ci n'est pas entier, & qu'en quelques endroits il est tronqué ; & Mugius, un des Magistrats de Strasbourg, avoit marqué sur un exemplaire que le dixseptiéme livre de cette histoire étoit à Vienne dans la bibliotheque de l'Empereur. Kuhnius a recüeilli un grand nombre de fragmens épars dans Suidas, Stobée & Eustathius.

On trouve à la fin une table fort ample.

Grecs avec leur propre ſignifica-
leur uſage, une ſeconde table des
citez par Elien, & une troiſiéme
eres.

ARTICLE CXXXI.

LETTRE ECRITE PAR MONSIEUR la Roque à Monſieur Rigord, Subdelegué de l'Intendance de Provence à Marſeille, ſur des monumens antiques &c.

... ne tiendra pas à vous, Monſieur, que
Marſeille, ville déja celebre en tant de
... eres, ne ſe diſtingue auſſi parmi le
le ſçavant & antiquaire. Cette quan-
de tombeaux de plomb & de pierre,
urnes de verre remplies de cendre &
à demi-brûlez, ces lacrymatoires &c.
vous me marquez, Mr. avoir été trou-
aux environs de vôtre ville; ces mo-
mens, dis-je, meritoient ſans doute
l'attention que vous avez bien voulu leur
donner. Je ſuis fort perſuadé de la ſolidité
vôtre conjecture ſur cette découverte,
comme l'uſage des Anciens étoit de ne
ler, ni enterrer les corps dans l'encein-
des villes, toutes les apparences ſont
c'étoit là le cimetiere des anciens Mar-
lois. J'eſpere, Mr. que cette décou-
te aura des ſuites heureuſes ſous vos
pices, & qu'on pourra trouver dans le
me lieu des inſcriptions, des medail-
, & d'autres monumens plus inſtructifs,

qui feront plaisir aux amateurs de l'antiquité. Il est inutile de vous supplier d'y employer vos soins & vôtre autorité.

J'ai vû autrefois à Marseille l'inscription Grecque qu'il vous a plû de m'envoyer, gravée sur une petite colonne de marbre qui étoit au coin d'une ruë de la nouvelle ville. J'apprens avec plaisir que vous avez aujourd'hui chez vous cette colonne, & que vous l'avez placée à l'entrée de vôtre cabinet : les personnes veritablement curieuses & intelligentes, ne négligent jamais rien sur ces matieres. Toutes les inscriptions ne peuvent pas fournir des découvertes pour l'histoire, ou pour la chronologie ; la vôtre, Mr. est comme vous voyez un monument particulier de la pieté d'un fils à la memoire de sa mere, les noms en étoient peutêtre illustres chez nos Anciens, cela pourra se découvrir dans la suite. Il paroît au reste que le tems a alteré deux ou trois lettres de l'inscription ; mais il est aisé par le sens de les suppléer ; je suis persuadé que vous l'avez déja fait, & que vous lisez & entendez ce monument de la maniere qui suit.

K. ΛΗΦΕΝΗ
ΠΟΣΙΔΩΝΑΚΤΟΣ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ
ΩΣΚΑΙΔΙΑΣ ΝΙΚΟΥΣ
ΤΗ ΜΗΤΡΙ ΜΝΗΝΙΗΣ
ΧΑΡΙΝ.

CAIA *Lephena Posidonactis* FILIA. *Dionisius Julius, qui & Dias Nicus* FILIUS. *Mariti Memoria gratia.* C'est à Dias Nicus que Denys Jule son fils, & Caia Lephena fille de Posidenax sa belle fille, ont érigé ce monument.

Et à propos d'inscription en voici une, Monsieur, que le hazard m'a fait tomber entre les mains, qui est d'une espece fort differente; sa singularité m'autorise à vous en faire part. On conserve depuis un tems immémorial dans la Sacristie de l'Eglise Cathedrale de Bayeux, une Relique qu'on appelle la chasuble de S. Regnobert *, second Evêque de Bayeux. La Relique est enfermée dans un petit coffre d'yvoire de figure antique, & ce coffre est fermé d'une espece de serrure d'argent en plaque de figure ronde, & sur cette plaque l'inscription dont il s'agit se trouve gravée autour de la serrure. De tous les curieux qui ont vû cette inscription en original, il n'y en a pas un qui ait seulement pû connoître les caracteres. Le Pere Mabillon même, après l'avoir bien examinée, avoüa avec sa modestie ordinaire qu'il n'y comprenoit rien. Enfin, Mr. il y a sept ou huit mois qu'on s'avisa de copier, ou plutôt d'imiter parfaitement ces

* *S. Regnobert vivoit dans le quatriéme siécle, selon l'Historien du Diocese de Bayeux.*

caractères inconnus, & de les en
Paris pous les faire déchiffrer. Un
ſiaſtique du même pays qui reçu
commiſſion, s'addreſſa pour cela à
tis de la Croix, Interprete du Roi
feſſeur en langue Arabe au Collége
il ne pouvoit pas mieux rencontr
l'inſcription eſt en cette langue
écrite en ancien caractere Arabe
Couphi, ou Cuphique, dont l'
commencé ſous les premiers Calyfe
duré environ juſqu'au treiziéme ſi
nôtre Ere. J'étois avec Mr. Petis
l'inſcription lui fut préſentée, il e
le champ la traduction, qu'il d
l'Ecléſiaſtique de Bayeux, aprè
m'eut permis de faire une copie d
& de l'autre. Voici, Monſieur,
c'eſt:

Bis millah
An coumna lillah
Caouman len na
Coum hou cama
y a liq fana qoum
hou biliſmi.

Au nom de Dieu,

Quelque honneur que nous rend
Dieu, nous ne pouvons pas l'h
autant qu'il le merite; mais nous
norons par ſon ſaint nom.

Octobre 1714.

Quoique ces paroles soyent édifiantes, il est moralement sûr qu'elles ont été mises là par un Mahometan : le caractere Arabe le prouve d'abord indirectement, aussi bien que la fabrique du coffret, qui selon la description qu'on nous en a faite, ressent fort son ouvrage Moresque, & il ne reste plus lieu de douter si l'on considere que la sentence gravée dessus, est tirée presque mot à mot des Hadis, ou du Recüeil des sentences de Mahomet. On sçait assez que malgré l'impieté du faux Prophete, ses sectateurs n'ont pas laissé de lui attribuer de bonnes choses, qu'il a empruntées de la veritable Religion.

Je n'entreprens pas, Monsieur, de démêler ici comment, par qui, & en quel tems, deux choses aussi opposées comme le sont la Relique de S. Regnobert, & le coffret à l'inscription Mahometane, ont pû se rencontrer ensemble dans le lieu où elles sont aujourd'hui : mais cela me fait souvenir de l'Epitaphe Arabe d'un Mahometan de distinction, qui se voit gravée sur un marbre dans l'Eglise Cathedrale de Marseille ; permettez moi de vous la rappeller ici de la traduction de Mr. le Chevalier d'Arvieux nôtre compatriote.

Dieu est le Seigneur seul permanent.

C'est ici la sepulture de son serviteur, & Martyr *, qui s'étant confié en la misericorde du Dieu très-haut, il la lui a accordée en pardonnant ses fautes. Joseph fils d'Abdallah de la ville de Metelin, décedé dans la lune Zilhugé.

Vous conviendrez, Monsieur, que cette épitaphe est aussi dévote en un sens que l'inscription de Bayeux, & qu'il n'est pas moins singulier de la trouver placée dans le lieu où elle est aujourd'hui. Cependant je crois que tout peut se concilier par le moyen de l'histoire & de la raison.

Il est tems de vous remercier de l'approbation dont vous avez honoré mon sentiment, au sujet de ces instrumens militaires antiques, en forme de coins, que Messieurs les Journalistes de Trevoux ont bien voulu publier avec ma lettre à Mr. Hearne, dans leur mois de Septembre 1713. Il ne m'est encore rien revenu d'Angleterre sur ce sujet, mais je suis bien aise, Monsieur, de vous rendre compte en peu

* *Toutes les guerres des Mahometans sont censées guerres de Religion, & c'est en ce sens qu'ils donnent le nom de Martyr à ceux qui meurent dans les batailles, ou dans la profession actuelle des armes.*

Octobre 1714.

de mots d'une lettre que j'ai reçûë de Normandie au commencement de cette année.

Mr. Le Moyne Desportes, de la ville de Vernon, qui me l'écrit, n'est pas persuadé que Mr. Hearne, ni moi, ayions pensé juste au sujet des coins antiques dont il s'agit. Son sentiment est que l'on s'en servoit pour garnir les dents des roües avec lesquelles on bandoit les ballistes, appuyé de l'autorité de Vitruve, qui dans le ch. 16. du 10^e^. livre dit en effet qu'il y avoit des ballistes, que l'on bandoit avec des roües à dents ; d'où nôtre Antiquaire prétend que les coins en question, creux en dedans, étoient employez à emboiter des morceaux de bois qui étoient attachez, comme des dents, à tenon, & à mortaise, aux jantes des roües, qui servoient à bander les ballistes : ces roües, dit-il, étoient ensuite arrêtées par des cremailleres, & attachées aux deux côtez de la balliste ; l'anse ou l'anneau qui est à côté de ces coins, servoit à les emboiter, ou déboiter avec plus de facilité, en y passant une petite barre de fer pour les frapper. Les grandeurs differentes, ajoute-t'il, font voir qu'ils servoient aussi à des roües de differentes grandeurs.

Il propose aussi son sentiment à l'égard de l'enfant aîlé, qui est en relief au bout de l'anse du vase Antique dont il est parlé dans ma lettre, & dont la figure est gravée dans le même Journal. La bourse que

cet enfant tient de la main droite, marque, dit-il, une largesse d'argent faite par quelqu'un des Empereurs, dont on a trouvé les medailles dans ce vase. L'enfant aîlé & tout nud, l'occasion qui y a donné lieu, qui est la lustration de ses enfans, ceremonie qui se faisoit avec beaucoup d'éclat le neuviéme jour de la naissance auquel on leur donnoit un nom. Il cite là dessus une medaille de Lucille, fille de Marc-Aurele & de Faustine, & femme de Luce Vere, rapportée par Mr. Vaillant dans son *Selectiora Numismata*, où l'on voit deux enfans nuds & aîlez, semblables à celui dont il est ici question.

Pour ce qui est de l'oiseau que cet enfant tient par le col de l'autre main, il veut que ce soit une choüette, symbole de la sagesse chez les Anciens, sur quoi Mr. Spanheim expliquant une medaille d'or de Constantin le Grand, sur le revers de laquelle est une choüette avec ces mots : *Sapientia Principis Providentissimi*, est appellé en témoignage. On voit aussi, dit-il, le même oiseau dans une medaille de Trajan représenté dans le même sens sur la colonne de cet Empereur. La medaille est rapportée dans le livre de Mr. Seguin.

Tout cela n'empêcheroit pas, ce me semble, que l'oiseau dont il s'agit ici ne puisse être pris pour un oiseau de Paradis ; mais Mr. le Moine prétend que l'oiseau

dé ce nom a été tout à fait inconnu aux Anciens, & qu'avant le voyage de Magellan il l'étoit pareillement à tous les Européens : il cite pour son garant le Pere du Molinet, dans sa description du cabinet de Sainte Genevieve.

Il finit par le vase même qui porte ces figures symboliques, & il le qualifie de ceux qui servoient aux sacrifices, & que l'on nommoit *Præfericulum* ; quoique selon le même Pere du Moulinet, les Antiquaires ne conviennent pas de la forme du vase, qui portoit ce nom-là chez les Anciens.

Je porte, Monsieur, toutes ces conjectures à vôtre tribunal, & je les soumets à vôtre critique, me rapportant volontiers à tout ce que vous en jugerez. Pour moi, je ne suis pas fâché d'être contredit, persuadé que par la liberté qui doit regner dans la Republique des Lettres, & surtout dans ces énigmes de l'antiquité, plus on agite un sujet, plus on est en état de l'éclaircir, ce qui peut mener enfin à la découverte de la verité. Je suis Monsieur, &c.

A Paris, ce 7^e. Mai 1714.

Mr. de la Roque nous permettra de faire quelques remarques sur l'inscription Arabe & sur la conjecture de Mr. le Moine Desportes, par rapport à l'enfant aîlé.

Octobre 1714.

1°. On sçait que Charles Martel vainquit les Sarrasins proche de Tours ; leur camp fut pillé ; la cassette marquée de l'inscription Arabe aura été prise en cette occasion, & la Reine Ermantrude, femme de Charles le Chauve, à qui cette cassette venoit de la succession de son trisayeul, l'ayant eûë de son mari, la consacra à renfermer les Reliques de saint Regnobert, qui avoit gueri le Roi son époux. Cette guerison, & la magnifique reconnoissance d'Ermantrude, sont marquées dans les Historiens. Cette cassette étoit apparemment celle du Prince Sarrasin Abdarrhaman.

2°. L'Historien du Diocese de Bayeux s'est trompé sur le tems où saint Regnobert a vécu. On ne le fait pas second Evêque de Bayeux que sur la foi d'une legende pleine de fables. Il n'a vécu que dans le septiéme siécle ; il assista en 630. à un Concile de Rheims.

3°. Mr. le Moine veut que l'enfant aîlé qui tient une bourse marque une largesse faite par un Empereur, à l'occasion de la lustration d'un de ses enfans. Cette conjecture peut passer ; mais que fait une choüette à la largesse, & à la lustration ? Cette choüette de sa façon doit l'embarrasser. Il a tort au reste de dire qu'on n'a point connu l'oiseau de Paradis avant le voyage de Magellan. Le Pere du Moulinet l'a trompé, pour n'avoir pas assez exa-

miné la chose. Cet oiseau se trouve dans les Indes, dans l'Egypte, sur l'Ile Phase ; pourquoi auroit-il été inconnu aux Anciens ? Bellon, dont l'autorité est préferable à celle du Pere du Molinet, a crû que Plutarque & Ctesias en avoient parlé.

ARTICLE CXXXII.

MATTHÆI GEORGII PATRICII Albinganensis Philosophiæ ac Medicinæ Doctoris Elementa scientiæ naturalis &c. C'est à dire, *Elemens de la science naturelle, ou de Physique, où le systeme commun est rétabli sur la ruine des anciennes & nouvelles erreurs. Par Matthieu Giorgi Patrice d'Albinga, Docteur en Philosophie & en Medecine.* A Luques, de l'imprimerie & aux frais de Leonard Venturini, 1707. *in* 4°. *pages* 368.

DEs la préface de Mr. Giorgi on trouve un Auteur qui s'explique avec netteté, & qui a sçû regler ses études & ses sentimens par la Religion. Il fait un brief extrait de ce que Mr. Descartes a mis de Metaphysique dans la premiere partie de ses principes. Il approuve la démonstration de l'existence de Dieu, fondée sur l'idée que nous en avons, & qui avoit déja été proposée par Saint Augustin & Saint Anselme, mais il rejette comme dangereux, ce que Mr. Descartes a avancé touchant l'espace & le lieu.

Il divise son ouvrage en dix chapitı & dans le premier il examine quel est premier principe du mouvement. Il faut pas le chercher dans la matiere ; supposé, ce qui n'est pas, qu'elle eût ı force naturelle de se mouvoir, cette fo devient chimerique, si l'on considere atome ou une portion de matiere d un espace infini & vuide, où il n'y a po de centre ; car de quel côté se porte t'elle ?

De là il s'ensuit que la nature agit p une fin, & il n'y a point de mouvem qui ne tende à une fin. Mr. Giorgi f voir l'absurdité où est tombé Epicure, d' tribuer tout au hazard. Il s'ensuit enc qu'il y a une premiere cause de toutes cl ses, infiniment sage & puissante, & existe necessairement par soi-même.

Le second chapitre est une analyse r taphysique du corps, entant qu'il est l' jet de la Physique. Mr. Descartes s trompé en le définissant par l'étenduë ; outre que l'immensité nous porte à c cevoir une étenduë ou un espace s bornes qui n'est point corps, l'idée de tenduë ne renferme point le mouveme lequel néanmoins est essentiel au co physique. Le corps physique, selon la finition de l'Auteur, est une substance ét duë, finie & composée d'acte & de p sance ; d'acte, en ce qu'il existe ; de p sance, en ce qu'il peut changer de terr

ou de formes à l'infini. Il regarde le systeme d'Aristote comme purement metaphysique, & pouvant également s'ajuster à tout systeme particulier : la matiere premiere n'est autre, que la puissance passive de la substance étenduë & finie, susceptible de diverses formes à l'infini.

Il démontre dans le troisiéme Chapitre qu'en tout changement naturel & physique la substance corporelle subsiste, sous les differentes formes qui se succedent les unes aux autres ; & aucun Philosophe, soit ancien ou nouveau, n'a pensé autrement : cette substance permanente retient son activité, qui n'est autre que de pouvoir être mise en mouvement ou en repos. Les formes sous lesquelles elle paroît, ne sont pas substance, mais de simples affections, ou des modes. Il met deux principes physiques, la substance corporelle & l'idée ; entendant par ce mot d'idée les diverses affections ou les differens modes de la substance corporelle.

Au chapitre quatriéme il explique ce que c'est le lieu, le vuide, le tems, le mouvement, le continu, l'infini. Il rapporte l'immobilité du lieu & la détermination du tems à l'immensité & à la préscience de Dieu ; mais dans les corps c'est seulement leur position par rapport à d'autres corps & aux circonstances. Il s'exerce ensuite sur les subtiles questions que le continu fournit aux Philosophes ; & il dit

que le continu est divisible à l'i
parties qui ne sont point distin
lement en lui, mais seulement
ce. Mr. Descartes assûre qu'en
rencontres la matière se divise e
titude indéfinie de parties. Mr.
prend qu'il s'ensuivroit que cet
deviendroit d'une étenduë ind
chaque partie n'étant pas réduit
& conservant sa propre étenduë
résulteroit une étenduë indéfini

Traitant de la communicati
vement dans le chap. cinquiém
gue dans les corps, le mouven
fort à se mouvoir, ou le mouve
que, le repos : le repos ne sç
ser de mouvement., mais il pe
Ce qu'il dit de plus remarquabl
Que deux corps n'agissent l'un
tre qu'en se choquant, ou par
lequel est necessairement égal
d'eux ; ceque Mr. Giorgi expri
mots d'action & de réaction éga

2°. De là il tire les regles de
nication] du mouvement entre
durs, sans avoir besoin de le
du ressort. Il ne suit pas néanm
thode du P. Pardies, mais il m
réaction de repos, & raisonne ai
bille A en mouvement vient f
autre égale B en repos, l'ac
réaction de mouvement sont ég
tion & la réaction de repos le

ſuis donc que la bille B par le repos où elle étoit, ne réſiſte point au mouvement qui lui vient du choc, elle ſe mettra en mouvement, tandis que la bille A, qui par ſon mouvement ne réſiſte point au repos qui lui vient du même choc, demeurera en repos.

3°. Suppoſée une verge de fer, ou d'une matiere inflexible, arrêtée par le milieu, enſorte qu'elle puiſſe tourner comme ſur un pivot, Mr. Giorgi aſſûre que les parties les plus proches du centre ne recevront pas moins de mouvement que les plus éloignées, quoi qu'elles ayent moins de vîteſſe : & de cette propoſition, qui paroît paradoxe, il fait le principe des mechaniques.

Le chapitre ſixiéme eſt deſtiné à expliquer ce que les Phyſiciens entendent par les termes de *nature* & de *naturel*. Et en parlant des cauſes, il veut qu'un Phyſicien faſſe grande attention à la cauſe finale.

On n'a encore vû Mr. Giorgi, pour ainſi dire, que dans les avenuës de la Phyſique : il va enfin y entrer, & on tâchera de le ſuivre.

Selon lui, au chapitre ſeptiéme, ce qui fait la dureté d'un corps, c'eſt que toutes les parties dont il eſt compoſé tendent vers le milieu comme vers un centre : au lieu que les parties d'un fluide n'ont point une ſemblable tendance. Tous les fluides ſenſibles, comme l'air, l'eau, & les liqueurs,

ſont un amas de petits corps plus ou moins durs ; car ſans dureté, ils n'auroient ni action ni réſiſtance : mais il y a un fluide & parfaitement liquide ſans nulle adhérence dans toutes ſes parties, qui remplit les vuides que laiſſent les corps durs entre eux ; & c'eſt proprement le premier élement : car ôtez cette tendance qui eſt le principe de la dureté, tout ſe réſout en liquide parfait. Il ajoute que ſelon les rencontres les parties des corps durs ſe changent en ce liquide, dont les parties auſſi s'endurciſſent.

Avant que d'en venir à la compoſition du monde, qu'il promet au ch. 8e. il réfute brievement le ſyſteme de Mr. Deſcartes, auquel il objecte premierement, que l'étenduë n'eſt point le corps ; ſecondement, qu'elle ne renferme point l'idée de la dureté ; troiſiémement, qu'au lieu de globules il ſe ſeroit formé de petits cylindres.

Voici comme il ſe prend à la formation du monde, ayant égard à la fin de tout l'ouvrage. Imaginons-nous que Dieu ait créé une matiere parfaitement liquide, & qu'ayant déſigné la place que chaque choſe ſelon ſon deſſein devoit occuper, il ait endurci de petites portions de matiere par la tendance dont on a parlé ; ce ſont déja de petits corps, & comme autant d'atomes de diverſes figures. Il reſte à les démêler, ce qui ſe fait par d'autres tendan-

tes, une partie de ces petits corps se portant vers un centre commun, les autres s'en éloignant & s'élevant ; ensorte que selon sa pensée, la pesanteur, la legereté, le magnétisme, le ressort, sont des qualitez naturelles & intrinseques. La matiere étherée est un petit globe, comme le second élement de Mr. Descartes, & est forcée par les bornes du monde à un mouvement circulaire. Le feu est excité par l'affluence de ces petits globes, comme il paroît par le miroir ardent qui les rassemble. L'air est composé de petits corpuscules, qui par un magnétisme affectent de se joindre par leurs pointes ; & qui étant comprimez, coulent & se serrent les uns contre les autres. Ceci suffit pour faire comprendre la maniere de philosopher qui a plû à Mr. Giorgi : c'est un nouveau partisan de l'attraction.

Il explique dans le ch. 9e. les qualitez par le moyen des figures & du mouvement des corps.

Les plantes & les animaux font le sujet du dernier chapitre. Il rejette l'opinion de ceux qui prétendent que tout cela a été créé dès le commencement du monde dans les germes & les œufs, & ne fait que se développer successivement & s'étendre : son premier élement & les sucs subtils coulant dans les pores, & dirigez par la fin, lui fournissent de quoi tout former. Il ne reconnoît dans les bêtes, ni ame dis-

tinguée de la matiere, ni sensation a
connoissance. Il finit par la spiritualit
nos ames.

Mr. Giorgi s'est conformé à la m
des Géometres, allant de propositior
proposition jusqu'à la 146^e. Il cite
vent Aristote avec estime, & attribuë
commentateurs Arabes ce qu'il n'appr
ve pas. Il n'oublie pas les autres Phil
phes anciens & nouveaux.

ARTICLE CXXXIII.

HODEGETICUM HEBRÆ
Chaldæo-Biblicum &c. C'est à dire,
duite Hebraïque & Caldaïque pour en
dre la Bible, où les mots Hebreux
Caldéens sont disposez selon l'ordre des
vres, des Chapitres & des versets.
Jean-Henri Opitius, seconde édition b
coup plus ample & plus correcte. A H
bourg, aux frais de Jean-Godefroi Liebe
& de Samuel Heyl. A Kiel, de l'Impri
rie de Barthelemi Reuther, 1711. *in*

IL est peu de personnes assez habiles
les langues Hebraïque & Caldaïque
n'être pas souvent arrêtées en lisant le
te original de la Bible; & d'ailleurs il
pas toûjours aisé de deviner les racine
mots, ou qu'on ignore, ou dont on do
pour les aller chercher dans les Dict
naires. Mr. Henri Opitius comprit de

feroit de donner un Diction-
eu & Latin des mots , comme
ntrent dans la Bible ; que ce se-
ter la lecture , en abreger no-
e tems. Comme alors c'étoit
pation pour lui de préparer l'é-
Bible dont on a parlé dans ces
in mois de Janvier 1711. il
fils du soin de faire ce Diction-
parut pour la premiere fois en
tout le succès que le Libraire
haiter ; & quoique Reineccius
suivant le même plan ayent de-
au public de gros ouvrages, l'un
Clef, l'autre *La Porte*, le jeune
: a été pressé de faire une secon-
u sien. Dans ce Dictionnaire les
t point arrangez dans l'ordre
e, mais ils sont mis comme ils
nt dans la Bible, & selon la dis-
mmune des livres , des chapi-
ersets ; en sorte que lisant la
nt le Dictionnaire sous la main,
d'un coup d'œil pour s'éclaircir.
s verbes, 1°. S'ils sont faciles
:, ils sont mis simplement en la
1 *Kal*, quoique dans le texte ils
ne autre conjugaison. S'ils sont
onjuguer, leur conjugaison est
& lorsque la conjugaison *Kal*
usage, ils sont mis sans points-

ARTICLE CXXXIV.

RE'PONSE DU PERE LALLEMANT *Jesuite à la lettre qu'il a reçûë de l'Auteur des Hexaples.* A Paris, chez Montalant, quay des Augustins, à la ville de Montpellier, 1714. *In 12. pages 64.*

AU premier volume des *Reflexions morales* du P. Lallemant sur le N. T. p. 560. dans la note sur ces mots, *à chacun selon son habileté*, on lit : *Ces paroles ne marquent pas qu'il y ait en nous des dispositions naturelles qui nous fassent meriter les dons de Dieu. Elles ne signifient pas même que Dieu ait toûjours égard à nos talens naturels, dans les emplois où il nous destine, & dans la distribution des graces qu'il nous donne pour les remplir.*

L'Auteur des Hexaples p. 263. rapporte ce texte de la maniere que voici : *Ces paroles nous marquent qu'il y a en nous des dispositions naturelles qui nous font meriter les dons de Dieu. Elles ne signifient pas que Dieu ait toûjours égard à nos talens naturels.*

Une falsification aussi criante ne pouvoit pas manquer d'être remarquée. L'Auteur des Hexaples en étant averti, a écrit d'Amsterdam au P. Lallemant pour lui faire excuse, & il se justifie de la falsification sur ce que le *passage lui a*, dit-il, *été en*

Octobre 1714.

voyé sans la negation par la faute du copiste.

C'est à cette lettre que le P. Lallemant a fait la réponse dont il s'agit. Il y représente à l'Auteur des Hexaples, qu'une lettre particuliere ne repare point une calomnie faite dans un livre déja répandu ; & qu'un carton même, qui ne sçauroit passer dans les mains de la plûpart de ceux qui ont acheté le livre, ne sçauroit la reparer suffisamment. Le P. Lallemant conclut de là, que l'Auteur des Hexaples auroit dû lui même faire imprimer ses excuses, & le dispenser du soin & des frais de sa justification.

Il ajoute, que c'est de mauvaise foi que l'Auteur des Hexaples rejette la falsification sur le Copiste ; & il prouve invinciblement qu'elle doit être attribuée à ceux qui travaillent pour l'Auteur. Il ne la lui impute point à lui même ; mais seulement de la rejetter peu sincerement sur un Copiste, de l'avoir employée trop legerement, & peut-être dans le doute, sur la fidelité de l'extrait.

La Lettre de l'Auteur des Hexaples a déterminé le P. Lallemant à les parcourir, pour voir s'il en étoit quitte pour la falsification qu'on vient de dire. On y attaque ses *Reflexion morales* en cinq ou six endroits ; & certainement il répond sur chaque endroit à l'aggresseur d'une maniere à faire douter que celui-ci veüille revenir à la charge. MMmm iij

Il reproche au P. Lallemant ce q
immédiatement après le texte falsifié
Dieu donne à tous les hommes des 1
suffisans de salut. C'est là, selon l'*1*
des Hexaples, un *systeme affreux*
ajoute à ce sujet : *En verité-on a de la*
à croire qu'un Livre (celui du P. Lalle
rempli de pareils sentimens, soit fort
à édifier les Fidelles, à leur faire senti
besoins, & la necessité qu'ils ont de pri
à établir dans leur cœur les fondemen
des de la reconnoissance & de l'hu
chrétienne.

Le P. Lallemant, après avoir n
que ce qu'il dit sur *les moyens suffisans*
lut donnez à tous, est ce que tout Th
gien Catholique doit dire, retombe
sur son adversaire.

„ Vous traitez ce systeme de *f*
„ *affreux* ; il n'y a que les heretiqu
„ parlent de la sorte. Le consolant sy
„ que le vôtre, selon lequel Dieu ne r
„ salut possible qu'à ceux qui se sau
„ ensorte qu'aucun de ceux qui se dan
„ ne peut dire avec verité qu'il ait dépe
„ lui de se sauver, & ne peut se faire f
„ malheur aucun juste reproche ! Le
„ solant systeme que le vôtre, selon l
„ l'homme est éternellement tour
„ pour avoir violé une loi qu'il ne pc
„ garder qu'avec des secours qu'il n
„ eûs, & qu'il n'a point dépendu de l
„ voir ! La Religion ne vous est-ell

„ bien obligée de nous faire un Dieu qui
„ nous commande de travailler à nôtre salut, & qui nous rend le salut impossible ; „ qui nous fait des commandemens au dessus de nos forces, & qui nous condamne à des supplices éternels pour ne les „ avoir pas gardez ?

„ Les voilà donc, ces sentimens que „ vous jugez si propres à édifier l'Eglise. . . „ Pour édifier les Fidelles, il faut leur enseigner, avec Jansenius vôtre Maître, qu'il „ n'est pas certain que Jesus Christ soit „ mort pour le salut de chacun d'eux ; que „ tout regenerez qu'ils sont par le Baptême, „ plusieurs d'entre eux ont pourtant été laissez dans la masse de perdition à cause du „ peché originel ; & que leur salut, malgré „ tous les secours que la Religion semble „ leur présenter, malgré tous les efforts „ qu'ils peuvent faire, leur est veritablement „ impossible. Et c'est là, selon vous, *établir „ dans le cœur des Fidelles les sentimens „ solides de la reconnoissance Chrétienne.* „ Peut-on ne rougir pas d'une pensée si extravagante & si impie ?

„ C'est mon livre, & non pas celui du „ P. Quesnel, c'est mon livre qui établit „ dans le cœur des Fidelles les solides fondemens de la reconnoissance Chrétienne, „ en leur enseignant avec l'Eglise, que „ Jesus-Christ a versé son sang pour le „ salut d'eux tous, & qu'il ne tient qu'à eux „ de s'en appliquer les fruits, avec la gra-

„ ce qu'il leur donne, qu'il a fait de sa
„ ce qu'il falloit pour les sauver,& qu'i.
„ peuvent se perdre que par leur faute.I
„ mon livre les humilie aussi, ces Fide
„ en leur apprenant ce que l'Eglise nou
„ prend,qu'ils ne peuvent sans la grace
„ faire d'utile pour le salut ; que la grac
„ leur est point dûë, & qu'en ayant un
„ tinuel besoin, la necessité de prie
„ pour eux continuelle. Je les humilie
„ Fidelles, en leur déclarant avec l'Eg
„ qu'ils ne violent la loi de Dieu que
„ leur choix, & qu'ils ne sçauroient
„ puter qu'à eux mêmes le mal qu'ils
„ Et voilà ce qui fait sentir l'horreu
„ systeme Jansenien, lequel autorise
„ demment le pécheur à ne se pas fai
„ moindre reproche au milieu des
„ grandes abominations. Pour vivre au
„ ment que je ne fais, dira-t'il, il faud
„ que la grace prévalût en moi à la co
„ piscence, & il ne dépend nullement
„ moi de la faire prévaloir. Je suis ce q
„ appelle méchant, il ne dépend pas de
„ d'être ce qu'on appelle bon. Si Jes
„ Christ est mort pour mon salut
„ serai sauvé certainement, & la g
„ viendra enfin m'enlever à mes dé
„ dres. Si Jesus-Christ n'est point r
„ pour mon salut, je ne sçaurois qu'y
„ re, & mes inquiétudes sur cela sero
„ inutiles. Ainsi ôtez vous au pécheur

„ vôtre ſyſtême tout ſcrupule & toute hon-
„ te ; ainſi le tranquilliſez-vous dans le plus
„ affreux des états ; ainſi rétabliſſez - vous
„ évidemment le deſtin du Manichéïſme.

Le P. Lallemant, avant que ſon livre ſortît de ſes mains, avoit crû devoir y adoucir une propoſition qui ſe trouve à la p. 76. du 1er. vol. L'Auteur des Hexaples p. 172. prétend que cette propoſition étoit la même que la troiſiéme propoſition condamnée du P. Q. & il inſulte ſur cela le P. Lallemant.

Ce Pere, après avoir montré combien ſa propoſition étoit au fond differente de celle du P. Queſnel, conclut ainſi : « J'au-
„ rois donc eû lieu d'attendre que tandis
„ qu'on condamnoit la propoſition du P.
„ Q. dans ſon vrai ſens, celle où je pou-
„ vois paroître avoir parlé comme lui, ſe-
„ roit priſe dans un ſens favorable & con-
„ forme à mes ſentimens connus. Mai
„ mon livre étant encore entre mes main
„ je n'ai point balancé à en retrancher ur
„ expreſſion qui pouvoit être priſe en ma
„ vaiſe part.
„ C'eſt ſur quoi vous vous êtes crû
„ droit de m'inſulter en diſant : *La Con*
„ *tution a ouvert les yeux à ce bon Pere*
„ *il a ajouté un Correctif à ſa propoſi*
„ Cette inſulte eſt un éloge pour moi,
„ ne rougirai jamais de me voir inſul
„ la ſorte. Oüi, Monſieur, je vous r
„ cie de bon cœur d'avoir appris au

„ combien je suis soumis aux décisions
„ l'Eglise ; & que je fais gloire, non se
„ ment de penser, mais de parler en
„ comme elle. Que ne peut-on dire
„ du P. Q. ce que vous dites de moi,
„ la Constitution lui a ouvert les yeux
„ y auroit sans doute une grande joye d
„ le Ciel pour ce seul pecheur conve
„ Mais selon vous la Constitution ne p
„ éclairer que de bonnes gens ; & ce n
„ point là le caractere du P. Q. ni de
„ disciples.

„ Vous prétendez que c'est *un reste*
„ *Christianisme qui m'a arraché de la b*
„ *che* la proposition où j'ai presque parl
„ langage du P. Quesnel ; c'est à dire, qu
„ la reformant, cette proposition, j'ai p
„ du ce qui me restoit de Christianisme.
„ qu'en reste-t'il donc au Pape, &
„ Evêques, qui condamnent les 101. p
„ positions du P. Quesnel ? aux Fidel
„ qui écoutent le corps des Pasteurs ?
„ est donc la vraye Eglise Chrétienne ?
„ s'est sans doute refugiée avec vou
„ Amsterdam, d'où vous m'écrivez.

L'Auteur des Hexaples p. 218. traite
Pelagienne cette Reflexion du P. La
mant, à la p. 465. de l'Evangile selon
Jean : *Jesus Christ prie pour tous les*
delles, & demande aussi pour eux qu
puissent se faire des Saints. Sur quoi ce P
le presse de la sorte.

„ Et où le mettez vous donc, Monsie

Octobre 1714.

„ce Pelagianiſme prétendu ? Conſiſte-t'il „à dire que *Jeſus-Chriſt prie pour tous les* „*Fidelles ?* Ou bien à dire, qu'il *deman-* „*de pour eux qu'ils puiſſent ſe faire des* „*Saints ?* Cela ſuppoſe à la verité que tous „les Fidelles ont ce qu'il faut de graces „pour pouvoir ſe ſanctifier & meriter le „Ciel ; mais ſi c'eſt là préciſément ce que „vous appellez être Pelagien, je fais gloire „de l'être en ce ſens, avec tout ce qu'il y „a de Théologiens avoüez de l'Egliſe. Je „le vois bien, pour ceſſer d'être Pelagien „à vos yeux, il faudroit me faire anathe- „matiſer par l'Egliſe, en diſant avec Jan- „ſenius & ſes diſciples, que JESUS- „CHRIST eſt mort pour le ſalut éternel „des ſeuls Prédeſtinez ; mais je ne veux ja- „mais ceſſer de l'être à ce prix.

S. Auguſtin nous apprend, dit l'Auteur des Hexaples, *que c'eſt Dieu qui nous a fait juſtes, non pas nous mêmes : & ce Jeſuite nous enſeigne, que c'eſt nous qui nous faiſons ſaints ; & il a la temerité de mettre ce langage impie dans la bouche de Jeſus-Chriſt même.*

A cela le P. Lallemant répond : „ S. Au- „guſtin nous apprend que c'eſt Dieu qui „nous fait juſtes *par ſa grace*, & non pas „nous mêmes *ſans la grace* : & moi j'en- „ſeigne que c'eſt nous qui nous faiſons „ſaints *avec la grace.* Car oſeriez-vous „nier que ce ne ſoit là évidemment le ſens „de ma propoſition ? En diſant que *Jeſus-*

„ *Christ demande pour les Fidelles*
„ *puissent se faire des Saints* , je reco
„ clairement qu'ils n'en ont pas d'eu
„ mes le pouvoir. Cela supposé, q
„ vient cette *énorme opposition* que
„ trouvez entre les sentimens de
„ Augustin & les miens ? Ce sont là d
„ grands mots que vous dites en l'ai
„ qui ne peuvent imposer qu'aux espri
„ perficiels & peu instruits.

„ Oüi, Monsieur, c'est Dieu, co
„ dit St. Augustin, qui nous fait juste
„ sa grace : mais c'est nous aussi qui
„ faisons justes avec la grace ; & vo
„ sçauriez dans les principes Catholi
„ faire penser le contraire au St. Doct

„ L'Apôtre ne nous avertit-il pas
„ *rer nôtre salut* avec crainte ? Et com
„ pouvons nous operer nôtre salut,
„ n'est en travaillant avec la grace à
„ sanctification, c'est à dire, *à nous*
„ *des Saints ? Langage impie*, selon v
„ *que j'ai la temerité de mettre dans la*
„ *che de Jesus-Christ même !* Mais
„ vous montrez ici vous même de ten
„ té, pour ne rien dire de plus ! Ce lan
„ que vous appellez impie, & que je m
„ selon vous, si temerairement dan
„ bouche de Jesus-Christ, c'est celui
„ vôtre Pere Quesnel lui-même met
„ la bouche du Saint Esprit, en tradui
„ ainsi le verset 11. du ch.22. de l'Ap
„ lypse. *Que celui qui est juste se justifie*

„ *core & que celui qui est saint se sanctifie* „ *encore*. Voilà, Monsieur, où vous conduisent vos déclamations, à des contradictions honteuses ; à moins que vous ne vouliez encore soutenir qu'il y a de l'impieté à dire que les Fidelles puissent *se faire des saints* ; mais que c'est un langage pieux de dire que les Fidelles *se sanctifient*.

Le P. Lallemant conserve partout la même superiorité ; & sans montrer d'aigreur, il ne quitte nulle part le ton d'un homme qui sent son avantage.

Son adversaire lui avoit insinué que les nouvelles *Reflexions morales avoient rencontré des obstacles à leur naissance*, & il répond : " L'unique obstacle que j'ai trouvé, lorsqu'il a fallu mettre au jour mon ouvrage, ç'a été l'affreuse peinture que l'on m'a faite du déchaînement que j'avois à craindre de vôtre Parti. Mais soit que je ne vous aye pas crû si terribles, ou si mauvais qu'on vous faisoit, je ne me suis par rapport à vous, ni arrêté un seul moment, ni détourné d'un seul pas ; & je n'ai point eû lieu jusqu'ici de me reprocher d'avoir eû trop de confiance.

Le P. Lallemant ajoute quelques pages après : " Ce qui fait donc ma confiance, le voici. C'est que je ne me suis jamais rendu suspect à l'Eglise ; que j'écris pour ainsi dire, sous ses yeux, & que je

„ ne cherche point les tenebres pour pu-
„ blier mes sentimens. C'est que je n'ai
„ jamais été fugitif „ pour me soustraire
„ à l'autorité legitime ; que je n'ai été ni
„ emprisonné, ni déclaré excommunié,
„ pour avoir débité des erreurs. C'est qu'en
„ composant mon ouvrage, j'ai apporté
„ toute l'application possible pour ne m'é-
„ loigner jamais des décisions de l'Eglise ;
„ que je n'ai perdu aucune occasion de fai-
„ re voir que je m'y conformois ; &
„ qu'ainsi au cas qu'il me fût échappé de
„ les contredire en quelque point, je ne
„ pourrois paroître l'avoir fait que par mé-
„ prise & contre mes veritables sentimens ;
„ c'est que par la misericorde de Dieu je
„ me suis toujours senti dans la disposi-
„ tion d'expliquer, de condamner, de
„ reformer dans mon livre, ce qui auroit
„ paru devoir y être expliqué, condamné,
„ reformé ; que je l'ai déclarée, cette dis-
„ position, à la face de l'Eglise, & que
„ je n'ai jamais donné aucun sujet de dou-
„ ter de ma sincerité.

Le Pere Lallemant fait ensuite deux reflexions, l'une en faveur de son livre, & l'autre contre les Hexaples mêmes.

Premiere reflexion. " Mon livre est pu-
„ blic depuis près d'une année, & person-
„ ne ne présumera qu'on ne l'ait examiné
„ à la rigueur dans vôtre parti. On ne pré-
„ sumera point non plus que tout ce que
„ vous avez crû y voir de réprehensible

» n'ait trouvé place dans vos Hexaples, où
» tout y en trouve. Or rien de ce que vous
» y avez ramassé de mon livre ,, n'est ré-
» prehensible en effet, comme je crois l'a-
» voir bien montré. Je peux donc me flat-
» ter que l'ouvrage se trouve à l'épreuve
» de vôtre critique ,, & me sçavoir gré en
» même tems de ne l'avoir pas appré-
» hendée.

Seconde reflexion. " Quel préjugé con-
» tre vos Hexaples, de vous voir confondu
» generalement sur tous les endroits où
» vous m'y attaquez ! Seroit-il possible
» que vous ne fussiez foible & fautif que
» contre moi ? Etes vous plus sincere, rai-
» sonnez-vous plus juste en combattant la
» Constitution , qu'en combattant mon
» livre ?

Cette seconde reflexion est justifiée par ce portrait des Hexaples. " A vous dire
» vrai, Monsieur, vos *Hexaples* ne peu-
» vent effrayer personne que de loin, &
» que par leur masse. Au moment qu'on
» en approche, & qu'on y touche ; ce n'est
» plus qu'un de ces phantômes posez pour
» faire peur, & qu'on peut renverser du
» bout du doigt. Vôtre Préface est pleine
» de faussetez, que vous ne sçauriez assu-
» rément mettre sur le compte des Copis-
» tes. De ce prodigieux amas de textes de
» l'Ecriture & des Peres, que vous avez
» accumulez dans le corps de l'ouvrage,
» pour justifier les propositions condam-

„ nées, les trois quarts au moins ne prou-
„ vent quoi que ce soit; & vous les auriez
„ apparemment supprimez, si vous n'a-
„ viez crû pouvoir par là faire illusion à la
„ multitude. Parmi le petit nombre de ces
„ textes „ qui semblent venir au sujet, &
„ prouver quelque chose, j'en ai apperçû
„ plusieurs de falsifiez; & le reste ne ren-
„ ferme que des difficultez legeres & cent
„ fois resoluës.

Le P. Lallemant finit sa Réponse d'une maniere à fermer la bouche au Parti, sur les recriminations touchant la morale.

„ Tout ce que vous dites dans vôtre co-
„ lomne des Casuites, n'est qu'une redite
„ nouvelle d'anciennes calomnies contre
„ les Jesuites, & qui sont ici absolument
„ hors d'œuvre. Ce que quelques Jesuites
„ peuvent avoir enseigné de mauvais,
„ prouve-t'il que le P. Q. n'a rien enseigné
„ que de bon, & que le S. Siege l'a con-
„ damné mal à propos? Mais quand des
„ Jesuites se sont égarez dans leurs senti-
„ mens, les a-t'on vû tenir tête aux Sou-
„ verains Pontifes qui les avoient con-
„ damnez? Les a-t'on vû soulever, com-
„ me vous, les peuples contre l'autorité
„ du S. Siege? Ainsi les fautes des Jesui-
„ tes ne sçauroient vous excuser, & leur
„ obéïssance vous condamne. Je suis &c.

ARTICLE CXXXV.

PARERE DELL DOTTERE Francefco Maria Nigrifoli Medico Ferrarefe, Lettere primario Nella Univerfita della fua patria, intorno alla corrente epidemia dégli animali bovini. C'eft à dire, *Avis du Docteur François Marie Nigrifoli Medecin de Ferrare, & premier Profeffeur dans l'Univerfité de la même ville fa patrie, fur la maladie épidemique des bœufs.* A Ferrare, chez Barbieri, *in 8. pages* 31. 1713.

MOnfieur Nigrifoli nous apprend que les troupeaux d'un village du territoire de Padouë fentirent les premieres impreffions de ce mal en 1711. Son progrès a été fuivi d'une défolation prefque entiere dans les Etats de la Republique de Venife & dans le Milanois. Le fçavant Medecin définit cette maladie une fievre ardente maligne contagieufe : il prouve cette définition par tous les fymptômes du mal. Il refute habilement les fauffes conjectures qu'on a imaginées fur fa caufe. C'eft à la corruption de l'air qu'il l'attribüe ; mais il fait voir que cette corruption n'a pas été caufée par les grandes pluyes, mais par les vapeurs malignes forties de la terre dans les lieux où les armées avoient campé longtems, ou s'etoient données des

combats, l'abondance des cadavres a infecté la terre, les vapeurs de la terre ont infecté l'air, le dérangement des saisons a empêché qu'il ne se purifiât, l'air corrompu a causé la contagion fatale aux bœufs, & rien n'y a plus contribué que les vapeurs de la terre condensées en forme de rosée jaunâtre sur les herbes. Cette rosée pernicieuse a été la cause prochaine de la maladie, & les vapeurs contagieuses portées par des vents ont infecté des lieux où de semblables vapeurs ne naissoient pas.

Une explication si nette des causes de la maladie conduit à la connoissance des remedes qui peuvent la combattre. L'importance est de les appliquer de bonne heure: la saignée & les purgatifs n'ont pas réüssi, on a eû recours aux cordiaux & à l'usage des simples. Les remedes que Mr. Nigrisoli prescrit ne sont pas fort differens de ceux qu'on va lire, & dont on se sert en France. En voici un qu'il approuve fort, qui a eû d'heureux effets en Italie, & que sa facilité doit faire pratiquer. C'est de mettre dans les auges, ou dans les vases où l'on abbrûve les bœufs, du laitron, de la chicorée, de la violaire, du gramin, du chardon béni, de la racine de scorzonere & de la contrajerva, ou du moins celles de ces herbes qu'on aura. Il faut les piller, & ensuite les laisser en infusion quelque tems avant que les bêtes malades s'abbrûvent. Le scordium est ex-

cellent contre ce mal ; on doit aussi mettre dans leur boisson de la farine d'orge, de la farine de semence de lin, ou plutôt de la farine de millet & de la graine de persil, & leur en donner à manger : la paille d'orge, le gramin & l'épine vinette sont les alimens qui conviennent aux bœufs dans cet état. Mr. Nigrisoli croit que les lavemens d'eau d'orge ou des décoctions de mauve, de violaire & d'orge, soulageroient les bœufs malades.

Mr. Nigrisoli a vû pratiquer deux autres remedes sans effet. Le premier est une infusion de camphre, de safran, de mirre dans l'eau de vie ou dans de bon vin, l'autre est une infusion de sel armoniac dans six onces d'eau de vie. Il finit comme l'Auteur Aleman, par dissiper les frayeurs de quelques personnes, qui craignent que la contagion des bêtes ne passe aux hommes.

ARTICLE CXXXVI.

DISPUTATIO MEDICA DE LUE Vaccarum, quam Præside Rudolpho Jacobo Camerario publico examini submisit Johannes Ernestus Bernardus Salzer Bretta Palatinus. C'est à dire, *Dispute de Medecine sur la contagion des Vaches.* A Tubinge, 1713. *In* 4°. *pages* 28.

LA Medecine ne doit pas négliger les maladies des bêtes, il seroit cruel de leur refuser les secours qu'elle peut donner; mais quand elle les refuseroit à certains animaux, elle ne pourroit les refuser à des animaux necessaires à l'homme. Le mal contagieux qui a fait périr ces dernieres années tant de bêtes à corne en Turquie, en Hongrie, en Dalmatie, en diverses parties de l'Alemagne & de l'Italie, ce mal qui commence à se faire sentir en France, a produit un grand nombre de livres. Celui ci nous paroît clair, méthodique & solide. Mr. Salzer marque l'époque de ce mal à Tubinge, au commencement de l'automne de l'année 1711. Il y parut avec les mêmes symptomes qu'ailleurs, mais avec deux circonstances particulieres, de trois grands troupeaux qui sortoient tous les jours de la ville de Tubinge, le seul qui paissoit sur les bords du

Neckre fut attaqué & presque détruit : la contagion se communiqua aux vaches qu'on acheta à la place de celles qu'on avoit perduës, si tôt qu'on les mit dans les mêmes étables, sans se communiquer cependant aux deux autres troupeaux. L'autre circonstance est encore plus remarquable ; on a mangé des viandes, on s'est servi des cuirs des bêtes que la maladie avoit emportées, sans en avoir vû aucun mauvais effet.

Ce mal contagieux n'est pas le seul auquel les vaches soient sujettes : l'Auteur s'étonne avec raison qu'un animal si robuste dont la nourriture est simple, naturelle, moderée, dont on a grand soin, ne joüisse pas d'une meilleure santé ni d'une plus longue vie, quinze ans terminent la vie des femelles, vingt ans celle des mâles.

A l'égard du mal qui leur est si funeste, il n'est pas nouveau. Aristote le fait connoître au chapitre XXVIII. du huitiéme livre de l'histoire des animaux, sous le nom *de grauros*. Il en marque les signes & les symptômes, l'abbatement, le dégoût, la difficulté de respirer, la fievre, l'abcès dans le poumon. Lucrece en a parlé. Virgile nous en a laissé une description complete ; Vegece l'appelle *malis*.

Mr. Salzer passe de l'histoire du mal à la recherche de sa cause. On a prétendu que des bœufs venus d'Hongrie avoient porté

la contagion en Alemagne, & qu'un bc
de Dalmatie l'avoit repanduë en Ita
L'Auteur montre le peu de fondement
ces bruits, il montre qu'on ne peut l'i
puter aux pâturages marécageux, ni à l
bondance des pluyes : en effet, le ma
été aussi violent les années suivantes,
surtout celle-ci, malgré la grande secl
resse. La cause la plus vraisemblable
cette contagion peut être prise de certa
broüillards épais du matin, assez fréqu
dans ces années, funestes aux troupea
Ces broüillards laissent sur l'herbe une
sée jaune, épaisse, & fort gluante, t
nuisible à ces animaux.

Les remedes que propose Mr. Sal
sont à peu près les mêmes que ceux que
Roi a fait préparer par Mr. Geoffroi, d
on donnera la recepte à la fin de l'arti
suivant. Le Medecin Aleman finit en ôt
toute crainte que ce mal soit contagi
pour les hommes.

ARTICLE CXXXVII.

PRECAUTIONS ET REMEDES pour préserver les bestiaux des maladies contagieuses, & pour guérir ceux qui en sont attaquez.

Précautions pour chasser le mauvais air & prévenir la maladie.

IL faut visiter deux ou trois fois par jour les bestiaux ; & lorsqu'ils seront au pâturage, faire laver les étables, & faire frotter les creches, les ratelliers & les pilliers des étables, avec de l'eau dans laquelle on aura fait tremper des herbes aromatiques, comme thym, sauge, laurier, origan, & marjolaine : & l'on parfumera ces lieux deux fois par jour ; sçavoir, le matin lorsque les bestiaux iront aux champs, & le jour deux heures avant qu'ils rentrent. On aura soin de ne les point faire sortir avant le lever du soleil.

Les parfums peuvent être de plusieurs sortes, suivant les differentes drogues que l'on pourra trouver : celles que l'on trouve partout, & de peu de valeur, sont l'encens, la graine & le bois de genievre, la poudre à canon, le souffre, ou la poix.

On prendra donc quelques-unes de ces matieres, que l'on fera brûler dans les étables, en les jettant petit à petit dans un réchaud de feu.

Octobre 1714.

On a obſervé en quelques e
mettre la groſſeur d'une feve d'A
auprès de chaque longe ou corde
dans un petit trou fait avec une vi
qu'il en ſente l'odeur.

On frottera auſſi les auges &
liers avec de l'ail, & l'on aura
lumer des feux clairs dans les
dans les ruës.

Préſervatifs.

Comme par les differentes rel
ces ſortes de maladies on a obſe
les ſe manifeſtoient tout à coup,
fois par dégoût, abattemens,
& abcès, il ſera bon dès le moir
çon de ces accidens, de faire pr
beſtiaux de la Thériaque, qui
mede éprouvé.

On en donne deux gros aux
demie-once à une vache, une
bœuf, autant à un cheval, &
tion aux autres animaux : on
dans une quantité ſuffiſante de
portionnée à la doſe & à la force
mal, ce qui peut aller depuis
juſqu'à chopine ; pour les ch
peut delayer une once, & mêm
te & demie de Theriaque dans
de vin ; faute de vin on pourro
moitié eau & moitié vinaigre.

Pour ce qui eſt des agneaux &

mes, on peut ne leur delayer la Theriaque que dans l'eau.

Des particuliers ont préservé leur bétail en le gardant dans les étables, & en faisant prendre tous les matins à chaque bœuf ou vache un picotin de son avec de l'ail, du genievre & du souffre.

Pansemens des Apostumes ou abcès qui viennent à la langue des animaux.

Il survient aux bestiaux une espece d'abcès ou d'apostume qui attaque la racine de la langue, & qui la leur coupe en vingt-quatre heures.

Pour les panser & empêcher les progrès de la contagion, il faut mettre à part ces animaux, & se servir du remede suivant.

Il faut prendre de l'imperatoire, qui est une herbe avec laquelle les Apoticaires font l'eau imperiale, feuilles ou racine, une bonne poignée en tout, du sel commun une poignée, du poivre en poudre une cüeillerée, une gousse ou deux d'ail, ou deux gros de gomme nommée *Assa fœtida* : on fait infuser ou tremper le tout dans deux pintes de vinaigre, & on s'en sert ainsi.

Il faut ratisser la playe, ou la partie affectée, avec une cüeiller d'argent, ou d'autre métal, & la laver ensuite avec le vinaigre ci-dessus préparé, & réïterer souvent.

On peut aussi se servir de l'angelique, ou de la valeriane, ou des trois ensemble, c'est à dire, de l'imperatoire, de l'angelique & de la valeriane.

Nota qu'il faut bien se garder de se servir à d'autres usages de la cüeiller avant de l'avoir bien nettoyée, & en general dans toutes les operations sur ces animaux malades il faut avoir la main & le bras bien graissez jusqu'au coude avec du beurre frais, & après l'operation se bien laver avec de l'eau de vie tiéde & s'essuyer.

Ceux qui tireront le sang des entrailles de ces bêtes auront les mêmes précautions.

Il est encore necessaire de bien laver avec de l'eau la terre où il sera tombé du sang des animaux malades, pour empêcher que les chiens ne le lechent.

Cures des abcès internes.

Lorsque les animaux sont attaquez interieurement d'abcès, ou d'une espece d'apostume qu'on nomme *pulmonie*, il faut prendre demie-once d'aloës sucrotin, deux gros d'antimoine, deux gros de fleur de souffre, mettre le tout en poudre, & le faire avaler aux bestiaux au moyen d'une corne, & par dessus du vin.

Il faut en donner à un bœuf une once.

A une vache sept gros,

A un veau d'un an, six gros, aux autres à proportion de leur âge.

A un mouton quatre gros.

Aux agneaux à proportion de leur âge.

Pour plus grande facilité on pourroit faire une opiate de ces poudres en les liant avec un syrop composé de genievre & d'autres plantes aromatiques ; on en donneroit la même dose que de la poudre, que l'on délayeroit dans du vin comme la Thériaque : cette méthode est plus commode que la poudre, qui est plus difficile à transporter & à faire prendre.

C'est de cette maniere qu'on a guéri en Savoye au mois de Juillet dernier les maladies contagieuses des bestiaux.

On trouvera ces compositions toutes faites chez le sieur Geoffroi Marchand Apoticaire à Paris, ruë Bourtibourg, proche le Cimetiere S. Jean.

Autre Remede pratiqué en Champagne.

Quand une bête est attaquée de la maladie contagieuse, elle est triste, baisse la tête, perd l'appetit, ses yeux pleurent, elle jette des glaires par les nazeaux, elle a des palpitations de cœur, & quand on la touche on sent un fremissement ou tremblement qui se fait par tout son corps, & il lui vient des boutons à l'entrée du fondement, & quelquefois sous la langue, gros comme des pois.

Il faut racler ces boutons avec une cüeiller ou piece d'argent, jusqu'à ce qu'ils

faignent un peu : prendre une bonne poignée d'*hedera terrestris*, vulgairement ditte rondotte, la broyer & en frotter les endroits raclez, & lui mettre après des poireaux dans le fondement & les y laisser : puis on prend une pinte de lait frais, quatre ou cinq jaunes d'œufs frais, deux poignées de chenevi bien pilé, environ un coup de fusil de poudre à canon pour un gros bœuf, & les deux tiers pour un petit, & un peu de savon : il faut piler la poudre & mêler le tout ensemble, & le faire avaler à la bête malade.

Si elle a des boutons sous la langue, il faut les racler avec la piece d'argent, & les frotter avec la rondotte comme ceux du fondement, mais n'y point mettre de poireaux.

Autres Remedes.

Prendre un verre d'eau de vie, dans lequel on délaye gros comme une noix d'orvietan, & une charge de poudre à tirer, qu'on fait boire quelques jours à la bête malade ; d'autres ont pris une chopine de vinaigre, trois cüeillerées de souffre, une cüeillerée de sel & une de poivre boüilli un moment, dans lequel on a jetté trois poignées de suye de cheminée bien passée, remüée ensuite avec un bâton, & reposée pendant demie heure, qu'on fait boire par une corne à la bête malade, laquelle on

oser ensuite pendant trois heures
étable séparée sans lui donner à
& ce remede en a sauvé, surtout
a été donné aussi-tôt que la bête
lade.

nous interessons trop à tout ce
de nôtre illustre Protecteur, ce
i fait pour lui est trop avanta-
a France, & la piece qui suit est
use, pour que nous n'ayions pas
la conserver à la posterité dans
oires. Nos Lecteurs l'y verront
isir, sa lecture renouvellera la
tout le monde a senti, quand le
ndu justice au merite de Mon-
le Duc du Maine & de Monsei-
Comte de Toulouse.
urs, l'extrait des Regiftres du
t connoître un Ceremonial que
personnes ignorent, & donne d'ex-
odeles de cette éloquence sim-
blime qui convient aux Grands
grandes actions.
faisons aucunes reflexions; elles
oissent inutiles dans un fait qui
lui-même. Qui ne sçait pas que
gne, & son illustre postérité, ve-
harle Martel, fils legitimé du
pin, Prince du Sang & Maire
de France? On a vû dans nos
s de nouvelles preuves de l'opi-
lesly, qui fait descendre Hugue

Capet d'un autre Hugue fils legitimé de Charlemagne, selon la plûpart des Historiens. Des Princes legitimez de la Maison de France occupent depuis plus de trois siécles le Thrône de Portugal. Ceux qui voudront avoir des preuves que les Ducs de Longueville ont été reconnus Princes du Sang, le trouveront dans l'Histoire de Charles sept imprimée au Louvre *in folio*, page huit cens trente deux.

ARTICLE CXXXVIII.

EDIT DU ROI,

QUI APPELLE A LA SUCCESSION de la Couronne M. le Duc du Maine, & M. le Comte de Toulouse, & leurs descendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal; & ordonne qu'ils joüiront des mêmes rangs, honneurs & préséances que lesdits Princes du Sang, après tous lesdits Princes. Donné à Marly au mois de Juillet 1714.

LOUIS, par la Grace de Dieu Roi de France & de Navarre: A tous presens & à venir, Salut. L'affection que Nous portons à nôtre très-cher & bien amé Fils, Loüis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, & à nôtre très-cher & bien amé Fils, Loüis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Nous a engagez à les legitimer, & à leur

donner le nom de Bourbon, par nos Lettres des mois de Decembre 1673. & Novembre 1681. registrées partout où il a été besoin ; Nous avons vû depuis avec une entiere satisfaction, qu'ils se sont rendus dignes du nom qu'ils portent ; l'attachement qu'ils ont toûjours eû pour nôtre Personne, le zele qu'ils ont marqué pour le bien de l'Etat, Nous les a fait juger capables de posseder les plus grandes charges & les gouvernemens des principales Provinces du Royaume ; Nous avons aussi estimé devoir les faire joüir des prérogatives & avantages dûs à leur naissance, en leur accordant au mois de Mai 1694. des Lettres pour tenir, eux & leurs descendans en legitime mariage, le premier rang immédiatement après les Princes du Sang Royal, en tous lieux, actes, ceremonies, & assemblées publiques & particulieres, même en nôtre Cour de Parlement de Paris, & ailleurs, en tous actes de Pairies quand ils en auroient, & préceder tous les Princes des Maisons qui ont des Souverainetez hors nôtre Royaume, & tous autres Seigneurs, de quelque qualité & dignité qu'ils puissent être ; & en ordonnant que dans toutes les ceremonies qui se font en nôtre presence & partout ailleurs, nosdits Fils les Duc du Maine & ses enfans, le Comte de Toulouse & ses enfans, joüissent des mêmes honneurs, rangs & distinctions, dont de tout tems

ont accoûtumé de joüir les Princes de nôtre Sang, ce que Nous leur aurions confirmé par nos brevets des 20. & 21. Mai 1711. Mais voulant leur donner encore de plus grandes marques de nôtre tendresse & de nôtre estime, Nous croyons devoir porter nos vûës plus loin en leur faveur, en pourvoyant en même tems à ce que Nous croyons être du bien & de l'avantage de nôtre Etat : & quoique par le grand nombre de Princes du Sang dont la Maison Royale est presentement composée, il y ait tout sujet d'esperer que Dieu continuant d'y répandre sa benediction, la Couronne y demeurera pendant une longue suite de siécles ; une sage prévoyance exige néanmoins de nôtre amour pour la tranquillité de nôtre Royaume, que Nous prévenions les malheurs & les troubles qui pourroient y arriver, si tous les Princes de nôtre Maison Royale venoient à manquer, ce qui feroit naître des divisions entre les grands Seigneurs du Royaume, & donneroit lieu à l'ambition, pour s'assûrer la souveraine autorité par le sort des armes, & par d'autres voïes également fatales à l'Etat. La crainte d'un si triste évenement, que Nous prions Dieu d'éloigner à jamais, Nous engage d'assûrer à nôtre Royaume des Successeurs qui y soient déja fortement attachez par leur naissance, & de désigner ceux à qui cette Couronne devra être dévoluë dans les tems à venir, s'il arrivoit

qu'il ne restât pas un seul Prince legitime du Sang & de la Maison de Bourbon, pour porter la Couronne de France; Nous croyons qu'en ce cas l'honneur d'y succeder seroit dû à nosdits enfans legitimez, & à leurs enfans & descendans mâles nez en legitime mariage, tant que leurs lignes subsisteront, comme étant issus de Nous. POUR CES CAUSES, & autres bonnes & grandes considerations à ce Nous mouvantes, de l'avis de nôtre Conseil & de nôtre propre mouvement, certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons par le present Edit perpetuel & irrevocable, que si dans la suite des tems tous les Princes legitimes de nôtre Auguste Maison de Bourbon venoient à manquer, ensorte qu'il n'en restât pas un seul pour être heritier de nôtre Couronne; elle soit, dans ce cas, dévoluë & déferée de plein droit à nosdits Fils legitimez, & à leurs enfans & descendans mâles à perpetuité, nez & à naître en legitime mariage, gardant entre eux l'ordre de succession, & préferant toûjours la branche aînée à la cadette, les déclarans par cesdites Presentes capables, audit cas seulement de manquement de tous les Princes legitimes de nôtre Sang, de succeder à la Couronne de France exclusivement à tous autres. Voulons aussi que nosdits Fils legitimez, le Duc du

Maine, & ses enfans & descendans mâles, & aussi le Comte de Toulouse, & ses enfans & descendans mâles à perpetuité, nez en legitime mariage, ayent entrée & séance en nôtre Cour de Parlement, au même âge que les Princes de nôtre Sang, encore qu'ils n'eussent point de Pairies, sans être obligez d'y prêter serment, & qu'ils y reçoivent & joüissent des mêmes honneurs qui sont rendus aux Princes de nôtre Sang; qu'ils soient en tous lieux & toutes occasions regardez & traitez comme les Princes de nôtre Sang, après néanmoins tous lesdits Princes de nôtre Sang, & avant tous les autres Princes des Maisons Souveraines, & tous autres Seigneurs, de quelque dignité qu'ils puissent être; voulons que cette prérogative d'entrée & séance au Parlement, & de joüir pour eux & leurs descendans, tant dans les ceremonies qui se font & se feront en nôtre presence, & des Rois nos Successeurs, qu'en tous autres lieux, des mêmes rangs, honneurs, & préséances dûës à tous les Princes du Sang Royal, après néanmoins tous lesdits Princes de nôtre Sang, soit attachée à leurs personnes, & à celles de leurs descendans à perpetuité, à cause de l'honneur & avantage qu'ils ont d'être issus de Nous, dérogeant à nos Edits des mois de Mai 1694. & Mai 1711. en ce qu'ils peuvent être contraires à ces Presentes seulement. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos

Octobre 1714.

ARLEMENT.

atin.

ıc de Bourbon.

ince de Conty.

ıc du Maine.

ɔmte de Toulouse.

hevêque Duc de Reims.

êque & Comte de Noyon.

uc d'Usez.

uc de la Tremoille.

uc de Sully.

ıc de Saint Simon.

uc de la Force.

uc de Rohan.

uc d'Albret.

uc de Piney-Luxembourg.

uc d'Estrées.

uc de Gramont.

uc de la Milleraye.

uc de Tresmes.

uc de Noailles.

uc de Charrost.

uc de Villars.

uc d'Antin.

uc de Chaulnes.

set.
ɔise. } Conseillers d'Honneur.
Clerc.

nothon.
Maupeou. } Maîtres des Requêtes.
é.

Presidens

amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nôtre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Paris, que nôtre present Edit ils ayent à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelui garder & observer selon sa forme & teneur : CAR tel est nôtre plaisir, & afin que ce soit chose ferme & stable à toûjours, Nous y avons fait apposer nôtre Scel. DONNÉ à Marly au mois de Juillet, l'an de Grace mil sept cens quatorze ; & de nôtre Regne le soixante-douziéme. Signé LOUIS, *Et plus bas*, Par le Roi PHELYPPEAUX. *Visa*, VOYSIN. Et scellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte.

Lû & publié l'audiance tenant, & registré au Greffe de la Cour : oüi & ce requerant le Procureur General du Roi, pour être executé selon sa forme & teneur, suivant & conformément aux Arrêts de ce jour. A Paris en Parlement, le deuxiéme Août mil sept cens quatorze. Signé, DONGOIS.

Presidens des Enquêtes & Requêtes.

De Thumery, Amelot, Feydeau, Gilbert, Lambert, Cochet, Bochard, Frizon, Chevalier, Vallier, Poncet, Rolland, Dodun, Esnault, Lambert, Feydeau, Berthier, Moreau.

Conseillers des Enquêtes & Requêtes.

De la Forest, Ribaudon, Molé, Pecquot, de Paris Canaye, le Maistre, Faure, le Boistel, Gauthier, Passard, de Saint-Martin, Pallu, Bourgoing, le Boindre, de Bullion, Meliand, Anjoran, le Febvre, Doublet, Aubry, de la Guillaumye, le Begue, Robert, Genoud, du Mas, Delpech, le Boullanger, le Maissat, le Vasseur, Morel, de Sere, Regnault, Renoüard, de Murard, Daverdoin, de Lagny, le Fevre, la Falliiere, Heron de Laistre, de Vienne, Nigot, Mainon, de Rollinde, Coustard, Simonnet, Poitevin, le Moine, Soulet, Rouviere, Gorge, Camus, Fontaine, Revol, de Forciat, Aubry, de Fourcy, Lorenchet, Daguesseau, Boullet, Duport, & autres en grand nombre.

CE jour, toutes les Chambres assemblées, les Princes, & Ducs & Pairs cidessus nommez, venus en la Cour, ont occupé les trois bancs du Parquet, à l'exce-

ption de la derniere place du premier à droite, où Monsieur le Musnier Conseiller est demeuré ; de la derniere du deuxiéme en retour, où étoit Monsieur l'Abbé Robert Conseiller, & des deux dernieres du troisiéme banc, venant à la lanterne du côté du Greffe, où Monsieur le Nain, Doyen, est demeuré, un bureau devant lui ; & comme il y restoit encore une place après Messieurs les Ducs & Pairs, Monsieur Chevalier Conseiller y est aussi demeuré.

Messieurs les Ducs & Pairs ont passé sur ces trois bancs successivement, selon le rang de leurs Pairies.

Les Conseillers d'Honneur, les Maîtres des Requêtes, & les Conseillers de la Grand'Chambre, se sont placez sur le banc d'en-haut, derriere Messieurs les Présidens de la Cour : on y avoit mis des bancs pour doubler les places.

Les Presidens des Enquêtes & des Requêtes en haut, à droite, au lieu où ils sont les Chambres assemblées.

Et les Conseillers des Enquêtes & des Requêtes, à l'ordinaire dans les Barreaux des deux côtez.

Lorsque chacun a eû pris place, Monsieur le Premier President ôtant son bonnet pour parler, Monsieur le Duc du Maine & Monsieur le Comte de Toulouse se sont levez, & sont sortis par derriere le Barreau ; puis Monsieur le premier President à dit, MESSIEURS, le Roi nous ayant fait

commander à son Procureur General & à moi, d'aller Dimanche dernier à Marly pour y recevoir ses ordres, nous nous y rendîmes sur le midi; nous fûmes introduits dans le cabinet de sa Majesté à l'issuë de son dîner.

Alors le Roi nous fit l'honneur de nous dire, qu'après de très-sérieuses reflexions, il avoit résolu de changer le rang de Monsieur le Duc du Maine & de Monsieur le Comte de Toulouse, de leurs enfans nez ou à naître, & descendans mâles en legitime mariage; d'égaler en tout leur rang à celui des Princes du Sang; que sa volonté étoit qu'ils eussent droit de prendre séance au Parlement à l'âge de quinze ans, quand même ils n'auroient point de Pairie, comme il se pratique à l'égard des Princes du Sang; qu'ils ne prêtassent point de serment; qu'ils traversassent le Parquet de la Grand'Chambre; qu'en prenant leurs avis, on ne les nommât point; en un mot, qu'il vouloit que nous leur rendissions ici les mêmes honneurs qu'aux Princes du Sang, sans aucuns en excepter.

Que portant ses vûës plus loin, au cas que Dieu dans sa colere voulût enlever à la France tout ce qui nous reste de Princes legitimes de l'Auguste Maison de Bourbon, son intention étoit, beaucoup plus pour l'interêt de l'Etat, que pour l'utilité particuliere de ses enfans legitimez, que Monsieur le Duc du Maine & ses Enfans mâles,

eur le Comte de Toulouse & ses enfâles, & leurs descendans mâles à uité, nez en legitime mariage, fûsséclarez capables de succeder à la Coue, dans le cas seulement qu'il ne restât n Prince legitime de la Maison Royaqu'il regardoit comme un devoir inensable envers ce nombre innombrable peuples qui composent ce grand Royaue, de ne les pas laisser exposez aux troues & à l'ambition qui dechireroient inaillibelment les entrailles de l'Etat, si la uccession à la Couronne ne se trouvoit pas reglée & établie.

Sa Majesté nous ajoûta, que la précaution qu'elle prenoit de faire repeter plusieurs fois dans l'Edit, *après le dernier des Princes du Sang*, lui avoit persuadé qu'elle ne faisoit tort à personne, les Princes du Sang seuls ayant un droit legitime à cette grande succession.

J'ai crû, MESSIEURS, avant la lecture de l'Edit que le Procureur General du Roi va nous apporter, devoir vous rendre compte des volontez du Roi, ainsi que sa Majesté m'a permis de le faire.

Après que Monsieur le premier President a eû fini, les Gens du Roi ont été mandez; & étant au Barreau à l'ordinaire, ont dit par la bouche de Maître Guillaume-François Joly de Fleury Avocat du dit Seigneur Roi; Que l'Edit que le Roi leur ordonne d'apporter à la Cour, appelle à la Cou-

ronne Monsieur le Duc du Maine, sieur le Comte de Toulouse & leur cendans mâles, après tous les Princ Sang Royal, dont il leur communiq même tems tous les honneurs & tout prérogatives.

Qu'avant que de leur addresser cet pour le presenter à la Cour, le Ro avoit fait l'honneur de les mander à ly, pour leur apprendre lui même se lontez & leur donner ses ordres sur jet; qu'ils les ont reçus avec tout le pect qui leur est dû, & qu'ils lui or qu'une disposition de cette nature tou une matiere si élevée,& étoit d'une si g importance, qu'ils ne pouvoient d qu'il n'y eût fait toutes les reflexion sa profonde sagesse devoit lui inspire qu'au surplus si le merite donnoit un à la Couronne, personne ne pourr aspirer plus justement, au défaut des ces de son Sang, que ceux qu'il hon de son choix.

Que le Roi leur avoit fait l'honne leur dire, que la resolution qu'il avoi se n'étoit pas tant l'effet de son affe pour des Princes si dignes de sa tendr que de son amour pour ses peuples, & juste prévoyance de l'avenir.

Qu'après la perte de tant de Prince Sang Royal, qui lui avoit appris qu évenemens les plus tristes, & les m vrai semblables, n'étoient pas cepen

impossibles ; il avoit jugé qu'il étoit de sa prudence de prévoir ce qui arriveroit dans son Royaume, si Dieu enlevoit à la France jusqu'aux dernieres esperances d'une Maison qu'il conserve depuis tant de siécles ; que pour assûrer l'Etat de la succession à la Couronne dans un malheur dont il prioit Dieu de préserver son Royaume, pour prévenir les discordes & les Guerres civiles, dont la France seroit alors menacée, il avoit crû ne pouvoir rien faire de mieux, que d'établir dès à-present un second ordre de Successeurs à la Couronne ; & de les substituer au defaut de ceux à qui leur naissance a donné le droit de monter sur le Trône.

Que telles étoient les vûës que le Roi s'étoit proposées dans l'Edit dont ils étoient chargez ; que c'étoient les motifs qu'il leur avoit fait l'honneur de leur expliquer lui-même, & dont il étoit de leur devoir d'instruire la Cour, en lui rendant compte des ordres qu'ils avoient reçûs sur cet Edit ; & qu'il ne leur restoit plus que d'en requerir l'enregistrement, comme ils le faisoient par les Conclusions par écrit du Procureur General du Roi, qu'ils laissoient à la Cour avec l'Edit & la Lettre de Cachet du Roi : & se sont retirez.

Par l'ordre de Monsieur le Premier President, le tout a été mis entre les mains de Monsieur le Nain Doyen, qui en a fait lecture.

Monsieur le premier President a ensuite

pris les voix en la maniere accoûtumée, de Monsieur le Doyen, de Monsieur Chevalier, qui étoit auprès de lui, de Messieurs le Musnier & Robert, qui étoient demeurez sur le premier & le second banc ; des Conseillers d'Honneur, Maîtres des Requêtes & Conseillers de la Grand'Chambre, qui étoient tous ensemble derriere Messieurs les Presidens de la Cour ; des Presidens des Enquêtes & des Requêtes, & des Conseillers dans les Barreaux ; des Ducs & Pairs, en remontant depuis les derniers qui étoient au haut du banc, à côté de la lanterne du Greffe, jusqu'à l'Archevêque Duc de Reims, sans leur ôter son bonnet, & les nommant par les titres de leurs Pairies : de Monsieur le Prince de Conty, de Monsieur le Duc de Bourbon, sans les nommer, le bonnet à la main, en leur faisant une profonde inclination : & enfin, de Messieurs les Presidens de la Cour, son bonnet aussi à la main, & avec une inclination à l'ordinaire.

L'Arrêt a été donné conforme aux Conclusions du Procureur General du Roi, ainsi qu'il suit.

LA COUR, conformément aux Conclusions du Procureur General du Roi, ordonne que ledit Edit sera lû & publié l'Audience tenant & registré au Greffe d'icelle, pour être executé selon sa forme & teneur : Que le *duplicata* en sera envoyé aux autres Parlemens du Royaume avec autant du

present Arrest, pour y être lûs, publiez & registrez ; comme aussi que copies collationnées dudit Edit, seront envoyées au Bailliages & Senechaussées du Ressort, pour y être lûës, publiées & registrées : enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi auxdits Sieges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois.

L'on a été querir Monsieur le Duc du Maine, & Monsieur le Comte de Toulouse, qui s'étoient retirez dans le Cabinet de Monsieur le Premier President.

Lorsqu'ils ont été à l'entrée du Parquet, Monsieur le Premier President leur a dit de passer à travers pour prendre leurs places, ce qu'ils ont fait, & aussi-tôt qu'ils ont été assis, Monsieur le Premier President ôtant son bonnet & le remettant, a dit ; MONSIEUR. L'Edit que la Cour vient d'enregistrer par ordre du Roi, est la preuve la plus éclatante que sa Majesté peut donner, non-seulement à la France, mais au Monde entier, de son estime & de son affection pour vous : c'est en même tems le comble de la gloire pour toute vôtre posterité.

Les grandes qualitez que le Roi a reconnuës en vous, MESSIEURS, presque au sortir de l'enfance ; l'honneur que vous avez d'être issus d'un Sang si glorieux, vôtre fidelle attachement à sa Personne, l'avoient déja porté à vous élever dans l'Etat par une distinction particulie-

re, en vous donnant par sa Declaration du mois de Mai 1694. & à vos Enfans & descendans en legitime mariage, le rang & la séance en toutes occasions, immédiatement après les Princès legitimes de son Sang, avant tous les Princes des Maisons souveraines étrangeres, & tous les autres Grands Seigneurs du Royaume, de quelque rang, dignité & qualité qu'ils pûssent être.

Aujourd'hui ce Prince sage & éclairé, pour assûrer le bonheur & la tranquillité de ses peuples, pour maintenir une Couronne qu'il a portée à un si haut degré de gloire; pénetré plus que jamais de vos vertus, de vôtre attachement à sa Personne, de vôtre capacité dans les affaires d'Estat, vous unit entierement & vous égale en tout aux Princes legitimes de l'Auguste Maison de Bourbon, en leur conservant à tous & à perpetuité jusqu'au dernier, le juste droit de la préference qui leur est si legitimement dû.

Par une disposition si prudente, cette illustre prérogative vous devient d'autant plus assûrée, que ne faisant préjudice à aucun de ses sujets, elle ne peut raisonnablement vous être enviée.

C'est à vous, MESSIEURS, & nous sommes persuadez que ce sont vos sentimens, de redoubler, s'il est possible, vôtre attention à soulager le Roi dans ses pénibles travaux, afin que nous voyons ses jours

se prolonger au-delà des bornes ordinaires, pour l'honneur de l'humanité, pour la gloire de la Religion, & pour le bonheur du monde entier : c'est à vous, MESSIEURS, de vous unir encore plus étroitement à nos Princes par un renouvellement de tendresse, nous osons même dire de respect, vous leur en devenez redevables plus que jamais, vous trouvant si intimement associez à leurs droits & à leurs honneurs.

Faites autant qu'il vous sera possible que le souvenir d'un si grand bienfait passe de race en race à tous vos descendans, & que la mémoire du grand Roi, qui par une extrême bonté les approche de la Couronne, les y attache éternellement encore plus que leur naissance & leurs propres interêts.

Monsieur le Duc du Maine, ôtant son chapeau & l'ayant remis, addressant la parole à Monsieur le Premier President, a dit, MONSIEUR, après la grace immense par laquelle le Roi vient de mettre le comble à toutes celles qu'il nous a ci-devant accordées, rien n'est plus honorable pour nous, que les suffrages de cette Auguste & celebre Compagnie, ni rien de plus flateur que ce que vous avez la bonté de vouloir bien nous dire de sa part ; nous sommes pénetrez de toutes ces circonstances dont aucune n'échappe à nôtre sensibilité ; mais permettez, MONSIEUR, que tout confus des loüanges que nous venons

d'entendre, nous ne les regardions que comme d'importantes leçons, sur lesquelles nous devons nous regler à l'avenir, pour meriter l'honneur que nous recevons aujourd'hui. Nous voyons avec une peine extrême que les engagemens où nous jettent des faveurs si distinguées, sont de nature à ne pouvoir jamais être entiérement accomplis : néanmoins, MONSIEUR, nous vous supplions de croire qu'étant résolus à sacrifier nos jours pour le service de sa Majesté & pour le bien de l'Estat, nous nous estimerons infiniment heureux de trouver les occasions de donner à cette Compagnie, à chacun des illustres Membres qui la composent, & à vous, MONSIEUR, qui y présidez si dignement, des marques particulieres de nôtre veneration la plus parfaite, & de nôtre éternelle reconnoissance.

Comme l'Arrest portoit que l'Edit seroit lû & publié l'Audience tenant, Messieurs les Presidens sont allez à la Buvette prendre leurs robbes rouges.

Messieurs les Princes & Ducs & Pairs sont demeurez cependant dans la grand' Chambre, & peu de tems aprés Messieurs les Presidens étant rentrez par la lanterne du Greffe, chacun a pris sa place ordinaire aux grandes Audiences ; Monsieur le Duc de Bourbon, Monsieur le Prince de Conty, Monsieur le Duc du Maine, & Monsieur le Comte de Toulouse, mon-

t par le petit degré à côté du Greffier ; parce qu'il restoit deux places après le mier de Messieurs les Pairs, elles ont é occupées par Messieurs Croizet & Beoise, Conseillers d'Honneur.

Les Conseillers Clercs ont pris les leurs rdinaires à la suite de Messieurs les Presiens, & sur un banc qui avoit été mis pour les doubler.

Les Conseillers d'Honneur, Maîtres des Requestes, & les Presidens des Enquestes & des Requestes, sur le banc d'en-bas à droite, sur celui de retour, & sur deux autres qui furent apportez devant.

Les Conseillers de la grand'Chambre Laïques, sur le banc de Messieurs les Presidens de la Cour au Conseil, sur celui de retour & sur des bancs qui furent aussi apportez.

Les Conseillers des Enquêtes & des Requêtes, dans les Barreaux à l'ordinaire.

Les gens du Roi dans les places qu'ils occupent aux Assemblées des Chambres, au premier Barreau à côté de la lanterne de la cheminée.

Lorsque tout a été ainsi placé, Monsieur le Premier President a ordonné que les portes fussent ouvertes.

Lecture a été faite par Me. Nicolas Dongois, l'un des Greffiers en chef de ladite Cour, auquel Monsieur le Premier President a ordonné de se couvrir, de l'Edit du Roi & de l'Arrêt intervenu au Conseil.

Maître Guillaume-François Joly de Fleury, l'un des Avocats du Roi, s'est levé, & a dit : Qu'après ce qu'ils ont dit à la Cour, en requerant l'enregistrement de l'Edit dont on venoit de faire la publication, & après la lecture qu'on en avoit faite, ils n'avoient rien à ajoûter aux motifs que le Roi leur a fait l'honneur de leur expliquer, & qu'il a marquez lui-même dans cet Edit, qui l'ont déterminé à désigner pour Successeurs à la Couronne Monsieur le Duc du Maine, Monsieur le Comte de Toulouse, & leurs descendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal.

Qu'ils n'ont donc plus pour accomplir ce que leur ministere exige d'eux en cette occasion, que de requerir qu'il soit mis sur ledit Edit, qu'il a été lû & publié l'Audience tenant, & regiftré au Greffe de la Cour, pour être executé selon sa forme & teneur. Que comme ces sortes de matieres ne se déliberoient qu'en la Cour, un *duplicata* en fût envoyé aux autres Parlemens du Royaume, & des Copies collationnées aux Baillages & Senéchaussées du Ressort, pour y être ledit Edit lû, publié & enregistré : Enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi auxdits Sieges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois. Monsieur le Premier President a été aux avis, premierement à Messieurs les Présidens, & Conseillers-Clercs

 qui

oient de leur côté, puis à Messieurs
inces, Ducs & Pairs, & aux deux
:illers d'Honneur, qui étoient sur le
: banc d'enhaut à droite.
:st repassé ensuite devant Messi..:rs
inces, leur faisant la reverence, &
ıdant par le degré qui est à côté du
er, a été successivement à tous les
.étant dans le Parquet, & aux Bar-
des deux côtez en l'ordre ci-dessus
ıé.
est remonté par le même degré en sa
, & à prononcé l'Arrrêt conformé-
au requisitoire des gens du Roi.
onsieur le Duc de Bourbon, Mon-
e Prince de Conty, Monsieur le Duc
aine & Monsieur le Comte de Tou-
, sont descendus ensemble par le
legré, & traversant le Parquet, ont
onduits jusqu'à la Sainte-Chapelle,
iatre Huissiers frapans de leurs ba-
:s.
ssieurs les Presidens de la Cour sont
en même tems par la lanterne du
: & Messieurs les Ducs & Pairs, par
:erne du côté de la cheminée.
ıé, DONGOIS.

, 1714. OOo

ARTICLE CXXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE,

DE BRESLAU.

MOnsieur Gaspar Neuman s'est enfin acquitté en partie de la promesse faite depuis si longtems de découvrir l'origine, la signification & toute la force des lettres Hebraïques. Ceux qui ont lû sa *Genese & son Exode de la langue sainte* ont approuvé son dessein : il en laissa paroître un essai en 1707. avec un opuscule intitulé *Biga difficu'tatum ex Scriptura*. La premiere partie est en vente depuis deux ans, & ce sçavant homme commencera dans peu l'impression de la seconde. Il y fait à l'égard des points & des voyelles ce qu'il a fait dans la premiere pour les consones.

Gasparis Neumanni *clavis domus Heber, cum observationibus de litterarum Hebraïcarum significatione*, *in* 8. A Breslau.

D'HANOVRE.

On recherche avec soin le peu de manuscrits Tudesques qui restent, dans la vûë de s'en servir pour remonter à l'origine de la langue Allemande. Mr. Eccard à déterré quelques vieux catechismes, & il les a fait imprimer avec d'autres ouvrages de mê-

ne genre publiez autrefois par Marquard Freherus.

Incerti Monachi Veissenburgensis Catechesis Theotisca sæculo IX. *conscripta, nunc vero primùm edita, ut & monumenta catechetica varia Theotisca omnia in unum collegit ac præfatione in qua catechizatio medii præsertim ævi exponitur, interpretatione, & commentatione critica illustravit, catecheses item ejusdem generis cum Marquardi Freheri notis olim vulgatas addidit Joannes Georgius Eccardus, historiarum in Academia Julia Professor ordinarius & Academia Scientiarum Regia Berolinensis Socius*, in 8. A Hanovre.

DE ZELL.

On a fait un recüeil des écrits de plusieurs celebres Jurisconsultes sur les vrais privileges du Fisc, & sur ceux qui lui sont faussement attribuez.

Tractatus selecti de privilegiis & pseudoprivilegiis Fisci.

D'IENA.

Mr. Beïer a donné une forme méthodique aux loix militaires, il les a réduites aux principes du Droit.

Adriani Beieri juris militaris prudentia in formam artis redacta, in 8.

Mr. Fickius a fait imprimer une instruction sur la composition des remedes.

Joannis Jacobi Fickii introductio ad formularum compositionem, *in* 4°. A Iena.

DE LIPSIC.

Mr. Ludovici a fait une seconde édition de sa version Latine de trois traitez du Talmud.

Tractatus Talmudici Batturim, Chagiga & Horaioth, id est, libri Mischnici de primitiis, festivitate, & statutis Ecclesiæ Israelitica, interprete Christiano Ludovici Logicæ Aristotelicæ Professore publico ordinario, & linguarum Orientalium atque Talmudicæ Professore extraordinario, editio altera, accedunt Auctoris duo programmata nomine publico conscripta. In 4°. A Lipsic.

Les œuvres mêlées de Mr. Bergerus, fameux Jurisconsulte, paroissent.

Joannis Henrici Bergeri Philocalia fori, sive miscellanea Juris forensis, *in* 4°. A Lipsic.

Mr. Siber a prouvé avec beaucoup d'érudition dans deux petits ouvrages qu'il falloit chasser les chiens des Eglises, & qu'on pouvoit faire boire de l'eau benite aux animaux.

Canem è templis exterminandum juxta leges Ecclesiasticas ostendit Urbanus Godefridus Siberus, *in* 4°. A Lipsic.

e aqua benedicta potu brutis non dene-
lo, è probatissimis historia Ecclesiastica
umentis tractat Urbanus Godefridus Si-
:, in 4°. A Lipsic.

DE FRANCFORT.

r. Maïus, dont on a tant de livres,
a encore donné des observations sur
eurs passages de l'Ecriture.

*ounnis Henrici Maii observationes sa-
quibus diversa loca Bibliorum illustran-
Francofurti*, in 8.

n vend ici les Commentaires de cinq
ux Rabins, dont Mr. Loseanus a di-
l'édition ; je ne sçai si c'est la pre-
re.

*oseani Pentaphyllum Rabbinicum, hoc
commentaria quinque pracipuorum Rab-
um.*

n a fait une nouvelle édition des Ana-
s sacrez d'Ursinus.

*ounnis Henrici Ursini analecta sacra.
olumes in* 8.

DE STRASBOURG.

Mr. Henninger a réüni dans un volume
raitez de quatre Medecins celebres sur
aniere de conserver la santé.

*oannis Sigismundi Henningeri quadriga
torum diateticorum celebriorum*, in 8.
trasbourg.

D'ITALIE, DE VENISE

Baglioni a fait une nouvelle éditio *Dictionaire sacré de Dominique Magri b lexicon.*

Bartoli a aussi réïmprimé *le Diction Grec de Varinus Favorrinus Evêque de cera.* La premiere édition étoit d'un reté extreme, la nouvelle est belle & recte.

Carlo buon-Arrigo a entrepris une velle édition *du Tite Live à la Daupl* il promet des avantages à ceux qui crivont pour en prendre des exempla Le Public lui sçaura gré d'avoir rendu commun le *supplément de Freinshem* ouvrage achevé, qu'on n'a entier dans le Tite-Live à la Dauphine, & le Tite-Live de Mr. le Clerc ; mais M Clerc a omis les citations des ancien teurs que Freinshemius a suivis, omission diminuë beaucoup l'utilité d édition, & on lui préferera toujours tion à la Dauphine où ces citations marquées, quelques-unes à la verité de leur place. *Buon Arrigo* ne man pas de les y remettre. Pour les not Mr. Doujat, elles ne meritoient p voir le jour.

DE ROME.

Sa Sainteté a déterré à Urbin les quarante six tables anatomiques dressées avec tant de soin par le fameux Bartolomeo Eustachi. Elle en a fait present à Mr. Lancisi son premier Medecin, qui va les communiquer au Public, avec des notes & une préface sous ce titre :

Tabulæ anatomicæ clarissimi viri Bartolomæi Eustachii Medici Sancto Seucrinatis, quas è tenebris tandem vindicatas & Sanctissimi Domini nostri Clementis undecimi Pontificis maximi munificentiâ dono acceptas præfatione atque annotationibus illustravit, publicique juris fecit Joannes Maria Lancisius, intimus Cubicularius & Archiater Pontificius.

On verra qu'Eustachi a prévenu Bartolin, Bellini, Pequet, Louver, & d'autres fameux Anatomistes dans plusieurs découvertes qu'on leur attribuë.

Le Pere Antoine Marie Borromée Theatin, distingué par ses emplois & par son merite, a fait imprimer chez Rossi *in* 8. un traité de la maniere de choisir un Vocal, *de electione Vocalis*, où cette partie de la Jurisprudence réguliere est discutée fort exactement.

L'Abbé Chiapponi a donné une *relation Italienne de la Legation du Cardinal Impe-*

rial à Milan auprès de l'Empere
gouverne, in 4°. chez Gonzaga.

Le Pere Antoine Thomas Sch
blié *une vie de S. André Avellin*
in 12. de près de quatre cens pa
mé *chez Buzgna*, & se quinzié
ge de son sçavant Auteur. No
parlé des deux tomes *in folio* de
logie militaire. *Theologia Bellica*

DE SIENNE.

Fantini a imprimé *la Poëtiqu*
traduite fidellement en vers It
Pandolfe Spanochi, *& le ravi*
Proserpine de Claudien, *tradui*
vers Italiens par Marc-Antoine (

DE FERRARE.

Le Docteur Luigi della fabra
en Latin ses *dissertations sur l'u*
bac, *du chocolat*, *du caffé*, *du th*
prit de vin, *du rossolis*, *& sur les*
ces liqueurs causent. *Pomatelli*
primées.

D'ANGLETERRE

Feu Mr. *Haukgbec* avoit fait
peu de tems avant sa mort quel
riences assez curieuses *sur l'éq*

Liqueurs. Mr. Ditton a depuis écrit sur le même sujet ; son traité a l'approbation des Connoisseurs. *The new Law of fluids or a discourse concerning the ascent of liquors &c.*

Le même Mr. Ditton a fait imprimer un autre traité contre les Athées, intitulé, *Matter not a cogitative substance*, c'est à dire, *la matiere n'est pas une substance qui pense*. Mr. Ditton traite cette matiere en Geometre. Nous aurons occasion de parler de cet ouvrage dans la suite de ces Memoires.

On a publié ici quelques *extraits de lettres de feu Mr. Edouard Lhuyd* contenans des remarques sur l'histoire naturelle &c.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Je ne vous ai point parlé de quelques livres qui meritent d'être connus.

Antonii Borremansii Vespera Gorinchemenses Limburgii epistolis aucta. Amstelodami, in 8. 1713.

Mosis Amyraldi de jure naturæ quoad connubia, cum notis Geraldi van Mastricht.

Le sixiéme tome de l'histoire critique de la Republique des Lettres, par Mr. Samüel Masson, se vend *chez Jacques Desbordes*. Il est aussi rempli & aussi goûté que les précedens. Le septiéme paroîtra à la fin d'Octobre.

D'UTRECHT.

Mr. Burman fait imprimer *Quintilien avec des notes.*

On a fait graver *les images des Comtes & Comtesses de Hollande trouvées anciennement dans les cloîtres des Carmes d'Harlem.* On a joint à leurs images leur genealogie & un abregé de leur histoire. C'est un *in folio.*

DE LEIDE.

Un Chymiste a entrepris de réduire cette science à la méthode des Geometres.

Compendium ratiocinii Chymici more Geometrarum concinnatum, *in* 8. Cela me fait souvenir de Mr. Gaukes, qui veut pousser la Medecine jusqu'à la certitude géometrique. *Yvonis Gaukes dissertatio de Medicinâ ad certitudinem Mathematicam evehendâ.*

DE TOULOUSE.

L'Oraison que le Pere Loüis Gaillard de la Compagnie de Jesus, Professeur de Rhetorique, a prononcé *sur la paix*, est imprimée, & elle soutient à la lecture la réputation qu'elle avoit faite à son Auteur. Il montre que *la paix d'Utrecht est* 1°. *l'ouvrage de la sagesse de Loüis le Grand.* 2°. *La*

preuve de l'amour qu'il a pour son peuple. Dans la premiere partie, il expose éloquemment toutes les difficultez de la paix; il fait convenir qu'il n'y avoit qu'un seul moyen de la faire, que le Roi l'a vû, l'a saisi. Cet endroit finit par une comparaison de ce grand Prince & de la feuë Reine d'Angleterre, où l'esprit & l'art brillent également. Il ne paroît pas moins d'art dans la peinture que le Pere Gaillard fait de nos disgraces, il ne s'en sert que pour relever la sagesse du Roi, qui malgré la fortune a sçû se ménager une paix avantageuse.

La seconde partie est tournée avec autant d'esprit que la premiere partie. La premiere preuve que le Roi a donné à son peuple de l'amour le plus genereux & le plus tendre, c'est le soin d'éviter la guerre. Il n'a pas songé qu'il pouvoit opprimer ses ennemis, il n'a songé qu'à conserver la tranquillité dans son Royaume; il a laissé à ses ennemis le tems d'armer, de le prévenir, de l'attaquer. L'experience de ses victoires passées n'a point excité son ambition, il n'a craint que de troubler le repos de son peuple; nouvelle preuve de son amour pour nous. Il a demandé la paix, accoûtumé à la donner. Il s'est exposé au refus des Alliez, & que n'étoit-il pas prêt de sacrifier? S'il lui en coûte moins, nous ne lui sommes pas moins obligez; les loüanges que nous devons à sa sagesse n'af-

foibliſſent point la reconnoiſſan
devons à ſon amour. Le Pere
nit en mettant devant les yeux
cet amour qui l'a emporté dans
Roi ſur l'amour paternel ; il
Roi à Brutus ; il ſe plaint qu
Trajan ayent eû les noms de pe
trie, & qu'on ne l'ait pas enc
ſolemnellement à Loüis le Gra
merite mieux que ces Empereur

Monſieur *Aſtruc* a répondu
teurn ; *ſa réponſe* eſt modeſte, &
moins forte.

DE DIJON.

Les Orateurs ſe diſputent la
mieux celebrer la paix dont nou
après l'avoir déſirée ſi longtem
Oudin de la Compagnie de J e s
nu par les grands talens qu'il a
quence & pour la poëſie, qui le
dans un emploi incompatible a
tion & la critique, où il ne réi
moins ; le P. Oudin, dont nos
ont ſouvent parlé, a prononcé
quoi qu'avec peine, qu'on im
oraiſon ſur ce grand ſujet, où
que les ennemis vouloient nous réd
paix incertaine, *honteuſe & ruin*
nous l'avons *glorieuſe*, *avantag*
vable. Il attribuë un évenement
& ſi ineſperé au Roi, à ſes troupe

Octobre 1714.

ple François. La fidelité des peuples, leur constance à s'épuiser pour soutenir la guerre, l'a prolongée jusqu'au moment que Dieu avoit marqué pour récompenser cette fidelité & cette constance. La valeur de nos guerriers a fait comprendre aux ennemis qu'on pouvoit vaincre les François, mais que la France étoit invincible. Ils ont craint, ils ont senti le revers de la fortune; vainqueurs avec peine, facilement vaincus, ils ont jugé que la paix leur étoit necessaire. La sagesse du Roi a profité des conjonctures, & il a sçû donner à la paix la fermeté qui en fait tout le prix. Les avantages de la paix sont dûs à la fidelité du peuple, la gloire de la paix à nos Generaux & à nos troupes; la solidité au Roi.

L'Orateur commence la premiere partie par une peinture ingénieuse des défauts qu'on reproche aux François, de leur legereté, de leur imprudence, & par de grandes images de la conspiration de nos voisins contre la France. Il rappelle la conjuration des Grecs contre Troye; il entre dans un détail judicieux de tout ce que la sagesse du Roi a fait pour procurer la paix, des moyens qu'il a pris pour la rendre durable.

La seconde partie destinée à loüer nos troupes, & à montrer ce que la paix a de glorieux pour la France, découvre la grandeur du péril où nous avons été. Cet endroit est peint de main de maître. Nous

n'avons pas soutenu une guerre , 1
avons soutenu plusieurs à la fois , (
les voyons heureusement terminées ;
avons perdu des batailles, combien en
nous gagné ? Cremone , Luzzara , C
Calcinata , Spire , Fridlingue , Stol
Badajox , Toulon , Almanza , Vill
sa , nous ont vû triompher. A qui la
de la journée de Malplaquet est-elle
rée , aux vainqueurs , ou aux va
Nous avons pris des villes , fait le
sieges , & nous avons fini par vaincre
tes parts. L'Orateur répand à pro
loüanges délicates sur les instrum
nos succès , le feu Duc de Vendôm
Maréchal de Villars ; Monseigneur
de Bourbon n'est pas oublié. La tro
partie expose les fruits de la paix. l
teur y traite avec beaucoup d'art d
rieres fort scabreuses , & il y donne
d'idée de son jugement que de so
quence.

Un de ses éleves a voulu que la
concourût avec l'éloquence à faire
de la paix ; le nom de *Bavyn* est u
déja celebre sur le Parnasse , & on p
ger par ce coup d'essai qu'il y rempl
jour les premieres places. Il a pris d
gile la justesse des pensées , la belle
monie & la correction du vers : o
qu'il a étudié sous l'Auteur *du Poë*
songes. Le poëme est dédié à Mr. d
lars.

DE PARIS.

Mr. Prepetit de Grammont a publié *un recüeil de vers François & Latins, à l'honneur de Mr. le Maréchal de Villars*; ils soutiennent la réputation que l'Auteur s'est acquise par d'autres ouvrages.

Mongé a fait une nouvelle édition d'un livre du Pere le Clerc Jesuite, *sur les quatre fins de l'homme*. On ne peut trop répandre des livres si utiles & si solides.

Le même Libraire vient d'achever un *recüeil* qui devroit être entre les mains de tous les jeunes gens, il contient *des Reflexions propres pour les jeunes gens qui entrent dans le monde, des exemples choisis des vertus qui conviennent à leur âge, & une préparation à la mort*; la jeunesse ne doit point la perdre de vûë.

La paix fait penser au commerce. Saugrin a imprimé *un traité du commerce de terre*.

On vend un livre intitulé *la science des Negocians*. Ceux qui ont *le parfait Negociant de Mr. Savary de la derniere édition, qui se vend chez Guignard*, peuvent se passer de tout autre livre sur le commerce.

Un de nos Guerriers a profité du loisir où il se trouve pour rendre publiques *des observations sur l'art de la guerre*, elles se vendent *chez de Laulne rüe S. Jacques*.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1714.

ART. CXXV. *INſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque de Cambray, au Clergé & au Peuple de ſon Dioceſe, en forme de dialogues, diviſée en trois parties.* Page 1671

ART. CXXVI. *Recüeil de pieces choiſies, tant en proſe qu'en vers, en deux volumes.* p. 1709

ART. CXXVII. *Lettre de Mr. Racine à Mr. Nicole, Auteur des hereſies imaginaires & des deux Viſionnaires.* page 1716

ART. CXXVIII. *Hiſtoire des quatre Cicerons, dans laquelle on fait voir par les Hiſtoriens Grecs & Latins, que le fils de Ciceron a été auſſi illuſtre que ſon pere.* p. 1730

ART. CXXIX. *La foi des Chrétiens & des Catholiques juſtifiée contre les Déïſtes, les Juifs, les Mahometans, les Sociniens, & les autres heretiques. Par le P. Dez Jeſuite.* p. 1738

T. CXXX. ΚΛ.. ΑΙΛΙΑΝΟΥ &c. *Mélange d'histoire en quatorze livres, par Claude Elien Sophiste, avec la traduction de Juste Vulteius & les notes de Jean Scheffer & de Joachim Kuhnius.* p. 1766

ART. CXXXI. *Lettre écrite par Mr. de la Roque à Mr. Rigord, Subdelegué de l'Intendance de Provence à Marseille, sur des monumens antiques &c.* page 1771

ART. CXXXII. Matthæi Georgii Patricii elementa scientiæ naturalis &c. *Elemens de la science naturelle, ou de Physique, où le systeme commun est rétabli sur la ruine des anciennes & nouvelles erreurs. Par Mathieu Giorgi Patrice d'Albinga, Docteur en Philosophie & en Medecine.* p. 1781

ART. CXXXIII. Hodogeticum Hebræo-Caldæo-Biblicum &c. *Conduite Hebraïque & Caldaïque pour entendre la Bible, où les mots Hebreux & Caldéens sont disposez selon l'ordre des livres, des chapitres & des versets. Par Jean Henri Opitius.* p. 1788

ART. CXXXIV. *Réponse du P. Lallemant Jesuite, à la lettre qu'il a reçûë de l'Auteur des Hexaples.* p. 1790

TABLE.

ART. CXXXV. Parere del Dottore Francesco Maria Nigrisoli &c. *Avis du Docteur François Marie Nigrisoli Medecin de Ferrare, sur la maladie épidemique des Bœufs*, p. 1803

ART. CXXXVI. Disputatio Medica de lue Vaccarum &c. *Dispute de Medecine sur la contagion des Vaches.* page 1806

ART. CXXXVII. *Précautions & remedes pour préserver les bestiaux des maladies contagieuses, & pour guerir ceux qui en sont attaquez. Précautions pour chasser le mauvais air & prévenir la maladie.* p. 1809

ART. CXXXVIII. *Edit du Roi, qui appelle à la succession de la Couronne M. le Duc du Maine, & M. le Comte de Toulouse, & leurs descendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal, & ordonne qu'ils jouïront des mêmes rangs, honneurs & préseances que lesdits Princes du Sang, après tous lesdits Princes, donné à Marly au mois de Juillet* 1714. p. 1816

ART. CXXXIX. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Breslau. p. 1838

D'Hanovre. ibid.

De Zell, p. 1839

p. 1840
s. ibid.
p. 1841
ncfort. ibid.
sbourg. p. 1842
e, de Venise. p. 1843
me. p. 1844
nne. ibid.
rrare. ibid.
gleterre. p. 1845
ollande, de la Haye. p. 1846
recht. ibid.
eyde. ibid.
Touloufe. p. 1848
Dijon. p. 1851
Paris.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	11. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1714.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur, Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXIV.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1714.

ARTICLE CXL.

SUITE DE L'EXTRAIT DE l'instruction pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray en forme de Dialogues.

Extrait des Dialogues IX. X. & XI. sur le livre de la Correction & de la Grace.

MONSIEUR Fremont commence la dispute d'un air triomphant : il propose tous les argumens que les Jansenistes tirent du fameux livre de S. Augustin *de la Correction & de la Grace*, & il les propose avec plus de force,

plus de clarté, plus d'ordre, q
n'en ont dans aucun des ouvr
du Parti. Le Catholique lui fai
marquer qu'il prouve plus qu'
veut; qu'expliquer S. Augustin c
me il l'explique, c'est livrer S.
gustin aux Protestans les plus ou
c'est lui faire enseigner que la
grace de nôtre état est necessai
inamissible; que S. Augustin
cette fausse explication contre
formellement les décisions de T
te. M. Fremont cherche en vain
équivoques pour limiter les ex
sions de S. Augustin, & les re
dans les bornes du Jansenisme.

Le Catholique ayant démont
necessité d'expliquer S. Aug
d'une autre maniere que les J
nistes, il l'explique par le livre
me, examiné dans son dessein, &
une foule de passages où S. Aug
a pris autant de soin d'éclaircir
tres passages un peu obscurs, o
repeté quel est son but, & de q
grace il parle; aussi souvent &
nettement que s'il eût prévû q
jour des heretiques abuseroien
ce livre. Il avoit à refuter cette

jection de quelques Moines d'Adrumete : Pourquoi me reprenez vous ? Priez Dieu qu'il me donne la grace & la perseverance, sans quoi vos reproches me fatiguent inutilement. S. Augustin montre l'injustice de l'objection. La correction est utile, pour faire connoître le vice & donner l'envie de s'en corriger ; mais repliquoit l'Adrumetin, je n'ai pas la grace de me corriger : *Demandez la*, répond S. Augustin ; *si vous l'avez perduë, c'est vôtre faute :* Non, il ne faut pas me blâmer de l'avoir perduë, dit l'Adrumetin ; je n'avois pas la grace de la persevérance. *Vous persevereriez si vous vouliez*, dit S. Augustin. Toute cette premiere partie du livre accommode si peu les Jansenistes, qu'ils se sont crus obligez de la falsifier en plus d'un endroit, dans une édition Latine, & dans *la traduction Françoise de M. Arnaud.*

Venons à la seconde partie du livre. S. Augustin prend de la derniere objection du Pelagien d'Adrumete l'occasion d'expliquer ce qui regarde la grace de la perseverance, sa

nature, à qui Dieu la donne, & ment il la donne.

Le Catholique suit donc l'esp S. Augustin quand il distingue graces dont S. Augustin parle da livre & que l'ennemi de la correc ou plûtôt le Pelagien d'Adrum plaignoit de n'avoir pas. Le C lique se sert de cette distinction partager en deux tous les pas objectez par M. Fremont. Plus s'entendent de la grace interi actuelle, efficace. Le Cathó montre qu'aucun de ces passage tablit une grace invincible à l lonté, & que Molina même pou se servir des expressions les plus tes de ces passages ; qu'il est vrai son systeme *que la grace actue une très-secrette & très-puissante du remede de* Jesus-Christ *qui g qui délivre la volonté, qui la ré dans le pouvoir prochain de faire la œuvre, qui la rend très-libre, trè rageuse, très-invincible, très persév te, qui lui donne un courage invin qui lui donne une inclination persev pour le bien. Il est vrai dans son sy que la grace dirigée par la préscienc infailliblement vouloir, qu'elle rend*

maître du cœur, qu'elle fait qu'aucun cœur ne lui résiste. Le Catholique fait ici une remarque importante & décisive : partout S. Augustin tire de la préscience la certitude de la prédestination & l'efficacité infaillible de la grace. Il ajoute, que *la grace, selon Molina, selon les Congruistes, selon tous les Catholiques, agit au dedans, saisit les cœurs, les remuë, les attire, par leurs volontez mêmes que Dieu opere en eux par le secours tout puissant qu'il donne.*

D'autres passages établissent une grace dont *l'effet ne dépend point de la volonté, un secours qui fait que l'homme qui l'a reçu ne peut plus ni pécher, ni mourir, ni abandonner le bien ; un don que l'homme n'a pas la liberté de refuser, une grace qu'on ne peut perdre par aucune obstination.* Si ce secours est une grace actuelle, Calvin est d'accord avec S. Augustin, & le Concile de Trente a condamné l'un & l'autre ; mais il faut s'aveugler volontairement, pour ne pas voir que tous ces textes ne signifient que la persévérance finale, une mort sainte ménagée par la providence. S. Augustin

le dit ſi nettement, il le repete ſi ſouvent, en termes exprès, *finem dico hujus vitæ*, cette explication donne à ſon ouvrage une ſuite ſi naturelle, qu'il faut ne l'avoir jamais lû que par les yeux d'autrui, ou avec une étrange préoccupation, pour y voir autre choſe. Hilaire, diſciple du S. Docteur, & les Evêques des Gaules, que la doctrine de ce livre choqua, n'y virent que la perſéverance finale conſommée par une mort ſainte, amenée par la providence. Et S. Auguſtin n'écrivit le livre ſuivant *du don de la perſéverance*, que pour répondre à leurs objections. Si la confiance avec laquelle les Proteſtans & les Janſeniſtes appliquent ces textes à la grace actuelle, a impoſé à quelques Théologiens, & leur a fait imaginer des réponſes dans la ſuppoſition qu'il s'agiſſoit de la grace actuelle, la méprise de ces Theologiens ne change pas le ſens veritable de S. Auguſtin, & l'embarras de leurs réponſes prouve aſſez qu'ils ſont loin de ce ſens veritable & naturel du S. Docteur.

Extrait du XII^e Dialogue & du XIII^e, sur la Prémotion des Thomistes.

Le Catholique, engagé d'éclaircir le veritable sentiment des Thomistes, pour faire mieux sentir combien il est éloigné de l'erreur des Jansenistes, prend pour guides Alvarés & Lemos. Les écrits de ces deux Théologiens ; chargez par leur Ordre d'exposer & de soutenir devant le S. Siege les opinions de leur Ecole, sont désormais la regle du vrai Thomisme. L'Ecole est censée avoir abandonné quelques anciens Thomistes, dont Alvarés & Lemos rejettent les expressions trop dures & trop peu mesurées, & les nouveaux Thomistes qui passeroient les bornes posées par Alvarés & par Lemos, ne pourroient pas donner leurs opinions pour les sentimens de l'Ecole de S. Thomas, que le S. Siege a défendu de censurer : le Thomisme permis, c'est le Thomisme d'Alvarés & de Lemos.

Le Catholique ne laisse pas de proposer à M. Fremont les idées des

anciens Thomistes réduits par Alvarés à quatre classes. M. Fremont ne s'accommode point de ces idées, & comment s'en accommoderoit il ? La premiere classe de ces Thomistes, condamnée expressément par Alvarés & par Lemos, ruinoit visiblement la liberté. Les deux suivantes ne different point de Molina ; la derniere qu'Alvarés embrasse met pour principes les veritez les plus opposées au Jansenisme ; *la grace pleinement suffisante donnée à tous les hommes ; le pouvoir complet, dégagé, prochain, de ne pas agir, & de rejetter la grace la plus efficace necessaire pour la liberté de l'acte* ; enfin, *la prémotion offerte dans la grace suffisante.*

La prémotion, selon Alvarés, Lemos, & toute leur Ecole, est un *complément de la vertu active, par lequel elle passe de l'acte premier à l'acte second* ; c'est à dire, du pouvoir complet & prochain à l'action ; c'est une influence, une participation de la vertu de la premiere cause, qui fait la cause seconde actuellement agissante : en un mot, c'est *un concours prévenant.* On ne sçauroit expliquer plus clairement leur doctrine.

Pour la faire entendre, le Catholique distingue deux instans. Dans le premier, la volonté encore indéterminée a le pouvoir de choisir *complet, prochain, immédiat, dégagé de tout empêchement, de tout bien, de tout attrait plus fort qu'elle.* Dans le second instant, elle n'est plus indifferente, elle se détermine, elle choisit, elle agit dans le premier instant le pouvoir étoit si parfait, qu'il ne lui manquoit que l'action : dans le second instant l'action survient, & le concours prévenant, en la prémotion avec elle. La prémotion ne se trouve donc que dans le second instant ; elle n'influë que dans l'action commençante ; elle ne touche point & ne peut point toucher au pouvoir, ni diminuer en rien l'indifference de la volonté. Le premier instant décisif pour la liberté est passé quand la prémotion arrive. La prémotion est à la vérité un concours prévenant : il y a entre le mouvement qu'elle imprime, & le mouvement de la cause seconde, une *priorité de nature, d'ordre & d'application* : ces deux mouvemens concourent à produire l'ac-

tion, mais la motion divine a la préséance, si j'ose m'exprimer ainsi; c'est pourtant un concours, la prémotion n'est que quand l'action commence; la necessité qu'elle apporte est une necessité d'éxercice, une necessité de conséquence, une necessité que la volonté s'est imposée elle même; je ne puis plus ne pas agir quand je commence d'agir.

Quelle difference, de la prémotion & de la grace efficace des Jansenistes, d'un concours attaché à l'action, & d'un attrait qui antecedant à l'action détermine invinciblement à agir, d'un concours qui suppose l'exercice d'un pouvoir plein, prochain, immédiat, dégagé de tout empêchement, & d'un attrait prédominant superieur en forces à la volonté, qui ne lui laisse, pour résister & pour choisir librement, qu'un pouvoir aussi inparfait & aussi équivoque, que celui qu'on a *de naviger sans navire*, ou de courir la poste sans cheval : C'est l'expression du Pere Quesnel.

Cette difference, de la grace efficace par elle même des Thomistes,

& de la grace efficace par elle même des Jansenistes, développée aussi clairement qu'il est possible de la développer, met Mr. Fremont de fort mauvaise humeur. Est-il rien de plus ridicule s'écrie-t'il, que de dire d'un concours prévenant tout ce qu'on diroit d'un concours simultanée, ou non prévenant ? S'il prévient l'action, il prévient le second instant ; & s'il prévient le second instant, on ne peut le placer que dans le premier. Quoi donc ! continuë Mr. Fremont, les Thomistes imaginent-ils un concours qui prévienne la volonté sans prévenir l'action ? D'ailleurs, ajoute-t'il avec chaleur, si cette imagination étoit autorisée, la grace purement suffisante seroit là seule grace medicinale qui guériroit la volonté, & qui lui rendroit le pouvoir qu'elle a perdu par le peché ; la grace efficace n'auroit rien de medicinal, elle n'auroit rien à guérir dans la volonté.

Je vous ai rapporté le systeme des Thomistes en simple Historien, répond le Catholique ; je n'entreprens point de le défendre ; leur sçavante

Ecole sçaura bien répondre
objections. Le Catholique a r
il ne s'agit entre lui & le Jan
que de la conformité du Th
me, ou de son opposition, a
doctrine de Jansenius. Le Jans
ne peut nier que le Catholique
très-fidellement exposé le sy
des Thomistes ; il s'amuse h
propos à le combattre, il d
cher de le concilier avec le sie
ne plus se dire Thomiste. Il ne
point de l'attaquer ; mais sa no
objection n'est pas si éloigné
les précédentes du but qu'il d
proposer. La grace des Tho
n'est pas plus suffisante que la r
dit-il ; sans la prémotion elle n
fit pas pour agir. Il est vrai, re
le Catholique, qu'on n'agira j
sans la prémotion, on n'agira j
sans le complément de la vert
tive, sans le concours prévena
Dieu. La grace du premier i
est néanmoins suffisante, & trè
fisante. *La prémotion, la grace ef*
est offerte dans la suffisante ; elle
si étroitement liées, que la pr
tion suivroit infailliblement l

cours ſuffiſant, ſi la volonté ne l'empêchoit. Ecoutez Alvarez, continüe le Catholique, *c'eſt comme ſi Dieu faiſoit à l'homme un commandement de voler, comme s'il lui offroit des aîles, & comme ſi l'homme uſant de ſa liberté répondoit à Dieu : Seigneur, je ne veux point recevoir vos aîles, ni voler; alors l'homme ſeroit juſtement reputé coupable, & rebelle au commandement, quoiqu'il ne pût pas voler ſans aîles, puiſque ce ſeroit par ſa faute qu'il auroit empêché Dieu de les lui donner.*

Lemos parle le même langage, il déclare *que Dieu offre le ſecours efficace dans le ſecours ſuffiſant, & que l'homme eſt coupable quand il manque du ſecours efficace, parce qu'il a reſiſté au ſecours ſuffiſant. La grace*, dit encore Lemos, *eſt donnée à tous les hommes, à moins qu'ils n'y mettent empêchement.* J'avoüe avec Lemos, dit le Janſeniſte, que tous les hommes recevroient la grace s'ils y étoient diſpoſez; mais ils y ſont indiſpoſez par la concupiſcence & par le peché originel. Quoi! Reprend le Catholique, Dieu ſelon vous ſeroit prêt à leur donner la grace medicinale, s'ils n'é-

toient point malade ; quelle absurdité ! Lemos est bien éloigné de penser comme vous. *Voici*, dit-il, *les paroles de S. Thomas : Quoiqu'un homme ne puisse ni meriter, ni acquerir la grace par son libre arbitre, il peut néanmoins s'empêcher lui même de la recevoir ; car Dieu, autant qu'il est en lui, est prêt à la donner à tous.... En effet, Dieu veut que tous les hommes soient sauvez.... La grace ne manque qu'à ceux qui mettent en eux un empêchement : comme on impute à un homme d'avoir tort, s'il ferme les yeux pendant que le soleil éclaire la terre, en cas qu'il en arrive quelque mauvaise suite, quoiqu'il soit vrai néanmoins qu'il ne peut pas voir à moins que la lumiere du soleil ne le prévienne.* Mr. Fremont, qui voit dans ce texte de S. Thomas la condamnation de son systeme, prend un ton railleur. Vous voulez donc, dit-il, que S. Thomas & toute son Ecole soient Molinistes, & que la grace soit aussi répanduë que la lumiere en plein midi ; ne voyez vous pas que S. Thomas n'a voulu parler que du spectacle de l'univers, d'une grace purement exterieure. Le

Novembre 1714.

ique n'a pas de peine à faire
tout le ridicule d'une explica-
forcée. Il demande à Mr. Fre-
ce qu'il penseroit d'un Pein-
qui présenteroit d'excellens ta-
x à une multitude d'aveugles,
les menaçant de les punir de
, s'ils n'en admiroient pas tou-
les beautez. Dieu sera-t'il justi-
& l'homme sera-t'il inexcusa-
, parceque Dieu montre au gen-
humain un beau spectacle, dans
tems où les hommes n'ont pas les
yeux éclairez. N'oublions pas ce que
Catholique n'oublie pas, que Le-
mos enseigne en termes exprès *que*
*la résistance à la grace suffisante n'est
pas l'effet de la privation de la grace effi-
cace.*

On voit, on sent combien toute
cette doctrine des vrais Thomistes
est opposée à la doctrine des Janse-
nistes: & ce qui ne laisse aucune res-
source aux faux Thomistes, Alva-
rez & Lemos déclarent que c'est
*pour sauver leur foi qu'ils font profession
ouverte de ces veritez* si odieuses & si
extraordinaires au Jansenisme; *le
pouvoir plein, immédiat, dégagé pour*
Novembre 1714.

choisir, pour recevoir la grace, ou la rejetter; la grace suffisante, pleinement suffisante, qu'elle rép l'efficace donnée à tous les boi C'est, disent-ils, pour sauve foi, qu'ils tiennent que l'homn roit excusable quand il peche; pouvoir, ou cette grace, lui quoient. Ils tiennent, pour fi la foi, *que la bonne action manqu lement du côté du libre arbitre.* Lemos qui parle ainsi, *que la v est libre, & qu'elle se détermin même, quoique Dieu la meuve & plique à agir, parceque la mot Dieu est elle même au pouvoir de lonté, ou que nôtre volonté*, co dit Caietan, *se sert librement de l tion de Dieu : car si la volonté p qu'elle soit mûë par l'objet présenté, l'applique & la meut pour l'acte contraire elle ne le permet pas, D l'applique ni ne la meut.* Et qu' rejette pas cet accord de la li & de la prémotion, parcequ de Bellarmin, le P. Massoulié c re au nom de son Ecole, où il t un si haut rang, il déclare dai livre imprimé à Rome, *que l*

rigide Thomiſte ne devroit pas déſirer qu'on retranchât une ſeule ligne de ce texte de Bellarmin ; qu'on n'a jamais pû dire rien de plus exact pour expliquer la motion divine. Enfin, il va juſqu'à déſavoüer ce que *des perſonnes qui ſont hors des bornes de l'Ecole de S. Thomas veulent ſoutenir contre cette explication.*

Le treiziéme dialogue démontre que la grace efficace par elle même des Janſeniſtes ne peut être la grace efficace par elle même des Thomiſtes. L'une eſt un plaiſir indéliberé de la volonté, l'autre eſt l'action du Createur ; l'une précede l'action, l'autre en eſt inſéparable, & n'eſt dans la volonté que quand l'action commence. On preſſe encore le Janſeniſte dans ce dialogue par une fâcheuſe alternative. Son parti ſe met à couvert ſous les noms reſpectables d'Auguſtiniens & de Thomiſtes, malheureuſement ils ne peuvent être l'un & l'autre. La grace neceſſaire à toute bonne œuvre, que S. Auguſtin a défenduë contre Pelage, donne le pouvoir, elle eſt du premier inſtant : la grace efficace des Tho-

mistes est toute du second inf
on a sans elle un pouvoir com
Jansenius l'avoit reconnu, c'e
une lâche dissimulation que se
ciples le démentent, & veulen
ser pour Thomistes : il est vrai
secret ils parlent comme Pa
comme les Jansenistes de Do
ils disent alors ce qu'ils pensent
la grace des Thomistes est une sotti
ils n'admettent des graces suffi
avec la particule alienante,
Thomistico, que parcequ'ils s'i
nent avoir prouvé que la grace
sante des Thomistes ne suffit p

Extrait du XIV^e. Dialogue, sur l'
de la grace avec le libre arbitr

Mr. Fremont croit se tirer
faire en faisant de l'accord de l
ce & du libre arbitre un my
aussi impénetrable que la Saint
nité. O *altitudo* ! s'écrie-t'il p
ment. Le Catholique lui nie c
Augustin ait jamais appliqué ce
ge à la maniere dont la grace a
ne s'en est servi que pour
mer combien Dieu fait paroî

& de ſcience dans le choix
moyens qu'il employe pour fai-
aiſir le decret de la prédeſtina-
Quant à l'accord de la grace
u libre arbitre, S. Auguſtin dit
ement qu'il eſt difficile, que peu
comprennent, & n'eſt-il pas en
et difficile de le comprendre, n'y
t-il que la préſcience à concilier
ec la liberté? On ſçait que Cice-
on, ce grand génie, a ſuccombé
ous le poids de cette difficulté.

Mr. Fremont tente cet accord,
en ſuppoſant que l'exemption de
contrainte ſuffit pour la liberté. On
lui fait bientôt abandonner un pro-
jet ſi vain : il eſt impoſſible que la
volonté ſoit contrainte, qu'elle veüil-
le ſans vouloir ; quand S. Auguſtin
en exclut la neceſſité, ce n'eſt donc
pas la contrainte qu'il en exclut,
c'eſt toute neceſſité inévitable & in-
vincible.

Le Catholique offre à Mr. Fre-
mont un moyen de ſortir d'embar-
ras. Qu'il choiſiſſe entre les deux
ſyſtemes reçus dans les Ecoles, qu'il
admette s'il veut, une grace de pou-
voir donnée dans le premier inſtant

qui n'a pas plus de force po terminer la volonté, que la v en a pour lui résister ; grace c dant dont Dieu par sa pres rend l'effet infaillible, en la nant dans des conjonctures où que la volonté y consentira. systeme ne lui plaît pas, qu paroisse assez évidemment êtr de S. Augustin, qui rapport jours l'efficacité de la grace prédestination à la préscien Dieu, si ce systeme ne lui pla qu'il admette avec les vrais mistes une grace efficace par el me, mais limitée au second in & qu'il admette avec tous les gemens que les Thomistes ga pour sauver la liberté.

Extrait de la troisiéme partie, qui la nouveauté du systeme de nius, & les consequences pern de cette doctrine contre les mœurs.

Le XV^e^. dialogue & le XVI^e^. trent la nouveauté du Janse Jansenius en convient, il rec

que tous les Peres avant S. Augustin, tous les Scholastiques depuis S. Augustin, ont enseigné une doctrine fort differente de celle qu'il attribuë à S. Augustin. Une tradition dont la datte commence après quatre siécles, n'est pas une tradition; la tradition doit être perpetuelle, universelle: *Quod ubique, quod ab omnibus, quod semper.* Dire que S. Augustin a découvert le premier le mystere de la grace, c'est le déshonorer, c'est en faire un Novateur. Quand les erreurs des Jansenistes seroient dans son texte aussi claires que les veritez contraires, l'autorité de S. Augustin seul, ou suivi d'un petit nombre de disciples, ne sauveroit pas le Jansenisme.

On a beau dire que l'Eglise a consacré la doctrine de S. Augustin par plus d'une approbation. I°. Elle n'a jamais approuvé que les dogmes qu'il a défendus contre Pelage & contre les Semipelagiens, avec tous les Docteurs Catholiques. II°. Elle n'a pas moins solemnellement approuvé ce qu'il a dit contre les Manichéens en faveur de la liberté. III°. Elle n'a

ſans doute approuvé ſes écrits que dans le ſens qu'elle leur donnoit, & que leur ont donné tous les Docteurs Catholiques pendant treize ſiécles ; elle ne les a pas approuvez dans le ſens de Luther, de Calvin, de Janſenius, qu'elle a condamnez. Luther ſe vantoit de prendre en main la cauſe de S. Auguſtin contre tous les Theologiens, & il diſoit de ſa doctrine ſur la grace & le libre arbitre : *Eſt ſecundùm Auguſtinum, & contra omnes : Elle eſt de S. Auguſtin, & contraire à tout ce qui s'enſeigne aujourd'hui.* Calvin crioit : *S. Auguſtin eſt tout pour moi : Auguſtinus totus noſter eſt.* Janſenius déclare qu'il va reſſuſciter la doctrine de S. Auguſtin *malgré la contradiction de tous les Scholaſtiques, refragantibus Scholaſticis univerſis.* Il appelle le ſyſteme des deux délectations invincibles, *une verité qui ſurprendra tout le monde, inopinata veritas.* S. Cyran, indigné de cette contradiction de tous les Théologiens, a oſé dire *qu'il n'y avoit plus d'Egliſe.*

Mais faut-il d'autres preuves de la nouveauté du Janſeniſme, que

position de toute l'Eglise à ce
eme ? Jamais heresie n'a été si
vent & si solemnellement con-
nnée, qu'elle l'a été depuis soixan-
& dix ans. Que le Parti se glorifie
quelques theses échapées à la vi-
lance des Syndics, de quelques li-
res soutenus pendant quelque tems
ar la cabale, & presque tous flétris
ar de justes condamnations ; ces
heses, ces livres, ces ouvrages de
tenebres reparent-ils le défaut de
tradition ?

La controverse change dans le
XVII^e. dialogue & les quatre sui-
vans. Mr. Perraut, nouvel Auteur, y
soutient le personnage d'un Janse-
niste, qui tire des principes de Jan-
senius des conclusions commodes,
mais abominables, & qui néanmoins
ont avec ces principes une liaison ne-
cessaire. Le tour de ces cinq dialo-
gues est égayé par des railleries fines,
& ils ne cedent point aux Provin-
ciales : j'ai vû des connoisseurs atta-
chez au Parti en convenir. Le mys-
tere d'iniquité caché sous le Janse-
nisme est ici dévoilé : l'Auteur n'ac-
cuse pas tous les partisans de la nou-

velle secte de réduire en p
une doctrine qui tend direc
à l'entier renversement de r
il ne juge point des personne
veloppe seulement les consé
du dogme qu'ils défendent.

M. Fremont, effrayé de la
que M. Perraut propose co
morale du Parti, l'invite à c
les principaux disciples de S.
tin; vous verrez, lui dit-il
quelle horreur ils condamne
maximes.

„ S'ils parlent de bonne
„ M. Perraut, ils me diront
„ *plaisir est le seul ressort qui*
„ *cœur* de l'homme, pour le
„ pour la vertu. Ils me diro
„ quand le plaisir superieur
„ me manque, il m'est aussi i
„ ble de ne pecher pas, que
„ rir la poste sans cheval. Ils
„ ront, que le plaisir superi
„ mal me met invinciblem
„ acte pour le vice, qu'il ti
„ effet de lui même, non du
„ tement de ma volonté. Ils
„ ront, que ce plaisir corror
„ lie plus étroitement *que de.*

& des chaînes de fer. Enfin, ils me ont, que ce mauvais plaisir, ndant qu'il prévaut, est précisé- ent comme le plaisir celeste pen- int qu'il est superieur, une *puissan- : entierement toutepuissante.* Quand nême tous ces grands Théolo- giens me diroient comme vous, que je dois vaincre cet attrait in- vincible & toutpuissant, je ne pour- rois pas les écouter. Ecouta t'on , jamais sérieusement des hommes , qui n'ont aucune autre ressource „ pour sauver les mœurs, que celle „ de se contredire, & de nous faire „ accroire que nôtre foible volonté „ peut vaincre *une puissance entiére- „ ment toutepuissante*?

M. Perraut pousse vivement les conséquences de ces principes. Une des plus affreuses, c'est qu'il ne faut pas résister aux tentations, qu'en s'efforçant de les vaincre on ne fait qu'irriter la cupidité, & s'engager dans des pechez plus griefs & plus fréquens. Les passages de Jansenius citez dans le XIX^e Dialogue, pour montrer qu'il a posé des principes si scandaleux, sont formels, & ne souf-

frent point un autre ſens. La
xion du Catholique ſur ces pa
eſt juſte. « Quand toute la Chr
„ té voit un parti, qui ne parl
„ de reforme & de morale f
„ ſacrifier tout pour ſoutenir
„ vre depuis près de 80 ans,
„ croiroit que cet ouvrage do
„ rempli d'une celeſte doć
„ comme ce parti l'aſſûre ? Qui
„ roit penſer que ce livre po
„ demment tous les principe
„ bertinage le plus effronté &
„ monſtrueux ? Janſenius, dir
„ n'a pas prévû les conſéquen
„ ces deteſtables principes. Je
„ bien le ſuppoſer, en faveur
„ memoire d'un Evêque, do
„ mœurs ont paru pures. Ma
„ au moins en lui un prodige d
„ vention ſans exemple, que c
„ voir pas vû ce qui eſt ſi viſib
„ qui ſaute, pour ainſi dire, aux
„ Les Diſciples de Janſenius
„ t'on encore, n'ont point ap
„ ces conſéquences. Quoi ! ſo
„ quinze ans de diſpute ne leu
„ ils pas ſuffi pour voir dans c
„ des maximes monſtrueuſes, c

„ roient dû les remplir d'horreur au „ premier coup d'œil? Que n'ont ils „ pas vû dans tous les Casuistes où „ il a paru quelque relâchement? Ils „ ont vû jusqu'à des atomes dans les „ adversaires qu'ils vouloient criti- „ quer, & ils n'ont jamais eû des yeux „ pour voir dans le principe fonda- „ mental de tout leur systeme, la „ source de toute sortes d'infamies „ & d'abominations! C'est voir un „ fétu dans l'œil d'autrui, & ne voir „ pas dans le sien une poutre. S. Paul „ crie à tous les Chrétiens sans ex- „ ception : *Dieu fidelle ne permettra* „ *pas que vous soyez tentez au dessus de* „ *ce que vous pouvez.* C'est sur ce fon- „ dement qu'il presse tous les Chré- „ tiens sans exception de vaincre „ toutes les tentations les plus vio- „ lentes, quoique leur plus grand „ plaisir les porte au vice, & qu'ils „ n'ayent que du dégoût pour la ver- „ tu. Au contraire, Jansenius suppose „ que Dieu permet que presque tout „ le genre humain, presque tous les „ Chrétiens, & même un grand „ nombre de justes, soient tentez au „ dessus de ce qu'ils peuvent, pour

„ résister à la tentation. Ne cro
„ on pas que Jansenius avoit c
„ pris de contredire l'Apôtre ?
„ veut encourager l'homme t
„ l'autre lui inspire un vrai c
„ poir. L'un veut que l'homm
„ treprenne avec le secours
„ grace de vaincre son plus g
„ plaisir : l'autre au contraire lu
„ entendre qu'on n'a aucune
„ quand on ne sent aucun plais
„ mortifier, & qu'alors *on doit*
„ *garder de résister un moment à l*
„ *tation, de peur de devenir plus c*
„ *pu, plus impur, & digne d'un p*
„ *goureux supplice, par cette ten*
„ *résistance.* Si S. Paul parle en
„ tre qui a été ravi au troisiéme
„ il faut que Jansenius parle en
„ me séduit par l'Ange de ten
„ pour la perte du genre huma
„ voilà, ce livre, que vôtre Pa
„ point de honte de soutenir
„ tant de hauteur, d'aveuglem
„ de scandale contre toute l'
„ depuis tant d'années. Je rou
„ honte pour un Parti qui ne
„ point. Que diront tous les i
„ & tous les libertins, quand ils

» ront que ce Parti, qui affecte d'ê-
» tre si severe, enseigne que chacun
» suit sans cesse par une necessité in-
» évitable & invincible son plus
» grand plaisir, & que quiconque est
» assez temeraire pour oser résister à
» ce plaisir toutpuissant par horreur
» pour le vice, peche au double &
» au triple, pour n'avoir pas voulu
» d'abord pecher? Croyez-vous que
» l'Ante-Christ, quand il viendra
» séduire les nations, puisse enseig-
» ner une doctrine plus empoison-
» née & plus contagieuse? Si ce pro-
» digieux excès de prévention a em-
» pêché de voir ce qui est clair com-
» me le jour en plein midi dans vôtre
» systeme, au moins faudroit-il que
» le Parti déplorât enfin son erreur,
» & qu'il se hâtât de reparer son éga-
» rement. Il devroit effacer par des
» larmes de sang, & le livre de Jan-
» senius, & tous les Ecrits innom-
» brables qui ont soutenu un systeme
» si scandaleux.

Le parallele des Jansenistes & des Casuistes est tourné agréablement, dans le XVII^e^. Dialogue.

» Loin de faire ma cour aux Mo-

„ linistes, dit M. Perraut, je le
„ refuter en toute occasion.
„ tent tout, & ils me jettent
„ désespoir par cette exempti
„ toute necessité, où ils souti
„ que nous vivons ici bas. L
„ chement qu'ils nous pers
„ est trompeur. Quand on l'ex
„ de près, on découvre qu'il s
„ ne en une rigueur insupport
„ Comment prouverez-vou
„ M. Fremont, que leurs Ca
„ soient si rigoureux? C'est
„ M. Perraut, qu'ils veulent
„ jours supposer dans tout h
„ une entiere liberté, qui le
„ responsable de tout le mal
„ fait, & de tout le bien qu'il
„ pas. Rien n'est si gênant que
„ liberté qui ne me laisse aucu
„ cuse. Ces gens là me crien
„ cesse que ma volonté est to
„ libre, dégagée de tout attr
„ lien plus fort qu'elle, & sec
„ par une grace proportionn
„ degré de la tentation. Quell
„ source me reste-t'il dans cett
„ position pour me mettre au
„ Ces Casuistes ignorans n'on

» de petits expédiens superficiels,
» pour adoucir quelque point de la
» loi Chrétienne. Tantôt c'est une
» direction d'intention, sur le men-
» songe, ou sur la simonie ; tantôt
» c'est une liqueur qui sert à éluder
» le jeûne ; tantôt c'est un point
» d'honneur qui autorise un Duel
» & une vengeance : mais on trouve
» sur chaque point de grands em-
» barras par la foiblesse des raisons,
» ou pour mieux dire, par la grossie-
» reté des prétextes. La probabilité
» même, qui paroît une ressource
» generale pour nous soulager, a ses
» épines. Divers Probabilistes gâ-
» tent tout : ils demandent une pro-
» babilité très serieuse, fondée sur
» de très-fortes raisons, & appuyée
» sur l'autorité d'un nombre consi-
» dérable de Théologiens sincere-
» ment pieux. Ce n'est pas nôtre
» compte. Ils n'y entendent rien,
» ces ignorans Probabilistes : ils n'ont
» pas sçu élargir la voïe étroite
» d'un bout à l'autre, comme nous
» le faisons par notre systeme. Malgré
» leurs relâchemens, contre lesquels
» on a tant crié, ils nous exposent

„ encore à de cruels remords.
„ toujours des raiſons toutes
„ avec des Auteurs graves q
„ vent de garants. Il faut par
„ rence à tout commencer pa
„ tre en ſûreté ce qu'on nomn
„ le monde les bonnes mœur
„ de quoi il faudroit reſtitu
„ noncer, fuir l'occaſion, re
„ ſcandale, & faire pénitence
„ croire dans un état de dam
„ Quand on ſe mêle de relâch
„ il faut avoir recours à une
„ de bien plus abregée & pl
„ ſolante. Ces demi - relâcl
„ donnent plus d'inquiétude
„ profit. Au contraire, en nia
„ te liberté, nous autoriſor
„ d'un coup tout genre de lib
„ ge. Sans mentir, les Diana,
„ cobars, les Tambourins
„ de pauvres gens. Vive Jan
„ c'eſt lui qui ôte les pechez du
„ de, graces aux heureuſes
„ vertes qu'il a faites dans
„ guſtin.

Le parallele des Caſuiſtes a
Janſeniſtes eſt humiliant pou
mais quelle doit être leur con

de ne pouvoir ſoutenir la comparaiſon de leur doctrine avec celle d'Epicure, ſi décriée dans le paganiſme. On les convainc dans le XXI^e Dialogue que leurs principes ſont plus à craindre pour les mœurs & pour la ſocieté que ceux d'Epicure.

„ Cette morale eſt déteſtable, s'écrie le pauvre M. Fremont, elle
„ mene à tous les crimes les plus
„ noirs & les plus infames; elle auto-
„ riſeroit les inceſtes, les aſſaſſinats,
„ les empoiſonnemens, les trahiſons
„ contre la patrie, les conſpirations
„ contre les perſonnes ſacrées des
„ Rois, les ſacrileges, les parjures,
„ l'hypocriſie; en un mot, tous les
„ excès de fureur & de rage que le
„ Diable peut inſpirer aux hommes
„ les plus ſcelerats.

„ Ne vous échauffez point inuti-
„ lement, reprend M. Perraut, d'un
„ ton doux & modeſte. C'eſt ce que
„ tous nos amis ont dû prévoir dès
„ le premier jour où ils ont embraſſé
„ nôtre ſyſteme.

Si quelqu'un doute après la lecture de cet Extrait de la force, de l'abondance des preuves qui démon-

trent combien la morale des Janse-nistes est pernicieuse, qu'il lise les Dialogues que nous n'avons pû qu'effleurer, son aveuglement sera extreme, ou il avouera qu'un homme d'esprit qui avoit coutume de dire, *faites moi aujourd'hui Janseniste, je serai demain Athée*, connoissoit bien le Jansenisme,& en avoit approfondi le systeme.

En effet, quand l'enchantement de la nouveauté & de la cabale, qui font passer les opinions les plus chimeriques & les plus monstrueuses, sera fini ; quand les passions qui ont donné cours au Jansenisme seront calmées, ou épuisées, on s'étonnera qu'il ait eû des partisans dans un siécle si éclairé, plus que nous ne nous étonnons que ces anciennes heresies si bizarres, si impies, ayent eû des sectateurs. Alors on sera frapé des contradictions de ce systeme, de l'horrible idée qu'il donne de Dieu, de la ruine des mœurs, des loix de la societé qu'il détruit, en détruisant le libre arbitre ; de l'audace avec laquelle il impute à S. Augustin une doctrine refutée clairement en mille

endroits des livres de ce S. Docteur.

Suivant S. Augustin [a] « *Quand les* » *hommes défaillent, ils ne sont point cou-* » *pables, s'ils n'ont point reçu dequoi être* » *au de ßus de cette défaillance ; ils* » *ne tombent dans le démerite, que* » *quand ils ne veulent pas être ce qu'ils* » *ont reçu d'être, s'ils le vouloient. Nul* » *homme n'est coupable, en ne faisant* » *pas le bien qu'il n'a pas reçu de faire,* » *mais il le doit faire quand il a reçu* » *& une volonté libre, & un très-suffisant* » *pouvoir.*

„ S. Aug. ne connoît [b] aucun au- » tre *peché* actuel *proprement dit, que* » *celui qui est commis par une volonté* » *libre & instruite.* Il soutient [c] que la » posterité d'Adam, *a reçu dequoi sur-* » *monter l'obstacle de sa naißance ; que* » *l'ame par le secours du Créateur a le* » *pouvoir de se cultiver elle même, en* » *sorte qu'elle peut à proportion de sa* » *pieuse application*, acquerir & posse- » der toutes les vertus, *pour être de-* » *livrée & de la difficulté qui la tour-*

[a] *De lib. arb. l.* III. *c.* XV. n. 44. [b] *Ibid. c.* XIX. n. 54. [c] *Ibid.* c. XX. n. 55. [d] *Ibid. c.* XX. n. 56.

„ *mente, & de l'ignorance qui l'aveugle,* „ depuis la chute d'Adam. Il sou-„ tient que Dieu *n'a privé aucun hom-„ me d'une volonté libre, pour demander,* „ *pour chercher, pour s'efforcer &c.* Il en-„ seigne [a], qu'il *reste en cette vie mor-„ telle au libre arbitre, non d'accomplir* „ *la justice quand il lui plaira, mais de* „ *se tourner par une pieuse priere vers ce-„ lui, par le don duquel il pourra l'ac-„ complir.* S. Augustin nous dit à tous [b]. *Qu'y a t'il de plus heureux que vous, puisque vous avez vôtre santé dans vôtre volonté, comme si vous l'aviez dans vôtre main.* Est-ce là le Jansenisme.

Le vingt-deuxiéme Dialogue est une recapitulation des autres, qui en fait sentir toute la force, & qui répond aux moindres objections. La conclusion, où M. de Cambray reprend le ton d'Evêque, est pleine d'éloquence, de dignité, de sagesse, & d'une charité vraiment pastorale. Les Jansenistes de bonne foi ne doivent imputer leur aveuglement qu'à eux mêmes, si leurs seducteurs ont assez d'empire sur eux pour les em-

[a] *Ibid.* c. xx. n. 58. [b] *Ad Simpl.* q. 1. n. 4. [c] *in Ps.* cxi.

pêcher de lire un livre qui les détromperoit infailliblement.

ARTICLE CXLI.

LE TABLEAU DE L'ANCIEN Senat Romain. A Paris, chez Nicolas Mazuel, au milieu de la Grande Salle du Palais, à la Croix d'or, 1713. *in*8°. *pages* 291.

LE nom ſeul de l'ancienne Rome, dit l'illuſtre Auteur de cet ouvrage, inſpire je ne ſçai quel ſentiment de curioſité, de connoître par quels moyens elle s'acquit une domination ſi étendüe & tant de gloire. On inſerera ici une reflexion judicieuſe de Denys d'Halicarnaſſe. Il voyoit que les Grecs jaloux de la grandeur Romaine, l'attribuoient uniquement au hazard & à une injuſte fortune, qui ſans raiſon tranſporte les plus grands biens aux ſujets les plus indignes; qu'ils prétendoient que Rome n'avoit point merité, ou par ſa pieté, ou par ſa juſtice, ou par quelque autre vertu, de commander à toute la terre: il leur ſoutient,

cher de lire un livre qui les dé-
omperoit infailliblement.

ARTICLE CXLI.

E *TABLEAU DE L'ANCIEN Senat Romain.* A Paris, chez Nicolas Mazuel, au milieu de la Grande Salle du Palais, à la Croix d'or, 1713. *in* 8°. *pages* 291.

E nom ſeul de l'ancienne Rome, dit l'illuſtre Auteur de cet
ıvrage, inſpire je ne ſçai quel ſen-
ment de curioſité, de connoître
r quels moyens elle s'acquit une
omination ſi étendüe & tant de
oire. On inſerera ici une reflexion
dicieuſe de Denys d'Halicarnaſſe.
voyoit que les Grecs jaloux de la
ndeur Romaine, l'attribuoient
quement au hazard & à une in-
fortune, qui ſans raiſon tranſ-
grands biens aux ſujets
qu'ils prétendoient
ent ou
ar

que c'eſt une loi établie par la re, & contre laquelle le ter preſcrit point, que les mei l'emportent ſur ceux qui moins. Or le Senat a été l'a Rome; c'eſt donc là qu'il faut cher la veritable cauſe & le pri de ſa puiſſance.

Un Auteur donc qui pour ner une connoiſſance diſtinc Senat Romain, met enſem réünit ce qui ne ſe trouve qu & en differens endroits dans l tres, a ſujet de ſe promettre q livre ſera lû avec plaiſir. Il le en vingt neuf chapitres.

Dans le premier l'Auteur ainſi, après Denys d'Halicar l'établiſſement du Senat. Ron après avoir partagé les habita ſa nouvelle ville en trois T & chacune d'elles en dix Curie donna que chaque Tribu c trois perſonnes des plus conſ bles de ceux qui la compoſoier qu'enſuite chaque Curie choiſi cune trois autres perſonnes : fit le nombre de quatre ving neuf, auxquels il en ajouta

son choix pour être leur Chef, & pour former un Conseil de cent, qu'il nomma Senat. Le nombre des citoyens s'étant doublé par la jonction des Sabins qui s'établirent à Rome pour ne faire qu'un même peuple, Romulus doubla aussi le nombre des Senateurs, laissant encore le choix des nouveaux au peuple.

Mais Tite-Live, à qui l'on aimeroit mieux s'en rapporter, raconte, qu'après que la guerre des Sabins eut été terminée par l'union des deux peuples, Romulus les divisa tous en trente Curies, ou parties, auxquelles il assigna leur demeure dans la ville, & des champs à cultiver; qu'il nomma cent Senateurs, & institua trois Centuries, ou trois Compagnies de cent Chevaliers; il donna son nom à la premiere, celui de Tatius Roi des Sabins son associé à la seconde, & celui de Luceres, *Lucerum*, à la troisiéme. Tite Live dit qu'il ignore d'où ce dernier nom étoit pris.

Les Rois successeurs de Romulus continuerent à choisir les Senateurs. Ce droit passa aux Consuls & aux

Dictateurs, & dans la suite aux
seurs ; qui dans la revûë qu'
soient de tous les citoyens d
ans en cinq ans, remplissoie
places vacantes du Senat. Enfi
Empereurs se l'arrogerent.

Ce nom de Senateur, comm
mi nous celui de Seigneur, vi
Senex, *Senior*, moins pour m
l'âge, que le respect qui ét
aux personnes qui composoi
Conseil d'Etat & de la Repub
Ils furent par la même raison
lez *Patres*, Peres. Ainsi les
& les descendans des Sena
choisis par les Rois dans le
miers tems de la Republique
rent nommez Patriciens, &
familles Patriciennes, les aut
toyens étoient Plebeïens & de
les Plebeïennes. Les Patricien
demeurerent en possession d'êt
mis au Senat, & d'administrer
les Magistratures, jusqu'envir
300. de la fondation de Rome
les Plebéïens commencerent à
ver aux emplois & aux dignitez
Republique.

Les qualitez requises en un

teur étoient d'être citoyen Romain, & de n'être ni affranchi ni fils d'affranchi; une vie exempte de taches; un certain âge, & un certain bien en fonds. Quant à l'âge, les Auteurs ne le marquent pas expressément; mais comme la Questure, qui étoit le premier emploi, ne pouvoit s'exercer qu'à vingt-sept ans, & que d'ailleurs elle étoit un degré pour entrer au Senat, il paroît vraisemblable qu'il falloit être âgé de trente ans avant que d'y être admis. Il étoit convenable qu'un Senateur, afin de soutenir avec honneur sa dignité, eût du bien: & c'est ce qui s'appelloit *Census Senatorius*, le Cense ou le bien de Senateur. Suetone dit qu'il étoit taxé à huit cens mille sesterces, & qu'Auguste le mit de douze cens mille: ce qui, selon l'Auteur, revient à quatre-vingt dix mille livres de nôtre monnoye; ou comme l'on croit à 140624. livres. Dion n'est gueres croyable de l'abaisser à deux cens mille sesterces, puisque *Census Equestris*, le Cens des Chevaliers, étoit de quatre cens mille.

L'honneur d'être Chef & Prési-

dent, Prince du Senat, étoit grand: il se déferoit par les Censeurs, & ordinairement à un de ceux qui avoit été Censeur, & s'étoit distingué dans cet emploi important, ou à un Consulaire, c'est à dire, qui avoit été Consul. Le Prince du Senat conservoit son rang pendant sa vie.

Tous les Magistrats de Rome, pendant qu'ils étoient en charge, avoient droit d'assister au Senat; mais ceux qui n'étoient pas du nombre des Senateurs, n'avoient pas de voix, du moins ils ne parloient pas & ne disoient point leur avis sur les choses mises en déliberation. Au reste, la Magistrature & les emplois de la Republique leur étoient un moyen de parvenir à être Senateur.

Les Senateurs joüissoient de grandes prérogatives; car c'étoit à eux que les commissions importantes étoient confiées, comme les Ambassades, le commandement des armées: & ce fut une chose extraordinaire que Pompée, avant que d'avoir l'âge d'entrer au Senat, eût commandé une armée & gagné des victoires qui méritoient le triom-

phe. De plus, les Juges des affaires entre les particuliers furent longtems tirez du corps des Senateurs. Ils avoient droit d'évoquer & de faire juger les leurs à Rome; & aux jeux publics ils avoient là place la plus honorable. Dans les Provinces ils se faisoient accompagner par des Licteurs, c'est à dire, par des Huissiers portant la hache & les faisceaux: & à Rome ils étoient distinguez par leur habit, en ce qu'ils portoient la tunique, qui étoit une espece de soutanelle, ornée comme de larges tétes de clous de couleur de pourpre, d'où la tunique étoit appellée *Latus clavus*, ou *Laticlavium*, & sur leur chaussûre ils portoient un croissant, ou la lettre C.

A ces avantages étoient jointes certaines obligations. Car un Senateur coupable de trahison contre la Republique, ne pouvoit pas se prévaloir de la loi, qui accordoit le pardon d'un crime semblable aux autres citoyens, s'ils se déferoient eux-mêmes. Il ne pouvoit sortir de l'Italie sans en avoir obtenu la permission, laquelle fut même limitée à

une année : reglement néanmoins mal observé, puisque S. Augustin témoigne que dans les Provinces il y avoit des Senateurs qui n'avoient jamais vû Rome. Il étoit défendu à un Senateur de prendre à ferme les impôts publics, sinon quelques-uns qui étoient exceptez ; & par une loi du Tribun Claudius, d'avoir en mer un vaisseau qui contint plus de trois cens amphóres, ou qui portât plus de 2250 de nos livres pesant. Une autre loi du Tribun Sulpicius ôtoit aux Senateurs la liberté de contracter de dettes au delà de deux mille deniers, qui font environ huit cens livres de nôtre monnoye ; la loi leur étoit avantageuse, mais elle n'empêcha pas plusieurs de se ruiner en débauches & par des dépenses excessives. Enfin, il étoit défendu à un Senateur d'épouser une affranchie, aux fils & aux petits fils de Senateurs d'épouser des Comediennes, ou des filles de Comediens ; & il étoit de même défendu aux filles & aux petites filles d'un Senateur, de prendre alliance avec des Comédiens.

Le nombre des Senateurs, que Romulus avoit fixé à cent, ou à deux cens, crût dans la ſuite. Les Rois en créerent de nouveaux, qui furent appellez *Conſcripti*, Conſcrits, parce que leurs noms furent écrits dans un même tableau avec celui des premiers ; & aux premiers tems de la Republique, il y eut trois cens Senateurs. Sylla pendant ſa Dictature en augmenta le nombre ; & on voit que du tems de Ciceron ils étoient plus de quatre cens. Ceſar, devenu maître de l'Empire, remplit ſans diſcretion le Senat, & y introduiſit des Gaulois demi-barbares, & des gens de toutes les nations. Les Triumvirs en uſerent de même, enſorte qu'il y avoit juſqu'à mille Senateurs. Auguſte reforma cet abus, & les réduiſit à ſix cens : il auroit bien voulu n'en laiſſer que trois cens, diſant que c'étoit faire beaucoup d'honneur à Rome, d'y trouver tant de perſonnes dignes de ce rang ; mais il craignit qu'en donnant l'excluſion à tant de perſonnes, il ne s'attirât trop de haine & trop d'ennemis.

Perdre ou diſſiper ſon bien, c'étoit pour un Senateur décheoir de ſa dignité ;.dont il étoit auſſi privé, s'il s'en rendoit indigne par ſa mauvaiſe conduite & par ſes crimes. Il étoit exclu du Senat par les Cenſeurs en deux manieres : la plus douce étoit de ne le nommer pas entre les Senateurs, quand ils faiſoient la revûë du peuple Romain, & cela s'appelloit ſimplement *præterire*, le paſſer : l'autre portoit une note infamante, *notam adſcribere*, s'ils déclaroient pourquoi ils le jugeoient indigne d'avoir place au Senat. Il y a des exemples, qu'un Senateur dégradé par un des Cenſeurs, avoit été maintenu par l'autre, ou dans la ſuite rétabli par d'autres Cenſeurs : ainſi Caïus Geta, exclu du Senat par les Cenſeurs Metellus & Domitius, non ſeulement y rentra, mais devint Cenſeur. Une autre voïe d'y retourner étoit d'obtenir du peuple une Magiſtrature ; & Lentulus élû une ſeconde fois Préteur, recouvra la dignité de Senateur. Publius Cornelius Rufinus, qui avoit été Conſul l'an 464. de la fondation de Rome,

fut exclu du Senat, pour avoir eû en vaiſſelle d'argent dix livres peſant, ou douze marcs & demi ; Metellus, pour avoir propoſé d'abandonner l'Italie après la bataille de Cannes ; l'Hiſtorien Saluſte pour ſes débauches.

Ce qu'on a vû juſqu'ici concerne les Senateurs : au chap. 13ᵉ. l'Auteur paſſe à ce qui regarde le Senat.

L'autorité de convoquer le Senat paſſa des Rois aux premiers Magiſtrats de Rome, c'eſt à dire, aux Conſuls, & en leur abſence aux Préteurs, principalement à celui qui ſe nommoit *Prætor Urbanus*, qui connoiſſoit des affaires des citoyens : & par conſéquent dans les intervalles où il y eut des Dictateurs, où des Decemvirs & des Tribuns Militaires furent ſubſtituez en la place des Conſuls, c'étoit à eux d'aſſembler le Senat. Quoiqu'il n'appartint aux Tribuns du peuple que d'aſſembler le peuple, en des cas preſſans ils pouvoient auſſi convoquer le Senat.

Les jours ordinaires de Senat étoient les Calendes, les Nones, & les Ides, c'eſt à dire, le premier,

le cinquiéme ou le ſeptiéme, le 13^{e}. ou le 15^{e}. de chaque mois. Les autres jours étoient indiquez pour ceux qui avoient droit de le convoquer, ou par leur ordre annoncez par des crieurs publics. Les Senateurs etoient obligez de s'y rendre ſous peine d'une amende pecuniaire, que des Huiſſiers exigeoient par la ſaiſie de leurs meubles ; & dans des tems fâcheux, & qui demandoient du conſeil, il leur étoit fait défenſe de s'abſenter, ou de s'éloigner de Rome.

Il eſt incertain quel nombre de Senateurs étoit requis pour former une déliberation ; mais par la loi Cornelia il devoit être au moins de deux cens pour diſpenſer un citoyen des loix. Et Dion raconte, qu'Auguſte ordonna qu'une déliberation auroit ſon effet, quoique priſe par moins de quatre cens : ce qui ſignifieroit, ce qu'on a peine à s'imaginer, que quatre cens Senateurs dûſſent être preſens ; ſi ce n'eſt peut-être que Jules Ceſar & les Triumvirs l'euſſent ainſi ordonné, afin de colorer l'augmentation énorme qu'*ils* avoient faite du Senat.

C'étoit dans les Temples que le Senat tenoit ses assemblées, dans ceux de Jupiter Stator, de Jupiter Capitolin, de Mars, d'Appollon, de Vulcain, de Castor & de Pollux, de la Foi, de la Concorde, de la Vertu, de la Terre; & il recevoit les Ambassadeurs des peuples ennemis dans celui de Bellone hors de la ville. Il commençoit par l'immolation d'une victime, dont on consultoit les entrailles, & par les auspices.

Quand il falloit venir à opiner, le Consul, ou le Magistrat à qui il appartenoit de convoquer le Senat, prenoit les avis. Ce fut longtems la coûtume que le Prince du Senat disoit le sien le premier, & dans la suite cet honneur fut déferé aux Consuls désignez pour l'année suivante. Après eux le Consul demandoit l'avis à qui il lui plaisoit, observant de commencer par les Consulaires, & de continuer par les Prétoriens. Chacun parloit aussi longtems qu'il lui plaisoit; & quelquefois à dessein d'empêcher qu'une résolution fût prise, on consumoit le tems à discourir. Enfin, ceux qui étoient d'un

Ciceron écrivant des r
Atticus s'exprime ainsi c
lution prise au Senat [a] : *S*
sultum summa Pedariorum
nullius nostrum auctoritate f
est surpris que Sigonius ,
plusieurs autres, & après
teur, fassent sur ce passage
de question , où ils ne man
de citer Aulugelle [b] : ca
évident que c'est là une r
Ciceron , qui à des Senat
torité & de considération
d'autres incapables de pre
mêmes un bon avis & d
noncer , qui ne sçavoient
nat ni penser ni parler , n
ment marcher d'un côté o
tre : ce sont là ces *Pedarii S*

Une résolution du Sena
de toutes les formalitez q
doient valide , s'appelloi
Consulte. Mais si un seu
buns du peuple y formo

[a] *L.* 1. *ep.* 16. [b] *L.* 3. *c.* 18.

tion, elle demeuroit ſans execution, & étoit ſeulement nommée autorité du Senat. Afin donc qu'un Senatus-Conſulte fût executé, il devoit être muni du conſentement des Tribuns, qui le manifeſtoient par la lettre T; comme ils marquoient leur oppoſition par la lettre V, *veto*, je le défends. Cependant les Senateurs, pour faire valoir leurs réſolutions & les faire executer, avoient droit d'en appeller au Peuple contre l'oppoſition de ſes Tribuns.

Il eſt remarquable qu'un Senatus-Conſulte qui donnoit un ordre aux Magiſtrats, s'exprimoit d'une maniere honnête à leur égard : *Si eis videatur, ſi eis ita videtur,* « S'il leur plaît, » s'ils l'ont pour agréable. Avec la datte & le lieu où s'étoit tenu le Senat, étoit marqué le nom des Senateurs qui y avoient concouru, D. E. R. J. C. c'eſt à dire, *de eâ re ita cenſuerunt*, ont ainſi opiné ſur cette affaire Lucius Paulus & Caïus Marcellus Conſuls; & enſuite les autres.

Les Senatus-Conſultes étoient gravez ſur des tables de cuivre. Ils demeurerent d'abord en la maiſon

des Consuls, & puis ils furent
dans le Temple de Cerés ; &
dépofez dans celui de Saturn
le trésor public, & confiez à la
des Ediles. C'étoit même une
tion pour leur donner force
mettre en execution.

Romulus, pour entretenir
respondance entre le Senat & l
ple, avoit établi que les Plebé
choisiroient un Patron pari
Senateurs. Le Senateur aid
Clients de ses conseils, & les
noit dans les occasions : les C
honoroient leur Patron, l'a
pagnoient, le favorisoient d
suffrage pour parvenir aux Ma
tures, contribuoient à dotter
les, à payer ses dettes, & sa r
s'il étoit pris en guerre. Et
pratiqua encore après que le
eurent été chassez de Rome.

Mais enfin les Plebéïens se c
maltraitez & tenus trop bas
Patriciens, se souleverent
eux, & pour leur propre déf
créerent des Tribuns. Ce f
coup qui abattit la grande a
du Senat, & le soumit en q

ſorte aux Tribuns du peuple. Toutefois il conſerva l'adminiſtration des deniers publics ; & les Queſteurs, qui étoient comme les Tréſoriers de l'Epargne, ne payoient que par ſon ordre. C'étoit le Senat qui adjugeoit les Fermes, & devant lui que les Publicains & les Fermiers traitoient de leurs affaires. La connoiſſance & la punition des crimes commis dans l'Italie lui appartenoit. Il nommoit les Generaux d'armée & leurs Lieutenans Generaux, les Gouverneurs, payoit les troupes, & pourvoyoit aux autres dépenſes de la guerre, accordoit ou refuſoit l'honneur du triomphe. Il envoyoit des Ambaſſadeurs aux Rois & aux Puiſſances étrangeres, recevoit & écoutoit les leurs. Enfin, il étoit l'arbitre de la Religion.

L'Auteur finit en remarquant dans la conduite du Senat Romain, tandis qu'il fut libre, huit excellens caracteres ; ſçavoir, l'attachement à la Religion, l'obſervation du ſecret, le maintien de la diſcipline militaire, la ſageſſe dans les récompenſes, la fidelité envers les Alliez, la fermeté

dans les périls, la modération dans les bons succès, la constance dans les mauvais; dont l'histoire Romaine lui fournit plusieurs beaux exemples.

Cette édition est la même qui a été annoncée dans les Nouvelles Literaires du mois de Juillet.

ARTICLE CXLII.

LETTRES DE CICERON A ATTICUS, avec des remarques & le texte Latin de Grævius, par M. Mongault Precepteur de Monseigneur le Duc de Chartres. A Paris, chez Florentin de Laulne, ruë S. Jacques 1714. *in* 12. *Six tomes. Tome premier pages* 521. *Tome second pages* 363. *Tome troisiéme pages* 555. *Tome quatriéme pages* 544. *Tome cinquiéme pages* 694. *Tome sixiéme pages* 513. *Les tables sont au second volume.*

QUoique tout ce qui nous reste de Ciceron soit précieux, ses lettres, & surtout ses lettres à Atticus, l'emportent sur tous ses écrits, au jugement de ceux qui cherchent

dans les livres la veritable ſcience du monde, la connoiſſance des hommes, & une politique toute d'uſage. On y voit l'interieur de la Republique Romaine parvenuë au faîte de ſa grandeur, & entraînée à ſa ruine par le poids de ſes richeſſes & de ſa gloire : on y voit les Heros Romains, l'admiration de tous les ſiecles qui ont ſuivi, Ceſar, Pompée, Caton, Antoine, Brutus, dans leur naturel, ſans maſque & hors du théatre ; on y découvre le fond de leur cœur, & ils y paroiſſent moins Heros que dans l'hiſtoire : Ciceron & Atticus s'y font connoître plus que les autres. Ciceron, vain, préſomptueux dans la bonne fortune ; timide, déconcerté, irréſolu dans la mauvaiſe; grand homme par ſon ſeul eſprit, très-médiocre par le cœur. Atticus n'eſt pas ici l'Atticus de Cornelius Nepos, il s'en faut bien. M. de S. Real avoit commencé de détromper le public ſur ce fameux Romain. M. l'Abbé Mongault en fait un portrait d'après nature. « Atticus, dit-il, étoit plus „ habile homme qu'honnête hom„ me, & du côté même de l'amitié il

„ n'étoit pas auſſi eſſentiel & auſſi
„ ſolide que le choix de Ciceron
„ pourroit naturellement le faire
„ croire, quoiqu'Atticus fût uni
„ avec lui d'une maniere ſi étroite,
„ il ne laiſſoit pas d'être lié avec ſes
„ plus grands ennemis. Il ménageoit
„ tout le monde, profitoit des liai-
„ ſons les plus contraires, ſe plioit
„ aux caracteres les plus oppoſez :
„ ami des méchans comme des bons
„ citoyens, de Ciceron & de Clo-
„ dius, d'Antoine & de Brutus, il ſe
„ conſervoit dans tous les partis une
„ reſſource & un azyle, & ſe mettoit
„ par cette neutralité au deſſus de
„ tous les évenemens. En un mot,
„ Atticus étoit de ces hommes qui
„ ne ſont au monde que pour eux-
„ mêmes, qui dans le commerce met-
„ tent du leur le moins qu'ils peu-
„ vent, & tirent des autres tout ce
„ qu'ils en peuvent tirer. Ciceron
„ n'étoit pas ſi prévenu en faveur de
„ ſon ami qu'il ne le connût par cet
„ endroit ; mais s'il ne trouvoit pas
„ en lui ces effuſions de cœur qui
„ font la plus grande douceur de l'a-
„ mitié ; ces vivacitez, cet empreſ-

» sement, ce zele ardent, cette no-
» blesse d'ame, ce desinteressement
» parfait, qui en sont la preuve cer-
» taine & la marque la plus essen-
» tielle, il y trouvoit beaucoup de
» politesse & d'agrément dans l'es-
» prit; une humeur égale, un grand
» rapport dans la maniere de penser,
» des études pareilles; enfin, nulle
» concurrence, ni dans le barreau, ni
» dans le gouvernement. Cet assem-
» blage étoit peut être plus propre
» pour former un commerce agréa-
» ble, que ne l'auroit été un caracte-
» re plus affectueux & plus solide.

Ciceron porta cependant l'amitié qu'il eut pour Atticus jusqu'à l'intime confidence, leurs lettres en sont plus curieuses, mais la traduction en est plus difficile. Ce sont des secrets, & des secrets de la derniere importance, que Ciceron confie à son ami; il parle souvent à demi mot. Les reflexions sont aussi fines, aussi déliées, qu'elles son fréquentes. Tout est plein d'allusions à des faits, à des projets qu'Atticus n'ignoroit pas, & qui sont aujourd'hui parfaitement inconnus. Comment trans-

porter dans une autre langue une maniere si enveloppée, si suspenduë, si mince de désigner les choses, & d'exprimer les pensées? Les étendre, c'est les affoiblir, c'est leur ôter tout ce qu'elles ont de piquant; les rendre avec toute leur force dans un style aussi serré, c'est les laisser dans l'obscurité. Peut-on faire entendre à des Lecteurs ce qu'on ne leur explique pas? Toute version des lettres à Atticus est sujette à ces difficultez, une version Françoise en a de particuliéres. Le François est de toutes les langues celle dont les expressions portent le moins au delà de ce qu'elles disent, & qui par la même raison qu'elle a la supreme netteté en partage, rejette toute maniere de s'exprimer qui ne se fait pas assez entendre: quand on seroit assez habile & assez heureux pour joindre la clarté à ce tour vif & succinct, on ne seroit pas encore sûr de réüssir dans la traduction de l'ouvrage dont nous parlons: il reste à lier ces phrases coupées pour en faire un corps; à répandre dans cet assemblage cet air original, simple, aisé, jusqu'à la négli-

gence, qui doit regner dans des lettres familieres, qui regne dans celles-ci, qui en est la beauté la plus admirable & la moins possible à conserver.

Ces difficultez avoient empêché Du Ryer & les autres Traducteurs de Ciceron de nous donner une si belle partie de ses ouvrages. M. l'Abbé de S. Real pénetra mieux qu'un autre les peines & les dangers de cette entreprise; il s'en plaignit, mais il ne se rebuta pas. Cet Abbé Savoyard fit imprimer sur la fin du dernier siécle une traduction des deux premiers livres.

M. de S. Real a encore un grand nom, que lui ont acquis *Dom Carlos, la Conjuration des Espagnols*, & un *traité de la Critique*. Nous avons de lui, outre ces trois ouvrages, un *traité de l'usage de l'histoire* fort superficiel & assez bizarre; *une vie de* JESUS-CHRIST qui lui fit des affaires avec M. Arnaud, dont il sortit à son avantage, *des entretiens sous le titre de Césarion*, & *trois volumes d'œuvres posthumes*, où il paroit qu'il avoit fort medité sur l'histoire Romaine. C'étoit

un génie profond, pénetrant, peu dispofé à juger favorablement des hommes, même les plus eftimez. Il écrivoit avec beaucoup de vivacité, de force, d'imagination : fon ftile eft plus ingénieux qu'il n'eft pur. Il regardoit la traduction des lettres à Atticus comme le plus important ouvrage auquel il eût travaillé ; la mort rompit fes deffeins : il n'en a traduit que *deux livres*, qui ont eû trois éditions en cinq ou fix années.

Ils meritoient cet accüeil du Public, moins par la beauté de la traduction, quoi qu'exacte & travaillée, que par l'excellence de la plûpart des remarques qui l'accompagnent. M. l'Abbé Mongault, touché de la curiofité generale que les deux premiers livres mis en François avoient fait naître pour le refte des lettres, réfolut de la fatisfaire ; il commença par les deux livres fuivans, *le troifiéme & le quatriéme*. La maniere dont ils furent reçus devint pour le Traducteur un engagement d'achever l'ouvrage ; engagement qu'il a parfaitement rempli. Il a crû

& il a eû raiſon de croire, qu'on ne ſeroit pas fâché d'avoir toutes les lettres d'une ſeule main & du même ſtile, & il a traduit les deux premiers livres, quoique déja traduits par Mr. de S. Real.

Le nouveau Traducteur, fort éloigné de cette baſſe jalouſie ſi commune parmi les Auteurs médiocres, & dont les grands Auteurs ne ſont pas toujours exempts, n'a pas craint de relever le prix de la premiere traduction, d'en loüer tranquillement les beautez, & d'en marquer les défauts avec autant de reſerve que de goût : conduite qui lui fait encore ›lus d'honneur que ſa traduction : il ſt plus difficile & plus glorieux de ›üer froidement un concurrent, ue de le ſurpaſſer. Mr. Mongault a it l'un & l'autre. Pour peu qu'on mpare ſa traduction des deux preers livres avec celle du premier aducteur, on s'appercevra d'a·d que l'expreſſion de Mr. Monlt eſt plus libre, plus coulante lus pure. Il convient que Mr. de eal s'étoit donné un ſoin partir de pénetrer le ſens de ſon Au-

teur, il rend juſtice à la ſagacité de cet Abbé Savoyard : il s'eſt pourtant éloigné quelquefois du ſens que cet Abbé a choiſi ; mais il ne l'a point fait qu'il n'en ait apporté des raiſons convaincantes, ou qu'il n'ait été appuyé de l'autorité des plus habiles Commentateurs, que Mr. de S. Real a contredit un peu trop legerement.

Mr. Mongault loüe les remarques de M. de S. Real plus que ſa traduction. Il nous apprend dans le même endroit quelles regles il s'eſt propoſées pour rendre les ſiennes plus parfaites que celles de cet habile homme. « Si ſa traduction eſt exacte, „ dit il, ſes remarques meritent en„ core plus d'eſtime : le goût m'en „ paroît excellent, elles ne ſont „ point chargées de citations Grec„ ques & Latines, ſouvent moins „ propres à éclaircir l'Auteur, qu'à „ faire paroître la vanité du Scho„ liaſte. On y voit une grande con„ noiſſance de l'hiſtoire des derniers „ tems de la Republique, & elles „ ſont remplies de reflexions très„ judicieuſes & très-ſolides ; peut„ être y en a-t'il quelques-unes trop

longues, ou entiérement inutiles :
„ mais Mr. de S. Real, continüe
„ obligeamment nôtre Auteur, pou-
„ voit croire qu'on se feroit toujours
„ un plaisir de l'entendre, sans exa-
„ miner de trop près si ce qu'il disoit
„ étoit necessaire pour l'intelligence
„ de son Auteur. Comme je n'ai pas
„ la même confiance, ajoute Mr.
„ Mongault, avec autant d'esprit
„ que de modestie, je ne prendrai
„ pas les mêmes libertez : je dois me
„ rendre cette justice, & au goût de
„ mon Lecteur, qu'il aimera tou-
„ jours mieux entendre Ciceron que
„ de m'entendre ; & qu'on ne m'é-
„ coutera favorablement, qu'autant
„ que mes remarques ne le feront
„ point perdre de vûë. Je n'oserois
„ pas, par exemple (c'est toujours
„ Mr. Mongault qui parle) à l'oc-
„ casion d'une forêt de l'Epire, fai-
„ re venir la colombe du deluge. Je
„ ne crois pas qu'à l'occasion d'une
„ assemblée de Juges, que Ciceron
„ trouvoit aussi mal composée qu'u-
„ ne Academie de jeu, on soit cu-
„ rieux d'apprendre si les dez des
„ Anciens étoient cubiques, ou ter-

„ mincz en cones par deux côtez, „ s'ils étoient marquez de nombres, „ ou avec des figures d'animaux. „ Dans chaque Auteur on doit voir „ d'abord quel eſt le ſujet principal „ qu'il traite, & rapporter là toutes „ ſes remarques. Dans les lettres à „ Atticus l'hiſtoire du tems de Ci- „ ceron, la forme du gouvernement, „ les differens caracteres de ceux qui „ étoient en place, leurs vûës, leur „ politique; voilà ce qu'on cherche, „ & qu'on ne ſçauroit trop develop- „ per, le reſte n'eſt qu'acceſſoire.

Cette ſage retenüe auroit épargne bien de l'ennui aux Lecteurs, ſi de fameux Commentateurs l'avoien connüe & pratiquée. Il faut eſperei que l'exemple de nôtre Auteur ſer aussi imité que ſes remarques ſon approuvées.

Il faut, dis-je, l'eſperer; car i eſt toujours à craindre que la natioi des Commentateurs n'ait plus d *Mathanaſius* que de *Mongaults* : le eſprits juſtes par malheur ſont plu rares, que les pedans laborieux 8 ſottement vains.

Le nouveau Traducteur donn

quelques avis à ſes Lecteurs que nous ne devons pas omettre. Il ſuppoſe qu'ils ont quelque connoiſſance de l'hiſtoire des derniers tems, de la Republique Romaine : il conſeille à ceux qui n'en feroient pas aſſez inſtruits de lire dans Plutarque *les vies de Ciceron, de Ceſar, de Pompée, d'Antoine & de Brutus*, avant que de lire ſa traduction.

L'Auteur a rendu compte de ſa maniere de traduire dans ſa préface ſur *ſa verſion Françoiſe d'Herodien.* Le texte qu'il met ici ſous les yeux du Lecteur ne lui a pas permis de n'être pas auſſi exact qu'il ſe puiſſe, & il eſpere de l'équité des Lecteurs qu'ils ne le condamneront pas, dès que ſa traduction ne répondra pas à la premiere idée que les paroles du texte pourroient quelquefois leur donner. Un Traducteur a plus d'habitude avec ſon Auteur, que n'en ont ſes Lecteurs ; il connoît mieux les manieres de penſer & de s'exprimer qui lui ſont propres, ſon cœur, ſon eſprit, ſes ſentimens, la matiere qu'il traite, & les ſituations où il ſe trouve. Il prend parti ſur ces con-

noiſſances, & le Lecteur, à qui elles manquent, eſt plus ſujet à ſe mécompter & à s'arrêter au ſens apparent, quand il devroit creuſer juſqu'au ſens caché.

Il ne nous reſte plus qu'à mettre, ſelon nôtre coûtume generalement approuvée, le Lecteur en état de juger par lui même de l'excellence du preſent que Mr. l'Abbé Mongault fait au Public. Nous allons tranſcrire une lettre de ſa traduction, & mettre enſuite la même lettre de la traduction de Mr. de S. Real. C'eſt la XVII. du ſecond livre, qui n'eſt pas la moins obſcure du recüeil.

LETTRE XVII.

De la traduction de Monſieur l'Abbé Mongault.

» Je le vois, comme vous me le di-
» tes ; Pompée ne garde plus de me-
» ſures, on en doit tout craindre, il
» viſe ouvertement à la tyrannie.
» Que conclurre autre choſe de ſon
» mariage inopiné avec la fille de Ce-
» ſar, de l'affaire de la Campanie,

» de la profusion des deniers pu-
» blics ? Quand le mal ne devroit pas
» aller plus loin, c'en seroit toujours
» trop ; mais il est d'une nature à
» n'en pouvoir pas demeurer là. En
» effet, que leur reviendroit il de
» tout ceci, s'ils n'avoient pas d'au-
» tres vûës ? Ils n'en sont venus là
» que pour s'ouvrir le chemin à des
» entreprises encore plus pernicieu-
» ses. Grands Dieux ! Mais, com-
» me vous me le dites, vers le dixié-
» me de Mai nous ne pleurerons pas
» pour cela ensemble à Arpinum.
» Ce seroit avoir bien mal employé
» tout le tems que nous avons don-
» né, vous & moi, à l'étude de la
» Philosophie ; nous nous entretien-
» drons tranquillement de tout çela.
» C'est moins à present un rayon
» d'esperance qui me soutient, que
» l'indifference profonde à laquelle
» je suis parvenu, surtout par rap-
» port aux affaires publiques. Je vous
» avoüerai même (car c'est quelque
» chose de connoître ses défauts)
» que ma vanité, & ce foible que
» j'ai pour la gloire, trouve leur
» compte à tout ceci. J'appréhen-

» dois quelquefois que les
» que Pompée a rendus à l'E
» paruſſent à la poſterité plus
» que les miens. Il m'a bien
» de cette peur ; car il eſt ſi fc
» bé que les plus mépriſa
» toyens paroiſſent élevez
» de lui, mais nous en parlei
» ſemble. Vous pourriez b
» encore à Rome quand j'y ai
» & je n'en ſerai point fâché
» vû que cela vous convienn
» ſi, comme vous me le m
» vous venez ici auparavant,
» de ſçavoir par Theophan
» ment je ſuis dans l'eſprit c
» pée. Vous vous en inf
» avec vôtre exactitude or
» & ce que vous m'en rap
» me ſervira de regle pour
» duite, nous pourrons jug
» ſituation generale des affa
» ce qu'il vous dira.

La même Lettre de la traductio de S. Real.

» Je le crois comme vous
» Pompée commence à s'em

:ſt rien qu'on n'en doive crain-
, & il viſe ſans doute à la ty-
ꞁie. Que veut dire autre choſe
nariage inopiné avec la fille de
ır? La part qu'il a priſe à l'af-
: de la Campanie, & la profu-
des deniers publics? Quand il
ıuroit rien à craindre de plus
èroit toujours trop. Mais la
è eſt de telle nature, qu'il eſt
oſſible qu'elle en demeure là,
où eſt l'avantage pour eux en
cela, s'ils n'avoient point de
ı plus éloignées? Ils n'en ſe-
nt pas venus ſi avant, s'il n'a-
pas été neceſſaire d'y venir
r acheminer de plus mauvais
:ins. Grands Dieux! Mais
me vous dites, environ le di-
ıe Mai nous ne pleurerons pas
· cela à Arpinum; ce ſeroit
r bien mal employé tout le
; que nous avons mis vous &
à l'étude; nous en confere-
tranquillement. Ce n'eſt pas
quelque rayon d'eſperance qui
:onſole encore, que l'indiffe-
e profonde à laquelle je ſuis
'enu; ſurtout pour les affaires

„ publiques. Il y a même (car i
„ beau d'avoüer ſes défauts) i
„ dans la partie de mon ame, qu
„ capable de legereté & de van
„ quelque ſorte de joye ambiti
„ & maligne ſur ce ſujet. Je ſ
„ frois avec peine que les ſerv
„ de Pompée paruſſent à la poſte
„ plus grands que les miens. Il
„ bien délivré de ce ſouci ; car il
„ tombé ſi bas, que les plus mé
„ ſables citoyens ſont à cette he
„ élevez en comparaiſon de lui. N
„ nous en parlerons à loiſir. Vo
„ ſi vous pouvez vous trouver à
„ me quand j'y arriverai : ſi v
„ commodité le permet vous m
„ rez plaiſir ; ſi non, & que vous
„ niez ici comme vous dites,
„ chez de Theophanes commen
„ ſuis dans l'eſprit de ce Heros
„ gradé. C'en eſt aſſez pour v
„ obliger à vous en inſtruire a
„ vôtre affection ordinaire : ce

eur, après avoir comparé ces deux raductions, ne souffre patiemment que Mr. de S. Real n'ait pas achevé a sienne, & qu'il ne souhaitte ardemment que Mr. l'Abbé Mongault tienne sa parole, & traduise *les lettres de Ciceron à Brutus & à Quintus son Frere.*

ARTICLE CXLIII.

SULPICII SEVERI QUÆ extant opera omnia &c. C'est à dire, *Tout ce qui reste des ouvrages de Sulpice Severe, en deux tomes, dont le premier comprend ce qui avoit déja été imprimé, & des Notes de Jean Vorstius; le second contient des lettres qui n'avoient point encore été publiées, avec les ouvrages precedens, & des notes de Jean le Clerc.* A Lipsic, chez Thomas Fritsch, 1709. *In douze,* 600 *pages pour les deux tomes.*

SUlpice Severe est distingué entre nos Auteurs Ecclésiastiques par la pureté & l'élegance de son style. Sigonius, Vossius, & d'autres Cri-

tiques, lui trouvent de la re
blance pour le tour de l'expr
avec Saluste. Il n'affecte pas co
celui-ci d'employer des mo
l'ancienne Latinité; mais il n
point ceux que le Christianisme
mis de son tems en usage.

Ses ouvrages sont l'histoire
depuis la création du mond
qu'au Consulat de Stilicon &
relien en 400. la vie de S. M
trois lettres, une contre les d
teurs de la gloire de S. Marti
les deux autres de la mort de S.
tin; trois dialogues, dont le
mier est des vertus des Moines
rient, & les deux derniers des
tus de S. Martin. Ces ouvrage
souvent été imprimez, & so
tre les mains de tout le monde.

Les notes de Vorstius sont e
te édition au bas des pages,
sont la plûpart que Grammati
consistant en un parallele des ex
sions de Sulpice Severe avec de
blables expressions de Ciceron
Tite-Live, de Cornelius Nep
des autres Auteurs de la bonn
tinité: il en blâme quelques-

& d'autres lui paroiſſent extraordinaires. Il fait en peu d'endroits des corrections dans le texte. Les notes hiſtoriques & chronologiques ſont en petit nombre, & peu conſiderables.

Le ſecond tome contient ſept lettres de Sulpice Severe, que Mr. Baluze & Dom Dacheri ont tirées des manuſcrits, & ont fait imprimer, celui-là dans le premier tome de ſes Mélanges, *Miſcellaneorum*; celui-ci dans le cinquiéme tome de ſon Spicilege. Elles ſont attribuées à Sulpice Severe, & ſur la foi des manuſcrits, & ſur la conformité du ſtyle. D'ailleurs, les deux premieres, écrites à ſa ſœur Claudia, ſur le Jugement & ſur la Virginité, ſemblent être autoriſées par Gennadius, qui dit qu'on voyoit de lui des lettres à ſa ſœur, pour l'exhorter à l'amour de Dieu, & au mépris du monde. Mr. Baluze obſerve, que Ruricius Evêque de Limoges paroît les avoir lûës, & en avoir imité quelques endroits.

La 3e. lettre eſt écrite à S. Paulin, à qui Sulpice Severe envoyoit un

cuisinier habile à servir une t
où il ne paroissoit que des boi
& des légumes. C'est une ra
ingénieuse, à laquelle S. Paul
pond sérieusement en sa lettre

La 4e. est peutêtre au mê
Paulin. La 6e. à un nommé Sa
elle est d'un style ampoullé, qu
vient peu à Sulpice Severe : ce
l'écrit demande pour ses ferm
Salvius qu'il se désiste de les
La 5e. & la 6e. ne portent poin
criptions ; celle-là semble
d'un autre style ; elle demand
quelqu'un une exemption d
tribuer aux Jeux publics : c
est un billet fort court sur la n
té & le plaisir d'un comme
lettres entre les amis.

On auroit plus d'obligation
le Clerc, d'avoir joint ces
nouvellement découvertes a
tres ouvrages de Sulpice Seve
n'y avoit point ajouté ses note
considerées en elles mêmes n
roient lui faire honneur. Le I
en jugera par quelques échan

Sulpice Severe commence
miere lettre à sa sœur, en

moignant un grand désir de l'aller voir. *Nam & desiderabam desiderio meo in tuo adspectu satisfacere, & opus Domini nostri inter nos obiter videbamur acturi, cum alter alterum consolando, calcata mole sæculi viveremus.* « Je » souhaittois d'avoir la satisfaction » de vous voir, dans la pensée que » nous loüerions ensemble l'œuvre » de Dieu en nous, nous félicitant » l'un & l'autre de la vie que nous » avons choisie, après avoir foulé » aux pieds les digues que le siécle » nous opposoit. Mr. le Clerc prétend qu'il faut lire, *videremus*, au lieu de *viveremus* : & non seulement par cette prétenduë correction il affoiblit la pensée de Sulpice Severe, mais il ne fait pas attention au *videbamur* qui précede, & au *alterutrum*, qui se rapporte à *consolando*. Toutes ses autres corrections & ses nôtes grammaticales ne semblent pas plus justes, excepté une en la seconde lettre ch. 24. où il met *lomentis* pour *lamentis*. Severe Sulpice dit d'une Vierge Chrétienne : *Cœlestis abutatur nitro doctrina, & lamentis spiritualibus emundetur.* « Qu'elle use du ni-

„ tre de la celeste doctrine, & des „ bains spirituels. On sçait l'ancien usage du nitre dans les bains pour frotter le corps, & c'est le fondement de la métaphore qu'employe en cet endroit Sulpice Severe, le mot *lamentis* n'y convient pas. Mr. le Clerc n'a pas fait attention au nitre, qui prouve sa correction, & il l'appuye par des obscénitez.

Mr. le Clerc a aussi mal réussi dans les notes théologiques de ces paroles de la premiere lettre ch. 4. *Si æternitatem cogites, si Cælorum regna consideres, quæ utique nobis Dominus, licet peccatoribus præstare dignatur; quæ tandem condigna passio est, quæ tanta mereamur?* " Si vous pensez à l'éter-„ nité, si vous considerez le Royau-„ me du Ciel, que le Seigneur veut „ bien nous donner, à nous qui som-„ mes pecheurs; que pouvons-nous „ souffrir qui merite une si grande „ récompense? Mr. le Clerc infere de là que Sulpice Severe exclut le merite des bonnes œuvres; & il n'a pas pris garde qu'au chapitre suivant il y a, *merita honorata per gloriam*, „ les merites honorez ou recompen-

» ſez de la gloire ; & que dans ces deux premieres lettres les merites ſont partout recommandez.

Sur la premiere lettre ch. 11^e^. il ne peut ſouffrir, dit-il, ces expreſſions, *Dieu eſt mort*, *Dieu a ſouffert la mort.*

Il a dreſſé toutes ſes notes ſur la ſeconde lettre, à combattre la virginité Chrétienne ; & il en parle, comme faiſoit autrefois Jovinien.

ARTICLE CXLIV.

COMMENTAIRE LITTERAL *ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Par le R. P. D. Auguſtin Calmet, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* JOB. A Paris, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Auguſtins, 1712. *In* 4°. *pages* 466.

NOus ne ſuivons que de loin le ſçavant Auteur, puiſqu'on imprime le dernier tome de ſon Commentaire ſur l'ancien Teſtament, & le premier tome de ſon Commentai-

re sur le nouveau Testament
nous rendrons compte au I
de tous les tomes dans l'ordre
ont paru. Il n'en est aucun
nous fournisse une riche mati
Le livre de Job a besoin
Commentaire ; il fait naît
foule de questions. Dès le t
dispute sur l'existence de Job
tems où il a vécu, sur son p
genealogie, sa Religion, su
teur du livre qui porte son n
tems où il a paru, l'occasion
crire, son authenticité. Le
met rapporte fidellement t
que les Interpretes ont dit
questions. Pour lui, il croit q
est Jobab, un des Rois d'I
descendant d'Esaü, dont Mo
le au XXXVI. ch. de la Genese
vivoit vers le tems de la sort
gypte; qu'il adoroit un seul
comme les Patriarches l'avoie
ré, & qu'il suivoit la Religi
braham & d'Isaac ses Ancêtre
l'Auteur de son histoire est,
lomon, ou un Juif plus réce
ce Prince, & plus ancien q
bie; que le dessein de l'Aute

de refuter par l'exemple de Job une opinion qui regne encore en Orient, *que les afflictions sont toujours le châtiment de quelque peché.* Le P. Calmet refute vivement ceux qui ont regardé ce livre comme un poëme, & Job comme un personnage fabuleux : on avance cette conjecture sans preuve, & contre l'autorité expresse de l'Ecriture, car il est parlé de Job dans le livre de Tobie & dans la Prophetie d'Ezechiel, de maniere à ne pas laisser douter qu'il n'ait veritablement existé, & que son histoire ne soit veritable. On ne peut nier cependant que l'Auteur ne lui ait donné en quelques endroits un tour poëtique pour l'expression, mais sans en alterer les circonstances.

L'Authenticité de ce livre est aussi aisée à démontrer que l'existence de Job. S. Paul l'a cité comme une Ecriture Sainte : les Juifs l'ont toujours mis au rang des livres sacrez, & Josephe ne l'en a pas retranché, puisqu'il en compte vingt deux ; ainsi l'argument qu'on veut tirer du silence de cet Historien n'a aucune force.

Tous les Peres reconnoissent le livre de Job pour un livre Canonique ; le seul Theodore de Mopsueste en a fait une critique impie, & c'est un des chefs sur lesquels cet Heresiarque a été condamné.

L'opinion que le P. Calmet suit, qui confond dans une même personne Job & Jobab Roi d'Idumée, est ancienne & la plus commune ; mais à parler franchement elle ne nous paroît pas assez solidement établie : nous ne voyons de certain sur la personne de Job, & sur l'Auteur du livre qui porte son nom, que trois choses. I. Job a vécu depuis la sortie d'Egypte, car il est parlé dans le XXVI. chap. du passage de la mer rouge. II. Il a vécu avant Tobie. III. Il a vécu dans l'Idumée, ou dans l'Arabie voisine : toutes les citations de son livre en font des preuves convaincantes. Pour l'Auteur, il nous paroît vraisemblable que Job lui même, ou un de ses amis, a écrit cette histoire en Iduméen. La place que le livre de Job a dans les Bibles Hebraïques marque que les anciens Hebreux ont été persuadez que l'Ecri-

vain sacré de ce livre étoit plus ancien que David. La ressemblance de la doctrine & des expressions, avec les expressions, avec la doctrine des Pseaumes & des livres de Salomon, ne prouve pas que l'Auteur de ce livre soit Salomon, ou un Juif plus récent que lui. Il n'est pas surprenant qu'un des descendans d'Isaac ait eû de Dieu les mêmes idées que Daniel & Salomon ; & les expressions du Roi Prophete & du Sage, qui ont quelque rapport avec celles du livre de Job, ne sont pas si propres de ces deux Ecrivains sacrez, qu'un Iduméen d'un genie aussi sublime que le leur n'ait pû s'en servir. La langue dans laquelle ce livre est écrit est trop mêlée de Chaldéen & d'Arabe, pour qu'on puisse l'attribuer à un Ecrivain Juif, ni le regarder comme une version ; c'est selon toute apparence l'original même écrit en Iduméen, qui ne devoit pas differer de l'Hebreu, plus que le langage dans lequel ce livre est écrit en differe. Voilà ce que le Pere Tournemine pensei de Job, & de l'Auteur de son histoire.

Novembre 1714.

Le P. Calmet répond fo
dans ses notes sur le premier
tre, à l'objection ordinaire c
sentiment qui fait Job Idum
dit que l'Idumée n'étoit pa
rient de la Judée ; parce q
distingue pas l'étenduë di
qu'a eû cet Etat en differe
une partie de l'ancienne Idu
fine de l'Arabie & de la (
étoit à l'Orient du Jourdain
le païs d'Hus, ou l'Ausite d
mée, à qui Hus Horréen av
né ce nom ; là étoit Theman
noit un des amis de Job.

L'assemblée des enfans c
où Satan se trouve est une idé
que de l'Auteur, une de ces
les dont les livres Orienta
pleins ; mais cette parabole
idée poëtique, exprime nol
de grandes, d'importantes
La providence de Dieu, a
sur tout à ce qui se passe
monde, providence dont il f
cuter les decrets, non seulem
les Anges, mais par Satan m
compte qu'il se fait rendre
ministres de ses volontez ; la

Satan contre les hommes, & le penchant furieux qu'il a de leur nuire, rage, fureur, qu'il ne peut exercer qu'autant que Dieu le permet.

L'Auteur remarque sur le second chapitre, que quelques Peres ont crû que ce ne fut pas la femme de Job qui lui tint le discours impie rapporté dans ce chapitre, & qui est fort amplifié dans les Septante, que Satan avoit pris la forme de cette femme pour persecuter Job. Mais le plus grand nombre des Peres croit que le Demon, en frapant toute la famille de Job, avoit épargné son épouse, pour s'en servir contre Job comme du dernier trait, & de celui qu'il jugeoit le plus propre à terrasser cette invincible patience; il n'avoit garde de prendre sa place, il n'auroit pû la mieux remplir.

Dans la derniere note sur ce même chapitre l'Auteur rejette une pensée d'Olimpiadore, appuyée par Sanctius & Mercorus, il croit que les amis de Job ne demeurerent pas sept jours entiers assis à terre auprès de lui sans manger, sans boire, sans dormir. L'Ecrivain sacré à pû dire

qu'ils demeurerent aſſis ſur la te
auprès de lui ſept jours & ſept nu
quoiqu'ils priſſent quelque repo
qu'ils ſe retiraſſent pour mang
Cette penſée nous paroît fort raiſ
nable, & nous ne croyons pas qu'
faſſe violence au texte. On dit qu
a paſſé le jour & la nuit auprès d
malade, quoiqu'on ſe ſoit re
quelques heures pour dormir
pour manger.

On diſpute s'il faut lire *celtè*,
certè, dans la Vulgate au verſet
du ch. XIX. de Job ; le Pere Calı
a conſulté plus de quarante ſix ı
nuſcrits de la bibliotheque du R
de celle de M. Colbert, de celle
l'Abbaye de S. Germain des P
& de quelques autres ; les plus
ciens & les meilleurs ont *certè*. I
de Bruges a trouvé *celtè* dans ſ
manuſcrits, & *certè* dans treize
Jerôme a lû *celtè*, & c'eſt la mani
de lire que nôtre Auteur préfeı
l'autre. Les Copiſtes, qui ignoroi
que *celtè* ſignifie un burin, l'ont ch
gé en *certè*, mot plus connu.

Il eſt dit dans le dernier verſet
ch. CLI. que *Leviathan*, que le P

Calmet, après beaucoup d'Interpretes, prend pour le crocodile, *eſt Roi de tous les ſuperbes : Ipſe eſt Rex ſuper omnes filios ſuperbiæ.* Les Interpretes ſont fort partagez ſur ces ſuperbes, ces enfans d'orgüeil dont le crocodile eſt Roi. Le Paraphraſte Chaldéen a traduit, *ſur tous les enfans des montagnes*, ce qui ne fait aucun ſens, & ne convient point au crocodile. Les Septante ont traduit, *de tous les animaux des eaux.* Symmaque, *de tout animal qui frémit.* Le ſçavant Benedictin propoſe une conjecture fort heureuſe : il croit que ces enfans d'orgüeil ſont les Egyptiens, déſignez en d'autres endroits de l'Ecriture par l'épithete de ſuperbes; ils adoroient le crocodile ; & *Pharaon*, nom commun à tous leurs Rois, ſignifie *crocodile.*

Qu'il me ſoit permis de hazarder à mon tour une conjecture. Je penſe que ces enfans d'orgüeil, dont le crocodile eſt Roi, ſont les animaux que l'orgüeil d'Adam a ſouſtraits à l'empire de l'homme, le crocodile eſt le plus formidable de tous les ennemis de l'homme. D'autres allu-

ſions au peché d'Adam, qu'or ve dans le livre de Job, rende vraiſemblable cette explicatio revient à la traduction de Sy que : *Il eſt le Roi de tout anim fremit.*

Le Commentaire dont nou lons eſt précedé de deux di tions dont nous allons donne trait.

Extrait de la premiere diſſerta la maladie de Job.

Pour ſe former la plus t idée des maux que ſouffrit J ſuffit de penſer que ſon corps vré à toute la fureur du Déme détail que le S. homme fait peines, n'ajoute preſque rien idée, quoiqu'il renferme tou eſpeces de douleurs les plus c tes & les plus inſupportables. Chryſoſtome dit *qu'il endura t maux du monde dans un ſeul corp* neda, un des plus ſçavans Int tes de l'Ecriture, dont le con taire ſur Job renferme tout ce peut ſouhaiter pour l'intell

de ce livre si obscur ; Pineda compte jusqu'à trente deux maladies, dont ce modele de patience fut affligé : la lepre étoit comme le fond de toutes ces maladies. Le Pere Calmet le prouve, après Pineda & les Peres : il suit aussi l'opinion de cet Interprete, & de quelques autres Interpretes & Medecins du premier ordre, que la lepre & le mal de Naples étant à peu près le même mal, Job a ressenti toutes les incommoditez de ce dernier, sans cependant être coupable d'aucune impudicité.

Ces maladies vinrent sans doute de l'opération du Démon ; mais le Démon a pu se servir des causes naturelles & les appliquer, la guérison fut aussi certainement miraculeuse. Bartholin s'est exposé à la dérision publique, quand il a temerairement avancé que la cendre sur laquelle Job étoit couché avoit été le remede de ses ulceres, parce que la cendre desseche. On ne sçait pas comment Dieu opera cette guérison, & la fable que debitent quelques Ecrivains Orientaux sur les circonstances de ce miracle, & qu'on peut lire dans

la dissertation dont nous parlons, ne merite que du mépris.

Extrait de la seconde Dissertation sur le verset 18. *du ch.* XXIX. Sicut palma multiplicabo dies : *Je multiplierai mes jours comme le palmier.*

L'embarras de ce passage vient de la signification du mot *chol*, qui se trouve dans l'original ; *je multiplierai mes jours comme* CHOL, les Septante l'ont traduit par le mot *Phœnix*, aussi équivoque que *chol*, il se prend pour *un Phénicien, pour l'ivraie sauvage, pour le palmier,* pour le fameux oiseau qui a retenu ce nom en Latin & en François, *le phœnix*. Les Rabbins donnent ce dernier sens au mot original *chol* : il signifie, selon eux, un oiseau prodigieux d'un vie très-longue. S. Jérôme a préferé la signification de palmier : les nouveaux Traducteurs Protestans se sont attachez à la signification la plus ordinaire du mot *chol*, & ils ont traduit, *je multiplierai mes jours comme le sable.* Nôtre Auteur s'arrête à cette interpretation ; mais l'autorité des

Septante & de S. Jerôme nous retient dans l'interpretation de la Vulgate, & si nous la quittions, ce seroit pour suivre l'idée des Rabbins, qu'on peut concilier avec les Septante, à cause de l'ambiguité du terme Grec que les Septante ont employé.

Il faut convenir que les nouveaux Hebraïsans ne sont point comparables aux Septante, ni même à S. Jerôme dans la connoissance de la langue Hébraïque; & que nous ignorons aujourd'hui le sens & la force de beaucoup de mots dont ils connoissoient l'usage. *Chol* est de ce nombre, il signifie *sable* en Hebreu : il signifioit peutêtre en Iduméen, ou un palmier, ou le phœnix; on parloit encore Iduméen du tems des Septante, il faut les en croire. D'ailleurs, il n'y auroit aucun inconvenient que Job se comparât au phœnix, quoique ce soit un oiseau fabuleux : on sçait qu'il y a dans l'Ecriture d'autres allusions aux fables répanduës en ces tems-là, comme à celle du serpent qui bouche ses oreilles pour ne pas être charmé par les paroles magiques de l'enchanteur.

Le P. Calmet, à l'occaſion de
diverſes interpretations du verſe
queſtion, rapporte avec ſon exa
tude ordinaire tout ce que les
ciens nous apprennent du phœ
la deſcription qu'ils ont faite de
oiſeau, toujours ſeul de ſon eſp
les diverſes opinions ſur l'âge q
vit : communément on lui don
cinq cens ans de vie; mais d'au
Auteurs l'ont étenduë juſqu'à m
& quatorze cens ans, Manilius juſ
douze mille neuf cens cinqua
quatre ans. Sa mort, ſes funerai
ſa reproduction merveilleuſe, ſ
auſſi expliquées ſoigneuſement. L'
teur conclut que tout ce qu'on a
de cet oiſeau eſt une fable qui
aucun fondement, ou qui n'eſt f
dée que ſur ce que les anciens
voient de cet admirable oiſeau
Indes, qu'on appelle oiſeau de p
dis, à qui cependant ni le long â
ni la reproduction du Phœnix,
convient point.

La comparaiſon de Job avec le pl
nix n'en ſeroit pas moins juſte ; n
elle eſt plus juſte avec le palm
qui vit long tems, qui repouſſe

ın tronc brûlé, & dont la fécondité
ſt celebrée par tous les Naturaliſtes.
'line dit qu'un ſeul palmier forme
ne forêt autour de lui, & que quand
eſt arraché, ſes plus petites bran-
ıes plantées en terre ne manquent
ıs de devenir des arbres. Il faut
ıcore remarquer que le palmier eſt
ıns l'Ecriture le ſymbole du juſte,
ſurtout du juſte récompenſé, après
'oir été éprouvé dans l'affliction.
Les nouvelles traductions en met-
nt *le ſable* à la place du palmier
:ndent la comparaiſon moins belle;
ıais elles ne changent point le ſens;
:s jours multipliez comme le ſable
onnent l'idée d'une très-longue
ie.

ARTICLE CXLV.

ELATION DU VOYAGE DU Royaume d'Iſſiny, Côte d'or, Païs de Guinée, en Afrique; la deſcription du païs, les inclinations, les mœurs & la Religion des habitans; avec ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable dans l'établiſſement que les François y ont fait. Le tout exactement recüeilli ſur Novembre 1714.

les lieux, par le R. P. Godefro
Préfect Apostolique des Missi
FF. Prêcheurs aux côtes de
Religieux du Couvent de Bon
velle de Rennes en Bretagne.
de figures en taille douce. A
chez Arnoul Seneuse, Qu
Augustins, à la Sphere, &
Jean Raoul Morel, à l'ent
la grande salle du Palais, à l
S. Jean, 1714. *In 8°. pages 2*

C'Est, dit l'Auteur, un monde dont il nous do description, & bien differe celui où nous vivons : d'autre tes, d'autres animaux, & d'autres hommes, & un autre des Monarques qui ne sont q paysans, des villes qui ne sont que de roseaux, des peuples q sans soin & vont nuds ; dont ques-uns, comme les poissons tent les rivieres ; & les autres me les vers, se cachent sous te

Le R.P. Loyer eut dès sa pre jeunesse une grande envie de ger, non pour contenter sa sité ; mais pour travailler au

des ames : il y fut excité par la lecture d'une Relation des Isles Antilles composée par le P. Chevillard Dominicain, & prit l'habit du même Ordre. Sa premiere expedition Apostolique fut à la Grenade & à la Martinique, & il s'en fallut peu que ce ne fût aussi la derniere, & le terme de son zele. Car à la Grenade les Caraïbes le lierent, le dépouïllerent, & sans un d'entre eux qui étoit Chrétien, leur cruauté seroit allé plus loin : à la Martinique en assistant plusieurs personnes frapées de la peste de Siam, il en fut frapé lui-même si violemment, que pendant qu'on lui administroit l'Extreme-Onction, il parut avoir expiré, & qu'elle ne fut pas continuée ; nouveau danger, car comme on se hâtoit d'enterrer les morts, c'en étoit fait de lui, sans qu'heureusement il revint à donner quelque signe de vie. Ayant repris ses forces il passa à S. Domingue, mais il fut obligé par de continuelles coliques de retourner en France.

Tant de dangers & d'incommoditez ne rallentirent point son ardeur. En 1700. il alla à Rome re-

présenter à la Congrégation (
Propagande le besoin de Missic
res qu'avoit la Côte de la Gu
où tous ceux de son Ordre ét
morts depuis plusieurs anné
obtint ce qu'il demandoit, &
nommé Préfect, ou Superieur (
Missions.

A son retour en France il tı
que le Roi renvoyoit en leuı
d'Issiny deux Noirs, Aniaba &
ga, après les avoir fait instruire
la Religion, avoir pourvû ma
quement à leur entretien pe
plusieurs années, & les avoir l
rez chacun d'une Lieutenance
son Régiment. Ceux qui les av
amenez en France, avoient dit (
niaba étoit fils du Roi d'Issin
devoit être son successeur, que
ga étoit son cousin : sur ces as
ces le Roi n'épargna rien, p
principe de Religion, se prom
qu'ils l'introduiroient & la fe
recevoir dans leurs Etats. Le
valier d'Amou, commandant l
seau du Roi le Poli, étoit char
les reconduire : le P. Loyer &
Jacques Villard son compagn
rent place sur ce vaisseau.

Ils partirent de la rade de la Rochelle le 19e. d'Avril 1701. & arriverent le 8e. de Mai à Santa-Crux dans l'isle de Tenerif, le 19e. du même mois à l'isle de Gorée, le 11e. de Juin à Sestre, où pendant huit jours qu'ils s'y arrêterent Aniaba ne les édifia pas par sa conduite, le 25e. de Juin à Takuechué, premier village du Royaume d'Issiny.

Le P. Loyer fait la description de tous les endroits où ils toucherent, & quoi qu'elle merite d'être lûë, on ne s'y arrête pas, afin d'arriver plûtôt au terme de son voyage. On est d'ailleurs instruit de ce qui regarde les Canaries; & on sçait que les côtes de Guinée, quoique le terroir soit sablonneux, sont assez abondantes en ris, millet, maïs ou blé d'Inde, patates, bananes, melons d'eau, & autres fruits; que les bœufs, moutons, volailles, n'y manquent pas; que les forêts sont remplies d'éléphans, de cerfs, de dains, de chevreüils, de bêtes feroces; enfin, que les hommes & les femmes vont le corps nud, couvrant seulement leur nudité d'une toile de cotton

nommée *peigne*. Les Rois so
la comme le peuple , & ils
tous dans des cases faites de
A l'arrivée des François
gres du païs témoignerent u
de joye, & leur firent *aquie*
c'est à dire, serviteur, mot
civilité consiste à prendre la
celui qu'ils saluent ainsi, &
rer les doigts jusqu'à ce qu
quent. Le Roi se nommoit
& vint d'Assoco, lieu de sa
ce, village capital de ses E
luer Mr. le Chevalier d'At
étoit accompagné d'Aniaba,
descendu à terre, & des pri
de sa Cour. Après avoir m
reconnoissance pour les bo
Roi de France envers lui
tion, & fait des remercimens
traitement qu'Aniaba avoit
France; il permit aux Fran
bâtir un Fort sur ses terre
lieu fut choisi à l'embouchu
riviere où le vaisseau alla mo
5^e. de Juillet, avec beauc
peine & de dangers à cause
sans.

Mr. de Gabaret Lieutenan

Novembre 1714.

cond se mit dans un canot pour y aller, avec les deux Peres Dominicains, & dix ou douze autres personnes : le canot fit *kikribou*, c'est-à-dire, qu'il tourna ; & le plus grand mal qui en arriva, c'est qu'ils burent de l'eau salée. Il y eût plus à souffrir à terre, le jour sous un soleil très-ardent, la nuit sous une pluye très-violente, sans manger & sans boire. Le lendemain le Capitaine Yamoké frere du Roi Akasini & le Capitaine Emon son neveu s'y étant rendus, il ne fut question ni de contract de donation, ni de prise de possession : mais Yamoké fit couper une branche d'arbre, la donna à Emon qui la planta en terre, & la fit toucher à tous les François presens. Le jour d'après Mr. d'Amou descendit à terre ; & Emon, qui l'étoit venu recevoir à la sortie du canot, lui fit bâtir une case en moins de trois heures.

Le 9^e^. de Juillet fut destiné pour l'Audience, à laquelle Mr. d'Amou & sa suite se rendirent en canot au bruit des tambours & des trompettes. Le P. Loyer en fait ainsi le ré-

cit. « Lorſque tout fut diſpoſé on
„ nous avertit que le Roi nous man-
„ doit. Nous traversâmes trois peti-
„ tes cours au milieu d'une double
„ haye de ſoldats Negres armez de
„ ſabres & de fuſils, qu'ils tenoient
„ préſentez & bandez. Nous fûmes
„ ainſi conduits à la ſalle d'Audien-
„ ce, où le Roi étoit aſſis ſur une
„ eſpece de trône. Mr. d'Amou lui
„ ayant fait la reverence, me pré-
„ ſenta à lui pour en faire autant, ce
„ que firent après nous les autres
„ François au nombre de dix ou
„ douze. Il nous fit l'honneur, à Mr.
„ d'Amou & à moi, de nous faire
„ préſenter des ſiéges : les autres ſe
„ placerent où ils purent. Nous de-
„ meurâmes-là près d'une heure aſ-
„ ſis à nous regarder les uns les au-
„ tres ſans rien dire. Leurs trompet-
„ tes, leurs tambours & leurs autres
„ inſtrumens, qui faiſoient un bruit
„ épouvantable, nous euſſent bien
„ empêché de nous faire entendre,
„ ſi nous euſſions voulu rompre le ſi-
„ lence.

„ La ſalle d'Audience eſt une pe-
„ tite hale, ou grange, bâtie de ro-

ſeaux, & couverte de feuilles de
„ palmiers : elle n'eſt ni ornée, ni
„ meublée, ni pavée. Le trône de
„ ce Roi eſt un lit qu'il a acheté des
„ Anglois, à quatre petites colon-
„ nes torſes, de couleur d'ébene,
„ couvert de quatre peaux de tigrés,
„ ſans ciel & ſans rideaux. Le Roi
„ aſſis ſur ce lit, les pieds pendants à
„ terre, avoit à la bouche une pipe
„ longue d'environ une braſſe ; &
„ c'eſt parmi eux la contenance la
„ plus noble. Il étoit nud, à une
„ peigne près rayée de blanc & de
„ bleu ; un chapeau bordé d'argent,
„ avec une plume ſur la tête ; ſa bar-
„ be griſe cordelée en vingt pe-
„ tites treſſes, qui étoient enfilées
„ en de petites pierres, nommées
„ aigris.

„ Sur le même Trône, & un peu
„ en arriere, étoient aſſiſes les deux
„ femmes favorites de ce Roi, ayant
„ chacune ſur le cou un ſabre à poig-
„ née d'or, d'où pendoit la figure
„ d'un crâne de brebis auſſi d'or. El-
„ les étoient ornées de colliers, de
„ braſſelets & de plaques d'or. Der-
„ riere le trône étoient ſix autres

„ femmes ornées à peu près de mê-
„ me, mais moins richement. Ya-
„ moké étoit assis d'un côté, Aniaba
„ de l'autre, sur un siege plus bas,
„ tous les Capcheres, ou Seigneurs
„ du Royaume, étoient presens &
„ à terre. Banga servoit d'Interprete.

Quand le Roi eut fini de fumer sa pipe, il fit cesser le bruit; & l'Audience qui commença alors fut secrette, Banga rapportant tout bas à Mr. d'Amou les paroles du Roi, & celles de Mr. d'Amou au Roi. Après quoi le Roi se leva, & sortit brusquement, suivi de son frere Yamoké, d'Emon, & de deux ou trois autres des principaux Capcheres. Ensuite Yamoké regala les François en poissons; c'étoit un Samedi. Peu de tems après le Roi fit revenir Mr. d'Amou & le P. Loyer, & sur les onze heures du soir il les entretint encore, tous assis à terre, sous un cocoïer, & là il fut parlé d'affaires. Aniaba par ses mauvaises manieres s'étoit broüillé avec Mr. d'Amou, & il fallut les reconcilier.

Ce Roi Akafini, selon la relation du P. Loyer, étoit un venerable

vieillard, grand, bien-fait, de tout tems ami des François, ayant beaucoup d'or caché, & en ayant aussi qu'il faisoit rouler dans le commerce, allant lui-même au marché acheter du poisson, des bananes, ou des bagatelles semblables, & disputant sur le prix, autant ou plus que les moindres particuliers. Son Palais est bâti de roseaux, couvert de feuilles de palme, & a pour ornement en dedans un enduit de terre, peinte en quelques endroits de rouge, de gris & de jaune. Ce bâtiment Royal est environné de palissades de roseaux, qui forment trois cours : pour entrer dans la premiere il y a une large échelle de sept ou huit échellons séparez d'environ deux pieds l'un de l'autre ; & quand on est au haut, il y a une semblable échelle à descendre.

Son frere Yamoké étoit son successeur présomptif, selon la loi generale du païs, qui exclut les enfans de la succession de leur pere, & la transporte au parent le plus proche. Le Roi n'a point de revenus fixes : il s'en dédommage par les confisca-

tions, & par la part qu'il prend à son gré sur les presens que ses sujets reçoivent des Blancs, & sur les larcins qu'ils font ; un larcin partagé avec le Roi est autorisé.

Quant au reste des Issinois, ôtez leur la couleur, ils sont bien faits, d'une belle taille & bien proportionnée : ils ont un grand soin d'entretenir la blancheur de leurs dents, en les frottant continuellement avec un certain bois qui naît en leur païs ; & ils ne sont pas moins curieux du noir de leur peau, qu'ils frottent tous les jours avec du charbon broyé & délayé dans de l'huile de palme. Ils ont de l'esprit, & l'œil vif ; ils sont fins, adroits, menteurs, voleurs, avares.

Les femmes sont également bien faites ; toute la magnificence de leurs habits consiste en une peigne, qu'elles aiment d'une couleur éclatante : elles passent néanmoins beaucoup de tems devant leur miroir à s'orner la tête, agençant leurs cheveux en mille diverses manieres avec des gommes & de l'huile de palme, & y attachent des pierres précieuses & des

bijoux d'or. Le même jour qu'elles sont accouchées, elles vont laver leurs enfans à la riviere, & ensuite les portent & les traînent avec elles : rarement elles en ont plus de trois.

La pudicité n'est pas leur vertu, non plus que celle des hommes : toutefois l'adultere est un crime capital pour une femme, & pour celui qui l'a commis, mais entre eux ils s'en quittent ordinairement pour une *bende*, qui est la valeur de cent francs : l'amende croît à proportion de la dignité du mari lezé, & au mois de Juin 1702. Mr. Aniaba fut condamné à sept bendes envers le Capitaine Emon. Ce Mr. Aniaba donnoit là une étrange idée de l'éducation qu'il avoit eûë en France & du Christianisme.

Les anciens habitans originaires du païs se nomment *Veterez* : ils se tiennent sur la riviere dans des cases bâties sur pilotis, & ne s'occupent que de la pêche. Ils font trafic de leurs poissons avec une autre nation nommée *Compas*, qui sont plus avant dans les terres sur des collines très-fertiles. Les Veterez en apportent

du millet, du maïs, du ris, des
names, des bananes & autres c
rées, qu'ils vendent aux Iſſinois
Generalement les habitans de
te côte ſont moins accommodez
les autres Negres. Les caſes des
nois ſont ſi baſſes, qu'à peine
homme peut s'y tenir debout,
porte n'a qu'environ un pied &
mi de haut, & ils n'y entrent gu
que pour ſe coucher, ou pour
mettre à couvert de la pluye;
reſte du tems ils ſont ſous des ap
tis. Leur lit eſt une natte, ou des
ſeaux; leurs meubles ſe réduiſe
quelques pots de terre mal cui
des gamelles ou plats de bois, à qu
ques ſiéges de bois; & s'ils peuv
avoir un coffre de matelot, ils s'e
ment bien meublez.

Leur nourriture ordinaire ſe p
pare en cette ſorte. La premiere fe
me va prendre au magazin la pro
ſion de maïs, de ris, de millet po
le jour: dès le matin les jeunes f
les, les eſclaves, les femmes, b
tent ces grains dans un mortier
bois pour les émonder de leur c
que, enſuite elles les pilent, v

ſant deſſus quelques gouttes d'eau. & puis les broyent ſur une pierre platte : elles diviſent cette pâte en petits pains, qu'elles font bouillir avec un peu d'eau dans un pot couvert.

Quand ils veulent ſe regaler ils font du *toro*. La caroſſe eſt le fruit d'une eſpece de palmier, gros comme une prune, & qui n'a preſque qu'une peau étenduë ſur un noyau; ls la mettent en monceaux, où elle ſe pourrit : alors ils la concaſſent dans un mortier de bois, l'arroſent d'eau chaude, la braſſent avec des bâtons, & en tirent une huile. Ils font cuire du poiſſon dans cette huile, avec un peu de ſel & beaucoup de piment ; c'eſt leur *toro*, dont les Blancs s'accommodent aſſez, pourvû que le piment y ait été épargné. Au reſte, l'uſage des cüeilleres, des fourchettes, des ſerviettes, des tables, n'eſt point établi parmi eux : chacun ſe place à terre autour de la gamelle, & va avec les doigts chercher au fond d'une ſauce abondante ſon morceau de pain ou de poiſſon.

Ils ont un vin de palmier, d'une

couleur & d'un goût de petit lai
qui dès le lendemain qu'il est t
l'arbre, commence de s'aigrir : l
excès il enyvre, & il lâche le ventre
liqueur coule d'une profonde incisi
les Negres font au sommet de l'arb
qu'ils renouvellent tous les jours p
trois mois ; après lesquels le palm
che.

Le Royaume d'Issiny ne s'éten
deux ou trois lieuës dans les terres
ou douze de côte, & ne contient
ou douze villages : le principal d
nommé Assoco, où le Roi reside
tué dans une isle, & composé d'
deux cens cases, qui font mille o
cens ames.

La terre est basse, & n'est qu'u
blanc & aride, qui porte néanm
l'herbe propre à nourrir des troupe
les Negres en vouloient avoir. Elle e
leure dans les isles que forme la riv
y croît des ignames, patates, ba
cocos, palmiers, carossiers, papai
canes de sucre & le tabac y vien
fort bien, de même que la manig
le poivre blanc. Dans les bois il
infinité de petits fruits négligez, c
Loyer a trouvez, les uns d'une c
d'un goût de canelle, les autres d
fle, & de differens aromates. Le *a*
est un fruit rouge de la grosseur d'u
ne mediocre, qui n'a presque qu'u

ſur le noyau ; mais il a cette proprieté, que ſi l'on en ſucce ſeulement un, & qu'enſuite on vienne à manger une orange la plus verte & la plus aigre, ou à boire du vinaigre le plus fort, on ſent le goût des confitures & de ſyrop : l'*aſſabuaie* en ſoi eſt douceâtre & inſipide. Il y a auſſi des pois qui pouſſent ſous terre, & d'autres ſemblables à nos haricots, mais plus délicats.

Tout ce païs abonde en animaux à quatre pieds, domeſtiques, fauves, féroces ; entre autres, en moutons à poil ras, dont la chair eſt excellente ; les brebis portent régulierement deux agneaux de cinq mois en cinq mois ; les civettes y ſont communes, & les Negres les ſuivent à la piſte pour recüeillir le ſuc qu'elles laiſſent ſur les herbes. La multitude & la diverſité des volailles & des oiſeaux n'y eſt pas moins grande. La mer & les rivieres ſont remplies de poiſſons de toutes les eſpeces. Enfin, il ne manque aux Negres que de n'être pas pareſſeux, pour ſe procurer une vie commode & aiſée.

Mais ces avantages ſont contrebalancez par de grandes incommoditez. Car ſans parler des tigres, qui ſont très-dangereux & font de grands ravages, mille inſectes & petites bêtes nuiſibles gâtent & infectent tout, ſauterelles, maringouins & mouſtiques, fourmis, araignées, ſcorpions, rats & ſouris.

Les Negres ne ſont pas ſujets à tant de

diverses maladies que les Euro
ils n'ont guere de remedes co
dont ils sont attaquez : ils ne
pas néanmoins de simples qui se
lutaires , s'ils en recherchoien
ils ont une herbe dont le marc &
des cures surprenantes pour les
& le P. Loyer en a été témoin.
deur d'une fievre ils se font port
viere , & s'y tiennent jusqu'à ce q
soit passé. Il leur survient des tu
croissent gros comme le poing
douleurs inexplicables : en o
peau , un ver paroît qui s'efforce
alors il faut l'aider doucement ,
précaution de ne le pas rompre ,
poisonneroit la partie : & quand
tierement dehors , on lave la pla
l'eau de mer : ces vers sont qu
longs d'une aune & davantage
gros comme un fer d'aiguillett
tres comme une aiguille médioc

Pour la température de l'air ,
ce soit proche de la Ligne , elle
incommode , ni si mal saine qu
en Europe. Les mois de Mai , J
let & Août , sont la saison des p
celle d'ensemencer la terre & d
moisson. Alors il s'éleve quelq
broüillards épais auxquels il n'e
de s'exposer.

Une belle riviere arrose le paï̈
nois , mais une barre en ferme l'

vaisseaux, & ne donne qu'à peine passage aux canots. A sept ou huit lieües au dessus de son embouchure elle est si large, que d'un côté à l'autre les terres ne paroissent que comme un nüage : plus haut elle fait un saut. Quoique les Negres ne soient ni voyageurs, ni curieux de faire des découvertes, quelques-uns d'eux disoient qu'ayant remonté la riviere à dix journées, ils avoient trouvé une ville nommée Abahini ; à trente journées une autre ville nommée Enzoko ; ils racontoient qu'en ce païs-là il y a de grandes & belles villes bâties de pierre ; & ils en avoient rapporté des tapis de Turquie, avec des étoffes fines de coton rayées de soye rouge & bleuë.

La religion des Issinois consiste à reconnoître Dieu Créateur du Ciel & de la terre, & à honorer avec beaucoup de superstition leurs Fétiches. Il est assez difficile de définir ce qu'ils appellent Fétiche : c'est ou une Divinité inferieure, ou un génie qui fait le bien & le mal. Chacun s'en choisit une à sa fantaisie, un morceau de bois rouge, ou jaune, une dent, ou un os de chien, ou de tigre, ou d'un autre animal, une branche d'épine, des cordelettes faites d'écorce d'arbre, ou choses semblables. Ils placent ces Fétiches sur des Autels, n'en approchent qu'avec respect, leur font des sacrifices, & ne manquent pas tous les matins de leur servir à manger de ce qu'ils ont de meilleur ; & il est ordinaire qu'ils

s'imposent des jeûnes & des abſ
en leur honneur. Ils font entrete
cette ſuperſtition par des Devins ,
Chef eſt nommé *Oſnon* , & s'élit p
frage des principaux du païs. Q
ont juré par leur Fétiche , & pr
ment quand ils l'ont mangée , ils
religieuſement leur parole. Mang
tiche , c'eſt en racler un peu dan
ou ſur un morceau de pain , qu
gent enſuite. Ils ſont perſuadez d
rampſycoſe , & d'une révolutio
tuelle des ames en ce monde & d
tre

Leurs coutumes ſont bizarre
la puiſſance & l'autorité s'y regl
nombre des eſclaves : en quoi le
fini , Yamoké & Emon étoien
égaux. Chacun d'eux arme & co
ſes eſclaves dans le tems de guerr
là leurs troupes reglées : les hon
bres ſont comme Volontaires , à
celui des Chefs qui lui plaît. Le
ſont le ſabre , la zagaïe , le fuſ
trompettes ſont des dents d'élep
leurs tymbales , deux baſſins de f
me ovalle , ſoudez. Avec ces in
ils font un grand bruit , mais
ſans harmonie , qui toutefois plai
ment à Aniaba, qu'il le préferoit a
bois du Roi.

Revenons aux François. Ils él
paliſſaderent un Fort en l'endroi

té cedé, & Mr. d'Amou partit pour
ice sur la fin de Septembre, avec
ſſe que dans neuf mois, c'eſt à dire,
de Juin de l'année ſuivante, d'au-
aiſſeaux ſeroient à Iſſiny : mais au
le Mars 1703. que le P. Loyer quitta
s, il n'en avoit encore paru aucun,
te que les François du Fort man-
nt de tout.
dant cet intervalle, les Hollandois
nt un grand commerce dans la Gui-
jaloux de l'établiſſement des Fran-
penſerent à le ruiner. M. Guillaume
, Gouverneur de la Mine, employa
rd les négociations, & puis la force:
icita & par préſens & par promeſſes
ſinois à abandonner leurs nouveaux
; & n'ayant pû les gagner, il ſe ren-
evant le Fort avec quatre vaiſſeaux de
e le 4e. de Novembre 1702. Sur cette
elle Yamoké & Emon vinrent au ſe-
, prierent les François de ſe défen-
ans le Fort, & ſe chargerent de faire
ſte : ils envoyerent même de leurs
aider à faire les Rondes.

à miel, les abeilles se
tant de furie, que ce fi
ceder la place & de sorti
après on rentra par une
pas apperçûë des ennem

Ceux-ci le crurent ab
General commanda
Blancs pour aller s'en
Emon, qui s'étoient n
dans de petits bois, les
dre; & quand ils les vir
jetterent sur eux avec un
tant de courage, malgré
lets de canon qui venoi
qu'ils les firent plier dès
ils les tuerent sans miseri
tion de deux qu'ils em
niers, & de neuf qui
demander quartier aux
rent deux grands canots
leur caisse & leur tromp
perdirent trois hommes,
le fils aîné du Roi, qui e
portée d'un coup de cano

Après cela le seul parti
dre au General Hollando
rer. Les Issinois, fiers
n'entendirent d'abord à
tion qu'il leur voulut fai
le Roi Axafini se relâcha
la vengeance dont les H
naçoient, non seuleme
prisonniers sans rançon,
core dix bendes d'or.

lit que le P. Loyer quitta Issiny au
Mars suivant. Ce fut sur un mé-
aisseau Portugais, qui à cent cin-
ieuës coula à fond, & dont il ne se
u'onze personnes. Ayant gagné le
, il fut saisi d'une paralysie univer-
& réduit à l'extremité. Aussitôt qu'il
it en état de supporter la mer, il
arqua sur la flotte du Brésil, & arriva
onne le 28e. d'Août 1705. d'où il se
t à la Corogne. Là il se remit sur un
au Nantois le 2e. de Juillet 1706. Le
taine, attaqué par un Corsaire Fles-
ois à la hauteur de Barrez, fit une
vaise manœuvre, approcha de terre,
a l'ancre, se laissant enfiler par le vais-
u ennemi qui canonoit fortement, &
i ayant lâché un sac de balles, tua le Ca-
taine Nantois, & blessa quatre ou cinq
tres personnes. Alors le P. Loyer, un
archand de Saumur & le fils de ce Mar-
and, sauterent dans un batteau de pê-
eurs, qui étoient venus à eux du village
isin, d'où ils se rendirent à S. Sebastien
r une mer orageuse. L'Auteur acheva
n voyage jusqu'à Paris par terre.

Tant de fatigues ont absolument ruiné
santé, & la plus robuste n'y auroit pû
ister; en sorte qu'il ne reste plus à son
le que des vœux à faire pour la Guinée.

Le projet d'un établissement à Issiny ne
point suivi. Mr. de Grosbois comman-
nt un vaisseau de guerre, & accom-

pagné de trois autres marchands,
enfin ; mais ce fut pour ramener
çois, qu'il pressa tellement de s'em
que sept se noyerent en passant au
C'est ce que le P. Villard, comp
P. Loyer qui étoit demeuré au Fo
écrit après son retour.

ARTICLE CXLV

HISTOIRE DE LA VIE
*Remy, Archevêque de Rheims
des François, & des differentes
tions de son corps, avec des no
dissertations. Par le Pere Dori
Compagnie de* JESUS. A Chaalo
Claude Bouchard 1714. *In* 12. *p
sans la table.*

LE Pere Dorigny, à qui nous
déja *la vie du Pere Canisius &
Pere Possevin*, a pris de justes
pour ne mêler rien de fabuleux au
évenemens dont la vie de S. Rem
lustrée ; il rend compte de ces
cautions dans sa préface. Les an
moires de la vie de S. Remy péri
le huitiéme siécle. L'abregé que
tus Evêque de Poitiers composa à
de Gilles quatriéme successeur d

x de Clovis ; il a crû apparem-
:lle étoit trop connuë & trop pu-
ur avoir place dans une vie par-
. & qu'il falloit la reserver pour
Quoiqu'il en soit, des raisons
ès d'omettre un fait si éclatant, si
ı Saint dont il écrivoit la vie, si
:lle doit, cette omission, rendre
vez les Critiques de profession à
r sur la fausseté de tout ce que ne
des Ecrivains qui auroient pû &

de S. Remy écrite par Hincmar
:ce où nôtre Auteur a le plus pui-
niracles qu'on y lit ont revolté
Critiques modernes ; on n'ose-
orter dans quels termes Baillet a
e mépris qu'il faisoit de cette vie ;
pourtant que Hincmar étoit *sans*
le plus sçavant des Prélats du
, qu'il avoit du goût & du discerne-
me au delà de la portée de plusieurs
:avans de son siécle : Hincmar
à ces belles qualitez une vertu
e, & beaucoup d'amour pour la
il s'applique autant à examiner
:ter les anciens mémoires sur les-
:omposoit la vie de son saint Pré-

ne l'en ont crû ; le Pere Dorigny devoit-il abandonner cette tradition de Sçavans pour suivre *Baillet ?* Les miracles fréquens & singuliers qu'il a rapportez n'ont pas pû le rendre suspect ; l'Apôtre des François a dû en faire ; le tems des miracles nombreux & surprenans est le tems de la conversion d'un grand peuple. L'Auteur néanmoins ne prétend pas qu'Hincmar ait été infaillible, & il ne l'a pas copié aveuglément.

Le Testament de S. Remy lui a paru, comme au Pape Sylvestre second, à Flodoard, au President Brisson, à Baronius, une piece authentique, quoiqu'il y ait quelques fourrures, comme par exemple, la donation de Douzy par S. Clou.

Les lettres qui nous restent de S. Remy, & celles que Sidoine Apollinaire lui a écrites, & à son frere Principe Evêque de Soissons, sont des titres indubitables. Une lettre de Sidoine donne une grande idée de l'esprit, de la science, de l'éloquence & des écrits de S. Remy. Il avoit commenté plusieurs livres de l'Ecriture sainte, nous les avons perdus, ou du moins il ne nous reste que son commentaire *sur les Epitres de S. Paul*, qui porte aujourd'hui le nom de *Remy d'Auxerre*, à qui la plûpart des Sçavans l'attribuent ; mais Villalpand apporte des raisons pour le conserver à S. Remy, qui ne sont rien moins que méprisables. Le P. Dorigny propose sur ces Com-

 mentaire

entaires une conjecture qui merite
ı'on y fasse attention. Remy d'Au-
:rre, qui a travaillé assez longtems
ıns le Diocese de Rheims, pour-
ıit s'être servi du Commentaire de
Remy en y faisant seulement quel-
ues additions : on en a usé ainsi plus
'une fois à l'égard des ouvrages an-
iens.

Flodoard & la relation d'une
Translation faite par le Pape Leon
X. écrite par un Auteur contem-
orain, le procès verbal de celle que
t dans le siécle passé Leonor d'Es-
ımpes de Valencay Archevêque de
Rheims, Marlot, le Pere le Coin-
e, Bollandus, ont fourni au Pere
Dorigny le reste de ses materiaux ;
l les a mis habilement en œuvre.
On ne peut lui refuser l'éloge d'His-
orien judicieux ; son style est cou-
ant, égal, & ne manque pas de cet-
:e élevation qui convient à l'histoi-
:e ; il a éclairci les faits importans,
obscurs, ou douteux, par de sça-
vantes notes, & par trois disserta-
tions.

La premiere dissertation prouve,
contre l'autorité de Nicetius Evê-

que de Treves dans sa lettre à Clodosvinde, que Clovis ne fut point baptisé dans l'Eglise de S. Martin hors Rheims ; & contre une tradition populaire, qu'il ne le fut point à S. Pierre le Vieux, mais que le lieu de son Baptême est l'Eglise de Nôtre-Dame. L'Eglise de S. Pierre n'étoit qu'un Oratoire : celle de S. Martin à une demie lieüe étoit trop éloignée : Flodoard a marqué l'Eglise de Nôtre-Dame. Ceux qui ont crû voir dans la lettre de Nicetius que Clovis fut baptisé à St. Martin de Tours, n'ont pas fait reflexion que Tours étoit du Royaume d'Alaric Roi des Visigoths. Pour justifier Nicetius, on pourroit dire avec l'Auteur que Clovis, par dévotion pour S. Martin, alla faire des presens à son Eglise hors des murs de Rheims incontinent après son Baptême. Comme la lettre d'Avitus paroît supposée, le Pere Dorigny s'en tient à l'opinion de ceux qui font baptiser Clovis aux Fêtes de Pâques.

La seconde dissertation a pour sujet *le miracle de la sainte Ampoulle*, de ce baume dont on sacre nos Rois,

prétend apporté du Ciel par
lombe dans le moment du
le de Clovis. L'Auteur n'en-
it dans le détail des menües
ons que les Critiques moder-
faites contre ce miracle. Mar-
Tanneur, du Sauſſay y ont
ment répondu ; il s'attache
s forte, tirée du ſilence d'A-
de Gregoire de Tours.
ord il fait remarquer que les
iens de cette objection ne
bien aſſurez : la lettre d'A-
ſt fort ſuſpecte de ſuppoſi-
e Henry Derford a écrit qu'il
à des manuſcrits de Gregoire
urs où le miracle de la ſainte
ille étoit raconté. L'Auteur
ore remarquer que les argu-
égatifs tirez du ſilence d'un
ſont bien foibles. Le ſilence
tunatus n'a fait douter per-
du Baptême de Clovis par S.
Après ces remarques l'Au-
plus loin, il conſent qu'on
loir le ſilence d'Avitus & de
re de Tours, il leur oppoſe
té du ſçavant Hincmar, qui
n diſcours prononcé en pre-

ſence de Charles le Chauve, parle du miracle comme d'un fait certain & connu ;. il leur oppoſe la tradition confirmée par une coutume paſſée en loi ; l'autorité des Papes, celle de S. Thomas : n'en eſt-ce pas aſſez pour contrebalancer un argument négatif & mal fondé.

La troiſiéme diſſertation eſt ſur la Primatie de Rheims. Il eſt certain que S. Remy & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs l'ont exercée, que le Pape Victor l'a confirmée à Gervais du tems de Philippe premier. La difficulté eſt pour le titre, c'eſt une lettre d'Hormiſdas à S. Remy : ſi l'on ſuit la chronologie de Sigebert, & qu'on ſuppoſe avec lui que Clovis n'eſt mort qu'en DXIV. la difficulté s'évanoüit. Mais le docte Pere Sirmond a crû démontrer par le Conſulat de Felix, & l'époque du Concile d'Orleans, que Clovis eſt mort en DXI. En ce cas on ne pourroit douter que la lettre d'Hormiſdas ne fût ſuppoſée. Le Pere Dorigny n'oſe prendre parti contre le Pere Sirmond ; il dit ſeulement, après le Pere Daniel, que la chronologie

de ces tems eſt ſi embroüillée, qu'on n'en peut faire aucun ſyſteme contre lequel on ne faſſe des objections qu'on ne pourra réſoudre. Le procès verbal de Leonor d'Eſtampes finit le volume, il établit le miracle conſtant de l'integrité du corps de S. Remy.

ARTICLE CXLVII.

LETTRE ECRITE A Mr. L'ABBE' Tricault de Belmont, ſur le ſecond Canon du Concile de Gironne. A Perpignan, ce 21. Février 1714.

JE vous ai parlé, Monſieur, pluſieurs fois dans mes lettres de Mr. l'Abbé Dom Joſeph Taverner & d'Ardennes, neveu de Monſeigneur l'Evêque de Gironne & ſon grand Vicaire, & je vous ai marqué ſouvent que ſon application à l'étude & aux belles Lettres égaloient ſon merite & ſa naiſſance. Vous en jugerez par la réponſe qu'il m'a faite ſur vôtre ſentiment, touchant le ſecond Canon du Concile celebré à Gironne en 517. que vous croyez

regarder les quatre Tems de la Pentecôte. Il n'eſt pas de vôtre avis, & je ſuis perſuadé que vous ne ſerez pas fâché que je vous rapporte ſes raiſons, qui me paroiſſent aſſez ſolides. Voici donc la traduction de ſa lettre.

„ Le Concile de Gironne de l'an
„ 517. ſe trouve imprimé dans toutes
„ les collections des Conciles d'Eſ-
„ pagne, & le ſecond canon dont il
„ eſt queſtion s'y lit en ces termes:
„ *De Letania. Ut expleta ſolemnitate*
„ *Pentecoſtes, ſequenti ſeptimana à quin-*
„ *ta feria uſque ad Sabbatum, abſtinen-*
„ *tia celebretur.* Nous trouvons ce
„ même canon dans la collection des
„ Conciles reçûs dans l'Egliſe d'Eſ-
„ pagne, manuſcrit qui eſt de plus
„ de 500 ans, & que l'on conſerve
„ dans la Bibliotheque de la Cathe-
„ drale de Gironne. Voici comme
„ il y eſt conçû : *De Letania: Ut ex-*
„ *pleta ſolemnitate Pentecoſten, ſequens*
„ *ſeptimana à quinta feria uſque in Sab-*
„ *bato per hoc triduo abſtinentia celebre-*
„ *tur.* Ce ſont à peu près les mêmes ter-
„ mes dans leſquels ce Canon eſt rap-
„ porté dans les imprimez, à quel-

„ ques fautes de Latinité près que la „ barbarie des tems & l'ignorance „ des Copiſtes y ont gliſſées. Mr. „ Du Pin rapporte ainſi ce Canon, „ dans ſa Bibliotheque Eccléſiaſti- „ que : *Par le ſecond. Il eſt reglé que* „ *dans la ſemaine qui ſuit les fêtes de la* „ *Pentecôte, on fera une abſtinence &* „ *des Litanies depuis le Jeudi juſqu'au* „ *Samedi.* Je n'entens pas aſſez la for- „ ce de vos termes François, pour „ juger ſi par ces mots, *une abſtinen-* „ *ce*, Mr. Du Pin a entendu que les „ Peres du Concile en établiſſant ces „ Litanies, ou Rogations, n'or- „ donnerent que *quelque abſtinence*, „ ou s'il met ſeulement ce mot, *une*, „ par rapport au Jeudi, ſous-enten- „ dant que le Vendredi & le Same- „ di l'*abſtinence* y étoit naturellement „ ordonnée. On comprend par le „ ſens naturel du Canon que l'abſti- „ nence fut jointe aux Litanies pour „ ces trois jours.

„ Ces Litanies, ou Rogations, fu- „ rent ordonnées dans la ſemaine de „ la Pentecôte, pour demander à „ Dieu la conſervation des fruits de „ la terre : nous trouvons dans l'hiſ-

„ toire des Evêques d'Auxer
„ l'Evêque Gualderic les étab
„ ſon Dioceſe : *Hanc in ſua ſtati*
„ *cleſia ſaluberrimam conſuetudi*
„ *omnes ſui Epiſcopatus Dioceſai*
„ *dotes, cum ſuis Parroquianis,*
„ *Pentecoſtes feſtivos cum crucibi*
„ *vexillis ad principalem ſancti*
„ *conveniant aulam, luſtratis*
„ *cunctis Abbatiis, ibique ab A*
„ *cono ſpiritualis Verbi reficiantu*
„ *& deinde ſi Epiſcopus extiterit,*
„ *benedictionis munere alacres*
„ *ad propria cum gratiarum actio*
„ La même ceremonie (
„ doute de la diſpoſition du
„ de 517.) a été obſervée ré
„ ment dans l'Egliſe de Giro
„ rant les anciens tems : dans
„ on s'en relâcha, à cauſe de
„ de Sainte Tecle patrone de
„ vince, qui fut placée dans ce
„ mais les continuels malheu
„ le Dioceſe fut affligé
„ tems après, ayant été attri
„ ſuppreſſion qui s'étoit faite
„ tanies, elles furent bient
„ blies. Voici comme en parl
„ remonial de Gironne : *Iſtu*

» *recesserat ab aula propter introductio-*
» *nem festi sanctæ Teclæ, sed quia expe-*
» *rimento probavimus quod singulis an-*
» *nis tota hæc patria percutiebatur, &*
» *devastabatur grandine & tempestate,*
» *& modo peccatis vigentibus fuit bellis*
» *atrocissimis & intestinis afflicta; igitur*
» *ad laudem & gloriam Spiritus sancti*
» *quo Filius diligitur à Patre & Pater à*
» *Filio, & quo isti duo servant unitatem*
» *pacis, ut ipse postulet pro nobis pacem,*
» *& fructuum ubertatem, fuit ordina-*
» *tum, ut celebrius festum istud ad pris-*
» *tinam reducatur observantiam, atque*
» *culturam, quod de cætero ista die post*
» *celebrationem horarum & Missæ ma-*
» *joris, quia matutinalis non dicitur,*
» *fiat omni anno processio per totam civi-*
» *tatem, in qua eundo decantetur Letania*
» *& omnes Sancti Dei suo ordine invocen-*
» *tur, ut intercedant pro nobis ad Deum,*
» *ut omnis pax detur, & abundantia*
» *fructuum, ad laudem Dei; & est in-*
» *troductum consuetudine quod Sacerdos*
» *qui Missam celebrat duobus sibi assis-*
» *tentibus deferat crucem qua solet ado-*
» *rari tempore septimanæ passionis.* Cet-
» te Procession se fait encore tous les
» ans le mardi de la Pentecôte, mais

„ on n'obſerve aucune abſtinence c
„ jour là.

„ Cela préſuppoſé, on voit clai
„ rement que le ſecond Canon d
„ Concile de Gironne dont nou
„ parlons, en commandant l'abſti
„ nence le Jeudi, Vendredi & Sa
„ medi de la ſemaine de la Pente
„ côte, n'a eû aucunement en vû
„ les quatre Tems de cette ſemaine
„ ainſi que quelques-uns le penſent
„ mais qu'il a ſeulement voulu qu
„ la ſolemnité de ces Litanies, o
„ Rogations, fût (afin qu'elle ſe fi
„ avec plus de dévotion) accom
„ pagnée de l'abſtinence de la chai
„ & du vin, & cela ſe prouve par l
„ canon 3ᵉ. du même Concile, o
„ parlant des Litanies qui ſe font au
„ Kalendes de Novembre, les Pere
„ ordonnerent qu'elles ſeroient ac
„ compagnées de l'abſtinence de l
„ viande & du vin le Jeudi, Ven
„ dredi & Samedi: *Quibus tamen die*
„ *bus à carne & à vino abſtinere decre*
„ *vimus.* Ce qui s'obſerve encore ac
„ tuellement en quelques Dioceſ
„ de Catalogne, où l'on fait abſt
„ nence la ſemaine des Litanies ma

ires, quoique l'on ne jeûne pas
s jours là.

On doit donc faire une grande
ference entre les jeûnes des
atre Tems & l'abstinence des
irs auxquels on chante les Lita-
s. Le premier est aussi ancien
e l'Eglise, & de tradition Apos-
ique, ainsi que le pense S. Leon,
i enseigne que ce jeûne est ve-
de la doctrine du S. Esprit. Il
vrai que dans l'ancienne Eglise
n'observoit ces jeûnes que trois
s dans l'année ; & ce fut le Pape
Calixte qui ordonna qu'ils se fe-
ient quatre fois l'an, sçavoir, en
ver, au printems, en été & dans
utomne. *Hujus observantiæ utili-*
, (dit S. Leon, dans son ser-
on 76. *de jejunio decimi mensis*)
lectissimi, in Ecclesiasticis *est consti-*
s jejuniis, quæ ex doctrina Spiritus
cti, ita per totius anni circulum dis-
ita sunt, ut lex abstinentiæ omni-
sit adempta temporibus, si quidem
nium vernum in Quadragesima,
vum in Pentecoste*, autumnale in*
nse septimo, hyemale autem in hoc
est decimus celebramus. Socrate,

» par la parole du Seigneu
» l'on jeûneroit après le ret
» l'Epoux dans le sein de son
» Mais l'abstinence des Li
» ou Rogations, n'est pas si
» ne que le jeûne des quatre
» & n'a pas été si universellem
» servée dans l'Eglise. Tout l
» de sçait bien que S. Mamer
» que de Vienne fut en 474.
» tuteur des Litanies des tro
» qui précedent l'Ascension:
» y avoir égard l'Eglise de
» gone celebroit ces Litanies
» semaine de la Pentecôte & a
» de Novembre, & l'Eglise

Province que l'abstinence de viande & du vin, sans obliger au jeûne.
» Je le repete donc, la difference qu'il y a entre le jeûne des quatre Tems & l'abstinence des Litanies, c'est que celui-là vient „: selon S. Leon, de la doctrine même du S. Esprit, & que celle-ci n'a eû pour institutrice que la pieté de quelques Saints Evêques, qui l'ont établie dans l'Eglise avec les Litanies, pour implorer la misericorde de Dieu dans les necessitez publiques.
» De tout ceci il faut conclure que le second Canon du Concile de Gironne de l'an 517. ne peut point être appliqué aux quatre Tems de la Pentecôte, puisque ceux-ci étoient établis dans l'Eglise dès les premiers tems, & que le jeûne y est uni, au lieu que les Litanies dans cette semaine n'ont été instituées que 500 ans après, auxquelles, afin que ces prieres fûssent plus ferventes & plus efficaces, on ordonna que l'abstinence ès jours du Jeudi Vendredi & Samedi seroit jointe. Le

„ Canon dont il eſt queſtion a ſeule-
„ ment ajouté aux jeûnes de cette ſe-
„ maine de la Pentecôte l'abſtinence
„ de viande & de vin, par rapport
„ aux Litanies qui s'y commen-
„ çoient, & au jeûne du Vendredi
„ & du Samedi l'abſtinence du vin.

Monſieur l'Abbé Tricault ſouhaite que le Public ſoit inſtruit qu'il ſe rend aux raiſons de Monſieur l'Abbé Taverner. Un vrai Sçavant n'a point de peine à ſe rendre à la verité, quand elle ſe fait voir ſans nüages : un faux Sçavant craint de ceder, il s'obſtine dans ſon erreur, & il oppoſe à la verité des nüages de ſa façon.

ARTICLE CXLVIII.

ARCHIBALDI PITEARNII Scoti opuſcula medica, quorum multa nunc primùm prodeunt; editia tertia Edimburgenſi auctior. C'eſt à dire, *Opuſcules de Medecine, par Archibalde Pitearn Ecoſſois, dont pluſieurs paroiſſent pour la premiere fois ; troiſiéme édition plus ample que celle d'Edimbourg.* A Ro-

terdam, chez Fritsch & Boom 1714. *in 4°. pages* 283.

E nom de feu Mr. Pitearn, celebre parmi les Medecins, excite sans doute l'empressement du pu-ic pour la plus ample édition de s ouvrages. Ce ne sont pas de gros res, M. Pitearn, aussi employé estimé, n'a pas eû le tems d'en ire ; mais s'il n'a cultivé que quel-ues petites parties de la Medecine, l'a fait avec un soin & une clarté nt la posterité lui sçaura gré.

La nouvelle édition contient. I. Une rangue, dont le dessein est de mon-r *que la Medecine ne doit être asser-à aucune secte de Philosophie.* II. *D'u-theorie des maladies de l'œil*, qui ccupe que deux pages. L'Auteur ribuë la plus dangereuse de tou-, *la goutte sereine*, à l'indisposition la retine obscurcie par le gonfle-nt des vaisseaux trop pleins de g. Cette theorie n'avoit point été primée. III. Une *dissertation sur irculation du sang par les plus petits seaux.* On ne donte plus de la cir-ation du sang, mais on n'à pas

encore découvert comment il passe des arteres dans les veines. Mr. Pitearn embrasse l'opinion de ceux qui croyent que la veine & l'artere ne sont qu'un même vaisseau recourbé en syphon, & il ajoute une glande qu'il place dans l'endroit de la courbure pour y servir à la filtration du sang avant qu'il passe d'une jambe du vaisseau recourbé dans l'autre. L'Auteur enseigne dans la même dissertation, que la difference des filtrations ne dépend point de la diverse configuration des pores, mais de l'ouverture plus grande ou plus petite des passages: comme cette differente ouverture des passages suffit pour laisser passer certains corps & pour en arrêter d'autres, les fermens deviennent inutiles, & les secretions ou le partage des liqueurs les plus subtiles des plus grossieres se fait sans fermentation.

IV. La quatriéme dissertation explique le fameux probleme *pourquoi l'enfant qui a vécu neuf mois sans respirer dans le ventre de sa mere, ne peut plus vivre sans respirer après qu'il en est sorti.* L'Auteur expose & refute les

ıtimens des plus grands Medecins des Phyſiciens les plus diſtinguez. ›ur lui, accoutumé aux explica- ›ns ſimples, il dit que les poumons ı fœtus comprimez & les ouvertu- s des veines fermées par cette com- eſſion, forcent le ſang à s'ouvrir ı autre chemin par le canal qui va : l'artere pulmonaire à l'aorte, l'air ſpiré ſouleve la poitrine, entre ıns les poumons, les dilate, débou- ıe les paſſages, le ſang ſuit, quitte premiere route & la bouche mê- ıe en étendant les poumons; ainſi ı circulation ne ſe pouvant plus fai- : que par les poumons dilatez, l'ani- ıal meurt dès que cette voïe eſt fer- ıée au ſang.

V. Dans la cinquiéme diſſertation I. Pitearn, toûjours ſimple dans ſes xplications, bannit de l'eſtomac les :rmens, qu'il a déja banni des glan- ies; il a expliqué les ſecretions ſans ux, il veut expliquer ſans eux la ligeſtion, par la ſeule preſſion, par e mouvement des tuniques de l'eſ- omac qui ſecoüent & broyent les .limens; il n'épargne rien pour éta- ılir ce ſentiment, devenu celebre,

ſurtout en France, depuis que ſa diſſertation a paru pour la premiere fois, par la vive conteſtation qu'il a excitée entre les plus habiles Medecins.

VI. La ſixiéme diſſertation donne des Regles pour connoître le premier inventeur d'une opinion, ou d'un remede. L'Auteur y refute au long les Modernes, qui ont avancé qu'Hippocrate a connu la circulation du ſang.

VII. La ſeptiéme diſſertation commence encore par des obſervations curieuſes ſur la circulation du ſang. L'Auteur en tire cette maxime, *que dans les maladies qui viennent de l'alteration des liquides les arteres ſont plus ſouvent le ſéjour du mal, que les nerfs & les veines.* Il paſſe à la nature & aux effets de l'opium: Villis, Sylvius & Muller, l'ont regardé comme un poiſon coagulant qui fixe les eſprits dans les nerfs; nôtre Auteur, après Vepſerus, ſoutient que l'opium eſt un poiſon chaud & diſſolvant qui ſubtiliſe le ſang, l'exalte, le réduit en vens; ces vens gonflent les arteres, les arteres gonflées compriment les

veines & les nerfs, & ferment le passage aux esprits; l'action de ce dissolvant est plus prompte dans les arteres, où le sang est plus vif & plus en mouvement. L'analyse de l'opium confirme cette explication, & prouve qu'il contient beaucoup de sel volatile.

Le Medecin Ecossois tire de ces observations des Regles pour la pratique, il défend d'employer les sels volatils dans les létargies, les vertiges, les apoplexies; il conseille la saignée & les vomitifs.

VIII. La huitiéme dissertation traite de la guerison des fievres. L'Auteur préfere les sudorifiques à tous les autres évacuans; il adopte sur cela le sentiment de Sanctorius, & pour le prouver il descend à un grand détail de supputations.

IX. La neuviéme dissertation montre *combien tout ce qu'on dit des acides & des alcalis est incertain, & inutile pour la pratique.* Tous les opuscules précedens, si l'on excepte la theorie des maladies de l'œil, avoient déja paru dans deux éditions : les opuscules suivans n'avoient point encore vû le jour.

X. Le dixiéme eſt une explication naturelle & ingénieuſe de l'évacuation de ſang ordinaire aux femmes, & que les femelles des animaux n'éprouvent point, ſi ce n'eſt la femelle du ſinge, parce qu'elle ſe tient ſouvent droite : car c'eſt de cette ſituation droite, de la multitude des rameaux de l'aorte deſcendante qui vont à la matrice, de leur figure ample, & du peu de réſiſtance qu'ils ſont en état de faire au ſang & à l'air, que nôtre ſçavant Medecin tire les cauſes de cette évacuation : l'augmentation du ſang devenuë ſenſible dans un mois a dû la déterminer à ce tems-là ; ce ſont là les cauſes prochaines de cette infirmité, la cauſe éloignée eſt le poids du ſang, qui le porte toûjours vers les vaiſſeaux inferieurs ſur leſquels il agit avec plus de force, & ces vaiſſeaux doivent s'ouvrir pour lui donner paſſage quand ils ne peuvent réſiſter que difficilement, parceque leurs parois ſont diſpoſez horizontalement, & que leur figure eſt large & lâche. Dans les hommes le poids du ſang eſt plus également diſtribué, les con-

ont plus étroits, & le diame-
l'aorte aſcendante a plus de
tion avec le diametre de l'aor-
endante.

L'onziéme opuſcule inſinuë
aladie venerienne ne differe point
re, c'eſt le même mal ſous un
om, les remedes ſont les mê-
il en faut de plus violens dans
que dans le midi. Les lapins y
ets, & les chiens auſſi.

. Le douziéme opuſcule eſt
pratique, & enſeigne la ma-
e traiter la petite verole. Mr.
ordonne de réïterer la ſai-
même après la petite verole
juſqu'à ce que la fievre ceſſe;
id de rien mettre ſur le viſage,
eille de faire boire ſouvent
de de l'eau inſipide, où l'on
it infuſer de la fiente de bre-
n y mêlera du ſyrop de pavot
& ſi la diarrhée ſurvenoit,
ium. La boiſſon la plus ordi-
oit être de l'eau d'orge avec
p de pavot blanc, & même du
ium. Cette boiſſon eſt ſurtout
ire quand les grains ſe con-
t. Il veut enfin qu'on donne

cuire le tout une demie he
on en donne à boire le ma
soir.

XIII. La treiziéme diss
sur *la division des maladies*, e
lente ; mais si concise, qu
peut faire d'extrait. C'est
decine abregée. L'Auteur la
reconnoissant que la Medec
point un art, elle ne connoît
son objet, & ses principes
pas assez fermes : pour la re
le, il faut la réduire à la sin
servation des remedes qui r
& de ceux qui ne réüssissent
qu'il dit du scorbut est
dans cette dissertation treiz

cieuse, *du projet de l'histoire naturelle d'Ecosse publié par Robert Sibbald.* Mr. Pitearn y donne les veritables regles de cette espece d'histoire.

Le dernier opuscule de ce recüeil n'est pas de Mr. Pitearn, mais il l'a reconnu & adopté. C'est une lettre de Mr. Thomas Boer à Mr. Pitearn, ou plûtôt, une *refutation exacte du* memoire de Mr. astruc sur la digestion, opposé au sentiment que Mr. Pitearn à suivi dans sa cinquiéme dissertation. Mr. Pitearn croit que la digestion des alimens est une vraye trituration. Mr. Astruc objecte que la trituration, quelque force qu'on lui donne, ne peut changer les alimens; qu'elle peut les briser, les pétrir, mais qu'ils restent dans leur nature; le pain reste pain, les legumes restent legumes; comment se fera la nutrition, comment les alimens repareront-ils les pertes de nôtre substance, s'ils ne se changent point en elle? Mr. Boer développe avec beaucoup de netteté la structure du corps humain, tout y est vaisseau, & ces vaisseaux sont composez de fibres, les liqueurs en coulant, en s'agitant dans

ces canaux, enlevent,entraînent avec elles continuellement de petites parties qu'elles détachent. Voilà le déchet de nôtre ſubſtance qu'il faut reparer. Ce ſont des parties de fibres que les liqueurs emportent ; les alimens, ſoit qu'on ſe nourriſſe de la chair des animaux, ſoit qu'on ſe nourriſſe de plantes, ne ſont qu'un amas de leurs fibres. Les alimens ſont donc propres à reparer nos pertes, ſans qu'il leur arrive aucun autre changement que celui d'être réduits en très-petites parties, que les liqueurs portent dans la place de celles qu'elles ont ôtées ; les parties de fibres s'uniſſent aiſément à des fibres : la nutrition ainſi expliquée fait tomber l'objection de M. Aſtruc.

Cet habile adverſaire de la trituration l'a combattuë en Geometre, il a crû que ſes partiſans ſe trompoient, parcequ'ils ne faiſoient attention qu'à la force abſoluë des muſcles, mais qu'il falloit bien que cette force agît toute entiere ſur les membranes de l'eſtomac ; qu'à peine employoit-elle le poids de trois onces. M. Pitcarn a confondu, dit-il, l'at-

raction directe & la pression latera-
e. M. Boer, habile Mathématicien,
xamine la démonstration de M. Af-
ruc, elle lui semble un paralogisme.
l lui reproche à son tour qu'il n'a pas
ait attention que les fibres de l'esto-
nac sont d'une figure presque circu-
aire, fort differente de la figure des
ibres des autres muscles ; que les fi-
res de l'estomac embarrassent & en-
ourent les alimens, & que raison-
ier d'elles comme des autres fibres,
'est s'égarer. M. Astruc devoit pen-
er qu'il s'agit ici d'un grand cercle
éduit à un plus petit, toute sa préten-
luë démonstration lui auroit écha-
é. Qu'il entoure son doigt d'un fil,
u'il resserre ce fil, il sentira si la
ression n'a pas plus de force qu'une
ression laterale. Dans ces sortes de
ontractions les points de la circon-
erence s'approchent en deux manie-
es; directement vers le centre, obli-
uement l'un vers l'autre, & ces deux
nouvemens conspirent à comprimer
a matiere renfermée. Il faut encore
onsiderer que les fibres étant très-
lexibles, ces petits arcs de leur for-

me circulaire se soutie
lement, & la force ég
duë dans tous les poi
agit toute entiere ; i
rien diminuer de la f
poids de 117088. qui
mens.

Mr. Astruc a joi
tration prétenduë d
tions : les chiens dige
muscles du diaphrag
sont foibles dans les oi
les poissons n'ont poin
me & digerent cepen
les. La seule force de
tomac, répond M.
que suffisante pour l
ces animaux, & l'acti
que les chiens & les p
res & tranchantes, m
coquilles en état d'ê
digerées.

Mr. Boer semble
embarrassé des aut
proposées par Mr.
mac de l'homme, dit
plus foible que celu
Qu'importe, répon

que ses forces lui suffisent
gerer. S'il y a peu de nourri-
ns l'estomac, continuë Mr.
, elle sera peu pressée, elle ne
assez broyée, on digerera
jue quand on aura beaucoup
Ce peu de nourriture, répond
r, approchera des parois de
ıc, il tombera au fond, il ref-
tous les mouvemens de ce
, & c'en sera assez pour le se-
pour le broyer.
ıe peut, dit M. Astruc, expli-
ans le systeme de la tritura-
sentiment de la faim, moins
la faim canine, ni le dégoût.
:r répond en les expliquant,
l'estomac est vuide, ses parois
chent & se frotent en quel-
ıdroits. Voilà le sentiment de
ı, elle devient canine dans
ɔnt la digestion est trop prom-
t l'estomac presque toujours
Le dégoût vient de l'impu-
l'estomac, les humeurs vis-
s qui l'occupent empêchent
ı des alimens sur lui, & le sen-
agréable qu'elle produit. Si le
est joint à l'indigestion il

vient de quelque embarras dans les muſcles, ou de leur foibleſſe.

Nous reconnoiſſons, dit M. Aſtruc, des fermens dans le corps, la ſalive, la bile, le ſac pancréatique, pourquoi rejetter la fermentation. On lui nie que ce ſoient des diſſolvans ; ce ſont des déterſifs, les déterſifs avalez faciliteroient-ils la digeſtion ? quel eſt leur uſage, dit M. Aſtruc ? Ils ſervent à rendre le chyle plus fluide & plus pur, répond Mr. Boer, & peut-être à rendre par leur acrimonie le mouvement des fibres plus vif. Pourquoi la digeſtion ſe fait-elle mal, quand ces ſucs ſont alterez ? M. Boer a déja repondu à cette objection, ces ſucs alterez, épaiſſis, embarraſſent l'eſtomach.

Les canaux de la bile dans les animaux de proye, vont droit la répandre dans l'eſtomac, dit M. Aſtruc. M. Boer répond, que dans l'autruche on voit des veſtiges du broyement des monnoyes raclées, qu'on n'y voit aucun veſtige de la fermentation.

La derniere objection eſt reciproque. Les fermens, dit M. Boer, diſ-

ſoudroient l'eſtomac : le frotement de ſes parois l'écorcheroit, le bleſſeroit, dit M. Aſtrue. Ce dernier cependant a plus de peine à ſe tirer de l'objection que le premier. Il eſt rare que les parois de l'eſtomac agiſſent violemment l'un ſur l'autre, & quand leur frotement enleveroit quelques petites parties, l'aliment broyé les repare incontinent.

Obligez de reſſerrer extremement les objections & les réponſes nous ne leur auront pas conſervé toute leur force & toute leur clarté. Dumoins le rapport eſt-il fidelle. Noublions pas qu'on a dans la préface une refutation de la démonſtration géometrique de M. Aſtruc, par M. Gregory, fameux Mathematicien.

ARTICLE CXLIX.

TRAITE' DE LA CAUSE DE LA digeſtion, où l'on refute le nouveau ſyſteme de la trituration & du broyement, & où l'on prouve que les alimens ſont digerez & convertis en chyle par une veritable fermentation. Par Mr. Jean Aſtruc, de la Societé Royale des Scien-

ces, Conseiller & Medecin du Roi, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Toulouse, & Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie. A Toulouse, chez Antoine Colomiez 1714. *in* 8°. *pages* 400.

MOnsieur Astruc entre dans son sujet en témoignant une grande consideration pour la personne de M. Hecquet, dont il entreprend de réfuter le sentiment ; & il désavouë par avance la moindre parole offensante qui lui auroit échappé. Dans la suite de l'ouvrage on ne voit rien qu'il ait à réparer, & qui demande un désaveu ; circonspection rare dans les Auteurs qui sont en contestation.

On a donné dans ces Memoires, au mois de Février 1713. l'extrait du *Traité de la digestion* de M. Hecquet, auquel M. Astruc oppose celui-ci, *de la cause de la digestion.* Au mois de Février de l'année presente on a rapporté les Reflexions de M. Bertrand sur cette matiere, & fait l'extrait d'une excellente these de M. Gastaldy. On vient de lire l'extrait des opuscules

de Mr. Pitearne, voilà la cause si bien éclaircie par les habiles Auteurs qu'on vient de nommer, qu'elle est en état d'être jugée par les Lecteurs.

Après une espece de prologue, où l'Auteur expose les divers changemens & les differentes préparations que la nature donne aux alimens pour en tirer la nourriture de nos corps, il divise son traité en vingt trois chapitres.

Dans le premier il examine le sentiment des anciens Philosophes & Medecins. Quoiqu'ils ne se soient exprimez qu'en termes vagues, de fondre, ramollir, dompter, assujettir, de concoction, de qualitez, toutefois ils donnent assez à entendre ce que nous appellons fermentation. Ainsi Empedocle & Hippocrate disent, que la digestion se fait par la putréfaction des alimens; & le même Empedocle dit aussi, que de l'eau se fait le vin, par putréfaction. Hippocrate & Aristote usent du terme de concoction, qu'on trouve employé par Erotien, Plutarque, Actuarius, pour signifier comment les fruits mûrissent, le moût se change en vin, &

la pâte se leve. Il y a plus, car Hippocrate [a] nomme expressement l'effervescence & la fermentation, de méme que Galien [b], qui d'ailleurs assûre qu'une sérosité particuliere de l'estomac, la bile & les esprits, concourent à la digestion.

Quant à Erasistrate, que les défenseurs de la trituration mettent de leur parti, il n'admettoit pas le seul broyement des alimens, il y joignoit le secours des esprits, qui sans doute faisoient l'office d'un ferment volatil. Il en est de même de Ciceron [c], qui selon l'opinion de son tems attribuë la digestion à la chaleur de l'estomac & aux esprits. Un troisiéme Auteur, dont Photius [d] n'a gueres conservé que le nom, avec quelques tîtres de chapitres, se jouë sur ce sujet, & n'affirme rien. Si le suffrage de l'antiquité doit décider la question, la voilà terminée en faveur de la fermentation : c'est du moins un préjugé, en ce que l'esprit s'y porte par la considération du changement que souffrent les alimens.

a *De vetere medicina c. 5.* b *L. de consuetudine c. 2.* c *L. 2. de nat. Deor.* d *cod. 185.*

Un long intervalle de tems s'eſt écoulé que la Philoſophie, contente de qualitez s'eſt abſtenuë de rechercher les cauſes: Caſtellus, Medecin de Meſſine, a été le premier des Modernes à parler expreſſément de levains, & il a été ſuivi par Vanhelmont & par Willis.

Le ch. 4ᵉ. & le 5ᵉ. contiennent un memoire que Mr. Aſtruc lut dans une aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences à Montpellier en 1700. & qu'il fit enſuite imprimer. Comme c'eſt un précis des mêmes raiſons, auxquelles il donne plus d'étenduë & de force dans ce Traité, on croit pouvoir paſſer deſſus; mais on ne doit pas oublier un point important, & ſur lequel l'Auteur appuye ſouvent dans la ſuite; & le voici:

Mr. Borelli, ſuivant le calcul propre de l'équilibre des liqueurs, a démontré que la force du muſcle le fléchiſſeur de la derniere articulation du pouce, eſt égale à 3720 livres: d'où Mr. Pitearne a conclu que la force des fibres de l'eſtomac eſt égale à 12951 livres, & celle du

diaphragme & des muſcles du bas ventre à 248235. Une force ſi étonnante pour comprimer l'eſtomac eſt fondée ſur cette proportion, le fléchiſſeur ne peſe que 122 grains, & peut porter 3720 livres; donc les fibres de l'eſtomac qui peſent huit onces, & le diaphragme avec les muſcles du bas ventre qui peſent enſemble 8223 grains, ont la force qu'on vient de marquer. Mr. Hecquet adopte ce calcul.

Mr. Aſtruc y oppoſe un argument Geometrique. Soit le cercle CDG conſideré comme un polygone d'une infinité de côtez; & le point C pris pour le ſommet d'un angle, que les côtez égaux CD & CF en ſe contractant tirent & font approcher du centre. Autant que le point C eſt tiré vers le centre, autant il a de force pour preſſer ce qui eſt contenu dans le cercle. Or c'eſt choſe démontrée que la force des côtez CD & CF à tirer le point C pour leur contraction eſt à la force avec laquelle le ſommmet de l'angle C approche du centre & preſſe ce qui eſt contenu dans le cercle, comme CD à CE. Donc la force des côtez infiniment

petits qui compofent la circonferen-
ce du cercle, ou la force totale de la contraction de cette circonference, eft à la force totalle de la preffion de tous les points vers le centre, comme C D à C E, ou comme le diametre C G à la corde infiniment petite C D. C'eft à dire, que la circonference, quelque grande que foit fa contraction, ne fçauroit preffer ce qui eft contenu dans le cercle. Suppofé donc que le cercle C D G repréfente une des fibres circulaires de l'eftomac ; il s'enfuit que les fibres circulaires de l'eftomac ne preffent point les alimens qui y font contenus.

Quel embarras de fe voir ainfi entre un calcul Arithmetique & une démonftration Geometrique ? Mais Mr. Aftruc a remarqué judicieufement, que la force immenfe que Mr. Pitearne attribuë aux vifceres fe détruit d'elle même, en ce qu'elle eft immenfe : bien loin de la fentir dans toute cette étenduë, ce n'eft qu'un mouvement doux & temperé.

On ajoutera qu'il y a de l'inattention dans l'application que font Mef-

ſieurs Pitearne & Hecquet du calcul de Mr. Borelli. Car en fait de forces mouvantes, ſoit pour les ſolides, ſoit pour les liquides, les corps ſont ſuppoſez ou inflexibles, ou ferme à l'infini : ainſi pour vérifier par experience la force prodigieuſe du muſcle fléchiſſeur de la derniere articulation du pouce, il faudroit qu'il fût inaltérable en ſa matiere, ou du moins capable de ſoutenir 7320 livres ſans alteration en ſa ſtructure, en ſon tendon, en ſon inſerſion : ce qui n'eſt pas vrai. Donnez moi, diſoit Archimede, un point immobile hors de la terre, & un levier capable de la ſoutenir, & je l'enleverai. Donnez moi, diroit Mr. Borelli, un muſcle inalterable, & je lui donnerai une telle force.

Pour la démonſtration de Mr. Aſtruc, on l'admet par rapport à une circonference dure & incapable d'être comprimée en toutes ſes parties : mais il s'agit ici des fibres muſculeuſes, qui ſe gonflent & ſe relâchent par le flux & le reflux des eſprits, de même que les muſcles dans toutes les autres parties du corps.

venons à la suite de l'ouvrage. ıſtruc au ch. 7ᵉ. dit, que la di-on ne se fait pas par la division alimens en leurs parties inté-ıtes, c'est à dire, en des parties conservent la nature du tout elles composent ; mais par une olution en leurs parties princi-, & essentielles. Par exemple, le n dont nous nous nourrissons, ne divise pas par la digestion en par-cules de pain ; car il s'ensuivroit ue tout nôtre corps ne seroit qu'un mas de particules de pain, & le orps d'un cheval un amas de parti-cules de foin. Il faut donc qu'il in-tervienne une transmutation, un changement de nature, qui ne sçau-roit être l'effet de la trituration, ou du broyement. Mr. Hecquet pré-tend decliner la force de cette rai-son, en disant que les particules de pain se joignent à des millions d'au-tres parties differentes : & il ne fait pas attention que ces millions de parties sont elles mêmes des parti-cules de pain dont auparavant on s'est nourri. De plus, si les alimens après la digestion conservoient leur pre-miere nature, ils conserveroient

aussi leurs mêmes qualitez, la même saveur, la même odeur, comme il arrive après les triturations ordinaires. Ils rendroient par la Chymie les mêmes principes; ce qui n'arrive pas.

On a prévenu ce qui fait la matiere du chap. 9^e. L'Auteur examine quelle est la force de l'estomac, pour comprimer les alimens qui y sont descendus, à laquelle il accorde néanmoins gratuitement environ trois onces: & il évaluë celle du diaphragme & des muscles du bas ventre à environ quatre livres. Il observe que Mr. Pitcarne, vraisemblablement étonné lui même de ce qu'il avançoit de cette force, n'a osé suivre la proportion sur laquelle pourtant il se fonde, & selon laquelle il faudroit faire monter ces forces, l'une à 117088 livres, l'autre à 250734. Or soit qu'on veüille, avec Mr. Pitcarne, que la trituration se fasse par un resserrement total de l'estomac, ou avec Mr. Hecquet, par un resserrement successif, péristaltique, vermiculaire, par des oscillations; il faut toujours revenir à la force des fibres de l'estomac, qui

: nulle, ou fort petite. « La trituration, dit Mr. Hecquet, ne se fait que par le mouvement vermiculaire, ou périſtaltique des membranes de l'eſtomac : les fibres dont ces membranes ſont garnies, continuellement & circulairement mûës, font de ce viſcere une eſpece de moulin, qui remuë, ſaſſe, & agite les matieres qu'il contient, qui les tourne & les retourne inceſſamment, & les balotte, pour ainſi dire, & par ce moyen les froiſſe, les rompt & les broye. Cette ſeule ex-ication, comme elle eſt conçûë, se-oit capable de faire renoncer au ſyſ-me de la trituration. Où eſt le mou-n qui écraſe le grain ſans le preſſer, : en l'agitant ſeulement & le balo-nt ? M. Hecquet craint la démonſ-ation contre la preſſion de l'eſto-ac, & dit que les parois de l'eſto-ac ne s'approchent point : ſurquoi Ar. Aſtruc lui apporte l'exemple de a veſſie qui ſe reſſerre ; ce qui mon-re que l'eſtomac peut auſſi ſe reſ-errer.

Dans le ch. 10ᵉ. l'Auteur paſſe à 'examen de la force du diaphragme, k puis à celle des muſcles du bas

ventre. Le diaphragme, ſelon qu'il ſe relâche ou ſe tend alternativement, eſt ou convexe vers la poitrine, ou il s'applatit ; & dans cette derniere ſituation il appuye en partie ſur l'eſtomac. Il y a en ſon mouvement deux forces à diſtinguer, une directe, qui eſt celle de ſes muſcles à le tendre, tirant du centre vers la circonference ; l'autre laterale, par laquelle il appuye ſur l'eſtomac & le preſſe. Celle-ci eſt petite en comparaiſon de celle-là, comme CE à DE dans la figure précedente, & diminuë à meſure que le diaphragme s'applatit. Ce qui a trompé M. Pitearne, & après lui Mr. Hecquet dans leur calcul, c'eſt qu'ils ont compté la force directe pour la laterale, la contraction du diaphragme pour la preſſion ſur l'eſtomac. La même erreur leur eſt échappée par rapport aux muſcles du bas ventre, dont la preſſion contre l'eſtomac n'eſt encore que laterale.

Il y a plus, car des animaux très voraces, où n'ont point de diaphragme ; comme les poiſſons qui reſpi-

ent par les oüics ; ou en ont d'une imple membrane, comme les oi-eaux, qui avec cela ont les muscles du bas ventre très-petits & très-foibles, & dans une situation à ne pouvoir agir sur l'estomac.

La structure de nôtre estomac ournit une troisiéme raison contre a trituration ; & Mr. Astruc l'expose dans les deux chapitres suivans, par une comparaison avec le gesier les oiseaux qui se nourrissent de grains. Le gesier est en dehors garni de quatre muscles charnus, dont es tendons se réünissent en deux points opposez ; en dedans il est revétu d'une membrane, dure, épaisse & cartilagineuse, principalement aux endroits où se fait la réünion des tendons ; & la nature fait incontinent voir à l'œil par cette construction, que l'office du gesier est de broyer les graines par le frottement de ses parois. Au lieu qu'en nous a membrane de l'estomac est mince, & garnie de peu de fibres charnuës, couverte en dedans d'une espece de duvet délicat & sensible, & d'une grande capacité ; l'estomac des oi-

ſeaux carnaſſiers, qui dévorent de gros morceaux ſans les mâcher, eſt fait d'une membrane encore plus mince ; & c'eſt une preuve évidente, qu'il n'y a ni trituration, ni broyement à s'y faire. Nôtre eſtomac pour broyer auroit beſoin, pour ainſi dire, d'une armure d'autant plus forte, que la chair que nous mangeons réſiſte plus que le grain à la trituration : le grain eſt friable ; & la chair a de la tenacité.

Une quatriéme raiſon qu'employe Mr. Aſtruc au ch. 13e. & 14e. pour combattre le ſyſteme de la trituration, c'eſt qu'en le ſuivant il eſt impoſſible d'expliquer en quoi conſiſtent la faim, le dégoût, l'indigeſtion. La faim ne ſçauroit être cauſée par le frottement mutuel des parois de l'eſtomac, parceque l'eſtomac demeure toujours étendu. Mr. Hecquet en convient, & quoi qu'en quelques endroits il ait eû recours à ce moyen, il s'arrête néanmoins
» au ſimple mouvement périſtalti-
» que, & vermiculaire, à la ſimple
» oſcillation des membranes. Cette
» oſcillation, dit-il dans ſon ſtile,

nme un pendule qui eſt à ſon
nt, & qui brandille ſeul dès
il a pris ſon branle, continuë
le dans l'état de ſanté, toujours
te à broyer & à moudre. C'eſt
nme un moulin qui mout à vui-
; & en cela conſiſte l'appetit.
Aſtruc reprend, 1°. Le mouve-
t périſtaltique des viſceres étant
rel, ne cauſe aucun ſentiment,
r conſéquent ne ſçauroit exciter
im. 2°. Jamais la faim ne ſeroit
grande qu'après avoir bien man-
car ſelon Mr. Hecquet « le poids
s alimens commence le branle de
ſtomac, en abaiſſant le fond de
viſcere: le mouvement des muſ-
:s du bas ventre le continuë &
ntretient; en relevant ce fond,
ſqu'à ce que l'aliment ſoit broyé,
que le digeſtion ſoit finie. 3°. De
paroles de Mr. Hecquet il s'en-
, que la faim ceſſeroit lorſque
mac ſeroit vuide. En effet, le
vement alternatif des fibres lon-
dinales & circulaires de l'eſto-
doit alors ceſſer, & elles doi-
ſe réduire inſenſiblement à l'é-
ibre.
ovembre 1714.

Quant au dégoût, il vient, penſe Mr. Hecquet, ou d'une affection ſpaſmodique des fibres de l'eſtomac, ou de ce qu'elles ſont trop abbruvées de ſéroſité, & renduës inhabiles à leur fonction. Mais il arrive rarement que les organes deſtinez aux mouvemens naturels ſoient atteints de paralyſie ; & les ſpaſmes accidentels, comme dans l'épilepſie, ſont de peu de durée ; au lieu que les dégoûts ſont fréquens & longs. L'abondance de ſéroſité ne ſçauroit entierement arrêter le mouvement des fibres ; non plus qu'une corde ne ſçauroit être ſi fortement tenduë qu'elle ne ſe courbe.

Enfin, ſi l'indigeſtion, qui eſt crudité, peut s'expliquer aſſez vraiſemblablement par le relâchement des fibres, il n'en eſt pas de même de l'indigeſtion nommée bilieuſe. Dans le ſentiment de Mr. Hecquet, » elle vient de ce que trop de force » dans l'eſtomac, trop de vivacité » dans ſon mouvement périſtaltique » ou dans ſes oſcillations, gâtent la » digeſtion en faiſant une trituration » imparfaite. A la verité la digeſtion

feroit plus prompte ; mais elle feroit aussi plus parfaite, à mesure que les forces de l'estomac augmenteroient. Comme le broyement ne divise que les parties intégrantes, elles doivent être d'autant mieux broyées & mouluës, que la force qui les brise & les mout est plus grande. Et c'est comme la chose se passe dans les triturations qui se font sous nos yeux : personne ne s'avise jamais de se plaindre qu'une matiere a été mal broyée, parcequ'elle l'a été par un bras trop puissant & trop fort.

Le systeme de la trituration, ainsi détruit, Mr. Astruc dans les quatre chapitres suivans établit celui de la fermentation. Il fait considerer la salive, la bile, le suc pancréatique, comme des levains ; ce qui est remarquable, c'est qu'en certains animaux voraces, dans les loups, les porcs-épics, les autruches, la bile se décharge immédiatement dans la cavité de l'estomac ; & une disposition à peu près semblable a été trouvée dans le corps d'un homme qui avoit été grand mangeur. De plus, dit Mr. Astruc, « on ne reconnoît

„ les fermentations de la pâte & du „ moût, qu'à trois marques. 1°. En „ ce que la pâte s'éleve & se gonfle, „ & que le moût boüillonne & se ra- „ réfie. 2°. En ce que le pain & le „ vin, formez par ces fermentations, „ ont un goût & des qualitez diffe- „ rentes de celles que la farine & „ le moût avoient auparavant. 3°. En „ ce que le pain & le vin fournissent „ par la distillation des principes dif- „ ferens à certains égards, de ceux „ qu'on tire du moût & de la farine. Or tout cela se trouve dans le changement que souffrent les alimens par la digestion.

Mr. Astruc avoit dans son Memoire expliqué la digestion indépendamment d'aucun suc stomacal, ne croyant pas qu'il y eût de glandes dans l'estomac; mais depuis, averti par Mr. Chirac, il en a découvert, destinée sans doute à filtrer une liqueur propre à avancer la fermentation.

Il expose ensuite, comment se forme le chyle par le moyen de la fermentation; & il répond aux objections. On se contentera d'en rap-

porter quelques-unes des plus ſpécieuſes. La premiere. Le chyle ne rend point d'eſprit inflammable ; & par conſéquent il n'eſt point formé par une fermentation. L'objection ſeroit concluante, ſi de toute fermentation il réſultoit un eſprit inflammable ; mais il n'en vient de la pâte fermentée, ni des fruits pourris, ni des acides & des alkalis purs : l'eſprit inflammable demande un ſoufre dégagé & atténué ; ce qui ne ſe trouve pas en toutes les fermentations.

La ſeconde objection eſt ainſi propoſée par Mr. Hecquet. En 24 heures il ſe prépare une livre de ſalive, demie livre de bile, & du moins deux onces de ſuc pancréatique, à quoi il faut ajouter le ſuc ſtomacal ſemblable à la ſalive ; c'eſt environ deux livres ou 13824 grains de levain. Or un grain de levain, ſelon les Maîtres de Chymie, aſſujettit 800 grains de la matiere qu'il a à perfectionner. Donc les deux livres ou environ de levain pourroient aſſujettir environ 1200 livres d'alimens, au lieu qu'un homme n'en prend pas plus de quatre livres par jour. L'ob-

jection se détruit en plusieurs manieres. 1°. De l'aveu de Mr. Hecquet la vertu de fermenter n'appartient qu'aux sels; & il dit que la demie livre de bile ne contient que 30 grains de sel, que la livre de salive avec les deux onces de suc pancréatique & le suc stomacal, n'en contiennent que 14; en sorte que le levain de chaque jour reviendroit à quarante quatre grains, qui ne suffiroient pas pour deux livres d'alimens. Mais Mr. Hecquet diminuë trop la quantité de ces sels, que des Auteurs exacts, comme Verheyen, font beaucoup plus grande, sans compter le sel volatil qui demeure mêlé avec le phlegme & les esprits. 2°. La regle d'un grain de levain pour assujettir 800 grains de matiere, est manifestement fautive, & continuellement contredite par l'experience: en quelques fermentations il n'est point besoin de levain, & en d'autres il en faut plus ou moins.

La troisiéme objection. Les levains agiroient sur les membranes de l'estomac, & les dissoudroient. En effet, reprend Mr. Astruc, ils les picottent

u défaut d'alimens, & par là exci-
ent le ſentiment de la faim : enſuite
:lles ſe réparent par la nourriture
qui leur eſt propre, & qu'elles re-
çoivent. Mais il y a, ce ſemble, de
l'imprudence aux défenſeurs de la
trituration, de remuer une difficul-
té qui ſe tourne contre eux d'une
maniere à n'y pouvoir répondre. Car
toute action étant accompagnée de
réaction, comment ſe peut-il fai-
re, que les membranes de l'eſtomac
ne ſoient conſiderablement offenſées
par leur violent frottement contre
les alimens ?

Les trois derniers chapitres ſont
de la préferenc de la viande ſur le
poiſſon & les legumes pour la nour-
riture ; & Mr. Aſtruc la regarde
comme une conſéquence de ce qu'il
a dit de la fermentation. Mr. Hec-
quet s'étant déclaré pour la tritura-
tion, a dû conſéquemment ſe dé-
clarer auſſi en faveur du poiſſon &
des légumes, qui ſont d'une nature
friable, & plus aiſez à broyer ; mais
il n'eſt pas ſi évident qu'il s'enſuive
de la fermentation que l'uſage de la
viande ſoit le meilleur. Quoi qu'il

en soit, la bonté des alimens dépend de trois conditions; qu'ils soient de facile digestion, qu'ils fournissent un chyle loüable, & qu'ils le fournissent abondamment. Mr. Astruc montre, que le gras a tous ces avantages sur le maigre, non pas que toute viande les ait sur tout poisson, mais en ce que la bonne viande vaut mieux que le bon poisson. Il finit en remarquant, que le sentiment de Mr. Hecquet feroit du tems du Carême un régime, au lieu que l'Eglise l'ordonne comme un tems de pénitence & de mortification.

ARTICLE CL.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE GOTHA.

MOnsieur Breithaupt continüe de faire imprimer *sa traduction Latine des Commentaires de Rabbi Salomon Jarchi sur l'Ecriture.* Schallius vend *le second tome*, qui contient *les Commentaires de ce fameux Rabin sur les*

grands & les petits Prophètes , ſur *Job & les Pſeaumes*. Le premier tome parut il y a environ trois ans ; il eſt rempli *par les Commentaires ſur la loi*, les Commentaires ſur ce que les Juifs appellent *les premiers Prophetes. Joſüé, les Juges, les Rois*, n'ont point encore paru. Mr. Breithaupt rend un grand ſervice aux Curieux qui ne ſçavent pas l'Hebreu , & qui n'auroient pas la patience de l'apprendre. Il les introduit dans les myſteres du Rabiniſme; mais rend-il un ſervice égal à ſon Auteur ? Pour moi , je crois qu'il faut laiſſer les livres des Juifs dans une langue peu connuë, où ceux qui les peuvent lire , fiers de cet avantage , ne manqueront pas de leur faire une réputation qu'ils perdront bientôt , quand il ſera plus aiſé de les lire. Les deux tomes de la traduction Latine ſont *in* 4°. aſſez gros , elle eſt accompagnée de notes miſes au bas des pages. On n'a pas imprimé le texte original avec la traduction , parcequ'on en a fait depuis peu en Alemagne une édition de même forme.

D'HANOVRE.

Mr. Eccard croit que le feu Pere Meneſtrier s'eſt trompé dans l'explication d'une medaille que ce docte Jeſuite a fait graver page 220. de *ſon hiſtoire de Lyon*, on y voit des caracteres Hebraïques & des abbréviations; & le Pere Meneſtrier a crû y reconnoître la tête de Loüis le Debonnaire. Mr. Eccard promet de découvrir le myſtere de cette medaille, & d'éclaircir par là quelques évenemens fort obſcurs de l'hiſtoire de France.

Mr. Vanſtaden va faire une édition *des Evangiles traduits en ancien Aleman par le Moine Otfrid* : l'édition ſe fera ſur un excellent manuſcrit de la bibliothéque Impériale. L'Editeur y joindra un gloſſaire, & des notes curieuſes.

D'IENA.

Mr. Struvius a fait imprimer un *abregé de l'hiſtoire d'Alemagne* éclairci par des diſſertations.

DE DRESDE.

Mr. Reinhard a recherché les antiquitez de la Thuringe.

Antiquitates Marchionatus, ut & origines Landgraviatus Thuringici, in 4°.

DE VITTEMBERG.

Je ne ſçai ſi vous regardez les diſ-
utes pouſſées le plus ſouvent avec
ant de vivacité ſur la patrie des gens
e Lettres comme fort importantes ;
e ne le crois pas : elles ne ſervent
out au plus qu'à contenter la vanité
l'un peuple ignorant, qui ſe croit
lu merite, parcequ'on en a eû dans
es mêmes murs. Il eſt cependant
glorieux aux Auteurs d'exciter ces
alouſies. On a diſputé ſur la patrie
le Properce, & l'on vient de réïm-
primer le traité d'un ſçavant Italien
ur cette queſtion.

*Thaddæi Domnolæ de patria Sexti Au-
elii Propertii Poëtæ percurioſa diſſertatio*,
n 8°.

DE LIPSIC.

Mr. Valchius a entrepris une nou-
velle édition *de toutes les œuvres de
Ciceron* dans un ſeul volume *in* 4°. de
grandeur moyenne : il ſe flatte de la
rendre encore plus correcte que cel-
es de Græviuſ & de Gronovius. Il
y mettra les meilleures notes des
ſçavans qui ont travaillé ſur cet ad-
mirable Auteur, & il fera ſes ob-
ſervations ſur quelques endroits

qu'ils n'ont pas assez éclaircis. Il joindra à chaque Oraison une analyse & des éclaircissemens necessaires sur l'état des affaires, quand l'Oraison a été prononcée. Il joindra aux lettres des remarques historiques & chronologiques, courtes, mais suffisantes. Il mettra au commencement du volume *quatre dissertations*. La premiere *de la vie de Ciceron*. La seconde *de ses écrits*, & des éditions qu'on en a faites, sur tout de celles que les faiseurs de Catalogues ont omises. La troisiéme *de l'érudition de Ciceron, & de la connoissance qu'il a eüe de la Religion, du Droit Romain & de la Philosophie*. La quatriéme *de la maniere de lire & d'imiter Ciceron*. Gleditsch & Veidman ont traité de cette édition avec Mr. Valchius. La Republique des Lettres devra beaucoup à cet habile homme s'il execute un si beau dessein. Je crains seulement qu'en réduisant toutes les œuvres de Ciceron à un seul volume, il ne soit obligé de se servir de caracteres trop menus & qui fatiguent la vûë : ce défaut a fait tomber l'édition d'Angleterre *in* 4°. dans un

mépris general: Il vaudroit mieux choisir un caractere assez gros, & partager l'ouvrage en deux ou trois volumes *in* 4°. Je conseillerois aussi aux Libraires d'imprimer du même caractere & du même volume le *Penu Tullianum*, qu'on n'a que dans l'édition d'Hambourg, c'est un ouvrage accompli, ou peu s'en faut, & necessaire à tous ceux qui veulent se former l'esprit & le stile sur celui de Ciceron.

Voici un livre imprimé l'an passé dont vous aurez au moins le titre. *Acerra medico-chymica.*

DE RATISBONNE.

Trois siécles écoulez depuis le rétablissement des Lettres n'ont pû ramener toute l'Europe au bon goût, il reste encore des vestiges de la barbarie. On a imprimé ici un traité de l'anagramme: *Cespirii de anagrammatismo libri duo.*

DE FRANCFORT.

Les livres suivans ont paru l'an passé.

Electica Medicinæ & Physicæ specimina, *in* 4°.

Dissertatio de Epilepsia, *in* 8.

Kheni transmutatio metallico curiosa & genuina, in 4°.

Veißnanni fata & imposturæ variolorum.

Une nouvelle édition des Constitutions Imperiales recüeillies par Goldastus en quatre volumes, in folio.

Joannis Nicolai Hertii commentariorum & opusculorum duo volumina, in 4°.

L'Auteur s'est rendu illustre par la connoissance du Droit & des antiquitez d'Alemagne.

Une nouvelle édition de la pratique du Droit Romain par Schilterus.

Schilteri praxis Juris Romani.

On a traduit en Aleman *la démonstration de l'existence de Dieu de Monsieur l'Archevêque de Cambrai*, déja traduite en plusieurs autres langues.

D'ITALIE, DE ROME.

L'Italie, qui a porté les Raphaëls, les Titiens, les Caraches, les Dominiquins, les Guides, ne dédaigne pas de proposer à ses Peintres les préceptes d'un Peintre François, dans *la traduction Italienne du poëme Latin de Charles-Alphonse du Fresnoi sur la*

peinture, dont on avoit déja deux traductions, une Françoise & une Angloise. Ce choix fait honneur au bon goût du Traducteur. Le poëme de du Fresnoi est un chef-d'œuvre, non pas de poësie, mais d'instruction.

DE FLORENCE.

L'Abbé Casotti va donner *le quatriéme tome des œuvres de Jean de la Casa.* Il a fait imprimer depuis peu *chez Carlieri un recüeil de remarques sur la langue Italienne selon le bel usage de la Toscane, deux Livres de Benedetto buon Mattei, Grammairien celebre, sur la même matiere, avec sa vie, & l'histoire de l'image miraculeuse de nôtre Dame appellée del impruneta.*

Nous avons depuis peu *une introduction à la Cosmographie en Italien, du Seigneur Angelo Marchetti, Professeur de Mathematiques à Pise.*

DE MILAN.

La dispute du R.P. Mazzuchelli & du Docteur Gatti a continué avec beaucoup d'érudition d'une part, & beaucoup d'emportement de l'autre.

Le P. Mazzuchelli a prouvé dans sa derniere dissertation, intitulée, *Ca-*

loniæ Ticiniæ Romanæ commentum exsufflatum, que la condition des villes municipales étoit préferable à celle des Colonies. Entre autres preuves il a cité ce qu'Aulugelle rapporte de l'Empereur Hadrien. Le Docteur Gatti a répondu sous le nom de Polidore Tardiola, le titre de sa réponse promet plus d'injures que de raisons, & l'Auteur tient parole : *Agellius vindicatus, seu Justi Vice-Comitis ignorantia & mala fides exsibilata.* Son sçavant adversaire n'a pas fait attendre longtems la replique, qui a paru sous ce titre, *Novaria de tribu Claudia dissertatio Justi Vice-Comitis.*

Mr. Gatti a fait imprimer trois autres ouvrages sur des questions plus importantes & plus délicates. Il y réfute les prétentions du Roi de Sicile sur quelques parties du Milanois.

Jura sacri Romani Imperii & libertatis provinciæ Langarum in Italia à quocumque Vassallorum contractu vindicata, in 4°. pages 12.

Jurium sacri Romani Imperii & libertatis provinciæ Langarum vindiciæ secundæ; opus in duas partes divisum, in 8°. pp. 172.

Jura Civitatis Papiæ pro Laumellina provinciæ recuperanda, in 4°. pp. 7.

DE NAPLES.

M. Jean Baptiste de Vico, Auteur du livre de *Antiquissima Italorum sapientia*, a refuté par deux écrits sçavants & modestes la critique que les Journalistes de Venise ont fait de cet ouvrage *dans le cinquiéme tome de leur Journal*, & *la justification de cette critique inserée dans leur dixiéme tome.*

Le P. Scarfo continuë de se signaler par des traits d'avanturier & des libelles diffamatoires. Il a écrit au Seigneur Dominique de Angelis, qu'il avoit trouvé à Rome, dans son Couvent de S. Basile, *un manuscrit entier & parfaitement bien écrit, des satires d'Ennius.* Il faut attendre pour le croire qu'il montre ce manuscrit.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

On a imprimé ici un Abregé du livre de Jean Christophle Gottwald, intitulé, *Description de la peste qui affligea la Ville Royale de Dantzic l'an* 1709. M. Gottwald avoit écrit ce livre en Aleman, il a été traduit par C. J. Sprengell. Le sujet est important, & l'estime qu'on fait du livre en Allemagne & en Angleterre ne

gage plusieurs personnes à s
quer. Mrs. Whiston & Di
tendent en avoir trouvé le s

Nous avons perdu deux
appliquez à des études fort
tes, & qui cependant ne lai
d'avoir quelque rapport,
demandent un travail; *M. J*
nes, occupé à corriger sur le
crits les anciens Auteurs G
M. Thomas Rymer, appliq
chiffrer les vieilles Chartes
devons au premier *de belle*
d'Euripide, d'Anacreon, d'Home
second *le grand recüeil des act*
d'Angleterre; On imprime la

e peuvent manquer dans un païs su-
et aux revolutions.

D'OXFORD.

La nouvelle édition de Josephe en deux olumes, entreprise *par Mr.* Hudson, vance : la version Latine est nouvelle, & les tables seront amples & cu-ieuses.

DE CAMBRIDGE.

M. Bentley répond au livre qui a ait tant de bruit, & qu'on attribuë M. Collins, Gentilhomme Anglois, *Discours sur la liberté de penser.* Il y ura beaucoup d'érudition dans la éponse, mais M. Bentley aura de la eine à réfuter les preuves de la liberté de penser, prises de l'exemple es plus fameux Ecrivains de l'Eglise Anglicane, & même des Evêques. Quand on a passé les bornes de l'Autorité de l'Eglise posées par Jesus-Christ, il est difficile de s'arrêter; l est impossible d'arrêter les autres.

DE HOLLANDE,

D'UTRECHT.

Vous avez tort de vous plaindre de on silence sur *les lettres de Vigfort & Burlée*, dont *Broedelet* a fait *une seconde édition* : elles ne se distinguent

que par le ridicule du ſtile. *Les lettres de feu Mr. Baile, imprimées à Roterdam en trois tomes*, ne répondent pas à la réputation de l'Auteur : on y aprend cependant beaucoup de particularitez ſur la vie des Sçavans, la critique & l'hiſtoire ſecrette des livres qui feront rechercher ces lettres. Je devois vous parler de *la lettre de M. Reland à M. le Comte de Kniphuiſen.* Le ſçavant Auteur de cette lettre tâche d'expliquer une monnoye d'or trouvée à dix-huit pieds de profondeur en terre dans un lieu dont on tire des tourbes. *Schookius dans ſon traité des tourbes* l'a priſe pour une medaille Runique. M. Reland prétend que c'eſt une monnoye de quelque Roi de France de la premiere Race. Sa plus forte preuve eſt la reſſemblance qu'on remarque entre cette monnoye & d'autres monnoyes des Rois de France de la premiere Race publiées par M. le Blanc, & quatre inconnuës à cet Auteur qui ſont dans le riche Cabinet de M. de Bary. M. Reland déſeſpere de lire quelques caracteres, & la tête eſt ſi mal conſervée qu'on n'y connoît rien.

Novembre 1714.

Van-de-Vater imprime *Ovide sur l'édition de Nicolas Heinsius*, qu'on préfere avec raison à toutes les autres.

D'AMSTERDAM.

Les reflexions morales, satyriques & comiques sur les mœurs de nôtre siécle, nouvelle édition corrigée & augmentée d'un tiers, à Amsterdam, chez Jean Frederic Bernard 1713. se font encore lire, aprés tant de livres de cette espece en François & en Anglois, dont l'Europe a été inondée depuis le succès des Caracteres de la Bruyere. On trouve dans celui-ci des traits vifs, des peintures touchées avec force, qu'il n'a point empruntées des autres.

Volters a fait une nouvelle édition de *Celse* sur celle de *M. Almelouveen*, qui ne cede point à la premiere.

On a imprimé de nouveau les tragédies de Seneque *in* 12. sur l'édition de Gronovius, & Horace *in* 12. sur l'exemplaire corrigé par Nicolas Heinsius.

Horatius Flaccus ad exemplar Nicolai Heinsii emendatus. Annai Seneca tragœdia ad editionem Gronovii emendata.

DE LA HAYE.

Moetiens vend *une traduction Espa-*

gnole du Telemaque. Mr. Maesvick travaille à une nouvelle édition *de Virgile & du commentaire de Servius.*

Le P. Oudin Jesuite de Dijon a le même dessein ; il a entre les mains un manuscrit de Servius ancien & exempt de la plûpart des fourrures qui l'ont défiguré.

Tomas Johnson a fait imprimer en plusieurs tomes *in* 8. *les meilleures pieces de Théatre qui ayent paru en Angleterre.* Il vend les pieces séparées, ou le recüeil entier. Il en envoyera le catalogue à ceux qui le souhaiteront.

DE LEYDE.

Mr. Bernard acheve un traité où il prouve *que la Religion Chrétienne est souverainement aimable.*

DE BRUXELLES.

Mr. Godefroi a donné *un supplément des memoires de Commines en un volume in* 8. *imprimé chez Foppens,* pour rendre plus complette la belle édition de ces execellens mémoires qu'il donna il y a peu d'années. L'empressement avec lequel elle a été enlevée l'a mis dans la necessité d'en commencer bientôt une nouvelle enco-

plus parfaite & plus ample.

DE MONS.

Le Pere Delvart, Prêtre de l'O-:oire, va faire imprimer *une nouvel-*ıistoire du Hainaut. On attend beau-up de la capacité & de l'applica-n de cet Historien.

E FRANCE, DE LION.

La seconde édition de la bibiliotheque r Prédicateurs commence à paroitre. Le Houdry a eû l'honneur de présen-r au Roi les huit tomes de la pre-iere. Il continuë ce travail, quoi-l'âgé de quatre vingt cinq ans; il ne ssent aucune infirmité de la vieilles-& il se flate d'achever *les mysteres & panégyriques. Le premier tome des mys-er est imprimé.*

DE PARIS.

Nous nous retractons avec plaisir, ;ôt que nous reconnoissons nous e trompez, quelque legeres, quel-'inévitables que soient nos fautes. ous avons attribué à l'Auteur du ité du Senat Romain un livre inti-é, *Essais sur l'idée d'un parfait Magis-t* : il est de *Mr. Frain du Tremblay, l'Academie d'Angers*, dont nous

Guerin vend *le premier* *cas de conſcience décidez par* *Fromageau, De Lamet & d'a* *teurs de Sorbonne d'une capacit* On les recherche avec le m preſſement que les cas de c décidez par Mr. de Sainte B ils meritent cet empreſſeme varieté des matieres, la ſoli netteté des déciſions. Nou nerons un extrait.

Mr. de Prepetit de Gra fait imprimer *un recüeil de v* *& François ſur M. le Maréchal* *vainqueur & Mediateur de la* répondent à la réputation & à la grandeur du ſujet.

M. de Beauchamps a mi

laude Rigaud, Directeur de l'Imnerie Royale, vend à Paris, & uel à Lyon, *Nicolai Parthenii Gianaffii Neapolitani è Societate Jesu hist Neapolitana in tres tomos divisa* 3. L'Auteur s'est fait connoitre d'autres ouvrages, surtout par poësies fort estimées. Barbou a une nouvelle édition du Virgiu Pere de la Ruë revû par l'Aur, & dont l'index a été corrigé c grand soin *in* 4°. & en quatre es *in* 12. Il a aussi imprimé le texde Virgile *in* 12. Cette édition ne le presque pas aux belles éditions Iollande.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1714.

ART. CXL. *Suite de l'extrait de l'inſtruction paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque de Cambray en forme de Dialogues. Extrait des Dialogues IX. X. & XI. ſur le livre de la Correction & de la Grace.* Page 1853

ART. CXLI. *Le Tableau de l'ancien Senat Romain.* p. 1889

ART. CXLIII. Sulpicii Severi quæ extant opera omnia &c. *Tout ce qui reſte des ouvrages de Sulpice Severe &c.* p. 1923

ART. CXLIV. *Commentaire litteral ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Par le R.P.D. Auguſtin Calmet, Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe.* JOB. page 1929

ART. CXLV. *Relation du voyage du Royaume d'Iſſiny, Côte-d'or, païs de Guinée en Afrique, la deſcription du païs &c. Par le P. Godefroy Loyer, Préfect Apoſtolique des Miſſions des Freres Prêcheurs aux Côtes de Guinée.* p. 1944

ART. CXLVI. *Hiſtoire de la vie de Saint Remy, Archevêque de Rheims, Apôtre des François, & des differentes tranſlations de*

, *avec des notes & des disserta-*
r le Pere Dorigny de la Compa-
Jesus. p. 1967
VII. *Lettre écrite à Mr. l'Abbé*
de Belmont, sur le second Canon
e de Gironne. p. 1973
VIII. Archibaldi Pitcarni Scoti
medica, quorum multa nunc
prodeunt, editio tertia Edim-
auctior. *Opuscules de Medecine*
ibalde Pitcarn Ecossois, dont plu-
issent pour la premiere fois, troi-
tion plus ample que celle d'E-
p. 1982
X. *Traité de la cause de la di-*
à l'on refute le nouveau systeme
ration & du broyement &c. Par
Astruc de la Societé Royale des
&c. p. 1999
Nouvelles Literaires.
gne, de Gotha. p. 2020
re. p. 2022
ibid.
r. ibid.
nberg. p. 2023
ibid.
onne. p. 2025
fort. ibid.
de Rome. p. 2026
ce. p. 2027
ibid.
p. 2029
rre, de Londres. ibid.

D'Oxford. p. 2031
De Cambrige. ibid.
De Hollande, d'Utrecht. ibid.
D'Amsterdam. p. 2033
De la Haye. ibid.
De Leide. p. 2034
De Bruxelles. ibid.
De Mons. p. 2035
De France, de Lyon. ibid.
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Figure pour le Traité de la Digestion.

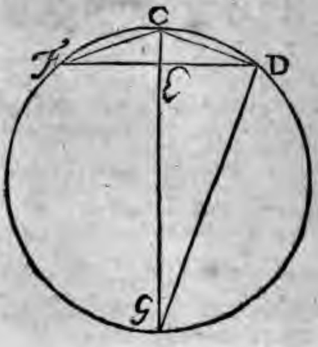

RATA POUR LE MOIS de Novembre 1714.

ge 1855 ligne 26. après parle, *ostez* le point & la virgule : Corrigez souvent la ponctuation de ce Volume, elle est fort défectueuse.
1861 l. 6. *lisez* de tout lien.
ligne 10. *mettez* un point après le premier mot agir
1867 ligne pénultiéme, *lisez* si contraires
1872 ligne 14. *lisez*, qu'il l'admette
1875 ligne 16. *lisez*, Acteur
1886 ligne 25. *mettez* une virgule après loix.
1900 ligne 3. pour ceux, *lisez*, par ceux.
1917 ligne 20. *lisez alter alterum*
ligne 27. *ovalle, fondez*, lisez, *ovalle & fondei*
1962 ligne 23. qui lui plaît, *lisez*, qu'il leur plaît.
1932 ligne 21. *lisez*, toutes les scituations
1934 ligne 24. après tout, *ostez a*
1935 ligne 24. *lisez*, olimpiodore
ligne 25 *lisez Mercerus*
1967 ligne 25. *lisez* appliqua
1982 aricle CXLVIII. dans le titre & dans tout l'extrait, *lisez*, Pitcarn.
2004 ligne 25. pour, *lisez*, par
2017 ligne 8. vient de la, *lisez*, vient ni de la
2020 ligne 12. *lisez*, feroit du Carême un tems de régime
2026 ligne 3. *Veismanni*
ligne 8. *lisez Hertii*
1030 ligne 14. après travail, *mettez* égal
ns la Table on a omis un article, il faut le ir ainsi.
CXLIII. *Lettres de Ciceron a Atticus, par Mongault, Précepteur de Monseigneur le Duc Chartres*, page 1906
aut ajoûter un chifre aux articles suivans de la

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1714.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1714.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
chez ETIENNE GANEAU Libraire
Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1714.

ARTICLE CLI.

HISTOIRE DU CONCILE de Constance, tirée principalement d'Auteurs qui ont assisté au Concile. Par Jacques L'Enfant. A Amsterdam, chez Pierre Humbert 1714. *in* 4°. *deux tomes, pages* 810.

LEs Protestans ont annoncé avec affectation l'ouvrage de Mr. L'Enfant avant qu'il parût, & ce n'est pas sans de grandes raisons qu'un si habile Ecrivain a choisi le sujet qu'il traite. Seroit ce que sa secte eût fondé quel-

D'Oxford. p. 2031
De Cambrige. ibid.
De Hollande, d'Utrecht. ibid.
D'Amsterdam. p. 2033
De la Haye. ibid.
De Leide. p. 2034
De Bruxelles. ibid.
De Mons. p. 2035
De France, de Lyon. ibid.
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Figure pour le Traité de la Digeſtion.

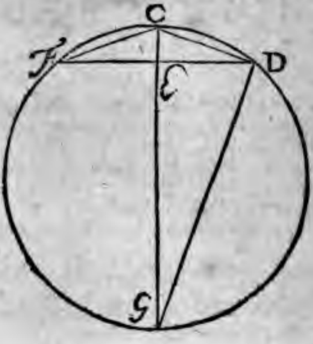

ERRATA POUR LE MOIS de Novembre 1714.

PAge 1855 ligne 26. après parle, *ostez* le point & la virgule : Corrigez souvent la ponctuation de ce Volume, elle est fort défectueuse.

Page 1861 l. 6. *lisez* de tout lien.

—— ligne 10. *mettez* un point après le premier mot agir

Page 1867 ligne pénultiéme, *lisez* si contraires

Page 1872 ligne 14. *lisez*, qu'il l'admette

Page 1875 ligne 16. *lisez*, Acteur

Page 1886 ligne 25. *mettez* une virgule après loix.

Page 1900 ligne 3. pour ceux, *lisez*, par ceux.

Page 1917 ligne 20. *lisez* *alter alterum*

—— ligne 27. *ovalle, fondez*, lisez, *ovalle & fondez*

Page 1962 ligne 23. qui lui plaît, *lisez*, qu'il leur plaît.

Page 1932 ligne 21. *lisez*, toutes les scituations

Page 1934 ligne 24. après tout, *ostez* *a*

Page 1935 ligne 24. *lisez*, olimpiodore

—— ligne 25 *lisez* *Mercerus*

Page 1967 ligne 25. *lisez* appliqua

Page 1982 article CXLVIII. dans le titre & dans tout l'extrait, *lisez*, Pitcarn.

Page 2004 ligne 25. pour, *lisez*, par

Page 2017 ligne 8. vient de la, *lisez*, vient ni de la

Page 2020 ligne 12. *lisez*, feroit du Carême un tems de régime

Page 2026 ligne 3. *Veismanni*

—— ligne 8. *lisez* *Hertii*

Page 2030 ligne 14. après travail, *mettez* égal

Dans la Table on a omis un article, il faut le rétablir ainsi.

Art. CXLIII. *Lettres de Ciceron a Atticus, par M. Mongault, Précepteur de Monseigneur le Duc de Chartres*, page 1906

Il faut ajoûter un chifre aux articles suivans de la Table.

aujourd'hui des désordres qui demanderoient une reformation plus severe ; eux qui persistent dans le schisme, après que le Concile de Trente a fait ce que le Concile de Constance n'avoit pû faire ; après qu'il a executé tout ce qu'il y avoit de raisonnable dans les projets de reformation ? Enfin, n'ont-ils pas vû que l'histoire d'un Concile écrite par un homme revolté contre l'autorité de tous les Conciles seroit fort suspecte ? Mr. L'Enfant proteste de sa bonne foi ; mais de semblables protestations feront-elles jamais recevoir le témoignage d'un rebelle contre son Prince.

Il nous apprend dans sa préface de quels memoires il s'est servi. L'histoire du Concile de Constance écrite en Aleman par Ulric Reichental, Chanoine de Constance, present au Concile, est superficielle & sans ordre : l'Auteur même s'est trompé sur des faits importans, comme il est aisé de s'en convaincre par les actes, soit que sa memoire l'ait mal servi, soit qu'il se fiât trop au rapport d'autrui, sur des choses

qu'il n'avoit pas vûës, ou do
toit pas capable de juger pa
me : il n'étoit pas habile dan
noissance des langues, & il
une preuve sensible dans
tion du mot *heresiarque.* I
c'est un coffre, *arca*, où
heresies sont renfermées.
cependant compter sur cet
pour l'exterieur du Concile.
Jean Stumphius, que le
appellent leur Tite-Live, a
en Aleman l'histoire du mê
cile; il avoit eû de bons m
mais il étoit Protestant. T
tius, autre Auteur Aleman
testant, a écrit avec assez
foi l'histoire des Hussites,
peut tirer plusieurs faits q
dent le Concile : il se trom
tant sur Jean Hus, à qui il
des erreurs que cet heresia
jamais enseignées. L'histo
mande manuscrite de l'E
Sigismond par Eberard Vin
de ses Conseillers, a fourni
lumieres à nôtre Historien,
grand recüeil des actes du
de Constance publié par les

Mr. Vonderhardt, sous les auspices, par l'ordre, & aux dépens du Duc Rodolphe Auguste de Brunswik Wolfembutel, est le fonds dont Mr. L'Enfant a tiré plus de materiaux. Le quatriéme tome est le plus considerable, parcequ'il renferme tous les actes du Concile qu'on a pû déterrer.

Pour les affaires de Boheme, Mr. L'Enfant a crû pouvoir s'en rapporter au Pere Bohuslas Balbinus Jesuite, le plus estimé & le plus exact des Historiens de ce Royaume. Dlugoss dont on a maintenant l'histoire entiere, lui a servi de guide dans le démêlé de l'Ordre Teutonique & du Roi de Pologne qui occupa fort le Concile. Sur l'affaire de Jean le Petit, il a consulté les pieces imprimées dans la derniere édition de Gerson, Juvenal des Ursins & Monstrelet, Historiens contemporains & de faction differente.

Il seroit fort inutile de remplir cet extrait de l'abregé d'une histoire aussi connuë que l'est l'histoire du Concile de Constance, nous répondrons mieux à l'attente du Lecteur,

MEMOIRES

[illegible] HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de [illegible]

Serenissime [illegible]

Souverain de Dombes.

Decembre 1714.

De l'Imprimerie [illegible]

Chez [illegible] Libraires [illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1714.

ARTICLE CLI.

HISTOIRE DU CONCILE de Constance, tirée principalement d'Auteurs qui ont assisté au Concile. Par Jacques L'Enfant. A Amsterdam, chez Pierre Humbert 1714. *in* 4°. *deux tomes, pages* 810.

LEs Protestans ont annoncé avec affectation l'ouvrage de Mr. L'Enfant avant qu'il parût, & ce n'est pas sans de grandes raisons qu'un si habile Ecrivain a choisi le sujet qu'il traite. Seroit ce que sa secte eût fondé quel-

EMOIRES
UR L'HISTOIRE
, Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1714.

ARTICLE CLI.

STOIRE DU CONCILE de Constance, tirée principalement d'Auteurs qui ont assisté au Concile. Par Jacques L'Enfant. A Amsterdam, chez Pierre Humbert 1714. in 4°. deux tomes, pages 810.

LEs Protestans ont annoncé avec affectation l'ouvrage de Mr. L'Enfant avant qu'il parût, & ce n'est pas sans de grandes raisons qu'un si habile Ecrivain a choisi le sujet qu'il traite. Seroit ce que sa secte eût fondé quel-

CES MEMOIRE
commencé au Mois
1701. & ſe vendent 1
en blanc, & broché 1

Année	1701.	9.
——	1702.	12.
——	1703.	12.
——	1704.	13.
——	1705.	12.
——	1706.	12.
——	1707.	12.
——	1708.	12.
——	1709.	12.
——	1710.	12.
——	1711.	12.
——	1712.	12.
——	1713.	12.
——	1714.	12.

On trouve à Paris chez E.
Journaux de Verdun depuis le
ment jusqu'à preſent , & to
debite les nouveaux.

EMOIRES
POUR
HISTOIRE
es Sciences & des beaux Arts.

eillis par l'Ordre de Son Altesse
Serenissime Monseigneur Prince
Souverain de Dombes.

Decembre 1714.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
z ETIENNE GANEAU Libraire
uë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine
Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

Duc d'Orleans ; & Falkemberg, pour justifier l'Ordre Teutonique sur la guerre continuelle & sanglante qu'il faisoit au Roi de Pologne & au Duc de Lithuanie, avancerent dans des libelles une doctrine affreuse. Ces deux affaires furent poussées avec beaucoup de chaleur, & partagerent toutes les nations assemblées. Enfin, malgré le crédit de l'Ordre Teutonique & du Duc de Bourgogne, l'abominable maxime enseignée par Jean le Petit & Falkemberg fut condamnée. On accorda seulement à la puissante protection des interessez quelques ménagemens pour la personne des Auteurs, l'un mort dans la foi, l'autre soumis à l'Eglise.

Le reproche qui regarde les Flagellans est le plus mal fondé de tous, ils avoient été déja condamnez par plusieurs Papes, & par le Concile de Vienne ; il n'étoit pas necessaire de faire de nouveaux decrets, mais d'exécuter les anciens ; cette exécution n'étoit retardée que par la difficulté de distinguer deux especes de Flagellans reconnus par l'Auteur,

les uns heretiques, fanatiques & très-corrompus ; les autres orthodoxes, d'une vie austere, mais d'une dévotion bizarre. Le traité qu'écrivit Gerson par l'ordre du Concile donne les moyens de faire cette distinction necessaire, & ce remede suffisoit.

La necessité de la reforme du Clergé est un champ fertile en déclamations. M. L'Enfant remplit un livre entier d'extraits, non seulement de projets de reformation, mais de satires les plus outrées. On convient avec lui des déreglemens du Clergé & du besoin d'une severe réforme : il n'en conclura rien en faveur des Protestans. Jesus-Christ a promis à la veritable Eglise l'infaillibilité dans la doctrine, il ne lui a pas promis l'innocence des mœurs ; sa sainteté ne consiste pas dans la pureté de tous ses membres, mais dans la pureté des regles qu'elle approuve. Elle est sainte, parce qu'elle n'autorisera jamais le vice ; elle est sainte, parce qu'elle renferme tous les Saints, hors d'elle point de veritable sainteté. Elle est sainte, parce qu'elle renfermera toujours de grands exemples

de sainteté, & l'Historien le prouve pour ce tems, par les éloges qu'il fait d'excellens Prélats, de Docteurs, de Religieux sans reproche : il le prouve par les écrits composez dans ce tems là sur la reformation dont il donne les extraits : il le prouve par les résolutions prises dans le Concile, & qu'il rapporte fort au long : elles ne furent, dit-il, exécutées qu'imparfaitement par les Papes ; le tems permit-il de pousser cette affaire avec la derniere rigueur? On sortoit de la plus terrible tempête, l'Eglise en étoit encore agitée, il y parut sous Eugene IV. la prudence, je dis même, la prudence Chrétienne, n'exigeoit-elle pas qu'on eût égard au tems, & qu'on n'aigrît pas le mal par des remedes hors de saison, & par une conduite précipitée ?

Un fait qui regarde le Cardinal de Viviers, Président du Concile, nous paroît trop singulier pour être omis. Il s'appelloit Jean de Brogni, fils de Jean Fraçon paisan du village de Brogni près d'Annecy en Savoye ; il gardoit les cochons, quand deux Religieux qui lui trouverent de l'es-

[redacted]

ui proposerent d'aller étudier à
e. Il accepta le parti, & acheta
uliers d'un Cordonnier qui lui
dit de six deniers, à payer quand
oit Cardinal. L'ambition du jeu-
mme n'alloit pas si loin ; il fit à
e de grands progrès dans l'étu-
ais sans vouloir profiter de sa
ation : il vint dans son païs se
r parmi les Chartreux : son me-
fit connoître dans la solitude,
ic de Bourgogne l'en tira, il fut
ue de Viviers, Archevêque
es, Cardinal Evêque d'Ostie,
Chancelier de l'Eglise. Il con-
dans la plus haute élevation le
nir de sa bassesse, & il en a vou-
sser à la posterité un monument
ubsiste à Geneve : on l'y voit
bit de porcher, parlant à deux
ieux, & des souliers autour de
représentation pour ornement.
L'Enfant a fait imprimer à la fin
n histoire *un journal exact du Con-
duit du Latin de M. Vonderhardt,*
elques pieces curieuses. *La Conf-*

lecteurs de Martin V. les regles de la Chancellerie sous Martin V. les Concordats du même Pape avec la nation Germanique, la nation Françoise, la nation Angloise, une lettre de Sigismond aux Barons de Boheme sur la mort de Jean Hus.

Le nouvel Historien est exact dans ses recherches : il a développé habilement certains faits de conséquence que la négligence des autres Historiens avoit laissez dans une grande confusion : il écrit bien, & l'on ne s'apperçoit presque pas d'un long séjour qu'il a fait dans les païs étrangers.

Il ne nous sçaura pas mauvais gré d'avoir remarqué une faute qui lui est echapée page 701. Il dit que l'on attribuë le Canon de la Messe à un certain *Scholasticus*, ce nom dans les Auteurs qu'il cite n'est pas un nom propre, & il signifie *un Ecrivain poli.* Scholasticus sous les derniers Empereurs Payens signifioit un Avocat, l'usage l'étendit à tous ceux qui avoient soin de cultiver leur stile & qui écrivoient poliment ; c'est en ce sens qu'on a dit qu'un Scholastique avoit composé le Canon.

ARTICLE CLII.

AMEN VARIANTIUM
ctionum Joannis Millii S.T.P. in
ivum Testamentum &c. *Examen
s variantes ou diverses leçons du
uveau Testament, compilées par
an Mill Professeur de Théologie. Par
travail & l'étude de Daniel Whitby:
ofesseur de Theologie & Précenteur
l'Eglise de Sarisbery.* A Londres,
: l'imprimerie de Guillaume
owier, & aux frais de A. & J.
hurchill, à l'enseigne du cigne
oir, ruë Pater-Noster-Row, 1710.
folio pages 100.

Auteur fait trois choses dans sa
préface. En premier lieu il exa-
e à quoi peut aboutir le dessein
Docteur Mill de compiler tant
iverses leçons. C'est (il s'en plaint)
nfondre les Protestans, & à au-
er les Catholiques; car si elles
nt dans l'embarras, comment
tirer, sinon d'avoir recours à
lise pour apprendre d'elle quelle
 veritable leçon qu'on doit sui-

Prétendre, poursuit-il, comme Mill ose le faire, que dès les premiers tems quelques mots, qu'un particulier avoit marqué sur la marge de son exemplaire par forme de notes & d'explications, ayent glissé dans le texte, c'est évidemment contredire les Peres, S. Epiphane, S. Augustin & les autres, qui assurent unanimement que l'Eglise a conservé ses exemplaires, comme elle les a reçûs des Apôtres & dans leur pureté. Lorsqu'Artemon avança que jusqu'au tems du Pape Zephyrin les Chrétiens n'avoient pas été persuadez de la divinité de Jesus-Christ, un Catholique Anonyme [a] lui répondit, que ce blaspheme étoit assez réfuté par les Ecrits même des Apôtres; réponse foible, si ces Ecrits avoient déja été alterez. Les Peres reconnoissent que les heretiques même, excepté Marcion, Valentin & Lucien, n'ont pas eû l'audace de rien changer au texte: sans doute les Catholiques avoient infiniment plus de délicatesse sur un point si important.

[a] Euseb. l. 5. Hist. Eccl. c. 28.

[redacted]

gene* se plaint de la diversité
:mplaires, sa plainte tombe
ment sur les exemplaires de la
ion des Septante. Et s'il soup-
ju'en S. Matthieu c. 19. v. 19. ces
*ous aimerez vôtre prochain comme
me*, ont été ajoutez, c'est un pur
n, qu'Origene n'appuye par
: varieté des exemplaires.
ndement, l'Auteur promet
e voir que M. Mill n'a pas eû
de prendre l'ancienne version
e qui ne se trouve plus, pour
e la veritable leçon : & il s'é-
ur la vigilance des Peres, à ce
s exemplaires de l'Ecriture fûs-
rrects.
n, il pose quatre regles pour
les variantes. 1°. Si les Peres
onnoissent quelqu'une, il n'y
de doute qu'elle ne soit plus
ne. Par exemple, Origene ob-
qu'en l'Epître aux Hebreux
v. 9. Quelques exemplaires
it χωρὶς θεῦ au lieu de χάριτι θεῦ:
e sens du passage ne permet pas
: autrement que χάριτι θεῦ, *par
e, par la bonté de Dieu.* 2°. Quand

**mment. in Matth. p.* 38.

plusieurs des Peres, sans être contredits par aucun des autres, conviennent en une leçon laquelle est encore conforme aux anciennes versions, & se trouve dans la plus grande partie des manuscrits, c'est la veritable leçon. 3°. Il faut juger de même, si quatre commentaires Grecs & quatre versions conviennent ensemble. 4°. Toutes choses étant égales, une leçon qui convient mieux au sens, eû égard à ce qui précede & ce qui suit, & par là le rend plus intelligible, doit être préferée. Ces regles suffisent pour démontrer que le texte Grec du Nouveau Testament, tel que nous l'avons, est pur; que cette multitude de variantes, ramassées par Mill avec un travail de trente ans, n'est pas capable de lui donner atteinte.

Au reste, il reproche à Mill, & peu de discernement, & souvent peu de bonne foi. Et il regarde avec raison comme un abus insoutenable, de mettre au rang des variantes. 1°. Des fautes qui ne viennent que de la négligence, de l'inattention ou de l'ignorance du Copiste. 2°. Les differen-

es d'un ou de peu de manuſcrits
:ontre le grand nombre des autres,
ou les differences d'une verſion con-
re les manuſcrits & les autres ver-
ions. 3°. Les citations de livres apo-
:ryphes. 4°. Les interprétations &
es gloſes des Peres. Retranchez, dit-
l, tout cela ; & vous verrez notable-
nent diminuer le nombre de varian-
es. Mr. Mill, pourſuit il, a travaillé
pour rien, ou pour peu de choſes ;
:ar enfin, s'il y avoit quelques cor-
ections à faire au texte que nous
avons, ce ne devroit être que ſur l'au-
orité de tous les manuſcrits, ou au
noins du plus grand nombre de ma-
nuſcrits ; ce qui n'iroit pas à plus de
vingt paſſages, de peu d'impor-
:ance.

Comme le compilateur de varian-
:es en a puiſé une grande partie dans
es citations des Peres & les ancien-
nes verſions, M. Whitby lui ferme
ou s'efforce de lui fermer ces deux
ſources dans le premier livre, qui eſt
divisé en cinq chapitres.

Il eſt dangereux, dit-il au ch. pre-
mier, après M. Simon, après Grotius
& Heinſius, de rien changer au tex-

ſur des citations. Car premierement les Peres citant de mémoire, ont ſubſtitué des mots les uns pour les autres : & tous les Critiques, tant Proteſtans que Catholiques, le diſent ainſi ; Grabe en ſes remarques ſur S. Irenée, Monſeigneur Huet ſur Origene, Mill lui même en parlant de S. Irenée & de Tertullien, Simon, Grotius, Heinſius. On en a rapporté beaucoup d'autres dans ces Memoires au mois de Septembre art. 113.

2°. En une infinité d'endroits les Peres n'ont eû deſſein que d'expoſer le ſens de l'Ecriture ſans s'attacher aux paroles. C'eſt ce qui eſt évident en S. Ignace, S. Clement de Rome, S. Polycarpe, S. Juſtin, S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Origene, & les autres plus récens.

3°. Les Peres ajoutent aux paſſages de l'Ecriture. 4°. Ils en retranchent. 5°. Ils en joignent qui ſont ſéparez. Et cela ſelon que le ſujet qu'ils traitoient sembloit l'exiger, ou pour un plus grand éclairciſſement, ou pour omettre ce qui y étoit inutile, ou pour lui donner plus de force. C'eſt

l'Auteur démontre par une
: d'exemples, comparant leurs
ns avec le texte. Religieux &
à conſerver l'intégrité du tex-
; les exemplaires, ils en uſoient
lus de liberté dans leurs diſ-
ſelon le beſoin.

Une choſe digne d'être obſer-
c'eſt qu'un même Pere, qui
elques endroits s'éloigne des
s du texte, en d'autres y re-
Par exemple, il y a en S. Mat-
:h. 6ᵉ. v. 33. Ζητεῖτε δὲ πρῶτον
ιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην
ὶ ταῦτα πάντα προστεθήσεται ὑμῖν.
ez donc premierement le Royaume
u & ſa juſtice; & toutes ces cho-
nt vôtre Pere céleſte ſçait que
ıvez beſoin, *vous ſeront ajoutées*,
es aurez de ſurcroît. Clement
candrie cite trois fois ce paſſa-
u l. 4. des Stromates, Ζητεῖτε
τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν καὶ τὴν
ύνην, καὶ τὰ περὶ βίον προστεθήσεται
Au Pedagogue l. 2. ch. 10.
ε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὰ τῆς
.. Au ch. 12. Ζητεῖτε πρῶτον τὴν
αν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα...
nferant enſemble ces trois ci-

tations, on voit en quoi elles s'approchent ou s'éloignent des paroles du texte. M. Whitby accumule de semblables exemples de presque tous les Peres.

Dans le second chapitre il prétend que les citations du texte Grec, faites par les Peres Latins, ne sçauroient être d'usage pour découvrir la veritable leçon, ou faire une variante; & il s'en explique avec trop de liberté. Mais il remarque que M. Mill tire pourtant de là la moitié de ses variantes sur les Epîtres des Apôtres.

Il soutient dans le chap. suivant que les exemplaires Grecs écrits par des Latins, ne peuvent pas non plus servir; tant parce que ceux qui les écrivoient, ignorant le Grec, étoient sujets à y faire quantité de fautes; qu'à cause qu'ils affectoient de les amener autant qu'ils pouvoient à la version vulgate Latine. C'est ce que plusieurs Critiques & Estius ont remarqué, ce qui est visible en plusieurs manuscrits, comme en ceux du Marquis de Los Velés, & sur tout dans les trois fameux, de Cambrige,

de l'Abbaye de S. Germain & de Clermont. L'Auteur rapporte ce qu'en ont jugé M. Simon dans son Histoire critique du Nouveau Testament, & M. Du Pin d'après M. Simon.

Il soutient de même au ch. 4ᵉ. que les versions anciennes ne sont pas assez sûres pour introduire une Variante, & pour fixer la veritable leçon. 1°. Tout le reproche qu'il trouve à faire à celle des Coptes, c'est qu'elle se conforme à la Vulgate dans les endroits où celle-ci differe du Grec, comme l'a remarqué M. Simon. 2°. Sur le témoignage peu sûr de Messieurs Simon & Mill, il dit que l'Ethiopique & la Syriaque ne sont nullement correctes, & que quelques endroits qui y manquoient ont été remplis conformément à la Vulgate. 3°. L'Arabique suit plus exactement le Grec; & c'est pour cela, dit-il, que M. Mill l'a absolument négligée.

Comme M. Mill marque avoir un grand respect pour l'ancienne version Italique, la considerant comme faite d'après les originaux mêmes

des Apôtres, ou d'après les premieres copies, & que sur elle il fonde plus de deux cens corrections, M. Whitby lui oppose dans le ch. 5^e. Messieurs Simon & Du Pin, qui n'en ont pas eû un sentiment si avantageux. Il lui oppose le Pape Damase, qui pria S. Jerôme de corriger les fautes dont elle étoit remplie, & S. Jerôme qui la corrigea sur les exemplaires Grecs. S'il y avoit eû, reprend M. Whitby, une édition Latine d'une si grande autorité, S. Jerôme eût-il eû recours aux exemplaires Grecs, ou plûtôt, n'eût-il pas dû rechercher avec soin dans les bibliotheques les exemplaires Latins les plus corrects, afin de rétablir ceux qui étoient répandus dans le public? C'est, poursuit-il, les exemplaires Grecs que S. Augustin & S. Gregoire le Grand disent qu'il faut consulter dans les contestations sur le vrai sens de l'Ecriture du Nouveau Testament, & ils ne font aucune mention de cette édition si respectable.

Sur ce que Mill prétend qu'il est possible de la rétablir par le moyen

de la Vulgate qui en retient une grande partie, & des citations des Peres Latins qui en ont uſé, l'Auteur répond que ce deſſein eſt chimérique. 1°. Parce qu'il y avoit diverſes verſions Latines, comme le témoigne S. Auguſtin ; & qu'il eſt incertain de laquelle chacun s'eſt ſervi. 2°. De l'aveu même de Mill, il n'eſt pas poſſible de deviner, ſi le Traducteur Latin de S. Irenée s'eſt attaché à aucune verſion particuliere ; & il ſemble que Tertullien & S. Cyprien ayent eux mêmes traduit du Grec les paſſages, à meſure qu'ils les employoient. 3°. Quand il feroit vrai que S. Auguſtin auroit cité ſelon la verſion Italique, toutefois il aſſûre qu'il faut recourir au Grec, & il félicite S. Jerôme d'avoir corrigé le Latin ſur le Grec. 4°. Hilaire Diacre de l'Egliſe Romaine eſt l'Auteur du Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, qui a été long tems attribué à S. Ambroiſe ; outre qu'il a écrit ſous le Pontificat du Pape Damaſe, en un tems où la verſion Latine avoit beſoin d'être revûë & corrigée ; ceux qui ont tranſcrit ſon ouvrage, ont ſouvent réduit

à la Vulgate les passages qu'il cite; ensorte que la citation contredit le commentaire.

Voilà en substance ce que contient le premier livre, qui consiste en des préjugez generaux contre le dessein, la méthode & l'édition de Mill. Le second livre vient au détail ; & l'Auteur se propose d'y montrer que Mr. Mill n'a pas eû raison, quand en plusieurs endroits il a voulu substituer une autre leçon, comme étant la veritable, à celle du texte. M. Whitby choisit donc vingt-sept de ces endroits qu'il juge plus considerables, & il les examine dans le Chapitre premier; mais ces endroits plus considerables ne le sont nullement par rapport aux dogmes & aux mœurs. On en rapportera quelques-uns, qui feront juger des autres.

A ces mots de Jesus-Christ, en S. Matthieu ch. 5. v. 22. *Quiconque se met en colere contre son frere*, le Grec ajoute εἰκῆ *sans sujet*; ce que Mill regarde comme une addition de laquelle il ne paroît aucune trace dans le Grec avant Eusebe, ni dans le Latin avant S. Cyprien. A la verité,

dit M. Mill, elle s'étoit glissée dans l'ancienne version Italique, d'où S. Cyprien & le Traducteur de S. Irenée l'ont prise : mais S. Jerôme la retrancha dans la corréction qu'il fit de cette version. La lettre à Zenas & Serenus où l'addition εἰκῆ se lit, n'est point de S. Justin dont elle porte le nom, mais d'un Auteur plus récent : S. Justin & S. Irenée citent simplement, *Quiconque se met en colere* : & S. Augustin assûre, que c'est ainsi que portoient les exemplaires Grecs.

M. Whitby veut absolument retenir εἰκῆ, & insiste sur la lettre de S. Justin, sur l'Interprete de S. Irenée, S. Cyprien, S. Basile, S. Gregoire de Nysse, S. Jean Chrysostome, Theodoret, S. Cyrille d'Alexandrie, Euthymius, Theophylacte, la version Syriaque.

Dans le Grec l'Oraison Dominicale rapportée en S. Matthieu ch. 6e. est terminée par ces paroles : *Parce qu'à vous appartiennent le Royaume, la puissance & la gloire dans les siécles.* M. Mill pense, après les Editeurs d'Alcala, qu'elles ont été transportées des Liturgies. S. Jean Chrysostome

est le premier qui en fasse mention: l'Auteur des Constitutions Apostoliques les rapporte aussi, & entre les Latins vers le neuviéme ou le dixiéme siécle l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu. Cependant M. Whitby ne peut se résoudre à abandonner la Doxologie, c'est ainsi que cette formule de rendre gloire à Dieu est appellée communément; & il cite en sa faveur S. Jean Chrysostome, S. Isidore de Peluse, Euthymius, Theophylacte, & la version Syriaque.

Touchant la Purification de la sainte Vierge en S. Luc ch. 2. v. 22. il y a dans la Vulgate: *Postquam impleti sunt dies Purgationis ejus.* « Les jours étant accomplis qu'elle devoit se purifier. M. Mill a mis dans son édition, » comme la veritable leçon: *Ὅτε ἐπλήσθησαν αἱ ἡμέραι τοῦ καθαρισμοῦ αὐτῶν.* » Quand les jours furent accomplis » de leur purification. Le Commentaire d'Origene sur cet endroit en son homelie 14. sur S. Luc merite d'être rapporté ici. » S'il étoit écrit dans » l'Evangile *les jours de sa purification,* » *de la purification de Marie*, il n'y au» roit plus de question; & nous pour-

» rions dire avec aſsûrance, que Ma-
» rie, en qui il n'y avoit que la nature
» humaine, auroit eû beſoin de ſe
» purifier après l'enfantement; mais
» puiſque l'Evangeliſte dit *de leur*
» *purification*, αὐτῶν, nous devons l'en-
» tendre *de pluſieurs*; c'eſt-à-dire, de la purification ordonnée en general, qui ſe pratiquoit parmi les Juifs ſelon la loi de Moyſe, & dont Marie étoit exemte par le privilege de ſa maternité miraculeuſe. Le manuſcrit d'Alexandrie, celui du Vatican envoyé par Leon X. au Cardinal Ximenés, & onze autres ont αὐτῶν : les verſions Syriaque, Perſane, Ethiopienne, Gothique, mettent le pluriel. D'ailleurs, il y a quelque raiſon de changer αὐτῶν en αὐτῆς, puiſqu'il s'agit d'une action de la ſainte Vierge; & il ne paroît nulle raiſon de changer αὐτῆς en αὐτῶν. M. Whitby paſſe ce point à M. Mill.

Dans le ſecond & le troiſiéme chapitres il examine un grand nombre d'autres endroits qu'il juge moins importans. Et il a réſervé pour le troiſiéme livre, de legeres variations qui ne ſont en effet que des minuties.

ſur des citations. Car premierement les Peres citant de mémoire, ont ſubſtitué des mots les uns pour les autres : & tous les Critiques, tant Proteſtans que Catholiques, le diſent ainſi ; Grabe en ſes remarques ſur S. Irenée, Monſeigneur Huet ſur Origene, Mill lui même en parlant de S. Irenée & de Tertullien, Simon, Grotius, Heinſius. On en a rapporté beaucoup d'autres dans ces Memoires au mois de Septembre art. 113.

2°. En une infinité d'endroits les Peres n'ont eû deſſein que d'expoſer le ſens de l'Ecriture ſans s'attacher aux paroles. C'eſt ce qui eſt évident en S. Ignace, S. Clement de Rome, S. Polycarpe, S. Juſtin, S. Irenée, S. Clement d'Alexandrie, Origene, & les autres plus récens.

3°. Les Peres ajoutent aux paſſages de l'Ecriture. 4°. Ils en retranchent. 5°. Ils en joignent qui ſont ſéparez. Et cela ſelon que le ſujet qu'ils traitoient ſembloit l'exiger, ou pour un plus grand éclairciſſement, ou pour ômettre ce qui y étoit inutile, ou pour lui donner plus de force. C'eſt

ue l'Auteur démontre par une
ité d'exemples, comparant leurs
tions avec le texte. Religieux &
ćts à conſerver l'intégrité du tex-
dans les exemplaires, ils en uſoient
ec plus de liberté dans leurs diſ-
urs ſelon le beſoin.

16°. Une choſe digne d'être obſer-
ée, c'eſt qu'un même Pere, qui
n quelques endroits s'éloigne des
paroles du texte, en d'autres y re-
vient. Par exemple, il y a en S. Mat-
thieu ch. 6ᵉ. v. 33. Ζητεῖτε δὲ πρῶτον
τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὴν δικαιοσύνην
αὐτοῦ, καὶ ταῦτα πάντα προσεθήσεται ὑμῖν.
*Cherchez donc premierement le Royaume
de Dieu & ſa juſtice; & toutes ces cho-
ſes*, dont vôtre Pere céleſte ſçait que
vous avez beſoin, *vous ſeront ajoutées*,
vous les aurez de ſurcroît. Clement
d'Alexandrie cite trois fois ce paſſa-
ge. Au l. 4. des Stromates, Ζητεῖτε
πρῶτον τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν καὶ τὴν
δικαιοσύνην, καὶ τὰ περὶ βιὸν προσεθήσεται
ὑμῖν. Au Pedagogue l. 2. ch. 10.
Ζητεῖτε τὴν βασιλείαν τοῦ θεοῦ, καὶ τὰ τῆς
τροφῆς... Au ch. 12. Ζητεῖτε πρῶτον τὴν
βασιλείαν τῶν οὐρανῶν, καὶ ταῦτα πάντα...
En conferant enſemble ces trois ci-

Il finit par deux listes assez longues: l'une des contradictions qu'il reproche à Mill, l'autre des differences entre la Vulgate & les passages citez dans le commentaire sur les Epîtres de S. Paul, qui est entre les ouvrages de S. Ambroise, & qui est d'Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine.

A propos de la premiere liste, on demandera si c'est la même chose de se contredire, & de changer de sentiment? Il semble que se contredire, marque un esprit peu attentif, leger, & qu'une simple apparence de raison emporte; c'est là un juste sujet de reproche. Mais un esprit solide peut changer de sentiment, quand les premieres raisons qu'il avoit pû appercevoir sont détruites par de meilleures qu'il découvre dans la suite. Ecoutons maintenant M. Mill sur la fin de ses prolégomenes, *nombre* 1511. "Quoi-
„ que j'aye porté mon jugement sur
„ les variantes, ce n'est néanmoins
„ que comme les conjectures d'une
„ personne qui a une médiocre con-
„ noissance de ces choses; prêt à ce-
„ der à ceux qui en jugeront mieux.
„ Comme je n'ai point été inspiré

» pour discerner les propres paroles
» des Ecrivains sacrez, j'ai quelque-
» fois retracté dans les additions &
» dans ces Prolégomenes, ce que
» j'avois marqué dans le corps de l'é-
» dition. C'est pourquoi comme les
» secondes pensées sont les plus sa-
» ges, je prie mes Lecteurs de pren-
» dre pour mon sentiment, ou pour
» la conjecture à laquelle je m'arrê-
» te, ce que j'ai dit en dernier lieu.
Il n'est pas croyable que Mr. Whitby dans l'examen qu'il a fait des Prolégomenes, n'ait pas lû ces paroles; & s'il les a lûës, que penser de ses reproches?

Article CLIII.

NOVUM TESTAMENTUM Græcum cum lectionibus variantibus &c. C'est à dire, *Le Nouveau Testament en Grec avec les diverses leçons .... par l'étude & le travail de Jean Mill Professeur de Théologie. Revû, disposé en un meilleur ordre, avec de nouvelles augmentations, par Ludolphe Kuster.* Imprimé à Amsterdam, & se vend à Lipsic chez

Jean - Frideric Gleditsch & son fils, 1710. *In folio, pages 168. pour les Prolegomenes & 632 pour l'ouvrage.*

TAndis qu'on crie contre le Docteur Mill, & qu'on se plaint qu'il a multiplié les Variantes, Mr. Kuster le justifie en augmentant encore leur nombre dans cette nouvelle édition. Ce n'est pas néanmoins à quoi il s'est borné, & de la maniere dont il a retouché l'ouvrage du Docteur Anglois, il l'a rendu & plus instructif & plus commode.

On peut regarder sa préface comme composée de deux parties. Dans la premiere il traite des Variantes, qu'il divise en quatre classes. Les unes ne meritent pas le nom de Variantes, n'étant que des fautes ou d'écriture ou d'impression, des diversitez d'orthographes, des méprises faciles à corriger. Sur les autres il paroît quelque sujet de douter: comme lorsqu'en lisant un Pere, il se rencontre un passage de l'Ecriture sans pouvoir s'assûrer qu'il soit cité sur l'original, ou seulement de mé-

enforte qu'il eſt incertain ſi
ılaire varioit.

ı, il y a de veritables Va-
; c'eſt à dire, que les manuſ-
iens ne conviennent pas; les
ıs nulle diverſité pour le ſens,
ıtres avec quelque diverſité.
:i ſont certainement les plus
ıntes; & Mr. Kuſter en rap-
|uelques-unes, auxquelles
a pas fait aſſez d'attention.
marquera ici afin que nos
:s voyent de plus en plus,
variantes eſtimées les plus
ıntes, ne touchent ni aux
ı ni aux mœurs, & que la
ın n'y eſt point intereſſée.
:xte Grec en S. Matthieu ch.
ſo. porte deux fois que les
herchant quelque faux té-
ge contre Jesus-Christ,
ɔuverent point, ὐχ εὗρον. Mr.
juge, ſur l'autorité d'un ſeul
rit, que le premier καὶ ὐχ
it être effacé.

ı. Luc ch. 8. v. 26. il y a εἰς
ιν τῶν Γαδαρηνῶν. Selon Orige-
'emiere & veritable leçon eſt
ῶν. Mr. Mill le cite, & ſe

nbre 1714.

trompe dans la traduction qu'il en fait. Car au lieu qu'Origene dit que les noms propres ne sont pas toujours bien marquez dans les exemplaires Grecs ἐν τοῖς Ἑλληνικοῖς ἀντιγράφοις, Mill lui fait dire *in Gentilium libris*, dans les livres des Gentils : le mot Ἑλληνικὸς n'a en cet endroit nul rapport aux Gentils. Mr. Kuster se declare pour Γεργεσαίων.

Mill a fait une méprise plus plaisante sur S. Luc ch. 16. v. 3. σκάπτειν οὐκ ἰσχύω, *Je ne ne puis bécher la terre.* Suidas, dit-il, a lû dans son exemplaire σκάπτειν οὐκ ἐπίσταμαι, *Je ne sçai point bécher* : & l'endroit cité par Suidas est d'Aristophane dans la comedie des oiseaux vers 1432. apparemment c'étoit un proverbe.

Une variante plus digne de remarque, se rencontre en S. Jean ch. 5. v. 4. En quelques manuscrits ce verset est ou omis, ou seulement ajouté à la marge, ou marqué d'une note critique.

Mr. Kuster fait encore mention de quatre ou cinq autres variantes beaucoup moins considerables.

Dans la seconde partie de sa pré-

face il rend compte de ce qu'il a fait pour cette seconde édition. 1°. Il y a inseré les diverses leçons de douze manuscrits ; dont Mill n'a point eû de connoissance. Neuf sont de la bibliotheque du Roi : & il rend graces à Mr. l'Abbé de Louvois de lui en avoir accordé les variantes à la priere de Mr. l'Abbé Bignon, l'illustre protecteur des Sciences. Les trois autres manuscrits lui ont été communiquez par Messieurs Carpzovius de Lipsic, Soldal de Berlin, & Boerner de Lipsic. Il décrit les qualitez particulieres de chacun de ces manuscrits.

2°. Il a disposé les notes selon l'ordre des versets, au lieu que dans la premiere édition elles sont seulement indiquées par des lettres de renvoi.

3°. Il a placé dans le corps de l'ouvrage les additions, qui sont à la fin de la premiere édition. Les siennes sont distinguées par des marques.

4°. Comme Mill en ses Prolégomenes embrasse quelquefois un autre sentiment que celui qu'il a avancé dans ses notes, & que d'autres

fois il y donne des éclaircissemens necessaires, Mr. Kuster a eû soin de marquer ces endroits ; & pour faciliter ces sortes de citations, il a divisé les Prolégomenes en articles.

On a suivi ses divisions, dans l'extrait qu'on a donné de l'ouvrage de Mr. Whitby.

ARTICLE CLIV.

LE PREMIER LIVRE DES FASTES *d'Ovide. Traduction nouvelle, avec des notes critiques & historiques.* A Paris, chez J. Barbou, vis-à-vis le College de Loüis le Grand, 1714. *In* 8°. *pages* 247.

IL n'y a pas seulement à apprendre dans les Fastes d'Ovide, comme dans les autres ouvrages de ce Poëte, à penser ingénieusement & à s'exprimer avec facilité : on y voit toute la distribution de l'année Romaine, les jours de fêtes, & marquez par quelque ceremonie publique, les sacrifices, & cent autres usages, tant civils que de religion. Comme Ovide a coûtume de remonter jus-

ıſtitution ou vraye ou fabu-
: ces diverſes pratiques, c'eſt
autant d'éclairciſſemens ſur
iquitez Romaines, ou du
nous ſçavons ce que les Ro-
:n croyent. C'eſt ce qui fait
imer les ſix livres des Faſtes
ıs avons, & regretter les ſix
ʝui nous manquent, ſoit que
ſuite des tems ils ſe ſoient
, ou qu'ils n'ayent jamais été
ez : ce qui paroît le plus vrai-
ɔle. En effet, de la maniere
exprime Ovide au 2e. livre
ſtes,

Faſtorum ſcripſi, totidemque
llos,
ue ſuo finem menſe volumen
et.

nble mettre de la diſtinction
:s ſix premiers & les ſix der-
donner ſeulement à entendre
ıx-là étoient déja avancez.
: qu'il continuë de marquer
ıirement dans les deux vers
, où il dit que le malheur
iſgrace interrompit ſon tra-

Idque tuo nuper scriptum sub nomine, Cæsar,
Et tibi sacratum sors mea rupit opus.

Son premier dessein fut donc, comme il le déclare, de dédier cet ouvrage à Auguste : il le dédia néanmoins à Germanicus fils de Drusus, neveu & fils adoptif de Tibere. Et il y a lieu de conjecturer que tandis qu'il le composoit, ou le revoyoit, la mort d'Auguste l'obligea à tourner ses pensées vers Germanicus, se flattant de le trouver plus sensible à ses peines, que Tibere. Dans le 4e. livre il se plaint de son exil, & que Sulmone sa patrie est bien loin de la Scythie, où il étoit relegué.

Me miserum ! Scythico quàm procul illa solo est.

En general, il n'est pas facile à un Traducteur d'attraper le caractere propre d'Ovide, & de le copier assez bien pour qu'il soit reconnoissable en nôtre langue, qui ne s'accommode nullement de son style coupé & semé de traits d'esprit. Ces livres des Fastes ont leur difficulté particulie-

e, en ce qu'ils ne sçauroient être ien entendus sans une grande connoissance des coutumes, de l'histoire, de la Topographie de l'ancienne Rome. Toutefois Mr. de Marolles fut assez heureux pour n'employer que six semaines à les traduire: il semble qu'il ne devoit pas s'en anter, de peur de faire naître un réjugé désavantageux de son ouvrage, comme ayant été précipité.

L'Auteur de cette nouvelle traduction y a apporté plus de soin, & a consulté les meilleurs Commentateurs, afin de s'assûrer du veritable sens. Il n'a encore donné que le remier livre, afin de pressentir le ugement du Public sur les autres. A la tête il a mis la vie d'Ovide, & la fin des Remarques fort étenduës, & qui donnent une parfaite ntelligence des endroits du Poëte s plus difficiles.

Dans ce premier livre des Fastes Ovide rapporte les fables d'Aristée & de Cacus, que Virgile avant lui voit décrites au livre quatriéme des Géorgiques & au huitiéme de l'Enéide. Le Lecteur en les comparant,

entre la difference de ces deux grands Jardins.

ARTICLE CLV.

LA THEORIE ET LA PRATIQUE du Jardinage, où l'on traite à fond des beaux Jardins. Par L. S. A. I. D. A. nouvelle edition. A Paris, chez Jean Mariette rüe S. Jacques, 1713. In 4°. pages 295.

NOus avons parlé de la premiere édition de ce livre dans nos Memoires du mois de Mai 1710. L'Auteur encouragé par le favorable accueil du Public, a rendu cette nouvelle édition plus parfaite que la premiere, en mettant à profit, non seulement les avis que ses amis lui ont donnez, mais les critiques mêmes qu'on a faites de son livre. Les uns ont trouvé qu'il y avoit trop peu de desseins de parterres, & que le chapitre qui en traite n'etoit pas assez étendu : il y a suppléé par une nouvelle planche, qui en contient trois differens avec leur description, & quelque augmentation de dis-

 cours,

rs. Les autres ont dit, qu'il man-
ıit des gradins & des escaliers de
on, & qu'il n'y en avoit que de
:re ; la planche que l'on en donne
fournit six exemples. On a fait en-
e quelques objections sur la régu-
té des places où l'on a renfermé
desseins de jardins : l'Auteur a
hé d'y satisfaire par une planche
dispositions generales dans des
placemens des plus irréguliers :
le des parterres comprend aussi
terrains biaisez, de même que
elques desseins trop reguliers que
n a changé dans les dix planches
bosquets, pour faire connoître
quelle maniere on corrige ces
ıis : on a même ajouté une planche
beaux boulingrins, une de palis-
les extraordinaires, & une autre
portiques champêtres, ou de ver-
re. Ces nouvelles planches sont
nombre de six, qui ne sont pas
s moindres du livre : elles renfer-
ent des desseins très-nouveaux en
genre. Il a encore mis de nou-
aux agrémens dans plusieurs en-
oits des anciennes planches, ce
ı'on remarquera facilement, pour

peu qu'on les confronte avec celles de la premiere édition.

A l'égard du corps de l'ouvrage, il eſt augmenté de plus d'un tiers, par quantité de remarques que des experiences nouvelles & des recherches exactes ont fournies depuis, principalement dans la troiſiéme partie, l'on y trouvera de ſuite quatre chapitres qui n'ont point encore paru. Les deux premiers contiennent la culture des orangers, des jaſmins & des autres arbriſſeaux de fleurs, avec la maniere de les greffer, de les élever de graine, de marcotte, ou de les choiſir tout grands. On voit dans les deux autres chapitres tout le détail & le gouvernement des fleurs qui fourniſſent les grands parterres, & les gradins des Amphitéatres dans chaque ſaiſon. Pour ce qui eſt de la quatriéme partie, qui traite des eaux, l'Auteur avoit eû deſſein (comme il l'avoit promis dans la premiere édition) de la refondre entierement, & d'y ajouter neuf ou dix chapitres ſur l'origine des ſources, le nivellement & la jauge des eaux, ſur les machines hydrauliques &c. mais

comme cela a paru passer la portée ordinaire d'un volume, & qu'il auroit été trop gros & trop cher, il s'est déterminé à donner dans la suite un second volume : il y traitera à fond des eaux, & des fontaines ; matiere curieuse, & dont il n'y a eû jusqu'ici aucun bon Traité. Il a cru devoir diviser tout l'ouvrage en quatre parties ; cela en détache mieux les matieres, & met chaque chose en sa place. Une table exacte de tout ce qui est contenu dans ce traité finit le volume.

Enfin, on a dans ce livre tout ce qui est necessaire, tant pour dresser de nouveaux jardins, que pour rétablir & embellir les anciens plans, selon le bon goût, qui regne aujourd'hui en France plus qu'en aucune autre partie de l'Europe.

ARTICLE CLVI.

MARTYROLOGIUM Usuardi Monachi &c. *Le Martyrologe d'Usuard, revû sur quatorze éditions differentes, sur dix-sept Manuscrits entiers, & sur près de cinquante autres, purgé des additions qu'on y avoit faites, & éclairci par des remarques sur chaque jour. Par le Pere du Sollier de la Compagnie de Jesus.* In fol. *Pour la preface* 68 *pages*, 800 *pages pour Usuard, sans compter l'Epître dédicatoire & les Tables.* A Anvers, chez Jean Paul Robyns 1714.

LE P. du Sollier est déja connu dans la Republique des Lettres, par la part qu'il a depuis long tems à l'ouvrage des *Actes des Saints*, commencé & continué jusqu'ici avec tant de succès par les Jesuites d'Anvers. Les Auteurs de ce pénible ouvrage ne se bornent pas tellement à ce qui regarde les vies des Saints, que le Public ne leur soit redevable de plusieurs sçavantes dissertations sur l'histoire Ecclésiastique, &

differens monumens de l'anti-
é. Ce que les Peres Bollandus,
ıſchenius, & Papebrok ont fait
ce genre, ſuffiroit ſeul pour ren-
: leur mémoire prétieuſe à la poſ-
ité. Le P. du Sollier marche ſur
; traces de ſes illuſtres prédeceſ-
urs. Nous avons déja de lui une
ıſtoire Chronologique des Patriar-
hes d'Alexandrie, avec une diſ-
ertation ſur les Coptes Jacobites.
.'édition d'Uſuard dont nous avons
à rendre compte, nous fournit une
nouvelle preuve de ſon érudition &
de la juſteſſe de ſa critique.

Comme on ne doit pas attendre de nous un extrait du Martyrologe même d'Uſuard, nous nous bornons à parler de la préface.

L'Auteur y explique d'abord les motifs qui l'ont porté à entreprendre cet ouvrage. Il reconnoît que lors qu'il a commencé à travailler à la compilation des Actes des Saints, rien ne lui a cauſé plus d'embarras que la confuſion & le déſordre de ce nombre prodigieux de Martyrologes, tant imprimez que manuſcrits, qu'on eſt obligé de conſulter & de

citer à chaque moment. Pour juger de l'autorité de chacun de ces Martyrologes, & pour déterminer le degré qu'ils doivent en avoir, il faut auparavant s'être aſſuré de leurs Auteurs, de leur antiquité, des retranchemens & des additions qu'on y a faites ; dans ce qu'ils ont de commun, il faut pouvoir remonter à l'origine, & indiquer les premieres ſources où les autres ont puiſé. Or quel travail ne faut-il pas eſſuyer pour cela ? Dans cette multitude preſque infinie de differens exemplaires, la plûpart ne portent pas le nom de leurs veritables Auteurs. Ceux qui ſont du même Auteur, ont été ſi fort alterez par les retranchemens & les additions qu'on y a faites, ſelon les differens uſages des Egliſes particulieres qui s'en ſont ſervies, que de cent exemplaires à peine s'en trouve-t'il deux qui ſoient ſemblables.

Le Pere du Sollier après avoir débroüillé ce cahos, & avoir ſurmonté toutes ces difficultez, pouvoit ſe réſerver pour lui ſeul le fruit de ſon travail ; mais il a voulu abreger le

chemin à ses successeurs, & mettre en même tems le public en état de juger, & de l'authenticité des Actes qu'on lui cite, & de la bonne foi de ceux qui les citent.

Mais pour pouvoir se former une juste idée de la nouvelle édition d'Usuard, il faut reprendre les choses de plus haut, & suivre nôtre Auteur dans une espece d'histoire genealogique qu'il nous donne de tous les anciens Martyrologes, & où il fait voir leur succession, leur âge, leur dépendance les uns des autres, & comme les differens degrez d'affinité qu'ils ont ensemble. C'est ce qui remplit les trois chapitres dont est composée la préface.

Le premier chap. traite du Martyrologe qui porte le nom de Saint Jerôme, de celui de Bede & de Florus, de ceux de Wandelbert, de Raban, de Notker.

Le plus ancien de tous les Martyrologes est sans doute celui qui porte le nom de Saint Jerôme, soit qu'il soit effectivement de ce Saint Docteur, soit qu'il soit d'Eusebe, & que Saint Jerôme n'ait fait que le tra-

duire en Latin. Il se trouve cité dès le 6. siécle sous le nom de St. Jerôme par Cassiodore. Bede, Walfride, Adon, Usuard, Notker, & une infinité d'autres, l'ont ensuite cité sous le même nom. Le P. du Sollier ne doute pas même que ce ne soit de ce Martyrologe que Saint Gregoire le Grand a voulu parler dans sa lettre à Euloge d'Alexandrie *lib.* 7. *Ep.* 29. Mr. Henri Valois est peutêtre le premier Ecrivain Catholique qui ait traité cet ouvrage de *livre supposé & attribué faussement à Saint Jerôme*; en quoi il a été suivi par un Protestant, nommé Frederic Beckius. Si le Lecteur veut approfondir ce point de critique, nous le renvoyons à l'édition de ce Martyrologe faite par Florentinius l'an 1668. & aux sçavantes dissertations qu'il y a jointes. Ce qui doit passer pour constant, c'est que le fonds de ce Martyrologe est au moins du sixiéme siécle. Si l'on y a fait dans la suite plusieurs additions qui marquent un tems postérieur, ce défaut, qui lui est commun avec tous les autres Martyrologes, ne doit pas empêcher qu'on ne le cite

ſous le nom de Saint Jerôme, comme on attribuë à Bede, à Adon, à Uſuard, les Martyrologes qui portent leur nom.

Le ſecond Martyrologe eſt celui de Bede & de Florus. Bede naquit l'an 673. & mourut l'an 735. Florus vivoit & écrivoit à Lyon vers l'an 830. Il eſt certain que Bede avoit composé un Martyrologe, il n'eſt pas moins certain que ce Martyrologe fut enſuite augmenté par Florus. Adon & Uſuard nous apprennent l'un & l'autre point. Ces deux Auteurs font mention expreſſe d'un Martyrologe formé de celui de Bede & des additions de Florus: *Martyrologium quod venerabilis Flori ſtudio in labore Domni Bedæ accreverat*, dit Adon. *Flori memorabilis viri latiora jam in eo ipſo negotio veſtigia*, ajoute Uſuard en parlant du Martyrologe de Bede. Voilà donc un corps de Martyrologe où les ouvrages de deux Auteurs ſe trouvent confondus. La difficulté eſt de diſtinguer & de démêler les deux textes, & de rendre à chacun des Auteurs ce qui lui appartient. C'eſt ce que Henſchenius

& Papebrok crurent avoir executé dans l'édition qu'ils donnerent de ce Martyrologe l'an 1668. à la tête du 2. tome du mois de Mars. Ils firent d'abord imprimer séparément ce qu'ils jugerent être le pur texte de Bede ; & ils ajouterent ensuite ce qu'ils regarderent comme les additions de Florus. Le public applaudit à leur travail, & personne ne fit difficulté d'acquiescer à leur jugement.

Cependant le P. du Sollier, à qui l'experience a donné de nouvelles lumieres, ne peut être ici du sentiment de ses premiers Maîtres. Il avoit proposé ses difficultez au P. Papebrok, & ce sçavant homme, qui n'avoit en vûë que de faire connoître la verité, fut le premier à lui conseiller de publier ses conjectures sur cette matiere. Le P. du Sollier prétend donc que ce que Henschenius & Papebrok ont donné pour le pur texte de Bede, est une compilation de deux textes ; de celui de Bede, & de celui de Florus ; que ce qu'ils ont ajouté comme le texte de Florus, n'est ni de Florus ni de Bede ; que ce n'est vraisemblablement

qu'un ramas d'additions faites à la compilation des textes de Bede & de Florus.

Les raiſons ſur leſquelles le P. du Sollier s'appuye ſont premierement, qu'Adon, qui déclare n'avoir entrepris ſon ouvrage qu'afin de remplir les jours qui ſe trouvent ſans nom d'aucun Saint *dans le Martyrologe de Bede augmenté par les ſoins de Florus*, ne cite cependant aucun des éloges des Saints qui ſe trouvent dans les additions de Florus, telles que Henſchenius & Papebrok les ont fait imprimer ſéparément. D'où on doit conclure avec évidence que ces prétenduës additions ne ſont point ce que Adon a entendu *par le Martyrologe de Bede augmenté par les ſoins de Florus*, autrement n'auroit-il pas adopté ces additions, de même qu'il a adopté tout ce qui ſe trouve d'eſſentiel dans le Martyrologe de Bede ?

Les Martyrologes d'Uſuard & de Raban fourniſſent encore une nouvelle preuve de cette verité. Ces deux Auteurs avoient ſans doute devant les yeux le Martyrologe de

Bede augmenté par Florus ; Usuard en parle dans sa préface, Raban ne fait presque que le copier : cependant on ne trouve ni dans l'un ni dans l'autre aucun vestige de ces additions de Florus que Henschenius & Papebrok nous ont données séparément.

Le P. du Sollier, après avoit démontré que ce qu'on a voulu faire passer pour le pur texte de Bede renferme deux Textes confondus dans un même Martyrologe, nous fournit un moyen fort plausible pour distinguer ce qui est veritablement de Bede d'avec ce qui est de Florus. Le P. Dom Luc D'Achery a fait imprimer dans le 10. tome du *Spicilegium* un petit Martyrologe en vers, qu'il fait voir être de Bede. N'a-t'on pas sujet de croire que cet ouvrage n'étoit qu'une traduction en vers de ce que l'Auteur avoit d'abord écrit en prose ? Suivant cette idée tout ce qui se trouveroit de plus dans la prose que dans les vers devroit être attribué à Florus. Par exemple, les vers fournissent pour le mois d'Août 8 Saints, ou 8 fêtes, la prose en fournit 28, d'où on pourroit conclure que les

Martyrologe en prose qui se
ent dans les vers sont de Bede,
20 autres sont de l'addition de
as.

1842. Wandelbert, Moine de
bbaye de Prum dans le Diocese
Treves, écrivit aussi en vers un
rtyrologe qu'on a inseré mal à
pos dans le premier tome des œu-
es de Bede, sous le titre d'*Ephe-
ridum Bedæ.* Wandelbert se vante
avoir puisé dans des livres authen-
ques & dans des manuscrits anciens
 correcłs. Il se peut bien faire qu'il
it emprunté quelque chose du Mar-
yrologe de Saint Jerôme, de celui de
Bede & de Florus; mais il y a aussi
lans son Martyrologe plusieurs cho-
es de lui, & qu'on ne trouve nulle
part ailleurs. Il nous donne des Saints
dont les autres Martyrologes ne font
ucune mention, du moins pour les
ours auxquels il les place. Il renver-
e souvent & transpose l'ordre des
ours de chaque mois, & se donne
plusieurs autres libertez, auxquelles
apparemment on doit attribuer le
peu d'estime qu'on en a fait. Car il ne
paroît pas que personne se soit mis

en peine de le ſuivre, ou de le conſulter; pas même Adon, qui vraiſemblablement a vécu quelque tems avec lui dans la même Abbaye.

Le celebre Rabanus Maurus compoſa ſon Martyrologe vers l'an 830. ſelon Papebrok, ou plûtôt, ſelon Mr. Chatelain & le P. du Sollier, vers l'an 845. après s'être démis du gouvernement de l'Abbaye de Fulde, pour vivre en ſimple particulier, & avant ſon élevation à l'Archevêché de Mayence, qui arriva l'an 847. Suivant cette derniere époque, on voit qu'il avoit pû avoir connoiſſance & profiter du travail de Florus ſur le Martyrologe de Bede. Il y fit de nouvelles additions, ſurtout des Saints propres de l'Abbaye de Fulde. Il paroît que ce Martyrologe n'a gueres eû de cours hors de l'Alemagne, puiſque Adon & Vſuard l'ont entierement ignoré.

Notker, Moine de St. Gal & contemporain d'Adon, fleuriſſoit vers la fin du 9^e. ſiécle, il mourut l'an 912. L'ouvrage que nous avons de lui n'eſt qu'une compilation du Martyrologe de Raban, & ſur tout de celui

on, qu'il tranfcrit fouvent mot mot : fon Martyrologe, auffi que celui de Raban, commen- : par le premier jour de Janvier ; qui prouve que l'ufage de com- ncer l'année Eccléfiaftique par le r ou par la veille de la Nativité de sus-Christ n'étoit pas fi univer- lement reçû dans ce tems-là, & la paroît encore par plufieurs au- es monumens anciens.

Le P. du Sollier fe rapproche in- enfiblement de fon Auteur dans les leux chapitres fuivans. Il nous y dé- couvre les fources les plus immédia- tes dans lefquelles Ufuard a puifé. Tout le fecond chapitre eft employé à faire connoître l'ancien Martyro- loge Romain dont parle Adon dans fa préface, & qu'il dit avoir été en- voyé de Rome à Aquilée à un Saint Evêque par le Pontife Romain. Le Cardinal Baronius avoit fort fouhai- té de voir ce prétieux monument ; mais il n'eut pas cet avantage. Le P. Heribert Rofweyde fut le premier qui le déterra, & qui le publia l'an 1613. Il fe trompa feulement en ce qu'il attribua à ce Martyrologe ce

que St. Gregoire le Grand avoit dit du Martyrologe de St. Jerôme, dans sa lettre à Euloge, dont nous avons parlé ci-dessus. Du reste, cette édition fut reçûë avec un applaudissement universel. Il s'est cependant trouvé dans la suite quelques Critiques qui ont attaqué ce Martyrologe par differens endroits; mais le P. du Sollier fait voir avec évidence la foiblesse de leurs raisons.

M. Valois s'est inscrit en faux contre le titre de Martyrologe Romain, & il a avancé qu'il n'y avoit jamais eû de Martyrologe propre de l'Eglise Romaine avant celui que Sixte V. fit publier avec des remarques de Baronius. On démontre la fausseté de ce sentiment par des Actes de Conciles tenus dès le 7. & le 8. siécle. Le même M. Valois prétend que ce Martyrologe a été fabriqué à Aquilée, & traite d'imposteur le Moine qui fit croire à Adon qu'il avoit été envoyé de Rome; mais de pareilles accusations avancées sans preuve tombent d'elles mêmes.

M. du Saussay avoit d'abord donné au Pere Rosweyde les éloges les

us magnifiques, à l'occasion de l'é-
ition du nouveau Martyrologe ;
ais par malheur ce Martyrologe
e s'étant pas trouvé favorable aux
lées de Mr. du Saussay sur S. Denys
Aréopagite, c'en fut assez pour lui
aire changer en invectives les loüan-
es qu'il avoit données, & à l'Edi-
eur du Martyrologe, & au Marty-
ologe même.

Le P. du Sollier répond sans peine
ces objections, ou plûtôt à ces chi-
anes, aussi bien qu'à celles de Fron-
on & de Florentinius. Il fait voir
nsuite que tout ce que dit Adon,
d'un ancien Martyrologe envoyé de
Rome, dont il s'est servi, ne peut
convenir à aucun autre qu'à celui-ci.
Il accable par des démonstrations
sans replique ceux qui veulent faire
passer cet ouvrage pour un abregé de
Bede, ou d'Adon, ou de quelqu'au-
tre Martyrologe.

Entre les preuves que le P. du Sol-
lier nous donne de l'ancienneté de
ce Martyrologe, l'une est qu'au lieu
qu'Adon & les autres ont soin de
mettre exactement la qualité de
Saint, ou de *Bienheureux*, audevant

des noms qui rempliſſent leurs Calendriers, celui-ci s'en diſpenſe le plus ſouvent, en quoi il eſt conforme à l'ancien Martyrologe de S. Jerôme. Une autre preuve d'ancienneté, c'eſt qu'on n'y trouve marquées les Vigiles des Saints que très-rarement, ce qui lui eſt encore commun avec l'ancien Martyrologe de St. Jerôme. Or de l'aveu même de Florentinius, *il eſt certain que dans les plus anciens Martyrologes les Vigiles des Saints ne ſont point marquées.*

Pour être convaincu que ce Martyrologe porte à juſte titre le nom de Martyrologe Romain, & que c'eſt celui qui étoit en uſage dans l'Egliſe Romaine, il ne faut que ſe reſſouvenir que ce fut un Pape qui l'envoya à un Evêque d'Aquilée, ſans doute à deſſein que cette Egliſe ſe conformât dans l'uſage de ce Martyrologe à l'Egliſe Romaine, mere de toutes les autres Egliſes. Ajoutez à cela le grand nombre de fêtes propres de l'Egliſe Romaine dont ce Martyrologe fait mention. Feu Mr. Chatelain, Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, ſi bon connoiſſeur

ı ces maticres , & dont la mémoire
ra toujours prétieuſe aux Auteurs
:s *Acta Sanctorum* , feu Mr. Chate-
in avoit déja fort inſiſté ſur cet ar-
ıment : le P. du Sollier le rend en-
ıre plus ſenſible par le grand nom-
re d'exemples qu'il rapporte.

La maniere dont l'Auteur de ce
lartyrologe parle de la fête de
'ous les Saints, comme d'une fête
ſtituée depuis peu à Rome, peut
ous faire conjecturer en quel tems
vivoit. Ce fut entre l'année 731.
741. que Gregoire III. inſtitua à
ome cette ſolennité en l'honneur
 la Ste.Vierge & de tous les Saints,
ɔmme une extenſion , pour ainſi
ire, de la premiere Dédicace faite
ır Boniface IV. Ce fut donc vrai-
mblablement vers l'an 740. que
: Martyrologe fut compoſé.

Dans le 3^e^. chap. le P. du Sollier
nd raiſon de ce qui regarde le
lartyrologe d'Adon, & celui d'U-
ard, qu'on doit regarder comme
ıbregé du premier.

St. Adon a dû naître vers l'an 800.
ıiſqu'il mourut en 875. âgé de 76
s. Il fut élevé dans l'Abbaye de

Ferrieres, & demeura ensuite quelque tems dans l'Abbaye de Prum, d'où il alla à Rome visiter l'Eglise de St. Pierre. En revenant il passa par Ravenne, où il trouva cet ancien Martyrologe Romain dont nous venons de parler, sur lequel il travailla ensuite, & qui lui servit comme de canevas pour composer son propre Martyrologe. Ce fut apparemment pendant son séjour à Lyon qu'il entreprit & qu'il acheva cet ouvrage vers l'an 858. avant son élevation à l'Archevêché de Vienne, où il ne fut promû que l'an 860. Le P. du Sollier préfere l'édition d'Adon faite par les soins de Rosweyde, non seulement à toutes les autres éditions, mais même aux plus anciens manuscrits.

Tant de sçavans Critiques ont parlé de ce qui regarde la personne & les écrits d'Usuard, qu'il seroit inutile de s'y arrêter long-tems. Il suffit de dire qu'il s'étoit consacré à Dieu dans l'Ordre de Saint Benoît, & qu'il vivoit dans la celebre Abbaye de Saint Germain des Prez à Paris. Il fleurissoit non sous Charlemagne, mais sous son petit fils Char-

: Chauve, auquel il dédia son-
tyrologe, qu'il avoit composé
; l'an 875.

On croit communément qu'U-
rd a écrit avant Adon, ou du
oins que s'ils ont écrit en même
ms, ils n'ont eû aucune connois-
nce des ouvrages l'un de l'autre.
e P. du Sollier ne sçauroit convenir
e ces deux faits. Il démontre la
ausseté du premier en cette manie-
re : Usuard dédia son ouvrage à
Charles le Chauve: Charles le Chau-
ve ne fut point Empereur avant
l'année 875. Ce fut donc au plûtôt
en ce tems-là qu'Usuard publia son
ouvrage. D'un autre côté Adon
mourut en 875. il avoit fait son Mar-
tyrologe vers l'an 858. Il est donc
évident qu'Usuard doit être posté-
rieur à Adon.

Pour ce qui est du second article,
il n'y a qu'à confronter les deux
Martyrologes, en comparer ensemble
les phrases & les mots ; si on ne veut
s'aveugler soi même, on reconnoî-
tra que l'ouvrage d'Usuard n'est
presque que l'abregé de celui d'A-
don. On ne doit cependant pas pour

cela traiter Usuard de Plagiaire; puisqu'il nomme lui même dans sa préface les Auteurs dont il s'est servi. Il en cite trois entre autres, le Martyrologe de Saint Jerôme, celui de Bede, augmenté par Florus, & le second livre de Florus, auquel il s'est particuliérement attaché. *Adhibui Flori memorabilis viri collecta è pluribus in eodem negotio secundi libri commenta; quem maximè imitandum, in his quæ visa sunt congrua, ac memoriâ digna censui, quia plura summo studio, quæ breviter perstrinxi, & correxit & addidit.*

On a fait jusqu'ici bien des recherches pour découvrir ce second livre de Florus, sans qu'on ait pû encore en trouver nulle part le moindre vestige: mais on devoit bien s'épargner tous ces mouvemens, puisque ce second livre de Florus, comme le montre le P. du Sollier, n'est autre chose que le Martyrologe même d'Adon. En effet, si tout ce que dit Usuard du second livre de Florus convient entierement & uniquement au Martyrologe d'Adon, ne faut-il pas avoüer que c'est le mê-

: ouvrage , à moins qu'on ne
uïlle , ou ôter à Adon son Marty-
.oge pour le donner à Florus, ou
mettre une sorte de miracle, en
›posant une conformité parfaite
:re ces deux Auteurs. Or le P. du
llier nous fait appercevoir sensi-
:ment dans l'ouvrage d'Adon tous
caracteres qu'Usuard attribuë au
:ond livre de Florus. D'ailleurs, il
évident qu'Usuard a fait du Mar-
rologe d'Adon tout l'usage qu'il
: avoir fait du second livre de Flo-
s. Il paroît donc incontestable que
second livre de Florus & le Marty-
loge d'Adon ne sont qu'un même
.vrage.

Si l'on demande comment Usuard
pû citer un ouvrage d'Adon son
ntemporain sous le nom supposé
second livre de Florus, il faut con-
nir que la réponse n'est pas facile
donner ; mais faut-il pour cela
ntredire un fait dont la verité est
montrée ? Ne peut-on pas dire
ec assez de vraisemblance qu'U-
ırd ayant écrit à Lyon pour avoir
s Memoires, on lui envoya le
ırtyrologe d'Adon sans nom d'Au-

teur ; & que voyant ensuite la grande conformité de ce Martyrologe avec celui de Bede augmenté par Florus, il crut devoir les attribuer tous deux à la même personne.

On trouve dans le reste de la préface une longue liste & une critique judicieuse de toutes les éditions & de tous les manuscrits d'Usuard dont le P. du Sollier s'est servi. Entre ces manuscrits il y en a un de St. Germain des Prez, qu'on regarde dans cette Abbaye comme l'original même écrit de la propre main d'Usuard. Le P. du Sollier ne paroît pas tout à fait convaincu de l'authenticité de ce manuscrit : les difficultez qu'il propose meritent bien que quelqu'un des sçavans Religieux de cette Abbaye entreprenne d'y satisfaire en publiant ce précieux monument, dont on souhaite depuis si longtems l'édition.

Tout le détail que nous venons de faire de tant de Martyrologes étoit necessaire, pour mettre le Lecteur en état de bien juger de la nouvelle édition qu'on lui donne. Le dessein de l'Editeur a été premierement, de

er le Texte d'Usuard dans tou-
pureté possible, par le retran-
ıent de toutes les additions qu'on
›it faites. Il s'est proposé en se-
lieu de montrer la genealogie,
ainsi dire, du Martyrologe
uard, & les differens degrez
nité qu'il a avec les autres Mar-
loges. De faire voir, par exem-
si la commémoration de tel
t est prise du Martyrologe de St.
me, de Bede, ou d'Adon; ou si
vient par Adon du Martyrologe
iain: si pour annoncer une fête,
uteur s'est servi des propres ter-
des autres Auteurs? &c.
oici l'ordre que le P. du Sollier
dé dans l'exécution de ce des-
Sur chaque jour du mois on
ve d'abord le Texte d'Usuard;
is du texte le nombre & le nom
ditions & des manuscrits qui re-
ntent le texte, tel qu'il a été im-
é. Viennent ensuite les *leçons di-*
r, où l'on voit les differentes ma-
s dont les noms qui se trouvent
le texte d'Usuard sont écrits &
ographiez dans les anciens ma-
its. Après cela suivent les ob-

ſervations. C'eſt là que l'Editeur fait le parallele & la comparaiſon des anciens Martyrologes, en la façon que nous avons expliqué ci-deſſus. A la fin des obſervations eſt une eſpece de ſupplément, que le P. du Sollier appelle *auctaria*,&où il a rejetté tout ce qui ſe trouve dans certains exemplaires d'Uſuard, & qui ne paroît pas devoir être regardé comme le vrai texte d'Uſuard.

Il ſeroit à ſouhaitter que toutes les éditions qu'on nous donne des anciens Auteurs fuſſent faites ſur le modele de celle-ci : il ne ſeroit pas neceſſaire de les multiplier comme on fait tous les jours, ſans que les dernieres faſſent perdre l'envie d'en voir encore paroître de nouvelles.

On n'a point parlé de l'Epitre dédicatoire, parce qu'elle manquoit dans l'exemplaire ſur lequel on a fait cet extrait. On avertira ſeulement que le Livre eſt dédié à M. l'Electeur Palatin. C'eſt un témoignage public de reconnoiſſance que le P. du Sollier rend à ce Prince, pour la protection particuliere dont il veut bien honorer l'ouvrage des Actes des Saints.

ARTICLE CLVII.

DESCRIPTION DE LA VILLE DE Paris, & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Germain Brice, enrichie de plans & de figures deſſinées & gravées correctement ; ſixieme édition re-

Decembre 1714.

ē. & augmentée par l'Auteur. A Paris,
:z François Fournier ruë S. Jacques
13. *in* 12. *Trois tomes, tome premier*
es 442. *tome second pages* 506. *tome*
siéme pages 398.

éditions prouvent l'utilité de ce li-
:, & l'accüeil favorable que le Public
fait, il n'en fut jamais plus digne,
:ur a porté l'exactitude aussi loin
e peut aller, soit à ne rien omettre
rnemens qui rendent Paris la plus
& la plus magnifique ville du monde,
en indiquer les Antiquitez. Un étran-
ji verra Paris ce livre à la main sera
y avoir tout vû. Ceux qui ne peuvent
à Paris auront dans leur cabinet le
: de se représenter cette grande ville, de
courir en quelque sorte, d'en connoître
iriositez, leurs yeux ne seront pas ex-
le ce plaisir. Une infinité de planches
proprement gravées les occuperont
blement & aideront l'esprit à se faire
dée complete de la capitale de la Fran-
es habitans de Paris y apprendront
choses qu'ils ignorent, & ils se croi-
dans un païs nouveau par les décou-
s que ce livre leur ouvrira.

Auteur, à qui ce travail a dû beau-
coûter, a eû soin de l'égayer par des
d'histoire choisis & placez à propos;
porté ses jugemens avec quelque for-
liberté sur les ouvrages de l'art, il a

dû le faire pour inftruire fes Lecteurs, & il ne l'a fait qu'après avoir confulté les plus habiles Maîtres fur chaque matiere & les plus intelligens Connoiffeurs. Il eft vrai qu'il s'eft éloigné de cette lâche & baffe flaterie qui n'a que trop infecté ce fiécle, il n'a pas ménagé les Architectes, les Peintres, les Sculpteurs, qui fe font fait de la réputation, plûtôt par des cabales, que par une veritable capacité. Son ouvrage a encore un avantage, c'eft une hiftoire litteraire de Paris, il n'a oublié aucun Sçavant qui y ait fon tombeau, ni les Sçavans qui y demeurent aujourd'hui.

On n'attend pas un extrait d'un pareil ouvrage, où tout eft précis, il faudroit le copier pour l'extraire; nous nous bornerons à quelques remarques generales fur la ville de Paris.

Par les mefures prifes du terrain qu'elle occupe, en y comprenant fes neuf fauxbourgs, on juge qu'elle a deux lieües communes de diametre, & fix de circonference. On y compte encore environ fept cens mille habitans; il y a cent cinquante mille domeftiques; vingt quatre mille maifons y forment près de neuf cens ruës, fans parler des maifons qui font fur les derrieres, au nombre de quatre mille au moins. Des vingt quatre mille qui font à front de ruë, quatre mille font à porte cochere, les loyers de ces maifons montent à vingt millions de revenu.

:onfume à Paris tous les ans près
ante mille bœufs ou vaches, fept
le moutons, cent cinquante mille
environ quarante mille cochons,
feul village de Nanterre fournit
vingt deux mille par année. On y
nmunément trois cens cinquante
uids de vin, fans parler des eaux
du cidre & de la bierre, dont le
: grand; on y débite cent cinquânte
uids de blé: & ce qui marque en-
eux la grandeur & la magnificence
, on y voit rouler douze mille ca-
la feule dépenfe des lanternes, qui
allumées qu'une partie de l'année,
nt mille écus. Les Arts & les Scien-
euriffent nulle part comme à Paris:
ftacles ne font nulle part, ni fi fré-
i fi fuperbes, ni fi ingénieux. Enfin,
ermis d'avancer fans exageration
a plufieurs Royaumes en Europe
roduifent pas un revenu fi confide-
i fi affuré, puifque fans parler des
ue l'on tire fur une infinité de cho-
feules barrieres qui font à chaque
au nombre de quarante deux, pour
ées du vin & des autres denrées,
ent chacune cinquante mille écus
e, en partageant également leur
. Enfin, les revenus que le Roi tire
: feule ville vont au moins à vingt
illions, fans y comprendre la capi-
:tablie la premiere fois en 1695. le
mbre 1714. CCCcc iiij

son ouvrage, s'ils en lisent chaque jour une meditation tranquillement & avec reflexion.

ARTICLE CLIX.

AN HISTORICAL ESSAY, &c. C'est-à-dire, *Essai historique, où l'on montre que la Couronne & le Royaume d'Ecosse sont souverains & indépendans, &c. Par Jacques Anderson, in 8°. pages 368 y compris l'Appendix.* A Edimbourg, chez les heritiers d'André Anderson Imprimeurs de Sa Majesté, 1709.

L'Ouvrage dont nous donnons ici l'extrait a paru il y a quelques années, mais il n'est tombé entre nos mains que depuis peu. M. Anderson assûre qu'il ne l'a entrepris que pour refuter quelques Ecrivains modernes, qui ont soutenu que l'Ecosse a été de tout tems dépendante de l'Angleterre. Harding & Holinshead, deux Auteurs également suspects, sont les premiers qui ont inventé ces fables. M. Drake a inseré dans son livre intitulé, *Historia Anglo-Scotica*, imprimé en 1703. plusieurs faits pour appuyer les prétentions de l'Angleterre sur l'Ecosse. Quelques autres Ecrivains ont depuis peu soutenu ces mêmes prétentions; mais personne n'a écrit sur ce sujet avec tant d'aigreur que M. Atwood: il a ramassé dans un seul volume toutes les

calomnies qui se trouvent répanduës dans l'Histoire generale d'Angleterre, & il prétend que ces calomnies mêmes prouvent évidemment que la couronne d'Ecosse relevoit autrefois de celle d'Angleterre ; ce sera aux Lecteurs équitables à en juger.

1°. De toutes les preuves que M. Atwood apporte pour montrer que l'Ecosse dépendoit de l'Angleterre, il n'y en a point sur lesquelles il insiste tant que sur les Chartres : si on l'en croit, du tems même des Saxons les Rois d'Ecosse tenoient leur Royaume *en fief* des Rois d'Angleterre, & il cite quelques Chartres pour appuyer ce sentiment.

M. Anderson ne disconvient pas qu'il n'y ait eû des chartres faites exprès pour établir la superiorité de l'Angleterre sur l'Ecosse ; mais il soutient en même tems que ces chartres ont toutes des marques évidentes de leur supposition. Pour ce qui est des chartres Saxones, nôtre Auteur remarque 1°. Que de l'aveu de tous les Antiquaires elles sont très-suspectes. Les Lecteurs peuvent voir ce que M. Nicholson a écrit là dessus. 2°. Que les termes de *Fief*, qui se trouvent si souvent dans ces chartres, étoient inconnus en Angleterre avant l'arrivée des Normands, Messieurs Spelman & Hikes sont tous deux de ce sentiment. Pour ce qui est maintenant de la Chartre de Malcolme III. Roi d'Ecosse, donnée à Edoüard surnommé le Confesseur,

laquelle, selon M. Atvvood, *est une preuve indubitable que l'Ecosse relevoit autrefois de l'Angleterre*, voici ce qu'en dit M. Anderson. 1°. Il avouë que cette chartre se garde dans les Archives de Westminster, mais cela ne prouve pas qu'elle soit autentique, puisque l'on trouve dans ces archives plusieurs actes qui certainement sont supposez. 2°. Il avouë aussi que M. Rymer a fait imprimer cette chartre dans son ouvrage inticulé *Fœdera Angliæ &c.* mais M. Atvvood auroit dû en même tems instruire le Public que le même M. Rymer a déclaré, dans une lettre écrite à l'Eveque de Carlile, qu'il regarde cette chartre comme un acte supposé, & en effet elle a toutes les marques de supposition, car 1°. Elle est signée de Marguerite Reine d'Ecosse & de son frere Edgar Athling, & il est cependant certain que Marguerite ne quitta l'Angleterre & ne fut mariée à Malcolme Roi d'Ecosse qu'après la conquête, par conséquent assez long tems après la mort d'Edoüard le Confesseur. 2°. Le caractere dont cette chartre est écrite, est manifestement un caractere moderne. 3°. Le Roi Malcolme y parle au pluriel se servant du mot Latin *nos*, ou nous, & cependant il est certain que les Rois de la Grande Bretagne n'ont commencé à user de ces termes qu'assez long tems après la conquête; comme M. Cook l'a judicieusement remarqué, & après lui l'Evêque de Carlile. 4°. On trouve au

aché à cette chartre le sceau avec les armes d'Ecosse, telles qu'elles sont aujourd'hui; mais tout le monde sçait que c'étoient les Normans qui introduisirent dans la Grande Bretagne l'usage des armoiries, comme Ingulphe Abbé de Croyland & Secretaire du Conquérant l'a observé. Mais supposons que cette chartre soit vraye; il s'ensuivroit. 1°. Que les Rois d'Ecosse se servoient dans les actes publics du mot *nos*, ou nous, long tems avant que ce terme fût en usage en Angleterre, & cependant si l'on en croit Selden, il ne fut d'abord inventé & mis en usage que pour marquer l'indépendance & la souveraineté absoluë des têtes couronnées. 2°. Que les Rois d'Ecosse avoient des sceaux, avec leurs armes gravées dessus, avant que l'usage en fût connu en Angleterre. Il s'ensuivroit enfin que la ligue entre la France & l'Ecosse subsistoit long tems avant l'arrivée des Normands en Angleterre, conséquences que les Anglois auront de la peine à admettre, mais qu'ils ne peuvent rejetter, supposé la verité de cette chartre.

Une autre chartre citée par Mr. Atwood est celle d'Edgar Roi d'Ecosse & fils de Malcolme, par laquelle il reconnoît qu'il tient le Royaume d'Ecosse de Guillaume le Conquerant. Mais il est étrange, dit nôtre Auteur, que Mr. Atwood ait le front d'apporter pour preuve un acte qui de l'aveu de tout le monde est supposé. Il est

servations. C'est là que l'Editeur fait
rallele & la comparaison des ancien
tyrologes, en la façon que nous av
pliqué ci-dessus. A la fin des obser
est une espece de supplément, que
Sollier appelle *auctaria*, & où il a rej
ce qui se trouve dans certains exe
d'Usuard, & qui ne paroît pas d
regardé comme le vrai texte d'U

Il seroit à souhaitter que toute
tions qu'on nous donne des ancie
fussent faites sur le modele de cel
seroit pas necessaire de les multi
me on fait tous les jours, sans q
nieres fassent perdre l'envie d'
core paroître de nouvelles.

On n'a point parlé de l'Epi
toire, parce qu'elle manquoit
plaire sur lequel on a fait cet
avertira seulement que le Liv
M. l'Electeur Palatin. C'est u
public de reconnoissance que l
rend à ce Prince, pour la pro
culiere dont il veut bien hon
des Actes des Saints.

ARTICLE C

DESCRIPTION DE
Paris, & de tout ce qu
plus remarquable, par
enrichie de plans & de fi
gravées correctement, si
Decembre 1714.

vûë & augmentée par l'Auteur. A Paris, chez François Fournier ruë S. Jacques 1713. *in* 12. *Trois tomes, tome premier pages* 442. *tome second pages* 506. *tome troisiéme pages* 398.

SIx éditions prouvent l'utilité de ce livre, & l'accüeil favorable que le Public lui a fait, il n'en fut jamais plus digne, l'Auteur a porté l'exactitude aussi loin qu'elle peut aller, soit à ne rien omettre des ornemens qui rendent Paris la plus belle & la plus magnifique ville du monde, soit à en indiquer les Antiquitez. Un étranger qui verra Paris ce livre à la main sera sûr d'y avoir tout vû. Ceux qui ne peuvent venir à Paris auront dans leur cabinet le plaisir de se représenter cette grande ville, de la parcourir en quelque sorte, d'en connoître les curiositez, leurs yeux ne seront pas exclus de ce plaisir. Une infinité de planches très-proprement gravées les occuperont agréablement & aideront l'esprit à se faire une idée complete de la capitale de la France ; les habitans de Paris y apprendront mille choses qu'ils ignorent, & ils se croiront dans un païs nouveau par les découvertes que ce livre leur ouvrira.

L'Auteur, à qui ce travail a dû beaucoup coûter, a eû soin de l'égayer par des traits d'histoire choisis & placez à propos ; s'il a porté ses jugemens avec quelque sorte de liberté sur les ouvrages de l'art, il a

long l'histoire fabuleuse compo
Drake. Celui-ci, sous prétexte
découvert un manuscrit curieu
primer il y a quelques années u
sous le titre d'*Historia Anglo S*
livre n'est qu'une rapsodie de
injures que le Poëte Harding a v
tre l'Ecosse. Les Lecteurs peuv
ter Mr. Nicholson Evêque de Ca
voir le caractere qu'il fait de H
est certain que son histoire écr
est une satyre très-mordante
cosse. Mr. Drake cite dans son
autre Historien Anglois de mê
que le premier, c'est Edoüard
en 1547. Ce Hall fut autrefois
la ville de Londres, il écrivit u
des guerres que se firent les de
d'York & de Lancastre, mais
principalement à décrire les
modes d'habits qui étoient en

[redacted]

Ir. Atwood se sert des anciennes
ngleterre publiées par Lambard en
our prouver que l'Ecosse dépendoit
de l'Angleterre. 1°. Dit-il, dès
ieres pages de ces loix il est porté
Anglois & les Normands, les Fran-
es Bretons du pays de Galles, les
les Ecossois &c. vivront en bonne
tiè, sous peine d'une amende ap-
rio factura : mais Mr. Atwood,
ignorance, soit par malice, ex-
e terme par celui de confiscation.
ans la 17e. loi d'Edoüard le Con-
confirmée & adoptée par Guillau-
onquerant, il est marqué que le
ulhiere regla au Roi Lucius les li-
son Royaume, qui devoit com-
la Grande Bretagne, avec toutes
qui l'environnent, jusqu'en Dan-
& en Norvege.
a 55e. loi du même Edoüard porte
nent, que *les Anglois, les Danois,*
ns du païs de Galles, les habitans
nie & des Isles, seront severement
s osent empiéter sur les forêts du
Sur ceci Mr. Atwood conclud,
sse au tems de Guillaume le Con-
dépendoit de l'Angleterre.
nderson répond à son adversaire.
Lambard en publiant ces loix s'é-

Mr. Nicholſon Evêque de Carlile, Junius, Somner &c. n'ajoutent point de foi à cette derniere copie ; & en effet, elle n'eſt nullement conforme à celle qui ſe trouve dans Hoveden, & il eſt à remarquer que dans cette ancienne copie il n'y a pas un ſeul mot dont on puiſſe inferer que l'Ecoſſe relevât des Rois d'Angleterre.

2o. Dans toutes les lettres, dans toutes les Chartres de Guillaume le Conquerant, ce Prince ne prend jamais que le titre de *Rex Anglorum*. S'il avoit été Monarque de la Grande Bretagne, il n'auroit pas manqué ſelon toutes les apparences de le ſpécifier.

3°. Tous les Hiſtoriens contemporains conviennent que le plus puiſſant & le plus dangereux ennemi qu'eût le Conquerant fut Malcolme Roi d'Ecoſſe. Il eſt vrai, & nôtre Auteur l'avoüe, que Malcolme & ſes ſucceſſeurs firent hommage aux Rois d'Angleterre pour quelques Provinces qu'ils tenoient en Angleterre ; mais il eſt abſolument faux que ce Prince ait jamais fait hommage pour l'Ecoſſe.

4°. Pour ce qui eſt de la lettre du Pape Eleuthere, Spelman aſſure qu'elle eſt ſuppoſée, car 1°. Il y a des termes dans cette lettre qui étoient certainement inconnus au tems de ce Pape. 2°. On s'y ſert, en rapportant quelques paſſages de l'Ecriture, de la verſion de S. Jerôme, qui vivoit plus de deux cens ans aprés Eleuthere. Enfin,

rel & tous les Critiques convien-
ee Spelman que cette lettre n'est
mposture grossiere.

a 35^e^. loi citée par Mr. Atwood est
:ement supposée. On y trouve
it Ina fut élû Roi de toute la Bre-
ir un Ange, & cependant il est cer-
'Ina ne fut jamais Roi que des Sa-
cidentaux. Les conquêtes du Roi
alées avec tant de pompe, sont de
ion de Geoffroy de Montmouth,
abuleux s'il en fut jamais.

Mr. Atwood, non content d'ap-
s anciennes loix d'Angleterre pour
le prétendu hommage rendu par
d'Ecosse à ceux d'Angleterre, se
loix d'Ecosse même pour montrer
païs étoit sujet à l'Angleterre. Il
donc que depuis le regne d'Henri
osse a toujours été gouvernée par
faites en Angleterre ; en effet,
l'on trouve que les anciennes loix
qui commencent par ces mots,
majestatem, sont les mêmes que
qui furent publiées par Glanville
egne d'Henri II.

: Auteur répond, que quand mê-
seroit vrai, il ne s'ensuivroit pas
:osse ait jamais relevé de l'Angle-
:ar tout le monde sçait que la plû-
peuples de l'Europe ont pris leurs
Romains, sans que l'on puisse di-
leurs païs fûssent sujets aux Ro-

mbre 1714.

Auteurs assurent que les loix con
appellées *Regiam majestatem*,
sous le regne de David Roi d'E
tres; il est vrai, soutiennent
furent compilées par Glanvil
prouvées par Henri II. Roi d'
mais les plus habiles Antiquai
ques d'Angleterre ne sont pas
avis. Spelman & Selden ne
difficulté d'attribuer ces loix à l
insinuent même que Glanville
qui en a fait la compilation qu
son nom, les a transcrites pr
mot des loix de David I. M
confirme ce sentiment par plusi
très-solides.

IV. La quatriéme, & la plus
ve dont Mr. Atwood se sert, est
te de quelques Rois d'Ecosse,
semblent s'être soumis aux Ro

r à la Couronne, Robert de Bruce de Bailleuil furent les principaux teurs. Le premier étoit un Prince genereux, qui ne voulut jamais r l'assistance d'Edoüard I. Roi terre. Le second méprisé des Ecosrecours à Edoüard, lui promettant l'aidoit à monter sur le Trône il roit dans la suite son homme li- u'il lui feroit hommage pour son te. Cette condition fut acceptée, & l entra en Ecosse à la tête d'une e armée, prit un grand nombre de mit Bailleuil sur le trône, & obli- eurs Seigneurs Ecossois de lui prê- ment de fidelité; & ensuite il re- triomphant en Angleterre. Non de cette expedition il écrivit une u Pape, dans laquelle il soutient osse a été de tout tems dépendante leterre &c. mais dès les premieres le cette lettre les Lecteurs voyent nt qu'elle n'a été écrite que pour au Pape, & les autoritez qui y ortées pour prouver l'hommage ne t pas plus de créance que les fai- y sont rapportées, de Brutus, d'I- Roi Artus &c. Les Lecteurs qui se- eurettro curieux de sçavoir le ca- que l'on fait d'Edoüard I. n'ont qu'à r Bacon dans son histoire des loix ouvernement d'Angleterre. Quoi soit, Robert de Bruce étant mou-

té sur le Trône refusa constamment de faire hommage au Roi d'Angleterre pour l'Ecosse ; il chassa les Anglois de toutes les places qu'ils occupoient dans son Royaume, & il remporta sur eux une des plus signalées victoires dont l'histoire ait jamais fait mention.

Un autre fait que Mr. Atwood rapporte pour prouver que l'Ecosse dépendoit de l'Angleterre, est celui-ci : Henri Duc d'Anjou s'étant réfugié en Ecosse auprès de son oncle, le Roi David y trouva un accüeil si favorable, qu'il jura solemnellement que si jamais il montoit sur le Trône d'Angleterre, il cederoit au Roi d'Ecosse en toute Souveraineté les provinces de Northümberland &c. Mais ce Prince parvenu à la Couronne ne tint pas sa parole ; sur quoi Guillaume Roi d'Ecosse & petit fils de David entra en Angleterre à la tête d'une nombreuse armée, & s'y rendit maître de quelques châteaux ; mais ayant été surpris à Anwik, il fut conduit d'abord à Richemond, de là à Caën en Normandie, & enfin au château de Falaise, où pour recouvrer sa liberté, il fut obligé de signer un acte, par lequel il reconnoit qu'il tient le Royaume d'Ecosse du Roi d'Angleterre. Cet acte se trouve dans la plûpart des Historiens Anglois, & Mr. Rymer l'a inseré au long dans son dernier ouvrage. Quoi qu'il en soit, durant la vie d'Henri le Roi d'Ecosse fut contraint de lui faire homma-

ais'après sa mort, Richard I. con-
de l'injustice que son pere avoit fai-
Roi d'Ecosse, le déchargea de tout
nage, renonça aux droits qu'Henri
usurpez, lui rendit les villes qu'il te-
en Ecosse; & vécut avec lui en bonne
igence le reste de sa vie. L'acte par
el Richard renonce aux prétendus
ts que son pere croyoit avoir sur l'E-
e, est une preuve évidente que ce
yaume avoit toujours été libre & indé-
dant.

Il seroit assez inutile de suivre Mr. At-
ood, & de réfuter tout ce qu'il avance
ns son ouvrage, pour montrer que l'E-
sse relevoit autrefois de l'Angleterre.
Ir. Anderson le défie de produire un seul
it qui ne soit faux, un seul acte qui n'ait
té extorqué; & il soutient que si de tels
its & de tels actes prouvent que l'Ecosse
épendoit autrefois de l'Angleterre, de pa-
ils actes prouvent aussi que les Rois d'An-
leterre ont rendu hommage à d'autres
rinces. Les regnes de Richard I. du Roi
ean, &c. en fournissent des exemples.

La derniere preuve dont Mr. Atwood se
ert pour montrer que l'Ecosse dépend de
Angleterre est celle-ci: Cromwell a con-
uis l'Ecosse de la même maniere qu'il a
onquis la Jamaïque. Donc l'Ecosse doit
épendre de l'Angleterre. C'est, dit nôtre
uteur, comme s'il disoit, un sujet re-
elle, un Cromwell, s'est emparé de l'An-

gleterre, donc ce Royaume doit encore foi & hommage à Cromwel & à ses successeurs : c'est l'affreuse conséquence qui suit naturellement des principes de Mr. Atwood.

A la fin de cet Essai les Lecteurs trouveront un recüeil curieux de toutes les Chartres & des autres actes dont il est fait mention dans le corps de l'ouvrage.

Article CLX.

HISTORIA INSECTORUM &c. C'est à dire, *Histoire des insectes, ouvrage posthume de Jean Ray Membre de la Societé Royale de Londres, & imprimé par l'ordre de la même Société. Avec une addition des Escarbots d'Angleterre.* A Londres, aux frais de A. & J. Churchill, au Cygne noir, ruë Pater-noster-row, 1710. *In* 4o. *pages* 398.

Les observations de Mr. Ray sur l'histoire naturelle ont rendu son nom recommandable, & on ne sçauroit les lire sans admirer sa diligence & son exactitude. Il fit imprimer son histoire des plantes en 1689. & celle-ci paroît après sa mort par ordre de la Societé Royale de Londres.

Insectes, dit-il après Aristote, sont des animaux dont le corps a des incisions. Les uns ont des incisions dans toute la longueur de leur corps, comme les vers de terre,

illes, les vers à soye, qui sont ce de chenilles : les autres ont ou ou la poitrine séparées du ventre simple membrane & quelques petits ts, comme les mouches, les arai-, les fourmies.

Ray divise en general les insectes, ux qui changent de forme, & ceux e changent point de forme : & ceux-lon qu'ils ont des pieds, ou n'en ont t. Ensuite il compte les diverses especes des uns & des autres. Les metamorses des vers à soye sont connuës : ils se ngent premierement en feves, & puis papillons ; il en est de même des choles.

On est obligé de renvoyer au livre même les Lecteurs curieux de s'instruire. Ils verront les differences & les descriptions e toutes ces sortes de petits animaux, soit u'ils vivent sur la terre, ou dans l'eau, oit qu'ils marchent, ou rampent, ou olent en l'air.

Il distingue & décrit plus de 212 especes de chenilles, plus de 82 especes de papillons, & environ 261 d'une autre sorte e papillons qu'il nomme *Phalæna*, 38 araignées. Et avec un semblable détail parle de quarante differens genres d'insectes.

ARTICLE CLXI.

LE PARFAIT NEGOCIANT, ou Instruction generale sur ce qui regarde le commerce des Marchandises de France & des Païs étrangers; pour les billets de banque, de change & rechange, pour les societez ordinaires, en commandite & anonymes; pour les faillites, banqueroutes, & les séparations, cessions & abandonnemens de biens; pour la maniere de tenir les livres journaux d'achat, de vente, de caisse & de raison. Par le sieur Jacques Savary. Septiéme édition, revûë, corrigée & augmentée sur les manuscrits de l'Auteur, ensemble les nouvelles Ordonnances, Arrêts & Reglemens intervenus sur le fait du commerce & des manufactures. Par le sieur Jacques Savary Des Bruslons son fils. A Paris, chez Michel Guignard & Claude Robustel, ruë S. Jacques, 1713. *In* 4°. *pages* 1018.

COmme personne ne sçauroit suffire à ses propres besoins, & qu'aucun païs, pour heureux & fertile qu'il soit, ne fournit à ses habitans tout ce qui est necessaire pour l'entretien & les commoditez de la vie, il faut absolument avoir recours au commerce. C'est le commerce qui fait valoir le travail & l'industrie des hommes dans l'agriculture & dans les Arts, qui

iintient entre eux la societé, par la com-
inication mutuelle des avantages qu'ils
ent les uns des autres. La vente délivre
aque particulierde ce qu'il a de trop, &
chat lui procure ce qui lui manque. Ce
:oit encore une chose fort incommode
chercher, comme à l'avanture & avec
certitude, à qui vendre & de qui acheter:
a fallu que certaines personnes se char-
:assent de ce soin, s'intermettant pour
heter des uns & pour vendre aux autres,
: sont les Marchands & les Négocians,
ii font le trafic & le commerce. Ce nom
: convient pas proprement à ceux qui
:ndent leur récolte ou leur ouvrage, &
ii achetent pour leur propre usage.

M. Savary a entrepris d'instruire un
Iarchand de tout ce qui concerne le com-
ierce: & une preuve sans replique qu'il a
:üssi, c'est qu'un si gros livre, depuis l'an
675. que la premiere édition s'en fit, est
arvenu à la septiéme. Celle-ci est beaucoup
référable à toutes les précedentes, non
:ulement parce que des fautes qui s'étoient
lissées y sont corrigées; mais aussi par des
ugmentations considerables qu'y a faites
I. Des Bruslons fils de l'Auteur.

M. Savary s'étoit lui-même instruit à
ond de la matiere qu'il traite, & par ses
eflexions sur sa propre expérience, & par
livers memoires des personnes les plus in-
elligentes: il prouve ce qu'il avance par
es évenemens même & par le succès, qui

ARTICLE CLXI.

LE PARFAIT NEGOCIANT, ou Instruction generale sur ce qui regarde le commerce des Marchandises de France & des Païs étrangers ; pour les billets de banque, de change & rechange, pour les societez ordinaires, en commandite & anonymes ; pour les faillites, banqueroutes, & les séparations, cessions & abandonnemens de biens ; pour la maniere de tenir les livres journaux d'achat, de vente, de caisse & de raison. Par le sieur Jacques Savary. Septiéme édition, revûë, corrigée & augmentée sur les manuscrits de l'Auteur, ensemble les nouvelles Ordonnances, Arrêts & Reglemens intervenus sur le fait du commerce & des manufactures. Par le sieur Jacques Savary Des Bruslons son fils. A Paris, chez Michel Guignard & Claude Robustel, ruë S. Jacques, 1713. *In* 4°. *pages* 1018.

COmme personne ne sçauroit suffire à ses propres besoins, & qu'aucun païs, pour heureux & fertile qu'il soit, ne fournit à ses habitans tout ce qui est necessaire pour l'entretien & les commoditez de la vie, il faut absolument avoir recours au commerce. C'est le commerce qui fait valoir le travail & l'industrie des hommes dans l'agriculture & dans les Arts, qui

maintient entre eux la societé, par la communication mutuelle des avantages qu'ils tirent les uns des autres. La vente délivre chaque particulierde ce qu'il a de trop, & l'achat lui procure ce qui lui manque. Ce seroit encore une chose fort incommode de chercher, comme à l'avanture & avec incertitude, à qui vendre & de qui acheter: il a fallu que certaines personnes se chargeassent de ce soin, s'intermettant pour acheter des uns & pour vendre aux autres, ce sont les Marchands & les Négocians, qui font le trafic & le commerce. Ce nom ne convient pas proprement à ceux qui vendent leur récolte ou leur ouvrage, & qui achetent pour leur propre usage.

M. Savary a entrepris d'instruire un Marchand de tout ce qui concerne le commerce: & une preuve sans replique qu'il a réüssi, c'est qu'un si gros livre, depuis l'an 1675. que la premiere édition s'en fit, est parvenu à la septiéme. Celle-ci est beaucoup préferable à toutes les précedentes, non seulement parce que des fautes qui s'étoient glissées y sont corrigées; mais aussi par des augmentations considerables qu'y a faites M. Des Bruslons fils de l'Auteur.

M. Savary s'étoit lui-même instruit à fond de la matiere qu'il traite, & par ses reflexions sur sa propre expérience, & par divers memoires des personnes les plus intelligentes: il prouve ce qu'il avance par les évenemens même & par le succès, qui

a été heureux aux uns & malheureux aux autres : il rapporte les Reglemens sur le fait du commerce, les Ordonnances de nos Rois, les Arrêts, des décisions de procès, des déliberations ; & par tout on trouve un homme de grand sens & judicieux. Quoiqu'il portât un nom & fût d'une naissance à aspirer aux honneurs, il se mit pourtant au commerce, & ne s'en retira qu'après plusieurs années, le Duc de Mantoüe lui ayant confié l'Intendance de Charleville & de ses autres terres en France.

L'ouvrage est composé de deux parties. Il semble que l'une regarde plus particulierement la personne du Marchand, & que l'autre est pour les Marchandises.

La premiere partie contient quatre livres, qui sont divisez en plusieurs chapitres. Après un prélude sur les avantages qui reviennent du commerce, & le rendent necessaire à la societé humaine, M. Savary fait remarquer qu'à la verité le hazard y peut beaucoup ; mais qu'ordinairement l'ignorance, l'imprudence, l'ambition, sont les causes de la ruine des Marchands, au lieu que ceux qui sont habiles, avisez & prévoyants, qui sçavent mesurer leurs projets à leurs forces, prosperent & se rendent la fortune propice.

Dans le dessein de former un parfait Négociant, il le prend dès l'enfance : il faut dès lors lui faire apprendre à bien écrire, l'exercer à l'Arithmétique & à tenir les

vres de compte. Il eſt bon dans les tems
ui lui reſtent, de s'appliquer à la lecture
e l'hiſtoire, des Relations de voyages, &
es livres qui traitent du commerce; ajou-
:r enfin la connoiſſance des langues qui
euvent dans la ſuite ſervir à entretenir le
ommerce des païs étrangers. Et c'eſt là où
a ſcience doit ſe terminer; celle des belles
.ettres, de la Rhetorique, & de la Philo-
ophie, ne lui étant pas ſeulement inutile,
ais le plus ſouvent préjudiciable. Elles
onnent, dit l'Auteur, je ne ſçai quelle
levation à l'eſprit, qui fait mépriſer la
outique & le magazin: il eſt rare que les
eunes gens élevez au College réüſſiſſent à
a marchandiſe, & ils aiment mieux porter
eurs penſées vers l'Egliſe ou le Barreau, où
ls croyent trouver plus d'honneur: outre
ue les habitudes qu'ils font avec les en-
ans de qualité, contribuent encore à leur
nfler le courage.

Il ne peut ſouffrir qu'un pere & une
nere diſent: *Mon fils a l'eſprit lourd & pe-
ant, je le ferai marchand.* La profeſſion de
narchand demande de l'eſprit, & ſurtout
ne imagination vive pour inventer, avec
n naturel complaiſant, pour ne point re-
utter les perſonnes avec qui il a conti-
uellement à traiter. Elle demande auſſi un
orps robuſte & qui puiſſe réſiſter à la fa-
igue: ſi la bonne mine y eſt jointe, elle ne
uit point. Enfin, ſans le génie & l'inclina-

tion il n'y a rien à esperer, non plus qu'en toute autre condition.

La résolution prise de se mettre à la marchandise, il s'agit de se déterminer sur les diverses especes de marchandise. A Paris les marchands sont divisez en six corps, de la Draperie, l'Epicerie, la Mercerie, la Pelleterie, la Bonneterie, l'Orfevrie ; sans compter diverses autres sortes de commerce, comme de saline, de bois, de chaux, de bled, de vin &c. Celui de la Mercerie est sans comparaison le plus considerable. De plus, il y a des Marchands en détail & à la boutique, d'autres en gros & au magazin.

Pour venir à l'execution, la premiere démarche est l'apprentissage, qui dure trois ans : aprés lesquels il est bon de demeurer encore trois autres années chez le même maître, ou chez un autre, en qualité de Facteur. M. Savary dans le 2^e^. & 3^e^. livres donne de sages avis aux Apprentifs & aux Facteurs, sur la maniere dont ils doivent se comporter : il leur recommande la crainte de Dieu, sans laquelle ils ne sçauroient avoir constamment de la fidélité & de la bonne foi, il leur conseille d'entendre la Messe tous les jours, & de s'acquitter des devoirs d'un bon Chrétien.

Comme il leur est important de connoître les poids & les mesures, il expose la difference qui s'y trouve entre Paris & les principales villes, tant du Royaume,

[redacted]

e des païs étrangers, & il fait les réduc-
ns. Ensuite il traite des Lettres & Billets
change, qui sont proprement l'ame du
nmerce. C'est chose digne d'admiration
voir les Banquiers & les Négocians de
on faire entre eux les acceptations & les
yemens de Lettres de change, qui se ti-
it & se remettent de toutes les Places de
urope, en deux ou trois heures : car il
payera quelquefois un million sans dé-
urser un sol. Il décrit la maniere qu'ils y
servent.

Au 4^e^. livre M. Savary considere un
irchand, qui après le tems de son ap-
entissage & de son service s'étant fait
sser maître, entreprend d'agir pour
même & pour son compte, ce qui de-
inde l'âge de vingt ans accomplis. Il l'a-
rtit 1°. De se regarder dès lors comme
ajeur par rapport au commerce, & sans
erance de pouvoir se prévaloir un jour
Lettres de rescision sur les fautes qu'il
commettroit. 2°. D'examiner son fond
pital, afin d'y proportionner son négoce,
d'éviter de se précipiter d'abord dans un
ime de dettes : par exemple, un com-
nçant ne doit pas s'imaginer qu'avec
fond de quinze ou vingt mille livres il
ancera beaucoup en étoffes d'or, d'ar-
nt, de soye ; à mesure que les marchan-
ès sont précieuses, elles demandent de
is grosses sommes. Le moyen d'y sup-
éer, c'est de se mettre en societé ou de

prendre alliance avec un Marchand déja accrédité.

Il n'omet aucun point d'instruction necessaire aux Marchands en détail ; les ruës, ou les places, où ils doivent s'établir, l'ordre & l'arrangement dans la boutique, le ménagement du jour le plus avantageux pour faire voir leurs marchandises, la maniere de tenir leurs differens livres, à quoi il les exhorte de se rendre très-réguliers, & il leur en donne des modeles ; les précautions dans l'achat, l'attention dans la vente, la circonspection pour les crédits, la sollicitation des dettes. Et il veut que chaque année, ou du moins de deux ans en deux ans, ils fassent un Inventaire de tous leurs effets, dont il leur prescrit la méthode.

Toute la seconde partie divisée en cinq livres est destinée à instruire les Négocians qui entreprennent le commerce en gros. Si celui-ci est plus élevé, & n'est point comme l'autre qui se fait en détail, asservi au public, & que pour cette raison il s'exerce par la Noblesse en plusieurs Royaumes & Etats, il est aussi plus difficile, & demande plus d'habileté. Un Marchand en gros n'a affaire qu'à deux sortes de personnes, aux Manufacturiers, & aux Marchands en détail : des deux côtez il se voit obligé à avoir devant lui de grosses sommes ; pour des avances à ceux-là, & souvent avant qu'ils ayent commencé à tra-

; pour fournir à crédit à ceux-ci, n'é-
as possible de tirer toujours d'eux de
nt comptant. D'ailleurs, sa presence
ecessaire aux manufactures pour la
é de l'ouvrage & pour le presser, elle
aussi au magasin pour le débit ; car il
plus sûr & plus utile d'agir par soi-mê-
que par des Commissionnaires.

Ces raisons obligent les Marchands en
s à former des societez, sur lesquelles
. Savary dans le premier livre ne laisse
n à souhaitter, expliquant toutes les for-
alitez qu'il y a à y observer, afin d'éviter
ans la suite les contestations & les procès
ntre les associez. Il rapporte ce que les
Ordonnances ont reglé sur un point si im-
portant, ce que les Arrêts ont décidé, des
formules de contracts.

Il distingue trois sortes de societez. La
premiere, ordinaire & collective, en la-
quelle chacun des associez déclare & met
son nom pour faire le commerce en com-
mun. La seconde en commandite, à la-
quelle une personne apporte seulement son
argent, laissant l'administration & l'exer-
cice du commerce à un autre, qui quelque-
fois n'y employant que son nom & son in-
dustrie, n'en retire aussi qu'un salaire con-
venable: la troisiéme anonyme & participe,
où chaque associé agit en son nom seul
avec les vendeurs & acheteurs, & n'est te-
nu qu'à son associé, ou à ses associez ; tels
sont les monopoles que des Marchands

forment entre eux , & les conventions qu'ils font allant aux foires & marchez, d'acheter féparément & de mettre enfuite le tout enfemble , pour être partagé à proportion de leur mife. Les focietez en commandite font d'un grand avantage pour l'avanement & le maintien du commerce, en ce que des perfonnes riches , & qui ne font point de profeffion à l'exercer , y contribuent de leur bien.

Il ajoute de fages avis touchant l'achat & la vente , & les confiderations qu'il y a à faire avant que de s'engager à établir ou à continuer des manufactures. En celles qui ne font que pour des ouvrages qui ont déja leur cours établi dans le Royaume , il y a moins à rifquer ; mais fi l'on fe propofe, ou d'imiter les ouvrages des païs étrangers , ou d'en inventer & d'en produire de nouveaux , comme la réüffite eft incertaine, il faut y proceder avec circonfpection; les matieres ne font pas les mêmes partout, les apprêts ne fe peuvent fi bien faire, & les frais deviennent plus grands en un endroit qu'en un autre. Et quant aux apprêts, quoique ce foient les mêmes ouvriers qui travaillent , tantôt à Tours , tantôt à Lion, & qu'ils employent les mêmes foyes, cependant à Lion ils ne fçauroient parvenir à imiter parfaitement les pannes, tabis, moëres pleines & façonnées, poils de foye, taffetas de Tours ; ni à Tours les fatins pleins & façonnez, velours, damas, brocards d'or & d'argent de Lion.

avary raconte l'hiſtoire d'une de ſes ons, d'un droguet d'or & d'argent, chaîne étoit d'or & d'argent : il évi- r là un inconvenient aſſez ordinaire, ſt que l'or & l'argent dans la trame, grand mouvement qu'ils ſouffrent, ent & coulent de deſſus la ſoye ſur e ils ſont filez : l'étoffe parut belle ébit en fut prompt ; mais elle ne bonne à l'uſer, l'éguille du Tailleur it pas & emportoit l'étoffe.

cond livre eſt tout enſemble & très- if & très-curieux : c'eſt une hiſtoire nmerce dans les païs étrangers ; en de, Flandre, Angleterre, Irlande, Eſpagne, aux Indes Orientales, : Nord, & ſur la mer Baltique, à gel & dans la Moſcovie, en l'Amé- en Guinée & toute la côte d'Afri- .. Savary marque les marchandiſes portent, & celles qui s'en rappor- s doüanes & les droits d'entrée & e à payer, le change de l'argent, e, emballage, fret de vaiſſeaux, les t ou les difficultez qui ſe recon- ez les diverſes nations. Il ne cache n reſſentiment ſur les mauvais trai- que nos Négocians ont à ſouffrir leterre, & dont il fait une liſte de articles.

e chapitre de Veniſe il décrit com- gouverne une caiſſe publique, nom- *Banco*, établie par la Republique

pour faire tous les payemens, qui y roulent uniquement sur des Lettres de change: c'est-à-dire, que les Marchands y portent & consignent leur argent, qui demeure entre les mains de la Republique, & se convertit à l'égard des autres Marchands en Lettres de changes payables au *Banco*. Toutefois il y a une caisse d'argent comptant pour ceux qui en ont besoin, & par la circulation du commerce il retourne bientôt au *Banco*.

M. Savary soutient que les François sont en état d'égaller, & même de surpasser les Hollandois dans le commerce. Car 1°. La France a un plus grand nombre de matelots, & d'aussi habiles que la Hollande. 2°. Si nos matelots demandent d'être mieux nourris, cette dépense n'est pas comparable à celle que les Négocians Hollandois sont contraints de faire, ne pouvant entretenir leur commerce, & particuliérement celui du Nord, qu'au moyen de nos marchandises qu'ils viennent acheter, & dont ils payent les droits de sortie, sans compter les autres frais. 3°. S'ils ont un plus grand nombre de vaisseaux, c'est le Nord qui leur fournit le bois, & qui peut nous en fournir de même. 4°. Ils ont de grandes habitudes & des correspondances: la continuation du commerce ne nous en procurera pas moins. 5°. La Chambre des Assurances d'Amsterdam met en mer soixante vaisseaux de guerre pour la sureté de leurs navigations:

il y a aussi une Chambre des Assûrances établie à Paris, à laquelle les Hollandois même s'addressent.

Il ne reste en faveur du commerce des Hollandois qu'une raison, que M. Savary avoüe être sans replique. C'est qu'en Hollande les enfans des Négocians continuent dans le commerce, au lieu qu'en France un Marchand qui a amassé quelques richesses, pense aussi-tôt à pousser sa famille dans les charges publiques & honorables de la Magistrature ; en sorte que souvent le commerce d'un Hollandois commence avec incomparablement plus de richesses, que ne finit celui d'un François. On n'auroit jamais pensé ce qu'il dit page 555. „ Très souvent je me suis trouvé en con- „ versation avec quelques-uns des plus an- „ ciens Négocians, qui connoissoient tous „ les plus riches & les plus puissans d'entre „ eux, qui vouloient gager, s'il eût été „ possible, qu'il ne s'en trouveroit pas dans „ Paris trente qui eussent cent mille écus „ vaillant d'effets bien asſûrez : & je le „ crois. Qu'en conclure, sinon que le commerce étranger étant fondé sur de grandes avances, ne peut se faire qu'en société & par des Compagnies.

Dans le troisiéme livre l'Auteur traite avec exactitude, de ce qui concerne les Commissionnaires & les Agens de change. Il insiste à recommander comme une chose très-importante, qu'un des Associez se

transſporte dans les lieux où ſe fait le commerce ; parce qu'y étant intereſſé, il uſera de plus de vigilance.

Si le commerce eſt comme un fleuve qui porte l'abondance & la richeſſe, quelquefois il laiſſe à ſec ceux qui s'y ſont embarquez, & il eſt ſujet à des naufrages. On voit arriver, quoique plus rarement, qu'un Négociant d'une habileté & d'une probité reconnües, eſt contraint de ce[illegible] à la mauvaiſe fortune, & ſe trouve o[illegible] embarraſſé ou abîmé. C'eſt ce triſte état d'un Marchand que M. Savary enviſage dans le quatriéme livre, où il explique ce que c'eſt que Lettres de répit, défenſes generales à l'encontre des créanciers, contracts d'attermoyement, ceſſions & abandonnemens de biens. En tout cela il y a des meſures à prendre ſelon la prudence ; des formalitez à obſerver ſelon la juſtice, tant de la part du Marchand réduit à ces fâcheuſes extremitez, que de celle de ſes créanciers : il doit s'en rapporter au conſeil d'un ami déſintereſſé, fidelle & intelligent, ne pas ſe laiſſer ſurmonter par la triſteſſe & le déſeſpoir, & ſurtout ſe garder de ne pas verifier le proverbe, qu'*où pauvreté entre par la porte, probité ſort par la fenêtre.* Au reſte, il ne faut pas confondre une faillite imprévûë & cauſée par malheur, avec une banqueroute préméditée & frauduleuſe. Celle-ci eſt punie ſeverement par les loix. Toutes ces matieres ſont traitées avec ſoin par l'Auteur.

Comme au tems qu'il composoit le troisiéme livre touchant le commerce des païs étrangers, il n'avoit pas une connoissance assez parfaite de celui du Levant, s'en étant depuis instruit sur des mémoires très-exacts, il en fait le sujet du cinquiéme livre.

Les Echelles du Levant, c'est à dire, les lieux où se fait principalement le commerce, sont Smyrne, Alexandrette & Alep, Seide, Chypre, Angora, Constantinople, Alexandrie & Rosette aux embouchures, le Caire, le Bastion de France sur la côte de Barbarie : mais cette derniere place ne subsiste plus, & le commerce est transporté à Alger & à Tunis.

M. Savary estime que le commerce étant bien conduit, peut apporter de grands avantages ; & il n'omet aucune des particularitez necessaires à connoître pour le pratiquer & le faire réüssir. C'est à l'Auteur qu'il faut recourir pour s'en informer pleinement ; & pour apprendre ce que les François, Italiens, Anglois & Hollandois y font d'affaires. Chaque année il arrive à Smyrne dix vaisseaux & quatre barques ou polacres de Marseille, environ quatre vaisseaux & deux polacres de Livourne, de Venise deux ou trois vaisseaux, d'Angleterre cinq ou six sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre, de Hollande huit ou dix.

Il juge qu'il y auroit du profit à faire en entreprenant le commerce des Indes Orien-

tales par Suez à l'extremité de la mer rouge & par le Caire : les voyages seroient moins longs, & exposez à moins de risques.

A la fin du volume sont ajoutez deux traitez, l'un de l'art des lettres de change, par Mr. Du Puis de la Serra ; l'autre des Changes étrangers, par Claude Nauloy.

Touchant le commerce en gros, on a dit, après M. Savary, qu'en plusieurs Royaumes & Etats il s'exerce par la Noblesse: en France il est également permis aux Gentils-hommes, & en le faisant ils ne dérogent point. M. Savary rapporte à ce sujet, qui est important, deux Edits du Roi de 1669. & de 1701. Il y a plus, car le commerce a été une voye à des Négocians qui le pratiquoient avec distinction, pour parvenir à la Noblesse ; le Roi jugeant que des personnes qui par un moyen si légitime contribuent au bien de la patrie, meritent cette glorieuse récompense.

ARTICLE CLXII.

RESOLUTION DE PLUSIEURS *Cas de conscience touchant la morale & la discipline de l'Eglise, suivant l'Ecriture sainte, les Conciles, les Peres de l'Eglise, les Canonistes & les Théologiens. Par Mres. Augustin De Lamet & Germain Fromageau, Docteurs en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne. Tome pre-*

ier. A Paris, chez Loüis Guerin, ruë
.Jacques, à St. Thomas d'Aquin, 1714.
8°. *pages* 680.

Omme les Cas de conscience sont des
actions humaines qui n'arrivent ja-
qu'en des circonstances particuliéres,
résultent des varietez infinies, il n'est
oûjours aisé de voir le rapport qu'ils
ivec les principes generaux, selon les-
s ils doivent être décidez. Afin donc
ter le trouble, & de mettre sa con-
ice en sûreté, il est necessaire alors de
ulter ceux qu'on estime les plus éclai-
Un grand nombre de toutes sortes de
onnes s'étant à ce sujet addressées à Mr.
e. Beuve, leurs consultations & ses ré-
ions ont été recüeillies & publiées
le succès que tout le monde sçait.
elles-ci n'en meritent pas un moindre;
lles peuvent être considerées comme
continuation de ces premieres. C'est,
'Editeur, les mêmes sentimens de jus-
& de modération, sans donner dans
gorisme, ni dans le relâchement. Des
onnes de distinction dans l'Eglise les
andoient, & l'on ne pouvoit en frustrer
ublic sans injustice; mais il a fallu du
s, & pour les rassembler, & pour leur
ner quelque ordre.
'Editeur dans l'avertissement fait l'élo-
le Mrs. De Lamet & Fromageau. Mr.
Lamet étoit d'une Maison trés-ancien

ne, sortie de celle de Neuville dans les Païs-Bas, honorée premierement par les Comtes de Flandres, & puis par nos Rois des emplois des plus considerables de la Cour & de l'armée. Un Seigneur De Lamet se croisa avec Godefroi de Boüillon, & un autre mourut au siege de Damas en 1248. Mr. De Lamet, dont il s'agit ici, étoit oncle paternel de feuë Madame la Duchesse de Charost. Il fut reçu en la Maison & Société de Sorbonne le dernier jour d'Octobre 1646. Il en fut choisi Prieur le 24^e^. de Mai 1648. & prit le Bonnet de Docteur le 31^e^. de Mai 1650. Le Cardinal de Retz qui étoit son parent, se l'attacha, & le trouva fidelle dans sa disgrace: car M. De Lamet le suivit en ses voyages d'Angleterre, de Hollande & d'Italie; mais enfin dégoûté de cette vie errante, il retourna en la Maison de Sorbonne, & y fixa sa demeure, pour vacquer tranquillement à la priere & à l'étude. M. de Sainte Beuve, qui connoissoit l'étenduë & la droiture de son esprit, se l'associa en la Résolution des Cas de conscience; & une grande partie de celles de Mr. de Ste. Beuve sont aussi signées par Mr. de Lamet, sur qui ensuite tomba le poids des consultations. Il étoit souvent obligé de passer les nuits à y répondre, ayant encore d'autres occupations de charité. Il mourut le 10^e^. de Juillet 1691. âgé de soixante-dix ans; & la veille par un sentiment d'humilité, il pria M. Fromageau, à qui il confia ses der-

nieres volontez, de demander pardon de sa part dans l'Assemblée de Sorbonne, du peu d'édification qu'il pouvoit avoir donnée à ses Confreres.

M. Fromageau étoit fils d'un riche Bourgeois de Paris, & allié avec les principaux de la Robbe. Il fut reçu en la Maison & Societé de Sorbone le 9^e^. d'Août 1661. & prit le Bonnet de Docteur le 24^e^. d'Avril 1664. Son unique occupation fut la priere & l'étude, auxquelles il joignit l'emploi pénible & charitable ; d'assister à la mort ceux qui y étoient condamnez. Il refusa constamment les dignitez Ecclésiastiques qui lui furent présentées par plusieurs Prélats, & succéda à Mr. De Lamet en la Résolution des Cas de conscience. Il mourut le 7^e^. d'Octobre 1705.

Il y aura cinq volumes. Celui-ci contient cent vingt six Cas differens, touchant le Baptême, la Confirmaton, l'Eucharistie, le Sacrement de Pénitence, la Communion, les Confesseurs & le secret de la Confession, la Messe, les Cas réservez, la profanation des Eglises, les Censures & les Irrégularitez.

La méthode qu'observent ces Messieurs, est de rapporter l'Exposé qui leur a été fait, & sur lequel ils ont été consultez, de le diviser en autant de questions qu'il en renferme, d'établir les principes sur lesquels ils doivent appuyer leur Résolution, qu'ils mettent enfin, la distinguant suivant l'ex-

posé. Un livre composé de pieces si diverses, & qui n'ont nulle liaison entre elles, ne comporte pas une analyse; & on ne trouve point de meilleur parti à prendre que d'y renvoyer le Lecteur désireux de s'instruire sur des matiéres aussi importantes que celles de la conscience. Dans les ouvrages de Théologie morale méthodiques d'un bout à l'autre on apprend comment les hommes devroient agir, dans ces consultations & Résolutions particulieres on voit comme ils agissent.

On ne remarquera que peu d'endroits, & ce n'est pas par préference aux autres, tout le livre étant utile.

Entre plusieurs points proposez à M. Fromageau pour la conduite d'un Missionnaire parmi les sauvages, en voici un sur lequel on a été arrêté : sçavoir, si un Missionnaire peut baptiser tous les enfans des sauvages Infidelles? Il ne s'agit pas d'avoir le consentement du pere & de la mere, puisqu'il est fait mention d'un Baptême conferé avec la main trempée dans l'eau, ou avec une éponge. La réponse est, qu'un Missionnaire peut agir de la sorte dans les païs, où à raison de l'apreté du froid & du manque des choses nécessaires à la vie, le plus grand nombre des enfans meurent, „ Parcequ'il en „ vient un bien pour les ames plus considerable que la profanation du Sacrement "; c'est à dire, comme il faut l'interpreter, que le danger que ces enfans dans la suite

ofanent par une vie indigne le Sacrement
s'ils auront reçu. D'ailleurs, en ces païs
s enfans ne sont pas contraints sur le fait
: la Religion : & il ne tiendra qu'à eux,
iand la raison leur viendra, de s'instruire
:s devoirs du Christianisme.

Un jeune Chrétien de quinze ans, & c'est
4°. Cas, trouvant un enfant Juif de deux
is sur le bord d'une riviere, le baptise : &
Inquisition en ayant eû connoissance, fait
ilever l'enfant, comme un nouveau sujet
: l'Eglise, afin de le faire élever dans la
eligion Chrétienne. Mr. De Lamet con-
amne de peché l'action du jeune Chrétien,
: justifie la conduite de l'Inquisition con-
ormément au Decret du Quatriéme Con-
ile de Tolede, qui défendant de faire vio-
:nce aux Juifs pour les amener au Baptê-
ie, ordonne que ceux qui avoient été for-
ez de le recevoir par l'Edit du Roi Sisebut,
:ront contraints de continuer dans la pro-
:ssion du Christianisme.

Comme il arrive peutêtre des abus en
a maniere d'acquitter les Messes dans les
ieux de dévotion, où il y a un grand con-
ours de Fidelles qui y vont en pelerinage,
Mrs. De Lamet & Fromageau disent dans
e Cas 22^e^. & les suivans, 1°. Que les Mes-
es doivent être acquittées dans l'Eglise
nême, ou la Chapelle, selon l'intention
les personnes qui les demandent. 2°. Dans
e tems qu'elles ont demandé. 3°. Qu'il
n'est pas permis, sous le prétexte que les

rétributions sont modiques, d'en joindre plusieurs ensemble, & de ne dire qu'un certain nombre de Messes, à proportion d'une juste rétribution pour chacune. 4°. Qu'il n'est pas non plus permis de prendre sur le total des rétributions, de quoi entretenir & orner l'Eglise, ou la Chapelle, ne remplissant pas le nombre des Messes.

Il semble qu'il y auroit quelque difficulté à concilier la résolution du 42^e^. Cas avec celles du 45^e^. & du 76^e^. touchant le pouvoir qu'a tout Prêtre d'absoudre à la mort.

Un Bailli Juge Royal ordonne par son testament la restitution des interêts qu'il a pris d'un argent prêté : sa veuve conteste le testament par les voïes de la Justice. Mr. De Lamet déclare au Cas 51^e^. que quoique cette Dame agisse peutêtre de mauvaise foi, la Communion néanmoins ne doit point lui être refusée en public ; puisqu'elle se soumet à ce qui sera jugé.

Un Confesseur de Religieuses leur ordonnoit par pénitence la privation de la Communion, & pour des tems considerables, il leur imposoit des mortifications si indiscretes qu'elles en devenoient infirmes, & incapables de remplir les devoirs de la Religion : c'est ce qui est exposé dans le Cas 52e. M. Fromageau conclut à renvoyer ce Confesseur. Il remarque que la privation de la Communion n'est pas proprement une pénitence ; parce qu'elle n'est pas méritoire, ni par conséquent satisfac-

toire ; c'eſt ſeulement une peine. En general il paroît enclin à ne pas trop gêner les Religieuſes ſur le chapitre des Confeſſeurs extraordinaires.

Dans le cas 72^e^. il donne des avis judicieux ſur le ſecret de la Confeſſion.

Le 54^e^. cas eſt des plus remarquables. Titius pour décharger le bien de ſa femme d'une redevance envers un Seigneur, fabrique un acte, contre lequel le Seigneur s'inſcrit en faux. Titius meurt ; & ſa veuve, complice de ſon iniquité, ſoutient le procès. Mais ne ſe ſentant pas aſſez forte, elle cherche de l'appui, s'addreſſe aux Jeſuites du College prochain, leur offre une donation de ſes biens à condition d'une rente viagere. Ceux-ci jugeant probable, veu l'inſcription en faux, qu'il y avoit de la mauvaiſe foi en cette affaire, refuſerent d'y entrer. Le Chapitre de la ville ne fit point de difficulté d'accepter les offres de cette femme, & par là ſe trouva dans la ſuite engagé à de grands frais. Pendant l'inſtance le Seigneur meurt ; la femme meurt auſſi, mais après avoir déclaré à ſon Confeſſeur qui étoit membre du Chapitre, la fabrication de l'acte dont il étoit queſtion. En cette occurrence le Confeſſeur manqua d'appeller des Notaires pour recevoir la dépoſition de la mourante. Que doit-il faire ? A quoi eſt-il obligé ?

M^r^. De Lamet répond par articles. 1°. Comme le Chapitre qui n'ignoroit pas

n'eſt pas obligé de déferer abſol
témoignage du Confeſſeur,
d'examiner ſon prétendu droit av
ſoin, & de faire réflexion ſur c
dit ou dira le Confeſſeur, ſelo
qu'il fait de ſa perſonne : joign
circonſtance aux autres qu'il peu
connuës, & ſelon l'apparence
ſultera, il doit ſe rendre plus f
accommodement. Mais ſi la ch
vient certaine, il eſt obligé à u
tion entiere.

2°. Quant au Confeſſeur, il
qu'autant que cette femme le lui
découvrir ce qu'il a appris d'ell
feſſion, & avec la précaution de
point de ſcandale parmi beaucou
qui n'étant pas éclairez ſur les
Théologiques, diroient que le
ſeurs accuſent impunément les

air. Mais dans le cas present, le Confeur ayant fait comprendre à sa Pénitenl'obligation où elle étoit, l'ayant exhortée à s'en acquitter, & n'ayant manqué que ...s les moyens, il satisfera à son devoir, faisant de son mieux afin que l'affaire fisse au moindre dommage des heritiers Seigneur.

ARTICLE CLXIII.

E VERO USU VERBORUM mediorum apud Græcos, eorumque differentia à verbis activis & passivis, adnexa est epistola de verbo Cerno. C'est à dire, *Du veritable usage des verbes moyens chez les Grecs; & de leur difference d'avec les verbes actifs & passifs; traité auquel son Auteur, Monsieur Ludolfe Kuster de l'Academie Royale des Inscriptions, a joint une lettre sur la signification du verbe Latin* Cerno. A Paris, chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques, 1714. *In 12. pages 163 pour le traité, 69 pour la lettre.*

E titre qu'on vient de lire revoltera peutêtre des demi-sçavans orgueilux, qui méprisent ce qu'ils ignorent, qui affectent un grand dégoût pour ce u'ils appellent minuties grammaticales: s ne veulent pas voir que ces prétenduës inuties négligées & ignorées répandent

d'épaisses tenebres sur les anciens Auteurs qui les ont observées avec soin, parceque ces prétenduës minuties sont les beautés de chaque langue : ils ne voyent pas qu'un passage qui nous découvriroit une verité importante, nous échape, parceque ces prétenduës minuties nous ont échapé, & que souvent même un contresens nous jette dans une erreur plus que grammaticale ; la pénetration, le travail que demandent de pareilles observations, suffiroit pour les rendre estimables, quand elles ne seroient pas aussi utiles qu'elles le sont en effet. Quelle pénetration a été necessaire à Mr. Kuster, pour découvrir dans les maîtres de la langue Grecque des délicatesses inconnuës à Plutarque, à Elien ? Quel travail n'a-t'il pas fallu pour prouver sa découverte par tant d'exemples qu'il la mise absolument hors d'atteinte.

On sçait que les verbes de la langue Grecque, outre les differences ordinaires de l'actif & du passif, ont une difference particuliere moyenne entre l'active & la passive. Les Grammairiens les plus habiles ont vû dans cette difference je ne sçai quelle participation bizarre de l'actif & du passif ; & comme la formation des tems & la terminaison est semblable dans certains tems à la formation de l'actif, & dans d'autres à la formation du passif, ils ont crû qu'il suffisoit de dire que les verbes moyens avoient en certains tems la signi-

nir. Mais dans le cas present, le Confesseur ayant fait comprendre à sa Pénitente l'obligation où elle étoit, l'ayant exhortée à s'en acquiter, & n'ayant manqué que dans les moyens, il satisfera à son devoir, en faisant de son mieux afin que l'affaire finisse au moindre dommage des heritiers du Seigneur.

ARTICLE CLXIII.

DE VERO USU VERBORUM mediorum apud Græcos, eorumque differentia à verbis activis & passivis, adnexa est epistola de verbo Cerno. C'est à dire, *Du veritable usage des verbes moyens chez les Grecs, & de leur difference d'avec les verbes actifs & passifs; traité auquel son Auteur, Monsieur Ludolfe Kuster de l'Academie Royale des Inscriptions, a joint une lettre sur la signification du verbe Latin* Cerno. A Paris, chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques, 1714. *In 12. pages 163 pour le traité, 69 pour la lettre.*

LE titre qu'on vient de lire revoltera peutêtre des demi-sçavans orgueilleux, qui méprisent ce qu'ils ignorent, & qui affectent un grand dégoût pour ce qu'ils appellent minuties grammaticales: ils ne veulent pas voir que ces prétenduës minuties négligées & ignorées répandent

d'épaisses tenebres sur les anciens Auteurs qui les ont observées avec soin, parceque ces prétenduës minuties sont les beautez de chaque langue : ils ne voyent pas qu'un passage qui nous découvriroit une verité importante, nous échape, parceque ces prétenduës minuties nous ont échapé, & que souvent même un contresens nous jette dans une erreur plus que grammaticale ; la pénetration, le travail que demandent de pareilles observations, suffiroit pour les rendre estimables, quand elles ne seroient pas aussi utiles qu'elles le sont en effet. Quelle pénetration a été necessaire à Mr. Kuster, pour découvrir dans les maîtres de la langue Grecque des délicatesses inconnuës à Plutarque, à Elien ? Quel travail n'a-t'il pas fallu pour prouver sa découverte par tant d'exemples qu'il la mise absolument hors d'atteinte.

On sçait que les verbes de la langue Grecque, outre les differences ordinaires de l'actif & du passif, ont une difference particuliere moyenne entre l'active & la passive. Les Grammairiens les plus habiles ont vû dans cette difference je ne sçai quelle participation bizarre de l'actif & du passif ; & comme la formation des tems & la terminaison est semblable dans certains tems à la formation de l'actif, & dans d'autres à la formation du passif, ils ont crû qu'il suffisoit de dire qne les verbes moyens avoient en certains tems la signi-

fication active, quoique dans d'autres ils eussent la signification passive, & que certains tems du verbe moyen n'avoient point de signification fixe, & signifioient tantôt l'action, tantôt la passion. Voilà des notions bien embroüillées, & peu propres à faire bien connoître la nature de ces verbes moyens.

Mr. Kuster l'a trouvée heureusement; il prétend, & l'on peut dire qu'il démontre, que la plûpart des verbes moyens ont une signification particuliere qui tient de l'actif & du passif; elle exprime une action dont le patient est en quelque façon la cause, à laquelle il contribüe.

Mr. Kuster excepte les préterits parfaits & plus que parfaits de ces verbes moyens, parceque ces deux tems n'ont ni la terminaison ni la signification propre des verbes moyens.

Il avertit aussi qu'on ne doit point lui opposer Plutarque, Elien, Herodien; il avoüe que ces Ecrivains n'ont point eû d'égard à l'ancien usage des verbes moyens, usage observé exactement par Thucidide, Aristophane, Pluton, Xenophon, Euripide, Demosthene, comme une regle du pur Atticisme. Mr. Kuster à cette occasion prie les Lecteurs de corriger un endroit page 146. où parlant de Plutarque, qui ne s'est pas asservi à cette regle, il a dit: *Minùs accuratè locutus est*, & de mettre, *minùs Atticè locutus est*. Mr. Kuster n'a ja-

mais prétendu que cette proprieté des verbes moyens fût generalement reconnüe & observée de tous les Grecs, il prétend seulement que les meilleurs Ecrivains Attiques ne l'ont presque jamais négligée.

Le traité dont nous parlons est divisé en trois parties, & ne consiste qu'en remarques sur plusieurs verbes moyens, dont la veritable signification est prouvée par un grand nombre de passages des plus celebres Ecrivains Attiques, que Mr. Kuster éclaircit merveilleusement.

Dans la premiere partie il s'étend fort sur les verbes moyens, qui signifient une action reflechie sur l'agent même, ou une action reciproque entre deux personnes. Πέμπω, par exemple, signifie *envoyer*, *conduire*, *faire conduire*; πέμπομαι, qui est le verbe moyen, signifie *faire conduire vers soi* : Euripide l'a employé trois fois dans ce sens. Πορίζω signifie, *je fournis*; πορίζομαι, *je fournis à moi-même*. Στέλλω, *j'envoye*; Στέλλομαι, *je m'envoye moi-même*, *je vais*. Xenophon, Aristophane, Demosthene, ont observé religieusement cette difference. Mr. Kuster remarque, pour confirmer sa découverte, qu'en Grec presque tous les verbes qui signifient *combattre*, *disputer*, *plaider*, *repousser*, ont la forme moyenne, & même les bons Ecrivains ne se servent gueres des actifs que lorsqu'ils parlent d'une des parties seulement.

Il fait encore remarquer qu'il y a des verbes moyens qui ne signifient pas une action reciproque ; mais qui expriment seulement que l'agent travaille pour lui-même, Κομίζω signifie, *je porte à quelqu'un* ; Κομίζομαι, *je porte ce qui m'appartient* : il se prend aussi pour *remporter ce qu'on a acquis*, *obtenu*, *pour obtenir*.

Au reste, l'Auteur convient que la regle qu'il propose a été comme les autres sujette au caprice de l'usage, quoique rarement, & il rapporte lui même des exemples où les verbes moyens ne signifient point du tout une action reflechie sur l'agent : cette inconstance de l'usage n'est pas toujours bizarre. Nôtre sçavant Auteur marque quelques raisons qui ont obligé les anciens à se servir du verbe moyen dans ces occasions. Il fait aussi quelques reflexions sur les occasions où il faut joindre le pronom ἑαυτὸν aux verbes moyens.

Il passe à la seconde partie de son traité, & à une autre espece de verbes moyens qui expriment l'action d'autrui sur nous ; mais une action où nous avons part en la commandant, en la procurant, en la souffrant volontiers. Ἄρχω signifie, *je commence* ; Ἄρχομαι, *je suis volontiers celui qui commande*. Λύω, *je délivre un captif* ; λύομαι, *je fais délivrer*, *je rachete*. Nul Grammairien n'avoit encore rendu raison de cette diversité de signification. Homere en un seul endroit, c'est dans le vingtiéme vers

du premier livre, semble, si l'on s'en tient à la maniere de lire ordinaire, n'avoir pas eu d'égard à cette difference de signification: mais le vers est corrompu, Eustathius a remarqué qu'il falloit lire λυσαιτε, au lieu de λυσαισθε, & plusieurs manuscrits confirment la remarque d'Eustathius.

Mr. Kuster ne laisse pas ignorer qu'il y a quelques verbes moyens qui n'en ont que la forme sans en avoir la force; les uns ont la signification active, & ressemblent assez aux déponens Latins, les autres l'ont passive; ce n'est gueres qu'au futur. Ces bizarreries n'ont point d'autre regle que la tyrannie de l'usage. La troisiéme partie du traité, où il s'agit de ces verbes, est la plus courte.

La lettre à Mr. Perizonius sur la signification du verbe *cerno*, est une replique à ce que ce sçavant Hollandois a écrit contre M. Kuster sur ce point de Grammaire: nous avons parlé *de la Diatribe de Mr. Kuster*, & *de la dissertation de Mr. Perizonius*, dans nos Memoires du mois de Mars de cette année. Nous laissons les differends personnels dans lesquels Mr. Kuster nous semble avoir raison, & nous attachons à ce qui nous regarde. Nous faisons souvenir nos Lecteurs que la dispute a commencé par cette phrase des Jurisconsultes, *cernere hereditatem*. Mr. Kuster prétend que son veritable sens est celui *de*

r pour heritier, *adire hereditatem*, *cere se hereditatem aditurum*. Mr. nius, selon ce qu'il avoit avancé es notes sur la Minerve de Sanctius, *erno* signifie quelquefois *je considere*, *libere*, assure que *cernere hereditatem*, examiner si on se portera pour heri-. Mr. Kuster établit ici d'une maniere re & convaincante que la premiere sig-ication de *cerno* est celle de *cribler*; 'ensuite on l'a étenduë à signifier *sépa-r*, *distinguer*, *voir clairement*; *connoî-re*, *juger*, *décider un procès*, *résoudre*, *ombattre*; que *cerno* n'a jamais signifié & ne peut signifier *considerer*, *déliberer*. A l'égard d'un passage d'Ulpien, le seul qu'on peut lui opposer, il répond qu'il a parlé de la chose en Jurisconsulte, & qu'il n'a pas prétendu faire le Grammairien sur le nom.

Les personnes de Lettres apprendront avec joye que Mr. Kuster avance beaucoup dans la revision de l'Hesichius, & qu'il y fait des corrections fort heureuses.

ARTICLE CLIV.

COELII AURELIANI SICCENSIS Medici vetusti, sectâ Methodici, de morbis acutis & Chronicis libri VIII. &c. C'est à dire, *Cœlius Aurelianus de Sicca en Numidie, ancien Medecin de la secte des Méthodiques, touchant les ma-*

ladies aiguës & les chroniques, ou longues, en huit livres, revûs & corrigez par Jean Conrad Amman Docteur en Medecine, qui y a ajouté des notes; avec d'autres notes séparées & des remarques de Theodore Janſſon d'Almeloven. A Amſterdam de l'Imprimerie de Weſteim 1709. *In* 4°. *pages* 728.

Comme on voit que Cœlius Aurelianus cite plus de ſoixante-dix Medecins, la plûpart Grecs, ſans faire nulle mention de Galien, on juge qu'il eſt plus ancien que lui. Il ne ſçauroit néanmoins l'avoir précedé que de peu de tems, *Soranus* qu'il copie ayant vécu ſous l'Empire de Trajan & d'Hadrien, & Galien ſous celui de Marc-Antonin.

Ce qui peut rendre recommandable cet Auteur, c'eſt qu'il eſt ancien, & qu'il reſte ſeul de la ſecte des Méthodiques; car on ne croit pas qu'il y ait rien à y apprendre pour la pratique de la Medecine, qui de ſon ſiécle au nôtre a bien changé. Si c'étoit ſans profit, du moins ce ſeroit par curioſité qu'on le liroit, pour ſçavoir comment les Medecins traitoient autrefois leurs malades; mais il rebute par ſon ſtyle barbare & obſcur.

Cependant ces deux traitez des maladies aiguës & des maladies chroniques ont été imprimez plûſieurs fois, le premier à Paris en 1533. le ſecond à Bâle en 1529. & à

:n 1547. les deux ensemble à Lion 7. ou 1569. Dans cette nouvelle M. Amman a tâché de rendre le e son Auteur plus correct, & de reir en substituant à la marge de :urs mots, & ajoutant au bas des pa- e brieves notes. A la fin du volume il cé de plus longues notes de M. d'Al- ven, qui sont suivies d'un lexicon des essions particuliéres à Cœlius Aurelia- , d'une table des Auteurs qu'il a citez, une table des matieres.

Au tems de Cœlius la Medecine s'étoit :tagée en trois sectes : les Empiriques n tenoient à la seule experience des re- :des : ceux qui se disoient Logiciens, ou ogmatiques, employoient les regles de Logique pour traiter de ce qui étoit de ur profession, usant de définitions & de ivisions, se faisant des principes & en ti- int des conséquences : tels ont été Hippo- :ate & Galien : les Méthodiques tenoient ne espéce de milieu.

Les Méthodiques ne s'arrêtoient gueres ix définitions & aux divisions des mala- es, estimant que c'étoit une chose inutile, i impossible ; & même ils négligeoient sez d'en rechercher les causes prochaines, :rsuadez qu'elles viennent toutes de la auvaise constitution des parties solides, ii se roidissent ou se relâchent trop. C'est qu'ils appelloient *strictura* & *solutio*. Sur principe ils parloient peu du sang, des

esprits & des autres humeurs ; ils usoient peu de purgatifs, de diurétiques & de sudorifiques, & n'employoient gueres les purgatifs, sinon dans l'hydropisie : ils faisoient peu de cas des remedes spécifiques, & préferoient les generaux, comme étant plus propres à relâcher la trop grande tension, ou à raffermir ce qui s'étoit trop relâché. Ils regardoient comme important à la guerison des malades, de les placer dans des chambres plus ou moins grandes, de leur ménager plus ou moins d'air, plus ou moins de lumiere : le grand air, clair & froid, resserre ; l'air renfermé, obscur & chaud, résout. Leurs remedes ordinaires étoient les frictions, les gargarismes, les bains, les cataplâmes, la saignée, les clysteres, les ventouses, les vomitoires, la diéte ou le reglement du manger & du boire. On ne voit point que Cœlius Aurelianus fasse mention de boüillons ; c'est des boüillies, des coulis, du pain trempé dans l'eau, ou dans le vinaigre, quelquefois des œufs ; & dans la convalescence, des poissons legers, comme des goujons, de la cervelle de cochons, & des poulets : il revient souvent à l'huile & au miel.

Si le mal ne pressoit pas, ils avoient coutume de laisser passer les trois premiers jours sans remedes, sinon des frictions : & autant que les forces du malade le permettoient, ils le laissoient aussi sans nourriture, ne lui donnoient à manger que de

eux jours l'un. Enfin, tous les remedes e cet Auteur se réduisent aux simples.

La méthode qu'il s'est faite, consiste à écrire la maladie & ses symptomes, à exposer la pratique qu'il estime convenable pour parvenir à la guérison, & à réfuter les pratiques proposées par les Medecins les plus renommez qui l'ont dévancé, comme Hippocrates, Diocles, Erasistrate, Protagoras, Asclépias, Themison, Heraclides.

Cœlius Aurelianus traite en trois livres es maladies aiguës ou pressantes; sçavoir, le la phrenesie, de la léthargie, de la catalepsie, de la pleuresie & de la péripneumonie, de l'étranglement des boyaux, *cardiaca passio*, de l'esquinancie, de l'apolexie, de la rage, de la colique, de l'effusion de bile, de la diarrhée. Il traite en cinq livres des maladies chroniques, ou longues. Il fait mention de plusieurs autres de es ouvrages qui sont perdus; il avoit écrit e la Chirurgie, des Réponses à des consultations, des maladies des femmes, des lettres en Grec à Prétextat, des remedes.

ARTICLE CLV.

LETTRE DE MONSIEUR *Peschadour Medecin de Tulle au R. P. Tournemine, sur la palpitation du cœur.*

MON REVEREND PERE,

J'ai lû avec plaisir les deux lettres de vos Memoires qui traitent de la palpitation du cœur, l'une de M. Ruel, l'autre de M. Gouuin. L'un fait voir ingénieusement la fausseté de l'opinion de quelques Modernes, qui ont prétendu trouver la cause prochaine de cette maladie dans un mouvement convulsif du cœur. L'autre en conservant le plan du premier, donne un tour à son hypothese, l'éclaircit, la perfectionne, & y ajuste plusieurs causes occasionnelles, qui ont en effet été jusqu'ici adoptées par les Auteurs, & même par l'expérience. C'est ainsi que les découvertes font peu à peu de nouveaux progrès par les mutuels secours qu'on se prête, & qu'on saisit enfin le vrai. Me sera-t'il permis, mon Reverend Pere, de joindre ici mes reflexions à celles de ces deux Messieurs, & n'est-il pas juste que chaque Medecin donne sa voix dans une affaire où toute la Medecine est également interessée? Je ne prétens rien dérober à leur gloire, & sans donner aucune

atteinte à leur nouveau ſyſteme, je tâcherai ſeulement d'y ajouter quelques recherches qui pourront n'être pas inutiles ; les moindres idées donnent ſouvent lieu à de grandes inductions.

Je remarque donc que dans ces deux lettres, où l'on trouve une grande énumeration de cauſes, ſoit idiopatiques, ſoit ſympatiques, de la palpitation du cœur, il n'eſt fait aucune mention des vents, quoique tous les Anciens ſans exception regardent cette cauſe comme la plus fréquente de ce mal. En effet, il me ſemble qu'on peut tirer de cette ſource une multitude de cauſes de la palpitation ſympatique, à raiſon du ventricule, du diaphragme, du mediaſtin &c. Car on ſçait que toutes ces parties ont connexion avec le cœur par le moyen des nerfs, ou des ligamens.

A l'égard du ventricule, il a à ſon orifice un plexus, qu'on nomme cardiaque pour cette raiſon : or je conçois que toutes les fois que le ventricule ſera fort tendu par des vents, le nerf dont je parle doit ſouffrir une contraction, laquelle ſe continuant juſqu'au cœur, y fera un tiraillement ; qui ſelon qu'il ſera leger ou violent, fera tantôt une ſimple intermittence de pous, & tantôt une veritable palpitation : *Si ventriculi orificium ita nervis conſitum, magnâ moleſtiâ afficiatur, etiam cordi communicatur noxa, & in ipſo aut ſiſtitur motus, aut*

*dinatus concitatur, quo aequabi-
um & sanguinis affluxus ad tem-
rumpitur. Willis de Feb. cap. x.*
t que le mouvement du cœur se
t suspendu dans ces instans, il est
ire qu'il le compense ensuite par un
e mouvement extremement prompt;
a même maniere à peu près que les
s enfans quand ils pleurent, sont sou-
t contraints de faire une double expi-
ion, laquelle est entrecoupée par les
nglots. Le cœur cependant ne peut per-
ertir ainsi l'ordre de ses battemens, sans
un grand effort pour surmonter ses obsta-
cles, & c'est cet effort qui lui fait faire une
espece de soubresaut, en quoi consiste la
palpitation; effort douloureux, puisqu'on
sent souvent alors vers le cœur comme un
coup de couteau. Mais il faut apporter
quelques raisons qui appuyent ma suppo-
sition.

1°. Tous les Auteurs tiennent la palpi-
tation du cœur pour un mal très-dange-
reux, & Galien même observe que ceux
qui ont ce mal dans leur jeunesse ne vieil-
lissent pas; & en effet, si la palpitation dé-
pendoit constamment des causes grieves
dont parle M. Gounin, il est hors de dou
qu'elle seroit incurable & même con
nuelle: si elle dépendoit même d'un e
barras des vaisseaux par un sang visque
elle seroit suivie & accompagnée d'ast
or nous en voyons plusieurs qui élud

oftic de Galien, & qui dans la suite
guériffent parfaitement, en chan-
de temperamment. Nous voyons,
, tous les jours des hypocondria-
ou des filles qui ont les pâles cou-
ou la paffion hifterique, fouffrir des
ations de cœur & des intermittences
as, qui difparoiffent à mefure qu'el-
t des rots, fans laiffer même aucune
e d'afthme, ce qui certainement fait
ue le mal dépendoit alors d'une caufe
telle que je la fuppofe.
Ces palpitations font beaucoup plus
ites & plus fréquentes dans ces for-
perfonnes, un peu après le repas,
raifon que leur eftomac eft rempli
matiere acide & vifqueufe, qui fait
iter leur chyle comme la pâte, ce
fparoît quand la digeftion eft ache-
t cela leur arrive furtout lorfqu'elles
ngé des chofes flatueufes ou indi-
, comme des legumes, de certains
du laitage, de la pâtifferie &c.
ry, dans fon traité des alimens, re-
e que les pommes caufent fouvent
itation, & il ajoute qu'elles portent
ble dans le fang, par conféquent &
orte raifon dans l'eftomac.
Ces mêmes perfonnes fentent fou-
e pareilles tenfions, tantôt dans
aux, dont le mouvement périftalti-
t interrompu, de maniere qu'il fe
vibrations dans leurs fibres, & des

douleurs vives de colique, tantôt dans les reins, tantôt dans les visceres, tantôt dans les ligamens de la matrice, avec des sentimens de déchiremens qui se font sentir par intervalles : elles sont aussi sujettes à ce qu'on appelle goute-crampe, & à des battemens de l'artere cœliaque. Langius explique fort bien ce que je viens de dire: *Talis nempe spiritus crassus & vaporulentus non tantùm pracordia subit, sed sub peritonæo in tympanite intestinorum involucris & spinæ vertebris sese illatebrat, ac membranis ossa cooperientibus sese abscondit. Unde ostocopi nocturni ossium dolores & coli tormina incrudescunt, non rarò quoque, ut Gal. ait, intra membranosas musculorum cordas aut panniculos delitescit, intra quos cum incaluerit, motu tremulo fluctuat & titillat, donec dilatatis membrorum poris meatibusque in cognatum sibi aërem eluctetur : tùm membrum illud in naturalem quietis sedem rursus concidit & subsidet.* Langius *in lib. 3. Epist. 2.*

M. Thevart même, dans ses Notes sur Ballonius, observe que dans ceux qui sont sujets aux palpitations, il est ordinaire de voir des tremoussemens d'arteres. *In illis qui palmo cordis sunt obnoxii, manifestus arteriarum motus percipitur & micatio* : ce qui doit s'entendre sans doute de ceux dont je parle, & qui vient à mon avis de ce que leur sang est chargé d'un chyle indigeste, qui le rend pareil à un moût fermentatif.

est, pour le dire en passant, ce qui peut être ce qu'on appelle tremblement eur, lorsque ces humeurs flatueuses uisent de ces sortes de tremoussemens les vaisseaux de son parenchime.
ifin, la cure de ce mal confirme d'or-re ce que j'avance, car pour ne point ici de la palpitation qui est produite les schirres de l'artere du poumon, ou aorte, par des polypes, par des vers, ir des eaux du pericarde, laquelle est remede, ni de celle qui est causée par ng grossier ou visqueux, ce qui de-le la saignée; on peut remarquer que ces cordiaux qu'on donne communé-, comme l'ambre, le corail, les per-la corne de cerf, les aromates &c. très-propres à calmer les fougues du uvage, & à en tarir la source par les s & par la transpiration.
i mis le mediastin & le diaphragme ombre des parties qui ont connexion le cœur; & en effet le pericarde est hé au premier par sa base & au second i pointe; ainsi ils peuvent faire obsta-i mouvement du cœur, toutes les fois en feront à celui du pericarde qui lui le manivelle, selon M. Verduc, & par quent donner occasion à la palpita. Or les vents n'y contribuent pas peu.
i reste, Mon Reverend Pere, je suis is que M. Ruel en regardant la visco-u sang comme la principale & la plus

ordinaire cause de l'embarras du sang dans ses vaisseaux & de son rejaillissement sur le cœur, use de distinction, en disant que la viscosité du sang qu'il entend, n'est pas *celle où les principes du sang étant noyez de serosité, les parties branchuës s'accrochent & s'unissent, rien ne les tenant plus écartées & divisées; mais la viscosité qui unissant fortement entre eux les principes du sang, les met en état par là de fermenter à la moindre agitation.* Je suis surpris, dis-je, de cette exception, persuadé que la premiere espece de viscosité n'est pas moins propre à causer des embarras & des obstructions que la seconde, & qu'un sang dont les principes sont noyez de serosité, & dont les parties branchuës s'accrochent en s'unissant, a bien de la peine à circuler librement & régulierement. Aussi voyons nous que les hydropiques & les cachectiques, qui ont un sang de ce caractere, sont fort sujets aux resserremens de poitrine & aux palpitations de cœur. Willis, en parlant de ce sang apauvri, qu'il compare à du vin poussé, ne manque pas de lui attribuer les sujets dont je parle. * *Cum in corde diminuta est fermentatio sanguinis, respiratione difficili & anhelosa ad quemvis motum afficimur, prout in hydrope, cachexia & ictero cernitur.... In sinus ejus (cordis) illapsus non statim rarefit, nec citò in pulmones exilit, quin illic stagnare aptus cordis ipsius oppressionem inducit.*

* De Feb. cap. 2.

Voilà, mon Reverend Pere, où aboutisent toutes mes recherches, que je ne vous onne aussi que pour ce qu'elles valent, ous laissant la liberté d'en faire l'usage ue vous voudrez, persuadé que si elles ont ôtre suffrage, elles auront aussi à coup sûr elui du public; mais que si elles sont peu e vôtre goût, elles ne sçauroient être au oût des gens éclairez. Je suis avec bien u respect,

Mon Reverend Pere,

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur,

PESCHADOUR.

A Tulle, ce 18. *Juillet* 1714.

ARTICLE CLXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE MOSCOU.

LE soin que le Tzar prend, de faire fleurir les Lettres dans un païs sterile jusqu'ici pour elles; ce soin que la guerre n'a point détourné, a un heureux succès. L'imprimerie de cette ville produit tous les ans de bons livres. Le Tzar en donne lui même les desseins, conformes aux vûës qu'il a, de rendre la nation guerriere & polie: il a fait recüeillir en trois livres les apophtegmes des grands Hommes; & des Sen-

tences choisies plus propres à former les mœurs, par leur tour vif & précis, par le nom de ceux à qui on les attribuë, que des traitez de morale : les sentences frappent mieux l'esprit, & y font entrer plus aisément les regles d'une conduite sage & noble.

Apophtegmata, To Jest, KYatkich Witiewatych i nrawout-schitelnich retschei i. e.

Apophtegmes, ou sentences courtes & pleines de sel, propres pour regler les mœurs.

L'histoire de la guerre de Troye, de la désolation de Jerusalem par Titus, de la prise de Constantinople par les Turcs, ont paru à ce Prince devoir reveiller l'humeur martiale de ses peuples, & enflammer leur haine contre les Turcs, & l'on a vû paroître ces trois histoires en Esclavon.

Opisavie istorii W Neisge pischet o rasorevi ei grada Troj. i. e.

Relation de la guerre de Troye.

Historia o Rassorewiz &c. i. e.

Histoire du sac de la Sainte ville de Jerusalem par l'Empereur Romain Titus.

WTOKAIA O WSIATII &c. i. e.

Prise de la celebre ville de Constantinople, Capitale de la Grece, par les Turcs. La narration dans ces trois livres est accompagnée de figures.

D'ALLEMAGNE, DE CONINGSBERG.

Mr. Lilienthal prétend que la tyrannie est aussi à craindre dans la Republique des

Lettres que dans l'Etat civil ; il croit qu'on doit se précautionner contre certains génies altiers, superbes, qui affectent de dominer sur les autres, qui décrient tout ce qui n'est pas marqué de leur sceau, qui oppriment par des cabales la liberté que chacun a de penser ; qui en un mot introduisent le Machiavelisme dans les Sciences : il a publié sur cette matiere une dissertation Latine, *De Machiavellismo Literario, in* 8. *Regiomonte.* Le sujet est beau, il est important, il meriteroit d'être traité à fond ; exceptant toujours les articles de la foi, sur lesquels la raison la plus éclairée ne nous permet que de croire, sans examiner ce que nous croyons, après néanmoins avoir examiné suffisamment les motifs qu'on a de croire ; la foi à part, dis-je, il faudroit établir la liberté de penser, découvrir que les cabales n'ont servi qu'à introduire, qu'à soutenir mille erreurs ridicules ; que rien n'est si contraire au progrès des Sciences, qu'un attachement servile pour certains Auteurs, pour certaines modes d'esprit & d'opinions, qu'il ne faut pas que la liberté de la Republique des Lettres dégenere en libertinage : *Dabiturque licentia sumpta prudenter* ; mais qu'on ne sçauroit dans cette Republique se trop précautionner contre la tyrannie, & contre le Machiavellisme.

DE BERLIN.

M. L'Enfant travaille fortement *à l'histoire du Concile de Bâle* : il n'a pas cepen-

Mr. Meier Joachim, *sur une*
très rare de Posthume, est fort a
Joachimi Meieri Commentatio
quodam aureo Posthumi rarissimo
sçavant Auteur a fait paroître
tems les antiquitez de Plessa,
lesie.
Origines & antiquitates Plesse
D'OLS EN SILES
M. Rungius nous a donné des
Literaires. *Christiani Rungii*
Literaria, in 4°.
D'IENA.
M. Richter a fait imprimer un
servations critiques : *Specimen*
num criticarum, in 8°.
Nous avons deux traitez de
zell, à l'occasion du couronnem
de Hongrie : un sur la couronne
nemens Royaux de Hongrie,

DE DRESDEN.

A. Schlogel a fait paroître une hiſtoire l'ancien Monaſtere appellé, *Cella vetus*, 4°.

DE FRANCFORT.

Jean Philippe d'André a imprimé l'*Alco-* i, *avec la verſion Latine & la refutation R.P. Loüis Maracci, Clerc Régulier de la ngregation de la Mére de Dieu, Confeſſeur Pape Innocent XI. imprimé pour la pre-* mere *fois à Padoüe en 1698. in folio.*

DE TUBINGE.

On a fait une nouvelle édition d'un re- eil de définitions de Phyſique par Mr. eilingius. Un recüeil de définitions n'eſt i un petit ouvrage : n'en donner que rbitraires, ou de nouvelles, c'eſt aug- nter la confuſion ; en donner de ſi pré- es & de ſi nettes que tout le monde en nvienne, ce ſeroit le meilleur de tous les res ; mais quand paroîtra-t'il ? Mr. Crei- gius entre dans un grand détail, il don- plus de deſcriptions que de définitions; ſon livre eſt un abregé de Phyſique, plû- : qu'un recüeil de définitions correctes. *Joannis Conradi Creilingii, Phyſica & athematica in Univerſitate Tubingenſi ofeſſoris ordinarii, Compendium phyſica- m definitionum, editio nova auctior, in* 8°.

D'ITALIE, DE ROME.

Les diſſertations de *Mr. Antoine Pac- ioni, ſur la ſtructure & l'uſage de la dure-* re, ſoutiennent la reputation de l'Au- ır.

On a imprimé *in folio* les *Prédications du Cardinal Cassini.* Ce pieux & docte Capucin, qui honore la pourpre autant qu'il en est honoré, a été, comme on le sçait, assez long-tems Prédicateur du Palais Apostolique; son zele discret, son éloquence, l'ont distingué dans cet emploi important: ses sermons se font lire avec le même plaisir qu'on a eû à les entendre.

Le quatriéme tome du Commentaire de Mr. Vincent Petra sur le Bullaire est en vente.

DE PADOUE.

Le sçavant Evêque d'Adria a rempli l'engagement qu'il avoit pris, d'écrire sur les difficultez qui embarrassent *la Chronologie de l'Empire d'Elagabale*, & qui naissent de l'opposition des Historiens entre eux & avec les medailles. Le Pere Valsecchi a ouvert cette dispute, Mr. Vignoli y est entré: l'autorité de M. l'Evêque d'Adria, respectable à tous les Antiquaires, suffiroit pour la terminer; mais il a bien voulu de concert avec ses adversaires choisir un juge d'une probité & d'une habileté reconnuë, c'est M. Cuper.

Le cours de Théologie du Pere Dominique Viva Jesuite a la perfection qui convient à ces ouvrages, il est solide, précis, clair & dégagé des subtilitez inutiles, *in* 4°. deux tomes.

DE NAPLES.

La seconde édition *des origines du Droit*,

an Vincent Gravina Professeur de
Rome dans le College de la Sapien-
t corrigée en plusieurs endroits, &
ntée d'un quatriéme livre sur les
des premiers Empereurs Romains &
rès de leur puissance.

*entii Gravina Jurisconsulti origines
in 4°. 2. tomes.*

Gravina ne se borne pas à l'etude se
Droit, & il a composé cinq trage-
aliennes en trois mois : *Palamede*,
nede, *Appius*, *Claudius Papinius*,
Tullius. Felix Morca les a impri-
dans un prologue commun à ces cinq
la tragedie que le Poëte fait parler
audessus de tous les Tragiques an-
modernes, Italiens, étrangers : cette
n theatrale n'est pas fort respectée
lie, & elle le sera encore moins en
, où le goût de la tragedie est plus

a plus de critique *dans la vie de St.
r* écrite en Italien, par M. *Nicolas
e Prêtre*, que dans la plûpart des vies
nts qui paroissent en ce païs.

Docteur Joseph Sorge a écrit sur la
re dont le corps de Nôtre Seigneur
s le St. Sacrement : il rejette hardi-
es accidens.

*identia eliminata, sive de modo exis-
Christi Domini in adorando Eucharis-
ramento sub speciebus panis & vini*,

On continue de faire revivre les premiers maîtres de la langue Italienne, les auteurs de [illegible]. [illegible] a imprimé les *Avertissemens* du Cavalier Leonardo Salviati. *Le [illegible] de Bembo, les remarques de Castelvetro* sont au bas des pages.

Le R. P. Dom Philippe Marie Macchiavelli de l'Ordre de Camaldoli, renouvelle *la dispute sur la translation du corps de Saint Benoît au Monastere de Fleury, ou St. Benoît sur Loire.* Il combat cette translation; ces disputes n'interessent guéres le public.

M. [illegible] a fait imprimer des theses de Physique tirées de l'Ecriture Sainte; il n'est pas le premier qui se soit efforcé [illegible] de trouver dans l'Ecriture un systême de Physique que Dieu n'a pas voulu [illegible] est un Medecin, un Philosophe [illegible], un Auteur celebre par un grand nombre d'ouvrages.

[illegible] literis deprom[illegible].

Le Seigneur [illegible] Marie Doria a fait [illegible] con[illegible] mouvement, [illegible] dans cette [illegible] qu'on lui [illegible].

DE VENISE.

Les [illegible] de ce pais ne gardent [illegible] nous comptons [illegible] à des [illegible]

g[illegible]

grossieres page 488. de leur seiziéme tome. Nous ne leur répondrons pas du même style, nous nous contenterons d'exposer le fait, & d'en laisser le jugement aux honnêtes gens.

Lorsque le Journal de Venise commença de paroître, on nous écrivit que les Auteurs étoient en relation avec M. le Marquis Orsi : nous ne fîmes pas assez d'attention aux termes de la lettre, & nous mîmes M. le Marquis Orsi au nombre des Auteurs de ce Journal. Un de ses amis nous écrivit *qu'il n'avoit point de part à ce Journal, & qu'il souhaitoit qu'on le sçût, que nous devions le mettre dans nos Nouvelles Literaires.* Mr. le Marquis Orsi fit en même tems l'honneur à un de nous de lui écrire; *qu'il n'étoit point Auteur du Journal de Venise.* Son ami ne voyant point dans nos Memoires ce qu'il nous avoit écrit s'en plaignit; nous attendîmes encore plusieurs mois : enfin, nous mîmes dans les Memoires du mois de Septembre de 1713. les propres termes de la lettre que l'ami de Mr. le Marquis Orsi avoit écrite. Les Journalistes de Venise traitent une conduite si simple *de mensonge & d'imposture*, ils font dire à Mr. le Marquis Orsi que *c'est une feinte pleine de malice qu'il deteste* : ils lui prêtent leur stile, & nous donneroient lieu de leur rendre les termes dont ils se sont servis si mal à propos, pour ne rien dire de plus fort, puisque nous avons en main

une lettre dont Mr. l'Abbé Conti, témoin irréprochable, a vû l'original : elle porte ces mots : *Il signor Marchione Orsi e mal contento dell inscritto nell Giornale decimo sesto di Venezia e nome suo, approuva quel che si dice, aver lui detto e scritto fueri che quelle parole anzi come finto e preni di malizia disciavole egli la dettesta &c. che protesto di non esser capacé de ne pur sognare.* „ Le Seigneur Marquis Orsi est mécontent „ de ce qu'on lui fait dire dans le seiziéme „ Journal de Venise. Il avoüe avoir dit & „ écrit qu'il en estime les Auteurs, qu'en „ disant qu'il n'est pas de leur nombre, il „ n'a pas crû leur faire aucune injure, qu'il „ n'a point ordonné, écrit ni souhaité qu'on „ retractât dans les Memoires de Trevoux „ ce qu'on y avoit dit, qu'il étoit un des „ Auteurs du Journal de Venise ; mais il „ désavoüe ce qu'on lui attribuë dans le „ Journal de Venise, que les Auteurs des „ Memoires de Trevoux ont fait cette re„ tractation par une feinte pleine de ma„ lice qu'il déteste ; il proteste qu'il n'est „ pas capable de l'avoir pensé, loin de l'a„ voir écrit". Nous nous dispenserons d'entrer dans le détail ennuyeux de quelques autres plaintes des Journalistes Italiens, leur exposé suffit pour les condamner. Nous nous attendons à de nouvelles injures, auxquelles nous n'opposerons que des raisons. Ces Journalistes nous sçauroient gré de nôtre moderation, s'ils

avoient lû les lettres qu'on nous a envoyées d'Italie, & que nous avons refusé d'inserer dans nos Memoires, quoique pleines d'une critique solide & délicate, & de faits averez.

DE PARME.

Mr. Ravazzini, Poëte égal à ces fameux Italiens qui dans le seiziéme siécle ranimerent dans leur patrie le bon goût de la poësie Romaine, mais qui plus sage & plus Chrétien qu'eux a fait un meilleur usage de ses talens, & les a consacrez à des sujets nobles, utiles, édifians; Mr. Ravazzini voit depuis un an la troisiéme édition de ses poësies, plus correcte & plus ample que les précedentes.

Thomæ Ravasini Parmensis Situarum liber I. Anacreonticorum II. Sermonum I. Item reliqua opera antehàc edita nunc ab ipso Auctore recognita, emendata & aucta, in 8°. Chez Monti.

DE GENES.

La guérison des fistules lacrimales de Mr. l'Abbé Fieschi est en effet surprenante : la gloire en est dûë à deux François; *Mr. Anel Chirurgien*, qui a découvert que le pus sortoit par les points lacrimaux, & trouvé le secret d'introduire par ces points dans le sac lacrimal une sonde & une seringue d'une délicatesse inconcevable; *Mr. Dieu lafes* Orfevre, qui a travaillé la sonde & la seringue, a sa part de la gloire d'une cure si merveilleuse.

Observation singuliere sur la fistule lacrimale, dans laquelle on verra que la matiere des fistules lacrimales s'évacuë très-souvent par les points lacrimaux, & en même tems on apprendra la méthode de les guerir radicalement, sans être obligé d'avoir recours au bandage compressif, au caustique, au fer ni au feu, mais par le moyen de deux operations nouvellement inventées & mises en pratique, par Dominique Anel Chirurgien, à Genes, in 4°. brochure.

D'ANGLETERRE.

Les dissertations Latines de Mr. Mußgrave *sur le nombre des soldats de chaque Legion*, & sur *la forme des aigles Romaines*, n'ont paru que dans le journal de la Societé Royale qu'on appelle *Transactions*. Ce sçavant homme montre dans la premiere, que les Legions n'ont pas toujours eû un nombre fixe de soldats : elles furent d'abord de trois mille fantassins & de trois cens chevaux ; ce nombre a depuis varié, en sorte qu'on ne peut juger de la grandeur d'une armée Romaine par le nombre des Legions. L'Auteur tâche de déterminer ces variations pour chaque tems de la Republique & du haut Empire : il tâche aussi de démêler combien il y a eû de Legions sous les Empereurs.

Dans l'autre dissertation il prouve que les aigles, avec la haste qui les portoit, étoient hautes de huit pieds ; qu'elles n'étoient que dorées, ou argentées, & non

pas d'or ou d'argent massif. Florus l'embarrasse, cet Historien rapporte que dans une déroute un Officier cacha dans son baudrier l'aigle qu'il portoit. Mr. Musgrave rejette sans façon l'autorité de Florus ; mais comme il ne fixe la hauteur des aigles que par des conjectures tirées la plûpart de medailles des Empereurs, ne pourroit-on pas dire que la grandeur des aigles a varié comme le nombre des Legions ?

Le Spectateur, dont la traduction Françoise paroît en Hollande, a eû en Anglois un succès extraordinaire. Les discours dont cet ouvrage est composé ont d'abord été imprimez en feuilles volantes l'an 1711. on en a débité jusqu'a vingt mille exemplaires par jour. Il s'en est fait depuis une édition *in* 8. en sept volumes, & deux ou trois éditions *in* 12. Trois Auteurs ont travaillé à cet ouvrage. Mr. Steele, si fameux dans le dernier Parlement, & qui a écrit avec tant de véhemence pour les *Vighs*; Mr. Addisson, aujourd'hui Secretaire pour l'Irlande, Auteur connu par un voyage d'Italie, & par la tragedie de Caton représentée avec tant de succès, & qui passe pour un des plus grands Poëtes qu'ait l'Angleterre, ont fait la plus grande partie de ce livre, & un autre ouvrage de même genre, intitulé, *Tatler*, c'est à dire, *le Causeur.* Le LVI. discours & le LXI. du Spectateur sont de M. Budgel. Ce dernier

& d'autres Ecrivains ont eû part aux discours suivans. Mr. Steele a depuis travaillé tout seul à d'autres écrits de même goût sous les titres de *Guardian* & *d'Englisch*, dont le succès n'a pas été grand : pour *le Spectateur*, les mœurs Angloises y sont représentées au naturel par d'habiles Peintres : il est plein d'une critique, d'une morale délicate, de railleries vives & piquantes ; mais qui consistant dans des allusions ne seront bien entenduës qu'en Angleterre. Les Auteurs s'élevent souvent, & ils embellissent les sujets qu'ils traitent par des allegories heureuses, par tout ce qu'une imagination féconde fournit de traits brillants & de fictions ingénieuses. La solidité qu'on n'attend pas dans de pareils ouvrages ne manque pas dans plusieurs discours sur la religion, où ils combattent avec beaucoup de force l'Athéïsme & l'incrédulité. De cent cinquante cinq articles le Traducteur François n'en a donné que soixante dix, la version des quatre vingt cinq qui restent sera reçûë du Public encore plus favorablement que celle des LXX. premiers, ils sont plus travaillez & traitent des matieres plus importantes.

The Spectator, *à Londres* 1713. *sept volumes.*

Le Spectateur, *ou le Socrate moderne*; *traduit de l'Anglois. A Amsterdam*, *chez David Mortier*, 1714. *in* 12.

Decembre 1714.

D'OXFORD.

Le Clement Alexandrin de Mr. Potter eſt achevé, Mr. Nelſon prépare une *nouvelle édition des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques, Euſebe, Socrate, Sozomene*, &c. Il copiera l'édition de Mr. de Valois, qu'il prétend rendre plus ample & plus utile, en marquant au haut des pages les années de Jesus-Christ. & celles des Empereurs, en indiquant à la marge par de petits ſommaires les faits importans; en ajoutant au bas des pages après les notes de Mr. de Valois des remarques d'Uſſerius, de Pearſon, de Fell, Cave, Shorting, Iſaac Voſſius, du P. Pagi & de Mr. Du Pin; en ornant le livre de pluſieurs cartes geographiques, en augmentant beaucoup la table.

Mr. Gagnier, Profeſſeur des langues Orientales, veut faire imprimer les Grammaires Hébraïques de deux fameux Rabins, dont il a découvert les manuſcrits: celle de Rabbi Iehudaching, le manuſcrit qu'il en a eſt Hébreu & Arabe, & celle d'*Abunalid Meruan ben gi-ana*, connu ſous le nom de Rabbi Jona, il paſſe pour le plus habile des Grammairiens Juifs: le manuſcrit n'eſt qu'Arabe; on en a fait une verſion Hébraïque, intitulée, *Sepher Rikma*, *Livre de broderie*. Mr Simon avoit vû le manuſcrit de cette verſion dans la bibliotheque de Mr. Hardy Conſeiller au Châtelet de Paris. Mr. Gagnier ſouhaitte fort qu'il ſe retrouve, il imprimeroit la verſion

Hébraïque à côté de l'original Arabe. Il avoüe que la version lui serviroit à entendre quelques endroits de l'original très-obscurs, & qu'elle suppléroit à quelques feuillets qui manquent au manuscrit Arabe. Il traduira les deux Grammaires en Latin, & il les accompagnera de notes. On sçait que l'art de la Grammaire a passé des Arabes aux Juifs. Ces anciens Grammairiens avoüent que la langue Hébraïque étoit fort ignorée, & presque perduë de leur tems ; qu'ils l'ont ressuscitée par le moyen des langues voisines. Quel fond faut-il donc faire sur leurs explications, quand elles sont contraires aux anciennes versions ?

D'HOLLANDE, DE LA HAYE.

On a fait une nouvelle édition *des plaintes des Protestans par Mr. Claude* ; un libelle si violent & si calomnieux ne meritoit pas qu'on le remît sur la scene. On dit ici que des visionnaires qui avoïent fondé des grandes esperances sur la guerre, ont voulu par l'impression *de ces plaintes* soulager un peu le désespoir où la paix les réduit. La nouvelle édition est augmentée d'une préface, où Quesnel est défendu avec toute la chaleur d'un zele amer & emporté. On y entreprend aussi de justifier S. Cyprien, je dis de le justifier, non pas de l'excuser ; sans faire reflexion que son erreur condamnée par toute l'Eglise ancienne est aujourd'hui rejettée par tous les Pro-

testans. L'Auteur de cette préface fait un long parallele de l'Eglise Africaine avec l'Eglise Reformée. Le parallele seroit juste avec les Donatistes ; il y a entre cette secte & les Reformez quelque ressemblance, il y a entre elle & l'Eglise Africaine une entiere opposition. Le faiseur de préface ignore-t'il les déclamations des Ministres contre l'Eglise Africaine, & les reproches qu'ils lui font d'avoir employé l'autorité civile pour détruire la secte des Donatistes ?

Les Jansenistes doivent être contens des Protestans ; ils viennent à leur secours de tous côtez, les Lutheriens, les Calvinistes écrivent avec le dernier emportement contre la Constitution : un Ministre celebre a gardé plus de moderation que ses confreres, & même que les Jansenistes, dans ce qu'il vient d'écrire contre ce jugement du S. Siege reçu par toutes les Eglises.

Reflexions désinteressées sur la Constitution, *chez les freres Chastelain.*

DE LOUVAIN.

Le P. D'Elbecque, Dominicain, entreprend une nouvelle *édition de la somme de S. Thomas.* Les Puissances Ecclésiastiques doivent veiller sur l'édition d'un ouvrage de cette conséquence, & ne pas laisser corrompre une source si pure *à l'Approbateur du Traité de l'action de Dieu &*

de tous les livres Jansenistes qui paroissent dans les Païs-Bas.

DE LYON.

On reçut il y a quelques années très-favorablement un petit traité *du bon goût de l'Eloquence chrétienne, par le Pere Gisbert Jesuite*, Auteur *de l'art d'élever un Prince.* Ce Pere, à qui l'experience de la prédication à fourni des reflexions propres à perfectionner son ouvrage, a pris le parti de le refondre entierement, & de nous donner *in* 4°. un traité complet de la Rhetorique chrétienne, sous le titre *de l'éloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique*; il se vend chez Boudet, qui a imprimé *la bibliotheque des Prédicateurs*: ce dernier livre fournit abondamment les materiaux de toutes les especes de sermons, l'ouvrage du P. Gisbert apprendra l'art de les mettre en œuvre.

Thomas Amaulry a imprimé l'*histoire de la derniere revolte des Catalans & de la prise de Barcelonne*; les memoires sur lesquels l'Auteur a écrit viennent de la premiere main, & sont très-exactement circonstanciez; les Connoisseurs goûtent la maniere dont il les a mis en œuvre.

Le même Libraire a fait une nouvelle édition des *entretiens spirituels du feu Pere le Maître Jesuite*, tant de fois imprimez, & toujours recherchez, parceque la spiritualité en est saine, solide, & proportionnée à tous les états des fidelles.

La lettre d'un Docteur en Theologie à un de ses amis de province, sur la condamnation de deux propositions du P. Quesnel, qui autorisent l'usage des versions de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, se vend chez le même Libraire; on a réimprimé ce livre en Hollande, mais l'édition originale est préferable; l'ouvrage est sçavant & nous en donnerons l'extrait.

Mr. Andry, Ecclésiastique d'une vertu & d'une capacité distinguée, a réduit toute la controverse avec les Protestans en deux volumes *in* 12. imprimez chez la veuve Viret, sous le titre de *l'heresie des Protestans & la verité de la Religion Catholique mises en évidence* : elles y sont mises en effet, & *la réponse de Mr. Pictet*, fameux Theologien de Geneve, n'a fait que rendre cette évidence plus sensible.

DE CAEN.

Mr. de la Ducquerie, Doyen des Medecins de Caën, a si soigneusement mis à profit les momens qu'une pratique fort étenduë lui a laissez, qu'il a enfin achevé un ouvrage d'un travail étonnant. C'est un Dictionnaire universel de Medecine en Latin. Il y explique onze mille mots, & n'en a omis aucun qui se rencontre dans les livres de Medecine, de Chirurgie, de Pharmacie, de Botanique, de Chymie, & même de Physique, dont il n'ait determiné la signification & recherché l'étymologie. Il éclaircit quatre mille mots, qu'on

chercheroit en vain dans les autres Dictionnaires. L'ouvrage remplira un gros *in folio*, c'est aux Libraires de France & des païs étrangers à se disputer la gloire de donner au public un ouvrage si utile, la gloire ne sera pas sans utilité.

Lexicon Medicum universale etymologicum, philologicum : in quo undecies mille vocabula rarioris usûs ab Auctoribus Græcis, Latinis & Gallicis, qui de Medicina, Chirurgia, Pharmacia, Botanica, Chymia & Physica hactenus scripsere, usurpata enucleantur & illustrantur, eorumque notiones, originationes & usus reteguntur. Opus maximâ rerum varietate non Medicis solùm, sed & aliarum scientiarum cultoribus perutile, ex selectis Lexicographis hactenus editis sedulò per viginti solidos annos ita collectum, ut quater mille voces Asterisco prænotatas quas in amplissimis quibusque Lexicis desideres, etymologiam & significationem complectatur. Auctore M. Joanne Baptista Callard de la Ducquerie in Universitate Cadomensi antiquiore Primicerio, Regis Consiliario & Facultatis medicæ Decano, nec non Regio jam tùm à 44 annis Professore, ac Regiæ Literariæ Cadomensis Academiæ Socio & Directore.

Un si vaste travail n'a pas emporté tout le tems du laborieux Auteur, il vient d'achever *une histoire des plantes qui croissent proche de Caën.*

Ager medicus Cadomensis, sive hortus

plantarum quæ in locis paludosis, pratensibus, maritimis, arenosis & silvestribus, propè Cademum in Normannia sponte nascuntur.

Si dans chaque contrée un habile Medecin prenoit le même soin, nous aurions dans peu une histoire generale des plantes aussi parfaite qu'on la puisse avoir.

Mr. de la Duquerie a la joye de renaître dans un fils qui lui ressemble, & qui publiera bientôt un traité *de la meilleure maniere d'étudier & d'enseigner la Medecine.*

De optima ratione discendi & docendi medicinam.

DE PARIS.

La lecture de *Quintilien* seroit utile à ceux qui étudient la Rhetorique dans les classes, & encore plus aux personnes qui ayant négligé cette étude dans leur bas âge sont obligez par leurs emplois de s'y addonner dans un âge plus avancé. *Mr. Rollin*, convaincu de cette verité, a crû qu'il falloit leur faciliter la lecture de cet excellent Rhéteur. Il en a retranché tout ce qui n'est plus d'usage, tout ce qui rebuteroit par des difficultez inutiles. L'ouvrage n'a rien perdu du bel ordre que Quintilien y garde : on sent qu'on n'en a ôté que le superflu, & l'on y trouve tout ce qui peut regler l'éloquence & former le goût. Comme Quintilien ne s'est pas borné à ces deux objets qu'il a eû en vûë, l'éducation entiere de la jeunesse, leur cœur,

& leur esprit, qu'il n'a pas négligé les maîtres en instruisant les disciples, son nouvel Editeur a eû soin de ne rien retrancher de ce qui peut servir à des fins si excellentes. La préface de Mr. Rollin est generalement estimée, nous en parlerons dans l'extrait du livre, il se vend *chez Etienne ruë S. Jacques.*

Nous nous reprochons de n'avoir point encore donné l'extrait *du troisiéme tome de la tradition des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, sur la contemplation, par le Pere Honoré de Sainte Marie Carme dechaussé.* Les motifs & la pratique de l'amour de Dieu y sont éteblis sur des principes solides & sur des autoritez décisives. Le R. P. Honoré en expliquant la tradition sur le pur amour, dont il défend l'existence & le merite, refute invinciblement les maximes pernicieuses des faux mystiques, les trois tomes se vendent *chez Nully*, qui vend le dernier séparément.

Mr. le Chevalier de Bellerive, témoin *des dernieres Campagnes de Mr. le Duc de Vendôme*, nous en a donné l'histoire écrite avec une vivaçité qui plaît & une candeur qui persuade. Pour ne rien omettre de la vie de ce grand Heros, il a touché legerement dans un *éloge* imprimé à la fin de l'histoire, ce qui a précedé ses dernieres Campagnes. C'est *Huet Libraire du Palais* qui vend ce livre.

On doit beaucoup à un habile Medecin,

qui touché du bien public plus que d'aucune autre vûë, a rassemblé dans un volume *in* 12. qui se vend chez le Comte au Quay des Augustins, *la Medecine & la Chirurgie des pauvres.* On a dans ce volume des secours prompts, faciles à préparer, & éprouvez contre toutes les maladies.

Un Théologien, qui a découvert que *les Hexaples sur*, ou plûtôt contre *la Constitution*, ne sont qu'un larcin fait aux Théologiens Protestans, a rendu publique sa découverte dans une *lettre à l'Auteur des Hexaples* qui se vend *chez Montalant.* On y verra avec surprise jusqu'où cet Ecrivain plagiaire a porté sa hardiesse à copier Chamier. On pourroit dire pour l'excuser, qu'on ne sçauroit combattre la foi qu'avec les armes de l'erreur.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ *tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année* 1714.

Ecriture Sainte, Interpretes.

S*Electiorum Exercitationum Philologicarum & exegeticarum &c.* C'est à dire, sujets choisis pour des disputes publiques *Decembre* 1714.

ſur la critique & l'interpretation de l'Ecriture, propoſez depuis plus de vingt ans dans l'Univerſité Ludovicienne, ſous la conduite & les auſpices de Jean-Henri Maïus, Docteur & Profeſſeur de Théologie. *A Francfort ſur le Mein*, chez Jean Maximilien De Sande, 1711. *in* 4°. deux tomes, le premier de 787 pages, le ſecond de 900. *Janvier*, p. 16.

Diſſertation pour maintenir l'unité de Marie Magdelaine, Marie ſœur de Marthe, & la femme Pechereſſe, par l'Ecriture, la tradition & l'uſage de l'Egliſe, contre quelques Auteurs modernes. *A Paris*, chez Loüis Seveſtre ruë des Amandiers, Jean Barbou ruë S. Jacques, & Pierre Hüet au Palais, 1713 *in* 4°. pages 286. *Janvier*, p. 54.

Juſtification de la femme Pechereſſe de l'Evangile, ſon unité avec Marie Magdelaine, & Marie de Bethanie ſœur de Lazare. Lettres critiques à l'Auteur de la diſſertation, pour la défenſe des deux grandes ſaintes Marie Magdelaine & Marie de Bethanie. *A Paris*, chez François le Breton à la deſcente du Pont neuf, 1713. *in* 12. pages 159. *Janvier*, p. 97.

Hexaplorum Origenis quæ ſuperſunt &c. C'eſt à dire, Ce qui reſte des Hexaples d'Origene, & beaucoup plus que Flaminius Nobilius & Jean Druſius n'en ont publié, tiré des manuſcrits & des livres imprimez, & éclairci par des notes. Par Dom

Decembre 1714.

:nard de Montfaucon Benedictin de la ·ngregation de S. Maur, avec quelques ufcules d'Origene qui n'avoient pas pa-, & à la fin un Lexicon Hebreu fait fur interprétations des Anciens, & un Lexi-n Grec. *A Paris*, chez Loüis Guerin à nfeigne de S. Thomas d'Aquin, la veu-de Jean Boudot au foleil d'or, & Char-s Robuftel au Palmier, ruë S. Jacques, 713. *in folio*, deux tomes, le premier : 102 pages pour les préliminaires, & : 708 pour les Hexaples d'Origene, le cond de 636. *Janvier*, p. 108.

Les douze Teftamens des Patriarches aduits de l'Hebreu en Grec, du Grec en atin, par Robert Evêque de Lincolne, & ı Latin en François par Mr. Macé Chef-er Curé de fainte Oportune, avec une iffertation, des argumens & des notes: *Paris*, chez Jean de Nully ruë S. Jac-ues 1713. *in* 12. pages 216 fans la table: *anvier*, p. 133.

Differtationes duæ Critico-Theologicæ &c. :'eft à dire, deux differtations de Criti-ue & de Théologie, la premiere contre :s Sociniens & les nouveaux Critiques ır ces paroles de S. Jean : *Il y en a trois ui rendent témoignage dans le Ciel*, La fe-onde contre les Juifs fur la Prophetie d'I-aïe : *Voilà qu'une Vierge concevra & en-antera*. Par Loüis Roger Docteur en Theologie & Doyen de l'Eglife Patriar-hale de Bourges. *A Paris*, chez Barthe-

lemi Girin, ruë S. Jacques, à la Pruden-ce, 1713. *in* 8°. pages 428. *Février*, p. 193.

Friderici Ernesti Ketneri Concion. Ad. Quedlimburg. vindiciæ novæ dicti vexatissimi de tribus in cœlo testibus. 1. *Joh.* V. *v.* 7. *opposita Christophori Sandii interpretationibus, paradoxis Richardi Simonii historiæ criticæ Novi Testamenti, Stephani Curcellæi, Joannis Clerici & Monachorum Benedictinorum objectionibus recentissimis, editio nova & accurata. C'est à dire*, Nouvelle défense du passage contesté de la premiere Epitre de S. Jean, chapitre cinquiéme, verset septiéme, où il est parlé des trois témoins qui sont dans le Ciel, contre Sandius, Courcelles, Messieurs Simon & le Clerc, & les Religieux Benedictins; par Frederic Ernest Ketner Prédicateur de l'Abbaye Luthérienne de Quedlimbourg; nouvelle édition augmentée. *A Delits*, *in* 4°. pages 174. sans marque de l'année. *Février*, p. 216.

Commentaire Litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, les deux livres d'Esdras, Tobie, Judith & Esther. *A Paris*, chez Pierre Emery, au milieu du Quay des Augustins, MDCCXII. *in* 4°. pages en tout 744. *Février*, p. 292.

Abrahami Pungeleri Theol. & hist. sacræ

f. prim. de Babele dissertationes &c. C'est ire, Dissertations sur Babylone, où a seulement le dixiéme & l'onziéme cha- re de la Genese, mais encore plusieurs res endroits de l'Ecriture, & principa- ıent de l'Apocalypse, sont éclaircis. : Abraham Pungeler, premier Professeur Theologie & de l'histoire sainte. *A Her- n dans le Comté de Nassau*, de l'impri- rie & aux frais de J. Nicolas André, 10. *in* 8°. pages 262. *Mars*, p. 406.

Reflexions morales, avec des notes sur nouveau Testament, traduit en Fran- is, & la concorde des quatre Evange- es, à l'usage de divers Dioceses. *A Pa-*, Quay des Augustins, chez le Conte & ıntalant, entre la ruë pavée & la ruë Augustins à la ville de Montpellier, 13. *in* 12. quatre tomes, le premier de 6 pages, le second de 416. le troisiéme 654. le quatriéme de 566. *Mars*, p. 411.

Commentarius Philologicus de Decimis daorum &c. C'est à dire, Traité des xmes Judaïques en dix dissertations, tout ce qui concerne cette matiere est airci par les livres sacrez & par les écrits anciens Juifs, & où quelques endroits la sacrée antiquité sont expliquez par casion. Par Jean-Conrad Hottinger de ric, petit fils de Henri, & fils de Con- l. *A Leide*, chez Isaac Severin, 1713. 4°. pages 253. *Mars*, p. 420.

Decas Exercitationum Philologicarum

Decembre 1714.

de vera pronunciatione nominis Jehova &c. C'est à dire, Dissertations sur la veritable maniere de prononcer le nom *Jehova*. Les cinq premieres rejettent cette prononciation, les dernieres la défendent; avec une préface d'Hadrien Reland. *A Utrecht*, de l'imprimerie de Jean Coster, 1707. *in* 8°. pages 564. *Avril*, p. 69.

Cornelii Adami V. D. M. Damonensis & Sch. Rect. observationes Theologico Philologica &c. C'est à dire, Observations Théologiques & Philologiques, où plusieurs endroits de l'Ecriture, principalement du nouveau Testament, sont éclaircis, en les rapportant aux mœurs & aux coutumes de divers peuples. Par Cornelius Adam Ministre à Dam. *A Groningue*, de l'imprimerie de Jean de Velsen 1710. *in* 4°. pages 481. *Mai*, p. 772.

Lettre du Pere L. à Monseigneur l'Evêque de ***. *Mai*, p. 874.

Philologia sacra, quâ totius sacro sanctæ veteris & novi Testamenti Scripturæ, tum stylus & Litteratura, cum sensus & genuina interpretationis ratio expenditur, libri quinque &c. C'est à dire, cinq livres de Philologie sacrée sur toute la très-Sainte Ecriture de l'ancien & du nouveau Testament, pour examiner le style & la composition, le sens & la veritable maniere de l'interpreter. Par Salomon Glassius, Docteur & Professeur de Theologie à Iene, Surintendant general des Eglises & des

s du Duché de Saxe Gotha. *A Amſ-*
m, chez Jean Wolters, 1711. *in* 4°.
s 990. *Juin*, p. 972.
iſſertationes Philologicæ de die mundi &
m omnium natali &c. C'eſt à dire, Diſ-
ations Philologiques ſur le jour de la
ſance du monde & de toutes choſes,
nprenant l'Hiſtoire de la création, dans
ſuite & l'ordre que Moïſe l'a décrite,
ec une défenſe de la diſſertation ſur l'o-
gine du Droit naturel, pour répondre à
mon Henri Muſæus, Profeſſeur du Droit
aturel & des Gens en l'Univerſité de
iel. *A Maſtric*, de l'imprimerie de Guil-
aume Vande-Water, 1713. *in* 4°. pages
540 pour les diſſertations ſur la création,
& 240 pour la défenſe. *Juillet*, p. 1149.

H - ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. Le nouveau
Teſtament, après les éditions de Courcel-
le & des Docteurs d'Oxfort, avec les en-
droits paralleles de l'Ecriture, & les di-
verſes leçons recüeillies de plus de cent
manuſcrits, des anciennes verſions, & au
manuſcrit de Vienne; & le jugement qu'il
convient de faire de chacune. P. G. D. T.
M. D. *A Amſterdam*, de l'imprimerie de
Wetſtein, 1711. *in* 8°. pages 84 pour des
prolégomenes, 160 pour le texte, & 37
pour des notes critiques. *Septembre*, p. 153.
L'Editeur en la premiere partie de ſes
prolégomenes dit, que les Annotations de
Valla ſur le nouveau Teſtament ne paru-
rent qu'en 1540. comme on l'a mis dans

l'Extrait. C'est une faute : car on sçait qu'il y en avoit eû auparavant deux éditions, l'une à Paris chez Jean de Petit en 1505. l'autre à Bâle avec une préface d'Erasme en 1522. & peut-être n'étoient-elles pas les premieres.

Hodegeticum Hebræo-Chaldæo-Biblicum &c. C'est à dire, Conduite Hébraïque & Caldaïque pour entendre la Bible, où les mots Hébreux & Caldéens sont disposez selon l'ordre des livres, des chapitres & des versets. Par Jean-Henri Opitius, seconde édition beaucoup plus ample & plus correcte. *A Hambourg*, aux frais de Jean-Godefroi Liebezeit & de Samuel Heyl. *A Kiel*, de l'imprimerie de Barthelemi Reuther, 1711. *in* 8°. *Octobre*, p. 1788.

Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R. P. D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe. JOB. *A Paris*, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Augustins, 1712. *in* 4°. pages 466. *Novembre*, p. 1929.

Examen Variantium Lectionum Joannis Millii S. T. P. in novum Testamentum &c. Examen des Variantes ou diverses leçons du nouveau Testament compilées par Jean Mill Professeur de Théologie. Par le travail & l'étude de Daniel Whitby Professeur de Théologie & Précenteur de l'Eglise de Salisbery. *A Londres*, de l'imprimerie

de Guillaume Bowier, & aux frais de A. & J. Churchill, à l'enseigne du Cigne noir, ruë Pater-Noster-Row, 1710. *in folio*, pp. 100. *Decembre*, p. 2057.

Novum Testamentum Græcum cum lectionibus variantibus &c. Le nouveau Testament en Grec avec les diverses leçons... Par l'étude & le travail de Jean Mill Professeur de Théologie. Revû, disposé en un meilleur ordre avec de nouvelles augmentations, par Ludolphe Kuster. Imprimé *à Amsterdam*, & se vend *à Lipsic*, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils, 1710. *in folio*, pp. 168. pour les prolégomenes, & 632 pour l'ouvrage. *Decembre*, p. 2073.

Saints Peres.

Apologetique de Tertullien, ou défense des premiers Chrétiens contre les calomnies des Gentils, avec des notes pour l'éclaircissement des faits & des matieres. *A Paris*, chez Jacques Collombat 1714. *In* 4°. pp. 156. sans la table. *Juin*, p. 1062.

Stephani Baluzii Miscellaneorum libre sextus &c. C'est à dire, Sixiéme livre de diverses pieces anciennes, qui jusqu'à cette heure étoient demeurées cachées en differentes Bibliotheques. Par M. Baluze. *A Paris*, par une societé de Libraires, 1713. *In* 8°. pp. 567. *Juillet*, p. 1239.

ΤΑΤΙΑΝΟΥ ΠΡΟΣ ΕΛΛΗΝΑΣ. Discours de Tatien contre les Grecs, c'est à

Decembre 1714.

dire, contre les Gentils, revû sur les anciens manuscrits & avec des Notes, par Guillaume Werth. *A Oxfort*, du Théatre de Sheldon, 1700. *In* 8°. pp. 236. *Août*, p. 1453.

Lettre de Mr. Baluze au R. P. Tournemine Jesuite, sur une nouvelle édition de St. Cyprien que Mr. Baluze prépare. *Sept.* p. 1539.

Sulpicii Severi quæ extant opera omnia &c. C'est à dire, Tout ce qui reste des ouvrages de Sulpice Severe, en deux tomes, dont le premier comprend ce qui avoit déja été imprimé, & des Notes de Jean Vossius; le second contient des lettres qui n'avoient point encore été publiées, avec les ouvrages précedens, & des Notes de Jean le Clerc. *A Lipsic*, chez Thomas Fritsch, 1709. *In* 12. 600 pp. pour les deux tomes. *Novembre*, p. 1923.

Théologiens, Controversistes, Impies, Heretiques.

Traité des dispenses, suivant l'Ecriture Sainte, les decrets des Conciles & des Papes, le sentiment des Saints Peres, & les résolutions des Théologiens & des Canonistes. *A Paris*, chez François Rochard, ruë St. Jacques, à St. Bruno, 1713. *in* 12. pp. 244. *Janvier*, p. 125.

Mélanges de Remarques critiques, historiques, Philosophiques, Théologiques,

r les deux dissertations de M. Toland, intulée, l'une, l'homme sans superstition ; l'autre, les antiquitez Judaïques, avec ne dissertation tenant lieu de préface, où on examine l'argument tiré du consentement de tous les peuples pour prouver existence de Dieu, & on refute les prinipales objections. Par Elie Benoît Pasteur e l'Eglise de Delf. *A Delf*, chez Adrien eman 1712. *in* 12. pp,90. pour la préface, t 374 pour le reste de l'ouvrage. *Février*, '. 237.

De la veneration renduë aux Reliques les Saints, selon l'esprit de l'Eglise, & pur-;ée de toute superstition populaire. *A Avi-non*, par la Societé des Libraires, 1713. *n* 12. pp. 116. *Février*, p. 313.

De l'action de Dieu sur les créatures, 'raité dans lequel on prouve la Prémotion ›hysique par le raisonnement, & où l'on :xamine plusieurs questions qui ont rapport à la nature des esprits & à la grace. Imprimé *à Lisle*, & se vend *à Paris*, chez François Babuty ruë St. Jacques, 1713. *in* 4°. deux tomes, tome premier pp. 428, tome second pp. 444. *Mars*, p. 375.

Dissertation Théologique sur cet axiome de St. Augustin. *Quod amplius nos delectat &c.* Par le P. G. D. D. L. C. D. J. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques proche S. Yves, à l'image St. Lambert 1714. Brochure, *in* 12. 40. pages. *Mars* pp. 469.

Eclairciſſemens ſur quelques difficultez qui naiſſent de la conſideration de la liberté neceſſaire pour agir moralement, avec une addition, où l'on prouve contre Spinoſa que nous ſommes libres, pour ſervir de ſuite à la réponſe aux objections de M. Bayle. Par Jean de la Placette Paſteur de l'Egliſe Françoiſe de Coppenhague. *A Amſterdam*, aux dépens d'Etienne Royer, 1709. *in* 12. pp.338. *Avril*, p.619.

Porphyrico-Theologico Moral & Militar util, y provechoſo a todos, y neceſſario a los que ſirven en los exercitos y armadas de ſu Mageſtad Catholica, principallemente a los Eccleſiaſticos, compueſta per D. Juan Bernardino Roxo. C'eſt à dire, Diſſertation Théologique, Morale & Militaire, utile & profitable à tous, mais neceſſaire à ceux qui ſervent dans les armées de terre & de mer de ſa M. principalement aux Eccléſiaſtiques. Par D. Jean Bernardin Roxo. *A Meſſine*, de l'imprimerie de Vincent de Amigo, *in* 4°. pp.770. *Avril*, p.641.

Conférences Eccléſiaſtiques du Dioceſe d'Angers, ſur l'excommunication, la ſuſpenſe & l'interdit, ſuivant l'uſage de France, tenus par l'ordre de Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers, en l'année 1712. tome ſecond. *A Angers*, chez Olivier Avril, 1713. *in* 8°. pp.416. *Avril*, p. 703.

Apologie ou juſtification d'Eraſme, par

Mr. l'Abbé Marsollier, Chanoine & ancien Prévôt de l'Eglise d'Usez. *A Paris*, chez François Babuty, ruë S. Jacques 1713. *in* 12. pp. 268. *Juin*, p. 935.

Refutation de l'Apologie d'Erasme. *Juin*, p. 954.

Dissertation Théologique sur la necessité morale, & l'impuissance morale, par rapport aux bonnes œuvres. Par le P. G. D. D.L.C.D.J. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques proche St. Yves, à l'image St. Lambert. Deux brochures, *in* 12. La premiere de 42 pp. la seconde de 51. *Juin*, p. 988.

Traité de l'infaillibilité de l'Eglise, par M. l'Abbé de Cordemoy. *A Paris*, chez François Barrois ruë de la Harpe. 1713. *in* 12. pp. 243. *Juillet*, p. 1213.

Tractatus probabilitatis ex principiis antiquorum compositus &c. C'est à dire, Traité de la Probabilité, composé sur les principes des Anciens, où la probabilité, soit qu'elle soit égale, ou moindre, est établie sur ce que les Anciens en ont enseigné. Par Nicolas Peguleti. *A Louvain*, chez Gilles Prost, 1707. *in* 4°. pp. 720. *Août*, p. 1332.

Suite d'un ouvrage du Pere Colonia Jesuite, qui paroîtra dans peu tout entier sous ce titre, *la Religion Chrétienne authorisée par le témoignage des Auteurs Payens*. *Août*, p. 1373.

Theorie & pratique des Sacremens, des Censures, des Monitoires & des Irrégula-

ritez. *A Paris*, chez Roulland, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, 1713. trois tomes *in* 12. Le premier tome de 545 pp. le second de 543, le troisiéme de 527. *Août*, p. 1413.

Traité de la repentance tardive. Par Jacques Bernard, Professeur en Philosophie & en Mathématiques dans l'Université, & Pasteur de l'Eglise Valone à Leyde. *A Amsterdam*, chez les Versteins, 1712. *in* 12. pp. 362. *Août*, p. 1443.

Lettre de Monsieur de * * *. au sujet du livre intitulé, De l'action de Dieu sur les créatures. *A Paris*, chez Nicolas le Clerc ruë S. Jacques, 1714. brochure *in* 12. pp. 36. *Septembre*, p. 1578.

Instruction Pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray, au Clergé & au peuple de son Diocése, en forme de Dialogues, divisée en trois parties. *A Cambray*, chez N. J. Doüillez, *à Paris*, chez Barbou ruë S. Jacques, 1714. *in* 12. Trois tomes, tome premier en tout pp. 344. Tome second pp. 335. Tome troisiéme pp. 380. *Octobre*, p. 1671. & *Novembre*, p. 1853.

Lettre de M. Racine à M. Nicole, Auteur des Heresies imaginaires & des deux Visionnaires. *Octobre*, p. 1716.

La Foi des Chrétiens & des Catholiques justifiée contre les Déïstes, les Juifs, les Mahometans, les Sociniens & les autres heretiques; ouvrage où l'on réduit la foi à ses veritables principes, & où l'on montre qu'elle est toûjours conforme à la raison. *Decembre* 1714.

Par le R. P. Dez de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Charles-Etienne Hochereau, Quay des Augustins, au coin de la ruë Gille-cœur, au Phénix, 1714. *in* 8°. Quatre tomes, le premier de 521 pages, le second de 576, le troisiéme de 506, le quatriéme de 480. *Octobre*, p. 1738.

Réponse du Pere Lallemant Jesuite à la lettre qu'il de reçûë à l'Auteur des Hexaples. *A Paris*, chez Montalant, Quay des Augustins, à la ville de Montpellier, 1714. *in* 12. pp. 64. *Octobre*, p. 1790.

Résolutions de plusieurs Cas de conscience touchant la morale & la discipline de l'Eglise, suivant l'Ecriture Sainte, les Conciles, les Peres de l'Eglise, les Canonistes & les Théologiens. Par Mres. Augustin De Lamet & Germain Fromageau, Docteurs en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne. Tome premier. *A Paris*, chez Loüis Guérin, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1714. *in* 8°. pp. 680. *Dec.* p. 2144.

Sermons, Livres de pieté & de Morale.

Entretiens sur les devoirs de la vie civile, & sur plusieurs points importans de la Morale Chrétienne. Par M. l'Abbé Marsolier, Chanoine & ancien Prévôt de l'Eglise Cathedrale d'Usez. *A Paris*, chez François Babuty, ruë S. Jacques à S. Chrysostome, 1714. *in* 8°. pp. 327. *Mai*, p. 788.

Recüeil des Mandemens de Mre. Fran-

gnac de Salignac de la Motte Fenelon, Archevêque Duc de Cambray, Prince du Saint Empire, Comte du Cambresis &c. à l'occasion des Jeûnes du Carême, & des prieres publiques, depuis le quinziéme Novembre 1712. jusqu'au 23. Fevrier 1713. *A Paris*, chez François Babuty ruë S. Jacques, *in* 8°. pp. 184. *Juin*, p. 1011.

Reflexions, sentences & maximes morales, mises en nouvel ordre, avec des Notes politiques & historiques. par Mr. Amelot de la Houssaye. *A Paris*, chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques, 1714. *in* 12. pp. [illegible] sans la table. *Juillet*, p. 1155.

Vie de S. Felix de Cantalice Capucin, par le R. P. Jean François de Dieppe du même Ordre. *A Rouen*, chez Jacques Boullenger, *in* 12. 1714. pp. 150. *Juillet*, p. 1235.

Abregé de la vie de Saint André Avellin, Prêtre de la Congregation des Clercs Reguliers Theatins, canonisé par Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. *A Paris*, chez Pierre Prault au bout du Pont S. Michel, 1714. *in* 12. pp. 144. *Juillet*, p. 1257.

Polyanthea Mariana, in tres libros [illegible] *in qua Deiparæ Mariæ Virginis sanctissimæ* [illegible]. C'est à dire, Recueil de fleurs pour honorer Marie, où sont ramassez en trois livres les plus beaux noms, les plus excellens & innombrables éloges, les plus hautes & les choses precieuses [illegible] de grandeur, de sainteté & d'excellence, que la Sainte Ecriture, tous les Saints Pe- [illegible]

tres, les Peres & Docteurs de l'Eglise, & les autres Ecrivains Ecclésiastiques, principalement les Anciens, ont attribué à la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu. Ouvrage très-utile à tous ceux qui aiment la Ste. Vierge, surtout aux Prédicateurs, aux Pasteurs des ames, aux Interpretes de l'Ecriture, & à ceux qui font le Catéchisme. Par le R. P. Hippolyte Maracci de Luque, Clerc Régulier de la Congrégation de la Mere de Dieu. Derniere édition. *A Cologne*, chez François Matternich, 1710. *in* 4°. pp. 840. *Août*, p. 1402.

Maximes Chrétiennes & spirituelles, tirées des œuvres du P. Jean-Eusebe de Niéremberg de la Compagnie de Jesus, traduites nouvellement de l'Espagnol en François, par un Pere de la même Compagnie. *A Lyon*, chez Antoine Besson, ruë Tupin, proche le logis de l'Empereur, 1714. *in* 12. pp. 204. *Sept.* p. 1603.

Meditations sur les plus importantes veritez du Christianisme pour une retraite, par le R. P. Martineau de la Compagnie de Jesus, Confesseur de feu Monseigneur le Dauphin. *A Paris*, chez Jean Mariette MDCCXIV. *in* 12. pp. 407 sans la table. *Dec.* p. 2112.

Histoire Ecclésiastique.

Histoire Ecclésiastique. Par Mr. Fleury, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, ci-devant Sous-

Précepteur du Roi d'Eſpagne, de feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome dix-ſeptiéme, depuis l'an 1230. juſqu'à 1260. *A Paris*, chez Pierre Emery, Quay des Auguſtins, près la ruë Pavée, à l'Ecu de France, 1714. *in* 4°. pp. 646, & 24 pour un diſcours. *Sept.* p. 1606.

Hiſtoire de la vie de S. Remy Archevêque de Rheims, Apôtre des François, & des differentes tranſlations de ſon corps, avec des Notes & des diſſertations. Par le Pere Dorigny de la Compagnie de Jeſus. *A Châlons*, chez Claude Bouchard 1714. *in* 12. p. 490 ſans la table. *Nov.* p. 1966.

Lettre écrite à M. l'Abbé Tricault de Belmont, ſur le ſecond Canon du Concile de Gironne. *A Perpignan*, ce 21. Février 1714. *Nov.* p. 1973.

Hiſtoire du Concile de Conſtance tirée principalement d'Auteurs qui ont aſſiſté au Concile, par Jacques L'Enfant. *A Amſterdam*, chez Pierre Humbert 1714. *in* 4°. Deux tomes, pp. 811. *Dec.* p. 2039.

Martyrologium Uſuardi Monachi &c. Le Martyrologe d'Uſuard revû ſur quatre éditions differentes, ſur dix-ſept Manuſcrits entiers, & ſur près de cinquante autres, purgé des additions qu'on y avoit faites, & éclairci par des remarques ſur chaque jour. Par le P. du Sollier de la Compagnie de Jeſus. *A Anvers*, chez Jean Paul Rolyns, 1714. *in folio*. Pour la préface 66 pp. 800

Decembre 1714.

pages pour Usuard, sans compter l'Epître dédicatoire & les tables. *Dec.* p. 2086.

Histoire profane, Voyages, Histoire Literaire, nouveaux Journaux.

Le grand trésor historique & politique du florissant commerce des Hollandois dans tous les Etats du monde, quelle est leur maniere de le faire, son origine, leurs grands progrès, leurs possessions & gouvernement dans les Indes, comment ils se sont rendus maîtres de tout le commerce de l'Europe, quelles sont les marchandises convenables au trafic maritime, d'où ils les tirent, & les gains qu'ils y font. *A Roüen*, & se vend *à Paris*, chez Jacques Josse ruë S. Jacques 1713. *in* 12. pp. 332. *Janvier*, page 1.

Valere Maxime, ou les actions & les paroles remarquables des anciens, traduction nouvelle, avec des remarques. *A Paris*, chez Michel Brunet dans la grand Salle du Palais, 1713. Deux tomes *in* 12. Tome premier, pp. 491, sans la préface & la table. Tome second, pp. 413. *Janv.* p. 49.

De laudibus præstantissimi & religiosissimi Cardinalis Josephi-Mariæ Thommassii, Oratio Joannis Titolivii. C'est à dire, Eloge du très-excellent & très-religieux Cardinal Joseph-Marie Tommassi, par Jean Titolivio. *A Rome*, 1713. *in* 4°. pp. 37. *Février*, p. 284.

Memoires du Cardinal Bentivoglio, traduits de l'Italien en François par Mr. l'Abbé de Vayrac. *A Paris*, chez André Coillecteau, sur le Quay des Augustins, près la rüe pavée à S. André, *in* 8°. Deux tomes, le premier de 402 pages, & le second de 400. *Avril*, p. 643.

Isagoge in notitiam scriptorum Historiæ Gallicæ &c. C'est à dire, Introduction à la connoissance des Auteurs qui ont écrit l'histoire de France. Par Jean-Albert Fabricius, Docteur & Professeur à Hambourg. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Liebezeit, 1708. *in* 12. pages 324. *Juin*, p. 985.

The hereditary Right of the Crown of England asserted &c. C'est à dire, Traité dans lequel le Droit hereditaire de la Couronne d'Angleterre est maintenu, l'histoire de la succession depuis la conquête éclaircie &c. Par un Gentilhomme. *A Londres*, de l'imprimerie de G. James, & se vend chez Richard Smith, à l'enseigne de la tête de l'Evêque Beveridge, 1713. *in folio*, pages 337 avec l'appendix. *Juillet*, p. 1181.

Plan d'un nouvel ouvrage sur l'Histoire de France, entrepris par le Pere Daniel Jesuite, & sur lequel il demande quelques lumieres, soit aux familles qui y peuvent prendre quelque interêt, soit aux personnes qui peuvent l'aider de leurs connoissances sur quelques matieres qu'il traite dans cet ouvrage. Septembre, p. 1491.

Hiſtoire de Conſalve de Cordoüe, ſurnommé le Grand Capitaine. Par le R. P. du Poncet de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Jean Mariette, ruë S. Jacques aux Colonnes d'Hercule, 1714. *in* 8°. Deux tomes, le premier de 367 pages; le ſecond de 341. *Septembre*, p. 1592.

Hiſtoire des quatre Cicerons, dans laquelle on fait voir par les Hiſtoriens Grecs & Latins que le fils de Ciceron a été auſſi illuſtre que ſon pere. *A Paris*, en la boutique de la veuve Barbin chez Pierre Huet au Palais 1714. *in* 12. pages 257 ſans la table. *Octobre*, p. 1730.

Edit du Roi, qui appelle à la ſucceſſion de la Couronne M. le Duc du Maine, & M. le Comte de Toulouſe, & leurs deſcendans mâles, au défaut de tous les Princes du Sang Royal; & ordonne qu'ils joüiront des mêmes rangs, honneurs, & préſéances que leſdits Princes du Sang, après tous leſdits Princes. Donné à Marly au mois de Juillet 1714. *Octobre*, p. 1816.

Relation du voyage du Royaume d'Iſſiny, côte d'or, Païs de Guinée en Afrique: la deſcription du païs, les inclinations, les mœurs & la religion des habitans, avec ce qui s'y eſt paſſé de plus remarquable dans l'établiſſement que les François y ont fait. Le tout exactement recüeilli ſur les lieux, par le R. P. Godefroy Loyer Préfect Apoſtolique des miſſions des FF. Prêcheurs aux côtes de Gui-

née, Religieux du Couvent de Bonne-nouvelle de Rennes en Bretagne, enrichie de figures en taille douce. *A Paris*, chez Arnould Seneuſe, Quay des Auguſtins à la ſphere, & chez Jean Raoul Morel, à l'entrée de la grande Salle du Palais, à l'image S. Jean, 1714. *in* 8°. pages 298. *Novembre*, p. 1943.

Deſcription de la ville de Paris, & de tout ce qu'elle contient de plus remarquable. Par Germain Brice, enrichie de plans & de figures deſſinées & gravées correctement, ſixiéme édition revûë & augmentée par l'Auteur. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques 1713. *in* 12. Trois tomes. Tome premier page 442. Tome ſecond pages 506. Tome troiſiéme pages 398. *Decembre*, p. 2108.

An hiſtorical eſſay &c. C'eſt à dire, Eſſai hiſtorique, où l'on montre que la Couronne & le Royaume d'Ecoſſe ſont Souverains & indépendans &c. Par Jaques Anderſon, *in* 8°. pages 658 y compris l'appendix. *A Edimbourg*, chez les heritiers d'André Anderſon Imprimeur de ſa Majeſté, 1709. *Decembre*, p. 2114.

Critiques, Antiquaires.

Diſſertation ſur les livres de Sanchoniathon, contre l'Auteur de la Bibliotheque Critique. *Janvier*, p. 68.

Suite de la diſſertation. *Février*, p. 325.

Decembre 1714.

Lettre à Mr. Galland, de l'Academie des Inscriptions & des medailles, & Professeur en langue Arabe au College Royal à Paris, sur une medaille de l'Empereur Hadrien du cabinet de Mr. de Chezelles, Juge de Police de la ville de Montluçon. *Janvier*, p. 104.... *Nota.* Il y a une faute dans le titre, où l'on a mis lettre de Mr. Galland.

Thesaurus numismatum modernorum hujus sæculi, sive numismata mnemonica & iconica, quibus præcipui eventus & res gestæ ab anno MDCC. *illustrantur.* C'est à dire, Tresor des medailles modernes de ce siécle, ou medailles frapées pour la mémoire des évenemens depuis mil sept cens jusqu'à present, & qui portent l'image des Princes & des Grands-Hommes gravées en cuivre, avec une explication Latine & Alemande. *A Nuremberg*, de l'imprimerie & aux dépens de Jean-André Endter, 1711. *in folio*, pages 337. *Février*, p. 221.

Apologia del Diario Italico del molto Reverendo Padre Bernardo Montfaucon &c. C'est à dire, Apologie de l'ouvrage du très-Reverend Pere Bernard de Montfaucon, Benedictin de la Congrégation de S. Maur, intitulé *Diarium Italicum*, ou Journal d'Italie, contre les observations du Seigneur François Ficoroni. Par le P. Dom Romuald Riccobaldi Benedictin de la Congrégation du Mont-Cassin, dédiée aux très-illustres & très-sçavans Seigneurs,

les Seigneurs Journalistes de Venise. *A Venise*, chez Antoine Bortoli, 1710. *in 4°.* 100 pages. *Mars*, p. 447.

Decreta Romana & Asiatica pro Judæis &c. C'est à dire, Decrets de Rome & des villes d'Asie en faveur des Juifs, pour le libre exercice de leur Religion dans les villes de l'Asie mineure, rapportez par Joseph au l. 14e. des Antiquitez Judaïques, & ensuite, ou corrompus, ou omis dans les exemplaires, avec quelques endroits de Suidas rétablis sur les manuscrits de l'Université de Leide. Par Jacques Gronovius. *A Leide*, de l'imprimerie de Luchtmann, 1712. *in 8°.* pages 118. *Mars*, p. 504.

L. K. Diatribe anti-Gronoviana &c. C'est à dire, Dissertation de Ludolphe Kuster contre Gronovius, pour défendre l'édition de Suidas faite à Cambrige, avec plusieurs corrections d'Hesychius, & un échantillon de nouvelles remarques sur Suidas; & où enfin l'Auteur explique ce qu'il faut entendre par l'*as grave* des Romains; une autre dissertation sur le verbe Latin *cerno*, où est expliqué nettement ce que signifie cette phrase qui a été entenduë si diversement, *cernere hereditatem*. *A Amsterdam*, chez Chrétien Petzol, 1712. *in 12.* pages 96. *Mars*, p. 512.

Jac. Perizonii dissertatio de ære gravi &c. C'est à dire, Dissertation sur ce que les Romains ont appellé *as grave* avec une réponse à André Morel touchant diverses

nedailles des familles Romaines. Par Jaques Perizonius. *A Leide*, chez Jean Vanler Linden 1713. *in* 12. pages 301. *Mars*, p. 523.

L. K. Epistola ad virum illustrissimum, in qua præfatio quam vir clarissimus J. P. novissima dissertationi suæ de are gravi proposuit, refellitur. C'est à dire, Lettre de Mr. Kuster à une personne de condition, où il refute la préface que Mr. Perizonius a mise à sa dissertation *de are gravi*, de l'imprimerie de Jean Hothout, *in* 8°. pages 23. *Mars*, p. 533.

Explication d'une Cornaline antique, sur laquelle on voit gravées en creux deux têtes l'une sur l'autre, qui sont d'un jeune Prince avec un diademe, & d'une Princesse plus âgée, & qui sont accompagnées de symboles. *Avril.* p. 663.

Traité de l'incertitude des sciences, traduit de l'Anglois. *A Paris*, chez Pierre Mequelin, Place de Sorbonne, & Jacques Piget Quai des Augustins, entre la rüe pavée & la rüe des Augustins à l'image S. Jacques 1714. *in* 8°. pages 347. *Mai*, p. 749.

Dissertation sur un Mercure antique. *Mai*, p. 824.

Dissertation sur quelques medailles de Carinus. *Juin*, p. 1020.

Addition à la dissertation sur quelques medailles de Carinus. *Juin*, p. 1039.

Nouvelle Bibliotheque Choisie, où l'on

fait connoître les bons livres en divers genres de Litterature, & l'usage qu'on en doit faire. *A Amsterdam*, chez David Mortier, 1714. Deux tomes *in* 12. le premier de 363 pages, le second de 306. *Juillet*, p. 1127.

Explication d'un Bronze antique en bas relief, du cabinet de Monsieur l'Abbé Bignon. *Juillet*, p. 1178.

Lettre du R. P. de Grainville, de la Compagnie de JESUS; sur la découverte de plusieurs médailles curieuses. *Juillet*, p. 1249.

Thomæ Crenii commentationes Philologicæ & historicæ &c. C'est à dire, Reflexions philologiques & historiques sur plusieurs Auteurs, & sur les éditions qui en ont été faites, avec des lettres qui n'avoient point encore paru, de Heinsius, Dousa, Ortelius, Sigonius, & d'autres. Par Thomas Crenius. *A Amsterdam*, chez les Janssons Waesberg, 1711. *in* 8. Trois tomes, le premier de 264 pages, le second de 285, le troisiéme de 304. *Août*, p. 1307.

Lettre de Monsieur Mellier, General des finances de Bretagne, au Pere Tournemine Jesuite. *Août*, p. 1322.

Dissertation sur un pavé de marqueterie découvert dans la Province de Northampton, imprimée dans l'histoire naturelle de cette Province. Par J. Morton 1712. *Août*, p. 1360.

Prof. Publ. Menologium &c. C'eſt à dire, Traité des mois en uſage chez environ cent nations differentes. Par Jean-Albert Fabricius. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Liebezeit, 1712. *in* 8°. pages 108. *Août*, p. 1406.

Lettre écrite par Mr. de la Roque à Monſieur Rigord, ſubdélegué de l'Intendance de Provence à Marſeille, ſur des monumens antiques &c. *Octobre*, p. 1771.

Le Tableau de l'ancien Senat Romain. *A Paris*, chez Nicolas Mazuel, au milieu de la Grande-Salle du Palais, à la Croix d'or, 1713. *in* 8°. pages 291. *Novembre*, p. 1889.

Philoſophes, Mathematiciens.

Premier probleme de la manœuvre.

Trouver la route & la viteſſe d'une ſurface plane ſituée verticalement dans un fluide, & pouſſée par un autre fluide toujours en même ſens; probleme qui renferme les principes de la manœuvre dans leur plus grande ſimplicité. Par Mr. Parent. *Janvier*, p. 154.

Introduction aux vertus morales & Heroïques, traduite de l'Italien du Sieur Emmanuel Teſoro, & dédiée aux Héros du Chriſtianiſme, les Chevaliers de Malthe, par le P. Thomas Croſet Récolet. *A Bruxelles*, chez François Foppens. *in* 12. deux tomes, le premier de 317 pages, le ſecond de 296. *Février*, p. 265.

Observation de l'Eclipse de Lune arri-
vée le second Decembre 1713. au matin,
faite à Marseille par le P. Laval Jesuite,
Professeur Royal d'Hydrographie. *Mars*,
p. 536.

The natural History of Northampthon
Shire &c. C'est à dire, Histoire naturelle
de la Province de Northampton &c. Par
Jean Morthon M. A. membre de la Socie-
té Royale & Recteur d'Oxendon, ci-devant
membre du College d'Emmanuel à Cam-
brige. *A Londres*, chez R. Knap, Lock &
R. Wilkin 1712. *in folio* pages 551. *Avril*,
p. 673.

Suite de la même histoire. *Mai*, p. 830.

Traité de l'homme en quatre proposi-
tions importantes, avec leurs dépendan-
ces. *A Paris*, chez Jacques Estienne ru[e]
S. Jacques à la vertu, 1714. *in* 4°. page[s]
512. *Mai*, p. 798.

Guntheri Christoph. Schelameri de nitr[o]
tum Veterum tum nostro, commentat[io]
C'est à dire, Traité du nitre, & de ce[lui]
qu'avoient les anciens, & de celui [que]
nous avons, où l'Auteur recherche l'o[rigi]-
ne & la nature de l'un & de l'autre, c[orri]-
ge & explique divers endroits des Au[teurs]
Grecs, des Latins & des Arabes sur [ce su]-
jet, expose son usage & son utilité
les regles de la droite raison. Par
thier Christophle Schelamer. *A A[mster]*-
dam, chez les Janssons Waesberges
in 8°. pages 243. *Mai*, p. 883.

Decembre 1714.

ge du Mont-Ventoux, pour dé-
r la hauteur & la latitude de cette
ne. Par le P. Laval. *Mai*, p. 895.
ere de résoudre les questions qui
nt de la vertu centrifuge, indé-
ment de sa connoissance, & des
les développées appliqué à un pen-
liqué par Mr. le Marquis de l'Hô-
lans les Memoires de l'Academie
. & auparavant par Mr. Bernoulli
e, dans les Actes de Leipsic, 2^e^.
es supplémens page 291. d'où l'on
nême les principales proprietez de
rtu. Par Mr. Parent. *Juin*, p. 1089.
bi Bernoulli.... ars conjectandi,
humum. C'est à dire, L'art de con-
, ouvrage posthume de Jacques
lli Professeur à Bâle, & des Acade-
es Sciences de Paris & de Berlin.
n traité des suites infinies, & une
n François sur les parties du jeu de
A Bâle, aux frais des Turnisius
1713. *in* 4°. pages 306 pour l'art
jecturer, & 35 pour la lettre. *Juil-*
1160.
ta per Galliam, Hispaniam & Ita-
servata, iconibus aneis exhibita, à
acobo Barreliero. C'est à dire, Des-
as des plantes de France, d'Espagne
lie, observées par le R. P. Jacques
er de l'Ordre de S. Dominique, ou-
osthume, mis au jour par les soins
Antoine Jussieu Docteur en Mede-
mbre 1714.

[illegible] des Facultez de Paris & de Montpellier [illegible] Academie Royale des Sciences, [illegible] Royale de [illegible]. *A Paris*, chez [illegible] rue S. Jacques 1714 [illegible] pages [illegible] planches de cuivre [illegible]. *Aoust*, p. [illegible].

Les principes du raisonnement exposez en deux Logiques nouvelles, avec des remarques sur les Logiques qui ont eû le plus de reputation de nôtre tems. Par le Pere Buffier de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Pierre Witte au bas de la rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie, à l'Ange Gardien 1714. vol. [illegible] pages 1[illegible]. *Septembre*, 1451.

Traité d'architecture, avec des remarques & des observations trés-utiles pour les jeunes gens qui veulent s'appliquer à ce bel art. Par Seb. le Clerc, Dessinateur, & Graveur ordinaire du cabinet du Roi. *A Paris*, chez Pierre Giffart, Libraire & Graveur du Roi, rue S. Jacques, à l'image de Sainte Therese, 1714. Deux volumes in 4. [illegible] premier de 194 pages, le second de [illegible] planches. *Septembre*, p. 1624.

La science du calcul des grandeurs en general, ou les elemens des Mathematiques, par l'Auteur de l'analyse démontrée. *A Paris*, chez Jacques Quillau, Imprimeur Juré-Libraire de l'Université, rüe Galande; prés de la rüe du Foüaire, aux armes de l'Université 1714. *in* 4°. pages [illegible] *Septembre*, p. 1627.

Decembre 1714.

Matthæi Georgii Patricii Albinganensis Philosophiæ ac medicinæ Doctoris Elementa scientiæ naturalis &c. C'est à dire, Elemens de la science naturelle, ou de Physique, où le systeme commun est rétabli sur la ruine des anciennes & nouvelles erreurs. Par Matthieu Giorgi Patrice d'Albinga, Docteur en Philosophie & en Medecine. *A Luques*, de l'imprimerie & aux frais de Leonard Venturini, 1707. *in* 4°. pages 368. *Octobre*, p. 1781.

Théorie & pratique du jardinage, où l'on traite à fond des beaux jardins. Par L. S. A. J. D. A. nouvelle édition. *A Paris*, chez Jean Mariette rüe S. Jacques, 1714. *in* 4°. pages 293. *Decembre*, p. 2082.

Historia insectorum &c. C'est à dire, Histoire des insectes, ouvrage posthume de Jean Ray membre de la Societé Royale de Londres, & imprimé par l'ordre de la même Societé. *A Londres*, aux frais de A. & J. Churchill, au cygne noir, rüe Pater-noster-row, 1710. *in* 4°. pages 389. *Decembre*, p. 2128.

Medecins.

Observation de Mathurin de Lignac Chirurgien & Pharmacien, sur l'usage des eaux minerales. *Janvier*, p. 136.

Nouvelles observations sur les eaux de Bourbon, addressées au R. P. de Tournemine par le Pere Aubert de la Compagnie de JESUS. *Janvier*, p. 142.

Reflexions sur le systeme de la trituration, par Monsieur Bertrand Medecin à Marseille. *Février*, p. 346.

Quæstio medica, proposita ab Ill. ac nob. D. D. Joanne-Baptista Gastaldy, &c. C'est à dire. Question de Medecine, proposée par Mr. Gastaldy Conseiller & Medecin ordinaire du Roi trés-Chrétien, Docteur Aggregé & premier Professeur en la Faculté d'Avignon, soutenuë par Mr. Joseph Bertrand Licentié en Medecine, le 7e. d'Août 1713. si la coction ou la digestion des alimens se fait par le moyen de la digestion ou de la trituration ? *A Avignon*, chez Jean de Lorme Imprimeur de Monseigneur le Vice-Legat, 1713. Brochure in 12. de 45 pages. *Février*, p. 360.

Réponse à la lettre de Monsieur Pescadour Medecin de Tulle, inserée dans les Memoires de Trevoux du mois d'Août 1712. *Mars*, p. 478.

Lettre de Mr. Goumin, Medecin de Montelimart à un de ses amis, où il explique les causes de la palpitation du cœur. *Avril*, p. 712.

Considerazioni intorno alla generazione de' viventi, particolarmente de mostri. C'est à dire, Consideration sur la generation des êtres vivans, & en particulier des monstres, addressées au Docteur Sancassani, par le Docteur François-Marie Nigrisoli. *A Ferrare*, chez Barbieri 1713. in 4°. pages 332. *Mai*, p. 810.

Decembre 1714.

* *Quæstio Medica &c.* C'est à dire, Question de Medecine proposée par M. Gastaldy, Conseiller & Medecin ordinaire du Roi très-Chrétien, Docteur & premier Professeur en l'Université d'Avignon, soutenuë par Mr. Thomé Licentié en Medecine, au mois d'Août 1713. *A Avignon*, chez François Mallard, Brochure de 20 pages. *Juin*, p. 1086.

Corporis humani Anatomia liber primus &c. C'est à dire, L'Anatomie du corps humain, où ce que les Anatomistes anciens & modernes ont découvert est exposé d'une maniere nouvelle & facile à comprendre, & représenté par des figures en taille douce. Par Philippe Verheyen, Docteur en Medecine, Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie en l'Université de Louvain. Seconde édition, revûë par l'Auteur, & augmentée de nouvelles observations & de plusieurs figures. *A Bruxelles*, chez les Tserstevens freres & Libraires, 1710. *in* 4°. pages 400. *Juillet*, p. 1268.

Lettre de Monsieur le Brun le fils, aggregé à l'Université d'Avignon, Docteur Regent en Anatomie, écrite à un Medecin de ses amis de la Faculté de Paris, au sujet d'un enfant monstrueux, né à Avignon le 18. Octobre 1713. *Juillet*, p. 1282.

Reflexions critiques sur la Medecine, où l'on examine ce qu'il y a de vrai & de faux dans les jugemens qu'on porte au sujet de cet Art, dédiées à son Altesse Royale *Decembre* 1714.

Lettre de Mr. Pescadou
Tulle, au Pere Tournemin
tembre, p. 1631.

Reflexions de Mr. Gouni
Montelimart sur la catalep
p. 1639.

Parere dell Dottore Franc
grisoli Medico Ferrarese, L
nella Università della sua pa
la corrente epidemia degli a
C'est à dire, Avis du Do
Marie Nigrisoli Medecin d
premier Professeur dans l'U
même ville sa patrie, sur l
demique des bœufs. *A Ferr*
bieri, *in* 8°. pages 31. 1
p. 1803.

Disputatio medica de l
quam præside Rodolpho Ja
publico examini submisit Joh

& pour guérir ceux qui en sont attaquez. *Octobre*, p. 1809.

Archibaldi Pitcarnii Scoti opuscula medica, quorum multa nunc primùm prodeunt, editio tertia Edimburgensi auctior. C'est à dire, Opuscules de Medecine par Archibalde Pitcarne Ecossois, dont plusieurs paroissent pour la premiere fois, troisiéme édition plus ample que celle d'Edimbourg. *A Roterdam*; chez Fritsch & Boom, 1714. *in* 4°. pages 283. *Novembre*, p. 1982.

Traité de la cause de la digestion, où l'on réfute le nouveau systeme de la trituration & du broyement, & où l'on prouve que les alimens sont digerez & convertis en chyle par une veritable fermentation. Par Mr. Jean Astruc, de la Societé Royale des Sciences, Conseiller & Medecin du Roi, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Toulouse, & Professeur Royal d'Anatomie & de Chirurgie. *A Toulouse*, chez Antoine Colomiez 1714. *in* 8°. pages 400. *Novembre*, p. 1999.

Cælii Aureliani Siccensis, Medici vetusti, sectâ methodici, de morbis acutis & chronicis libri VIII. *&c.* C'est à dire, Cælius Aurelianus de Sicca en Numidie, ancien Medecin de la secte des Méthodiques, touchant les maladies aiguës & les chroniques, ou longues, en huit livres, revûs & corrigez par Jean Conrad Amman Docteur en Medecine, qui y a ajouté des

notes, avec d'autres notes séparées & des remarques de Theodore Jansson d'Ameloven. *A Amsterdam*, de l'imprimerie de Werften 1709. *in* 4°. pages 728. *Decembre*, p. 2159.

Lettre de Mr. Pescadour Medecin de Tulle, sur la palpitation. *Decembre*, p. 2164.

Droit, Politique.

Arrêts notables de differens Tribunaux du Royaume sur plusieurs questions importantes du Droit civil, de coûtume, de discipline Ecclésiastique & de Droit public, par Maître Matthieu Augeart Avocat au Parlement, dédiez à Mr. l'Abbé Bignon Conseiller d'Etat ordinaire. *A Paris*, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robustel, près la fontaine S. Severin à l'image St. Jean, 1710. *in* 4°. deux tomes, le premier de 728 pages, le second de 702. *Janvier*, p. 102.

Le parfait Négociant, ou instruction generale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France, & des Païs étrangers; pour les billets de banque, de change & rechange; pour les societez ordinaires, en commandite & anonymes; pour les faillites, banqueroutes & les séparations, cessions & abandonnemens de biens; pour la maniere de tenir les livres journaux d'achat, de vente, de caisse &

de raison. Par le Sieur Jacques Savary. Septiéme édition, revûë, corrigée & augmentée sur les manuscrits de l'Auteur, ensemble les nouvelles Ordonnances; Arrêts & Reglemens intervenus sur le fait du commerce & des manufactures. Par le Sieur Jacques Savary des Bruslons son fils. *A Paris*, chez Michel Guignard & Claude Robustel; rüe S. Jacques, 1713. *in* 4°. pages 1018. *Decembre*, p. 2130.

Belles Lettres, Eloquence, Poësie, Grammaire.

Lettre du R. P. Souhaibi à Mr. Ganeau, Libraire à Paris, & Imprimeur des Memoires de Trevoux, touchant une nouvelle méthode sûre & aisée de réduire le texte Hébreu de la Bible, soit avec les points voyels, ou sans ces points, en caractéres communs & faciles à former; sçavoir, en nos lettres ordinaires, & peu d'autres, par conséquent de le lire, l'écrire, le dicter, l'imprimer facilement, exactement & correctement. *Février*, p. 259.

Reflexions sur la dixiéme satire du premier livre d'Horace, & sur trois passages, l'un d'Ovide, l'autre d'Ausone, le troisiéme de Corneille Severe, qu'on rétablit, ou qu'on explique, addressées à M. Bouhier Président au Parlement de Dijon, par le Pere Oudin Jesuite. *Mars*, p. 485.

ΟΜΗΡΟΥ ΙΛΙΑΣ ΚΑΙ ΟΔΥΣΣΕΙΑ,

ance que dans les païs étrangers,
ont il est parlé dans les Memoires de
Trevoux de l'année 1714. p.2193

Fin de la Table.

Discours sur l'origine de la Poësie, sur son usage, & sur le bon goût. Par le Sieur Frein du Tremblay, de l'Academie Royale d'Angers. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques, aux Armes de la Ville, 1713. *in* 8°. pp. 302. *Mai*, p. 850.

Joannis Joachimi Scroderi Thesaurus linguæ Armenicæ, antiquæ & hodiernæ &c. C'est à dire, Trésor de la langue Armenienne, tant ancienne que moderne. Par Jean-Joachim Scroder. *A Amsterdam*, l'an 1711 de JESUS-CHRIST, & 1160 selon la maniere de compter des Armeniens, *in* 4°. pp. 64. pour une dissertation, & 410. pour l'ouvrage, sans compter deux tables des mots Armeniens & Latins. *Juin*, pp. 1051.

Epigrammes, Madrigaux & Chansons, par M. le Brun. *A Paris*, chez Nicolas le Breton fils, Quay des Augustins, 1714. *in* 8°. pp. 418. *Juillet*, p. 1201.

ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΥ ΧΑΡΑΚΤΗΡΕΣ ἠθικοί. Les caracteres des mœurs, par Theophraste, en Grec & en Latin, avec les Notes & les corrections que Casaubon & d'autres y ont faites, & des explications de Du Port qui n'avoient point encore été publiées. Le texte Grec a été revû, & de nouvelles Notes ont été ajoutées par Pierre Needham Bachelier en Théologie & membre du College de St. Jean Baptiste de Cambrige. *A Cambrige*, de l'imprimerie de l'Université, aux frais de Corneille Crownfield, Imprimeur de cette celebre Université 1712, *in* 8°.

quatorze livres, par Claude Elien Sophiste, avec la traduction de Juste Vulteïus, & les Notes de Jean Scheffer & de Joachim Kuhnius. Nouvelle édition, par les soins de Jean-Henri Lederlin. *A Strasbourg*, aux frais de Jean Reinold Dulssecker, 1713. *in* 8°. pp. 825, sans compter les tables. *Oct.* p. 1766.

Lettres de Ciceron à Atticus, avec des remarques, & le texte Latin de Grævius. Par Mr. Mongault Précepteur de Monseigneur le Duc de Chartres. *A Paris*, chez Florentin de Laulne, ruë S. Jacques, 1714. *in* 12. Six tomes. Tome premier pp. 521. Tome second pp. 363. Tome troisiéme pp. 555. Tome quatriéme pp. 544. Tome cinquiéme pp. 694. Tome sixiéme pp. 513. Les tables sont au second volume. *Novembre*, p. 1906. on l'a oublié dans la table du mois.

De vero usu verborum mediorum apud Græcos, eorumque differentia à verbis activis & passivis. Adnexa est epistola de verbo Cerno. Du veritable usage des verbes moyens chez les Grecs, & de leur difference d'avec les verbes actifs & passifs. Traité auquel son Auteur, Mr. Ludolphe Kuster de l'Academie Royale des Inscriptions, a joint une Lettre sur la veritable signification du verbe Latin *Cerno*. *A Paris*, chez Jean Baptiste de l'Epine ruë S. Jacques 1714. *in* 12. pp. 163. pour le traité, 69. pour la lettre. *Decembre*, p. 2153.

Le premier Livre des Fastes d'Ovide. *Decembre* 1714.

Traduction nouvelle. Avec des Notes critiques & historiques. *A Paris*, chez J. Barbou, vis-à-vis le College de Loüis le Grand, 1714. *in* 8°. pp. 247. *Decembre*, p. 2078.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1714.

ART. CLI. *Hiſtoire du Concile de Conſtance, tirée principalement d'Auteurs qui ont aſſiſté au Concile. Par Jacques L'Enfant.* Page 2039

ART. CLII. Examen variantium lectionum &c. *Examen des Variantes de Jean Mill, fait par Daniel Whitby.* page 2057

ART. CLIII. Novum Teſtamentum Græcum &c. *Le Nouveau Teſtament en Grec de Jean Mill, revû & augmenté par Ludolphe Kuſter.* page 2057

ART. CLIV. *Le premier livre des Faſtes d'Ovide, traduction nouvelle, avec des Notes critiques & hiſtoriques,* page 2078

ART. C L V. *La Théorie & la pratique du Jardinage. Par L. S. A. I. D. A. nouvelle édition.* p. 2082

ART. CLVI. Martyrologium Uſuardi Monachi &c. *Le Martyrologe d'U-*

TABLE.

aladies aiguës. p. 2263
. Lettre de Mr. Pescadour
Tulle au R. P. Tournemi
sur la palpitation du cœur.
2264
I. Nouvelles Literaires.
. p. 2272
p. 2273
p. 2274
ilesie. ibid.
ibid.
n. p. 2275
nt. ibid.
ge. ibid.
de Rome. ibid.
ie. p. 2276
s. ibid.
. p. 2278
e. p. 2281
. ibid.
erre. p. 2282
. p. 2285
ide, de la Haye. p. 2286
ain. p. 2287
p. 2288
. p. 2289
. p. 2290
des Livres imprimez cette an

ſuard, revû par le P. du Sollier Jeſuite. p. 2086
ART. CLVII. *Deſcription de la Ville de Paris, par Germain Brice.* p. 2108
ART. CLVIII. *Meditations du P. Martineau Jéſuite.* p. 2112
ART. CLIX. An hiſtorical Eſſay. *Eſſai hiſtorique, où l'on montre que la Couronne & le Royaume d'Ecoſſe ſont ſouverains & indépendans. Par Mr. Anderſon.* p. 2114
ART. CLX. Hiſtoria inſectorum &c. *Hiſtoire des inſectes, ouvrage poſthume de Mr. Ray de la Societé Royale de Londres.* p. 2128
ART. CLXI. *Le parfait Négociant de Mr. Savary, nouvelle édition revûë & augmentée par Mr. ſon fils.* p. 2130
ART. CLXII. *Reſolution de pluſieurs Cas de Conſcience, par Mrs. De Lamet & Fromageau Docteurs de Sorbonne.* page 2144
ART. CLXIII. De vero uſu verborum mediorum apud Græcos &c. *Traité du veritable uſage des Verbes moyens chez les Grecs, par Mr. Kuſter.* p. 2151
ART. CLXIV. Cœlii Aureliani &c. *Les huit livres de Cœlius Aurelianus tou-*

chant les maladies aiguës. p. 2160
ART. CLXV. *Lettre de Mr. Pescadour Medecin de Tulle au R. P. Tournemine Jesuite, sur la palpitation du cœur.* page 2164
ART. CLXVI. *Nouvelles Literaires.*
De Moscou. p. 2171
De Berlin. p. 2173
De Goslar. p. 2174
D'Ols en Silesie. ibid.
D'Iena. ibid.
De Dresden. p. 2175
De Francfort. ibid.
De Tubinge. ibid.
D'Italie, de Rome. ibid.
De Padoüe. p. 2176
De Naples. ibid.
De Venise. p. 2178
De Parme. p. 2181
De Genes. ibid.
D'Angleterre. p. 2182
D'Oxford. p. 2185
D'Hollande, de la Haye. p. 2186
De Louvain. p. 2187
De Lyon. p. 2188
De Caën. p. 2189
De Paris. p. 2191
Catalogue des Livres imprimez tant en

France que dans les païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1714. p. 2193

Fin de la Table.